00102527

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

02527

JOURNAL D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Eloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

I. 26

TOME VINGT-SIXIEME.

. . . . hùc propiùs me,
. . . . vos ordine adite.
HOR. L. II. Sat. 3. vs. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
MDCCLXXXVI.

00102527

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'À NOS JOURS.

ANNÉE MDCCLXXXIV.

18 *Mai* 1784. Par des Lettres patentes en forme d'Edit, données à Versailles au mois d'Août 1783, & enregistrées au Parlement de Toulouse le 10 Janvier dernier, les portions congrues des curés & vicaires du diocese de Toulouse sont augmentées & pour cet effet l'Archevêque est autorisé à supprimer certains Prieurés & autres Bénéfices y désignés.

Le Parlement, dans son enrégistrement dit „ que sera ledit Seigneur Roi très-humble„ ment supplié de prendre tous les moyens „ que sa sagesse lui inspirera, pour accélérer „ l'amélioration du sort des curés congruis„ tes & des vicaires dans tous les autres „ dioceses du ressort de la Cour."

19 *Mai* 1784. Extrait d'une Lettre de Rouen, du 15 Mai....... „ M. *Blanchard* n'ayant pu obtenir à Paris la permission de répéter son expérience du 2 Mars, s'est rendu dans cette ville, où il annonce qu'elle aura lieu le 23 de ce mois. Il promet de monter & de descendre à volonté, au moyen

d'aîles & de machines qu'il a inventées; de planer longtemps; de faire diverſes évolutions dans un eſpace circonſcrit. Il ne promet pas de diriger à volonté, mais il l'eſpere. »

19 *Mai* 1784. M. le Comte de *Choiſeul-Gouffier* ayant été demander au Roi ſon agrément pour la nomination que l'Académie Françoiſe a faite de M. de *Monteſquiou*, S. M. approuva le choix de l'Académie, & daigna s'informer en même tems de l'état de M. *le Franc de Pompignan*, qu'on deſeſpere de voir pleinement ſe rétablir, depuis la derniere attaque d'apoplexie dont il a été frappé.

20 *Mai* 1784. Les arts regrettent beaucoup M. *Mairet*, qui n'étoit point encore de l'Académie, mais y auroit figuré inceſſamment avec avantage. Ses deux Eſtampes les plus précieuſes, & qui doivent le devenir davantage depuis ſa mort, ſont deux pendans d'après M. *Moreau: l'arrivée de Voltaire*, & *l'arrivée de Jean-Jacques Rouſſeau aux Champs Elyſées.* Ce graveur avoit une connoiſſance profonde du deſſin, une touche moëlleuſe, ſuave & ſpirituelle. Il eſt mort le 24 Décembre dernier, n'ayant pas trente ans.

20 *Mai* 1784. M. *Salieri* fait aſſaut de modeſtie avec le Chevalier *Gluck*, ſon maître; dans une Lettre adreſſée aux Journaliſtes de Paris en date du 16 Mai, en con-

venant que les idées muſicales des *Danaïdes* ſont de lui, il déclare que l'emploi qu'il en a fait, leur application aux paroles & leur marche dramatique, lui ont été entierement ſuggérés par l'auteur d'*Iphigénie*.

21 *Mai* 1784. On n'a pas manqué de plaiſanter M. le Marquis de *Monteſquiou* ſur ſa nomination à la place vacante à l'Académie Françoiſe. C'eſt une épigramme vive, courte & plus piquante que ſi elle étoit bien longue, en ce qu'elle frappe également & ſur ſa nullité littéraire & ſur ſa morgue :

Monteſquiou - Fezenſac eſt de l'Académie :
Quel ouvrage a-t-il fait ?...... Sa Généalogie.

Ce qui rend l'épigramme encore plus juſte & plus mordante, c'eſt qu'on aſſure que ce Seigneur a effectivement compoſé & livré à l'impreſſion ſur cette matiere un petit livre qui ne ſe vend point, mais qu'il donne à ſes amis, à ſes créatures, à ſes valets.

21 *Mai* 1784. Dans ce tems où les charlatans pullulent de toutes parts & ſur toutes ſortes d'objets, un poëte aimable & ingénieux a cru devoir leur imprimer le ridicule qu'ils méritent, par une petite piece de vers très-jolie : tournure, la meilleure pour guérir, s'il eſt poſſible, l'imagination de leurs crédules enthouſiaſtes. Elle a pour titre : *Portrait du Charlataniſme, fait par lui-même dans un moment de franchiſe.* On attribue cette production manuſcrite à un Ex-

Jésuite, nommé *Carutti*. Comme elle frappe un peu sur le Ministere, nos Journalistes n'ont osé s'en emparer.

22 *Mai* 1784. M. *Roettiers*, graveur, qui avoit la qualité de Chevalier - Membre de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, vient de mourir. Ce n'est point une perte pour les arts, en ce que depuis plusieurs sallons il n'y avoit rien exposé.

22 *Mai* 1784. Un abbé *Rousseau*, jeune homme de 22 à 23 ans, qui débutoit dans la Littérature, membre du Musée de la rue Dauphine, y lisant quelquefois de la prose & des vers; mardi dernier est allé dîner au palais-royal, chez un restaurateur. Après avoir copieusement bu & mangé, il s'est retiré dans un petit cabinet sous prétexte d'écrire; il a demandé du papier & de l'encre. Peu après on a entendu le bruit d'un coup de pistolet; on l'a trouvé mort. On a lu sur la table, dit-on, ces vers-ci, où il explique les motifs de sa funeste résolution & qui peuvent lui servir d'épitaphe:

Né de parens obscurs, rebut de la fortune,
Et follement épris pour d'innocens appas,
Dont, sans quelque forfait, je ne jouirois pas,
Je n'ai pu triompher d'une flamme importune,
Et j'ai préféré le trépas.

On veut qu'il fût devenu amoureux de la sœur d'un jeune homme dont il étoit l'instituteur; que la Demoiselle ne fût pas éloi-

gnée de se laisser séduire; mais qu'effrayé de ce crime & des suites, dans la crainte de succomber à sa passion, il ait pris ce parti violent, tel qu'il l'annonce dans son testament de mort.

22 *Mai* 1784. L'école du chant établie par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 3 Janvier 1784, a fait son ouverture le 1 Avril dernier.

M. *Gossec* a été nommé Directeur de cette école, & c'est à lui que l'on s'adresse pour y être admis; Mrs. *Piccini*, *l'Anglès* & *Guichard*, maîtres pour la perfection & le goût du chant; Mrs. *Rigel*, *Saint-Amand* & *Méon*, pour le solfege; Mrs. *Gobert* & *Rodolphe*, pour le clavessin & la composition; Mrs. *Molé* & *Pillot*, pour la déclamation & le jeu du théâtre; Mrs. *Guénin* & *Rochez*, pour le violon & la basse; Mr. *Rosset*, pour la langue françoise & l'histoire; Mr. *Donadieu*, maître-d'armes, & Mr. *Deshays*, maître à danser.

23 *Mai* 1784. Me. *Monnot*, le Député des Avocats du Parlement de *Besançon*, est un membre très-ardent, qui avant de venir ici a eu une prise violente avec Mr. *Droz*, le Conseiller de Grand'chambre le plus instruit, le plus zélé, le plus ardent & le plus despotique.

Me. *Monnot*, arrivé à Paris n'a eu rien de plus pressé que de voir ses confreres du Parlement de Paris, les anciens Bâtonniers surtout, qui ont regardé la querelle de Besan-

çon comme la leur propre, & en conséquence ont convoqué une assemblée générale de l'Ordre. La conduite des Avocats de Besançon y a été approuvée & l'on a nommé sur le champ deux Députés pour aller voir M. le Garde des sceaux, lui représenter que tout ce qu'avoit fait l'Ordre des Avocats de Besançon étoit conforme au Réglement de 1707, qu'il seroit supplié de vouloir bien remettre en vigueur, ainsi que d'éteindre la procédure monstrueuse du Parlement de Besançon, de maniere qu'il n'en reste pas vestige.

23 *Mai* 1784. Le Sr. de *Beaumarchais* vient de finir un opéra, dont il a fait lecture à un comité d'élite. On en a été enchanté. Il ne s'agit plus que de trouver un musicien digne de le mettre en musique. Il en fait bien lui-même, & de fort agréable; mais il n'ose entreprendre une si grande tâche.

24 *Mai* 1784. Le Parlement ne perd point de vue l'affaire des *Quinze-Vingts*. Le Premier Président a dû porter encore hier au Roi de nouvelles Remontrances & surtout l'exposé des faits venus à la connoissance de la cour, extra-judiciairement, il est vrai & par des témoins non sermentés, mais si graves, si circonstanciés, si multipliés & si appuyés sur la notoriété publique, qu'elle n'a pu s'empêcher d'en mettre le tableau effrayant sous les yeux de S. M.

Ces faits sont de trois natures différentes. Les uns concernent le despotisme du

Grand-

Grand-aumônier, porté au point qu'il maintient en place un officier nommé par lui ſeul au préjudice d'un autre nommé par le Roi, revêtu de Lettres patentes enrégiſtrées ; les autres roulent ſur l'infidélité de ſa geſtion ; enſorte qu'il paroîtroit s'être approprié près d'un million au moins : enfin les derniers prouvent à quel excès de débordement eſt venue cette maiſon religieuſe, où l'on ne trouve partout, au contraire, que des ſcenes d'impudicité & de ſcandale, juſques dans l'égliſe & au pied des autels.

Le Parlement n'abandonne pas non plus l'affaire des Bénédictins, & il doit y avoir aujourd'hui aſſemblée de Commiſſaires, pour rédiger vraiſemblablement de troiſiemes Remontrances. La Commiſſion des Réguliers étant devenue un acceſſoire plus important que le fond, n'y ſera ſans doute pas oubliée.

Quant aux Lettres de cachet, ſurtout celle de Mr. de *Mious*, comme le ſort de celui-ci paroît s'aggraver à meſure que le Parlement remontre en ſa faveur, il a cru par humanité pour cet exilé devoir reſter dans le ſilence en ce moment, & éprouver ſi la ſituation de Mr. de *Mious* en deviendra meilleure.

Du reſte, le Roi n'ayant encore fait aucune réponſe au Mémoire concernant les abus de la juſtice, cet objet reſte *in ſtatu quo.*

24 *Mai* 1784. Le Clergé de France vient de gémir d'un nouveau ſcandale. Il

s'agit d'un abbé *Arnoux*, ci-devant Avocat, aujourd'hui Grand-vicaire de Mr. l'Archevêque de Rheims, qui avoit toute sa confiance, toute celle de la maison de *Talleyrand*; qui, par contrecoup avoit acquis un grand crédit auprès de beaucoup de Prélats; dont la maison étoit le séminaire des jeunes Abbés de qualité, aspirant aux gros Bénéfices & à l'Episcopat; revêtu en outre de Bénéfices pour vingt-cinq mille livres de rente, sans compter ce que lui valoit sa gestion de l'Archevêché de Rheims: ce personnage vient de renoncer à tout cela pour une grisette qu'il a enlevée & avec laquelle il est en fuite. On prétend qu'il fait en outre une banqueroute considérable.

25 *Mai* 1784. Le Docteur *Mesmer* a enfin fait imprimer un volume d'environ 80 pages, qu'il distribue à ses adeptes, où l'on s'attend à trouver sa doctrine déduite, & où l'on ne trouve qu'un grand étalage des cures qu'il a faites à Vienne, en Suisse & en France; des persécutions qu'il y a essuyées: ensorte que ces cures, telles que celle de Mlle. *Paradis*, qu'il avoit guérie de la cécité, & que nous avons revue aveugle ici, sont presque toujours restées imparfaites, ou même anéanties tout-à-fait. Il finit par établir quelques propositions qui, bien loin de contredire les lettres de M. de *Montjoie*, publiées dans le *Journal de Paris*, dont on a parlé, y sont absolument conformes. C'est un

vrai galimathias, ſemblable à celui des livres cabaliſtiques, hermétiques, aux ouvrages des alchymiſtes, des médecins Arabes & autres, de *Nicolas Flamel*, de *Noſtradamus*, en un mot, de tous les partiſans de l'aſtrologie judiciaire, ou de la philoſophie trismégiſte.

25 *Mai* 1784. On ne peut mieux placer la piece du *Charlataniſme*, qu'à la ſuite de l'article concernant le grand charlatan dont on vient de parler :

J'ai créé la race innombrable
Qui, par le merveilleux, ſéduit le genre humain:
J'ai le ton emphatique, avec un air capable;
J'excelle aux tours d'eſprit, j'excelle aux tours de main;
Je m'enveloppe du myſtere,
Et je m'environne du bruit:
Le bruit en impoſe au vulgaire,
Et le ſilence à l'homme inſtruit.
On me voyoit jadis ſur la place d'Athene,
Du haut de la tribune inſpirer les rhéteurs;
Près du tonneau de *Diogene*
Je raſſemblois les ſpectateurs;
J'ai fait valoir plus d'un grand homme,
Changeant ſelon le ſiecle & ſelon le pays;
Je m'en vais débitant des reliques à Rome,
Et des nouveautés à Paris.
Autrefois Moliniſte,
Enſuite Janſéniſte,
Puis Encyclopédiſte,
Et puis Economiſte,
A préſent Meſmeriſte,
C'eſt moi qui traduiſis par d'heureux changemens

L'esprit Evangélique,
L'étude politique,
La science physique
En style de romans.
Dans le siecle passé je redoutois Moliere,
A son nom encor je frémis.
Dans le siecle présent je redoutois Voltaire;
Rousseau, sans le vouloir étoit de mes amis;
Dans le sénat Anglois je joue un très-grand rôle,
Mon zele aux deux partis se vend le même jour.
Puissant d'intrigue & de parole,
Je suis *Catilina*, *Cicéron* tour à tour.
A l'Amérique Angloise, encore un peu sauvage,
Je n'ai pu jusqu'ici faire accepter mes dons,
Mais j'en espere davantage,
Depuis que ses héros inventent des cordons.
Des Papes quelquefois je colorai les bulles;
J'ai souvent embelli les récits des héros;
De nos contrôleurs généraux
Je tourne aussi les préambules.
Je dicte à nos prélats de pieux mandemens,
Des discours aux académies:
Sans être ému j'ai de grands mouvemens;
Pompeusement j'orne des minuties.
Professeur émérite en l'université,
Je suis vieux docteur en Sorbonne;
Mais ma premiere place est dans la Faculté,
Et ma seconde auprès du Trône.
En peu de mots voici les traits
Auxquels on peut me reconnoître;
J'aime à parler, j'aime à paroître;
J'aime à prôner ce que je fais;
J'aime à grossir ce que je sais;
J'aime à juger, j'aime à promettre;

J'annonce les plus beaux secrets:
Je n'en ai qu'un; celui de mettre
Tous les sots dans mes intérêts.
Venez voir dans Paris tout l'or que j'accumule;
Venez voir près de moi les badauds attroupés:
Depuis la sainte ampoule ils y sont attrapés:
Ce François si malin est encor plus crédule.

26 *Mai* 1784. Depuis longtems on parle d'une contestation qui se doit engager entre Me. *Linguet* & le Sr. le *Quesne*, au sujet des friponneries dont le premier taxe ce dernier. On annonçoit même que Me. *Tronçon du Coudrai*, Avocat, son compatriote, plaideroit pour lui: on sait aujourd'hui que Me. *Linguet* demande à venir plaider lui-même, & ne veut absolument qu'aucun autre confrere soit chargé de sa cause. C'est dans cette idée sans doute qu'il doit envoyer, avec son Journal, à tous ses souscripteurs un Mémoire judiciaire de 80 pages, où traitant l'affaire *ex professo*, il revient sur la même matiere dont il les a déjà entretenus très-amplement comme Journaliste. Ce Mémoire est signé de *Quequet*, Procureur au Châtelet; ce qui annonce que le procès est en premiere instance à ce tribunal. Il est fort rare, & quoique beaucoup de gens en parlent, peu l'ont vu.

26 *Mai* 1784. M. *Bertholet*, Docteur en médecine, de la Faculté de *Paris*, Adjoint de l'Académie Royale des Sciences pour la Classe de Chymie, avoit donné ses cent Louis au Sr. *Mesmer*, & en conséquence avoit été

déjà admis à quelques séances, lorſque confondu de toutes les niaiſeries qu'il voyoit, il a exhalé ſon indignation & a fait une ſortie violente contre cet étranger, en le traitant de la façon la plus mépriſante, lui & ſa doctrine. Il a apoſtrophé enſuite les enthouſiaſtes crédules du charlatan, leur a dit qu'ils étoient des dupes, ainſi que lui; qu'il leur conſeilloit de l'imiter, de laiſſer Mr. *Meſmer* débiter tout ſeul ſon galimathias qui n'avoit pas le ſens commun, & qui n'étoit que les vieilles rêveries de l'aſtrologie judiciaire rajeunies; que pour lui il n'auroit pas la ſottiſe de revenir, & que pour empêcher les autres de donner dans de ſemblables folies, il alloit publier ſur les toits que le prétendu ſecret du Sr. *Meſmer* ne conſiſtoit que dans des ſimagrées vaines, dans des puérilités miſérables, dans des folies indécentes & dangereuſes. On a voulu lui objecter le ſerment par lequel il avoit juré en entrant de ne rien révéler de ce qu'il avoit vu. Il a répondu qu'il ne ſe croyoit pas obligé par un ſerment qui portoit lui-même à faux & n'étoit qu'une ſingerie de plus. Il eſt ſorti furieux alors & récite cette ſcene à qui veut l'écouter.

26 *Mai* 1784. M. le Baron de *Breteuil* continue à s'occuper ſans relâche de tous les moyens d'améliorer encore les hôpitaux & maiſons de force Le 24 de ce mois, il a viſité dans le plus grand détail, en préſence des Adminiſtrateurs, les maiſons de *Bicêtre* & de la *Salpêtriere*.

27 *Mai* 1784. M. de *Montgolfier* a été reçu Chevalier de l'Ordre de *Saint-Michel*, dans le Chapitre de l'Ordre tenu le 8 de ce mois aux Cordeliers. C'eſt M. le Vicomte de la *Rochefoucault* qui y a préſidé au nom du Roi; & M. *Pouſſin de Grandchamp*, Secrétaire du Roi, l'un des Chevaliers, nommé auſſi par S. M. pour ſuppléer M. *Collet*, Chevalier & Secrétaire de l'Ordre, y a prononcé le diſcours d'uſage.

27 *Mai* 1784. On parle toujours de nouveaux aëroſtats, & chaque province à l'envi veut jouir de ce ſpectacle. M. *Figene*, Ingénieur des ponts & chauſſées à *Narbonne*, y en a lancé un le 28 Avril, ſuivant la méthode de M. de *Montgolfier*, qui en moins de quatre heures a fait 32 lieues. Il n'y avoit point de voyageur; il étoit en toile & papier, de 30 pieds de diametre.

Le Sr. *Adorn*, opticien & phyſicien Italien, établi à *Strasbourg*, en ayant conſtruit un auſſi ſuivant le même procédé, s'eſt élevé avec lui le 15 de ce mois; il avoit un compagnon de voyage; ils ne ſont reſtés que quatre minutes en l'air: il eſt retombé ſur un magaſin de paliſſades, y a mis le feu & auroit cauſé le plus grand dommage ſi le feu n'avoit été promptement éteint. Les deux voyageurs n'ont pas péri, mais ſont en mauvais état.

28 *Mai* 1784. Outre le livre dont on a parlé, le Docteur *Meſmer* a fait imprimer

un petit livret, contenant la liste des cent premiers membres, fondateurs de la Société de l'Harmonie, depuis le 1 Octobre 1783 jusques au 5 Avril 1784. Ainsi voilà le Mesmérisme érigé en Société ou Ordre, dont il est le Grand-maître. On lit ensuite les noms des cent Chevaliers, parmi lesquels les plus illustres personnages de la Cour, des Académiciens, des Médecins, des Savans, des Chefs d'Ordre, &c. C'est un délire incroyable. Depuis ces cent apédeutes, il en a enrôlé près de cent autres: il s'établit des baquets partout. On nomme ainsi la cuve commune, *Réservoir* du *Magnétisme animal*, auquel tous les malades pompent ensemble ce précieux fluide.

28 *Mai* 1784. Il paroît que c'est un Mémoire que le S^r^. *le Quesne* a pris enfin le parti de faire composer & de communiquer pour sa défense aux Juges du Châtelet, où le procès est réellement engagé avec M^e^. *Linguet*, qui a été envoyé à celui-ci à *Londres*. Sa bile s'en est enflammée, & il a de nouveau enfanté sur cette matiere un Mémoire très-volumineux, qu'il a fait passer en réponse aux Magistrats & qu'il compte donner à ses souscripteurs dans une suite de Numéros. Il est vrai que ce sera un cadeau qu'il leur fera, dit-on, gratuitement.

29 *Mai* 1784. L'*Heliopt* occupe toujours les savans, astronomes & navigateurs. C'est ainsi qu'on nomme l'instrument inventé par

M. de *Sornay*, pour trouver la longitude. On a déjà parlé de cette découverte faite à l'*Isle de France*, & dont les premieres expériences ont eu lieu dans les mers des Indes. Elles ont été contestées ici, & M. de la *Lande* entr'autres a paru se moquer de la crédulité de ceux qui racontoient ces faits. Il a même essuyé des réponses dures. Mrs. de *Beaulieu*, de *Looz* & de la *Ronsiere*, trois Capitaines de vaisseau d'un mérite distingué, qui avoient fait séparément depuis quatre ans dans des voyages de long cours beaucoup d'observations avec cet instrument, se trouvant réunis à Paris, s'assemblerent le 22 de ce mois à l'Observatoire. Ils déterminerent, conjointement, en présence de plusieurs personnes, la longitude de Paris, à l'aide de deux *Heliopts*, qui la donnerent également avec la plus grande précision.

Cette expérience passe pour si authentique qu'on ne doute pas qu'elle ne force enfin l'Académie des Sciences à s'expliquer & à donner son suffrage à l'*Heliopt*.

29 *Mai* 1784. M. *Radix de Sainte-Foy*, par arrangement avec le Parlement est revenu à Paris le mercredi au soir. Il s'est constitué le lendemain jeudi prisonnier à la Conciergerie, & puis en est sorti pour se rendre à l'audience & présenter à genoux ses lettres d'abolition & d'extinction.

Après avoir répondu aux diverses questions d'usage, ces lettres, sur les conclu-

fions du Miniftere public, ont été admifes pour qu'il eût à fe pourvoir à la Tournelle, & les y faire entériner. Un monde immenfe affiftoit à ce fpectacle.

29 *Mai* 1784. M. de *Fontanier*, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, ancien Intendant & Contrôleur-général des meubles de la Couronne, Commiffaire-général honoraire du bureau des dépenfes de la maifon du Roi au département du garde-meuble, de l'Académie de *Stockholm* & des Académies Royales des Sciences & d'Architecture de Paris, vient de mourir.

30 *Mai* 1784. Encore un nouveau Journal qui s'annonce pour le 1er. Septembre prochain. Il aura pour titre: *Journal du Roulage & du Commerce de l'Europe.* Cet ouvrage périodique paroîtra une fois par femaine.

Son plan eft de renfermer réguliérement dans une feuille de quatre pages, tous les renfeignemens qui peuvent faciliter les opérations du commerce dans l'intérieur du Royaume & dans toute l'*Europe*. On voit qu'il eft fpécialement deftiné à tous les Négocians, Banquiers, Commerçans, Manufacturiers, Fabriquans, Confommateurs & Rouliers de l'*Europe*.

Ce plan eft déjà ancien, car les auteurs du *Profpectus* fe glorifient que l'Empereur l'ayant vu à fon dernier paffage dans cette capitale, fut tellement frappé de fon utilité pour le progrès du Commerce de l'*Europe*,

que non-seulement il leur permit de faire circuler librement leur Journal dans tous les Etats héréditaires, mais leur offrit d'en faire distribuer le *Prospectus*.

30 *Mai* 1784. Quoique le Jugement du Conseil de guerre de l'*Orient*, mis sous les yeux du Roi, ne soit pas encore public, comme on sait à peu près ce qui en doit résulter, on a fait déjà un calembour dessus. On dit que toute l'armée navale est innocentée; M. de *Grasse* déclaré spécialement innocent; le Roi, comme accusateur, mis hors de cour, & l'Etat condamné aux dépens.

30 *Mai* 1784. L'affaire du *de Nassau* de Châtelleraut n'aura pas lieu; il paroît que l'autorité s'en mêle, qu'on a intimidé ce malheureux maître-d'école, ainsi que les Avocats chargés de prendre sa défense; que M. l'Avocat-général Seguier, qui devoit porter la parole dans cette affaire, s'est même ouvert à eux & leur a paru si prévenu qu'ils ont cru devoir y renoncer. On veut même qu'il y ait eu Arrêt, auquel il a consenti, qui lui fait défenses de se dire *Nassau*.

31 *Mai* 1784. On parle d'une chanson en plusieurs couplets sur la piece du S^r^. de *Beaumarchais*, qu'on annonce comme bien supérieure à l'épigramme, comme non moins méchante, non moins juste, mais plus fine & plus gaie. Elle est rare encore, & l'on

ne croit pas que le héros soit tenté d'y donner de la publicité, comme il l'a fait à l'égard de l'épigramme.

31 *Mai* 1784. Il existe depuis près d'un demi-siecle en cette capitale une *Société des Enfans d'Apollon*, où sont admis tous ceux qui dans les arts libres ont une certaine supériorité & qui en outre ont des mœurs & de la considération. Jusques ici les membres satisfaits du bonheur qu'ils goûtoient entre eux, ne s'étoient pas piqués de donner aucun éclat à leurs assemblées. Enfin ils ont voulu aussi faire parler d'eux & n'en seront sans doute pas plus heureux.

Cette Société a arrêté de donner une fois par an, dans le cours du mois de Mai, un concert public, dans lequel on ne joueroit que des morceaux nouveaux, composés & exécutés par des freres.

Le premier a eu lieu le jeudi 27 de ce mois dans la salle du Musée de la rue Dauphine, & son exécution a été parfaite.

Un *Hymne à Apollon*, dont les vers, très-lyriques, prêtent surtout à la variété & à la richesse musicale, a frappé le plus les auditeurs. La musique est de l'Abbé *Rose*; l'auteur des paroles est anonyme.

31 *Mai* 1784. Extrait d'une Lettre de Rouen, du 26 Mai...... „ Le 23 de ce mois à sept heures du soir, M. *Blanchard* s'est élevé seul, avec le même aërostat dont il s'étoit servi le 2 Mars à Paris & que M. *Vallet* étoit

venu remplir ici, car M. *Blanchard*, habile méchanicien, n'est point du tout physicien. Il est descendu à quatre lieues de Rouen. Ses aîles étoient en bon état & il n'a éprouvé aucun obstacle. Mais on n'a pas remarqué qu'il ait fait les évolutions qu'il avoit annoncées, ni qu'il se soit servi d'autre direction que de celle du vent.

1er. *Juin* 1784. La chanson dont l'on a parlé contre la piece du Sieur de *Beaumarchais* est en quatre couplets, sur le même air que ceux chantés à la fin, par les divers personnages :

Jadis on a vu Thalie
Jeune & d'assez belle humeur.
Se permettre la saillie,
Sans allarmer la pudeur;
En mauvaise compagnie
On voit bien à ses discours
Qu'elle vit sur ses vieux jours. *bis.*

Mesdames, plus de grimace,
Plus d'éventails, plus d'hélas!
On pourra vous dire en face
Ce qu'on vous contoit tous bas;
Ce n'est que changer de place,
L'amour y perd; mais enfin
C'est abréger le chemin. *bis.*

Près de cet amas grotesque
De fripons & de catins,

Parlant en ſtyle burleſque,
De leurs projets libertins;
Pourquoi d'un ton pédanteſque
S'écrier, ah! quelle horreur!
C'eſt l'hiſtoire de l'auteur. *bis.*

Oui, Meſſieurs, la comédie
Que tout Paris applaudit,
Des erreurs vous peint la vie
Du grand homme qui la fit;
De l'impudence impunie
On admire le héros
Sous les traits de Figaro. *bis.*

1er. *Juin* 1784. Mr. *de Montgolfier* qui, nommé l'année derniere Correſpondant de l'Académie royale des Sciences, vient d'en être élu Aſſocié, ſpécialement chargé par le Roi & par l'Académie des travaux propres à tirer parti de ſa découverte des *Aëroſtats.* En conſéquence, obligé de retourner à Annonay pour ſes affaires, il y a emporté le globe de ſoixante-dix pieds, avec lequel il a fait des expériences depuis un mois. Il les continuera dans ſon pays, ſoit relativement au combuſtible, ſoit par rapport aux forces néceſſaires pour diriger ce globe.

2 *Juin* 1784. Une grande affaire exiſtante au Châtelet, entre Mr. *Bertin*, Miniſtre d'Etat, accuſateur, & pluſieurs de ſes Commis accuſés, eſt précieuſe comme hiſtorique à raiſon des différentes connoiſſances

qu'on puiſſe dans les Requêtes & Mémoires imprimés qui y ont paru.

On y voit d'abord conſtaté d'une façon juridique en quelque ſorte, que le feu Roi avoit un pécule particulier.

Que ce pécule conſiſtoit principalement : 1°. dans les revenus de la province de Dombes. 2°. Dans la propriété de 150,000 livres de contrats, reſte de la place de fermier général réſervée, lors du bail de 1762. 3°. Dans le bail de 1768.

Ces différens objets qui donnoient à peu près 350,000 livres de revenus, étoient préciſément les fonds du Département de Mr. *Bertin*; il en avoit la direction, & il en étoit conſtamment l'ordonnateur, l'adminiſtateur.

Il réſulte encore de ces Mémoires que les Bureaux de Mr. *Bertin* n'étoient pour la plupart qu'un repaire de coquins, de brigands, de banqueroutiers & que ce Miniſtre, ſans être dérangé dans ſes mœurs, par ſa pareſſe & ſon inſouciance, cauſoit & fomentoit le dérangement de ſes ſubalternes.

Outre les différens Commis de ce Miniſtre qui ont déjà paru ſur la ſcene ſous ce point de vue, deux nouveaux figurent ici; ſavoir, les Sieurs *le Seurre* & *Belon*, accuſés d'abus de confiance & de divertiſſement de deniers. Le procès eſt toujours pendant au Châtelet depuis 1777.

On y voit encore que la dotation de l'Or-

dre du Saint-Esprit dont M. *Bertin* étoi Grand-Trésorier, est de 581,000 livres.

2 *Juin* 1784. Un Sr. *Michel*, machinist de Strasbourg, est arrivé ici & fait voir un spectacle fort curieux; il consiste dans une machine imitant parfaitement le tonnerre dans les plus grands orages, & dans les effets les plus terribles.

On trouve en outre chez lui des modele de machines singulieres, telles que celles dont on s'est servi pour transporter le rocher, piedestal de la statue équestre de *Pierre le grand* à Petersbourg. Ce rocher pesoit deux millions cinq cens mille livres.

2 *Juin* 1784. Il a paru en 1781 un *Recueil de pièces intéressantes & peu connues pour servir à l'histoire*, en un volume. On vient d'y en joindre pour cette année un second, *pour servir à l'histoire & à la littérature.* On a grande raison de soupçonner que l'éditeur est M. de *la Place*.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans le premier, c'est un *Extrait* ou *Mémorial du Recueil d'anecdotes de M. Duclos, Secrétaire perpétuel de l'Académie françoise & Historiographe de France*, par lequel on voit qu'il n'étoit pas encore fort avancé dans cet ouvrage.

Dans le second volume, où la disette des matériaux sans doute a obligé l'éditeur de ramasser plusieurs morceaux d'un genre différent, l'*anecdote persanne* est la plus remarquable,

quable, comme touchant de plus près à nos jours. Suivant cette anecdote, Mr. le Comte d'Affry, notre Ambassadeur en Hollande, auroit intercepté & retiré à deux ou trois exemplaires près, toute l'édition d'un libelle en deux volumes contre Madame de *Pompadour* & *Louis* XV, en anglois. Le Marquis de *Marigny* seroit venu prier Mr. de la *Place* alors très malade, de le traduire; ce qu'il auroit fait avec les plus grandes précautions, & la plus grande ingratitude de la part du Marquis; lequel avoit même laissé ignorer à sa sœur ce service de M. de *la Place*, ensorte que celui-ci n'en a jamais été récompensé.

L'éditeur promet un troisieme volume & l'on ne peut que lui savoir gré d'avoir ramassé ces matériaux, dont la plupart se lisent avec plaisir.

3 *Juin* 1784. Des Mémoires qui ont paru dans le procès de Mr. *Bertin* contre ses Commis accusés d'abus de confiance, il résulte un Etat détaillé de son pécunaire, bon à conserver.

En 1763, lorsque Mr. *Bertin* fut élevé de la place de Contrôleur général à celle de Secrétaire d'Etat, il n'avoit d'autre traitement

	livres
1°. Que les gages du Conseil comme Secrétaire d'Etat, qui sont	28,000
2°. La gratification annuelle attachée au titre de Ministre	20,000
3°. Les appointemens en qualité de Conseiller au Conseil Royal	10,000

4°. Ceux de Commissaire au Bureau du Commerce		livres 4,000
5°. Un acquit de		3,000
		Total 65,000
Dont il falloit déduire		
1°. Pour dixieme	6,500	
2°. Pour Capitation.	2,400	8,900
Ainsi il restoit net		56,100
Mr. *Bertin* avoit de plus une pension en finance de	6,000	
qui au moyen de la retenue de . .	1,800	
pour trois dixiemes, se trouvoit réduite à		4,200
Or cet ensemble de la somme de		60,300
se trouvant insuffisant, le feu Roi y joignit		
1°. La direction des haras, avec un traitement particulier de		12,000
2°. Une gratification de . . . . sur les revenus de la Province de Dombes, ou le produit de la place de fermier général, réservée en 1768.		30,000
Ainsi, à cette époque, c'est-à-dire au 1. Janvier 1764, le traitement de Mr. *Bertin* étoit un objet de		102,300

Mr. *Bertin* eut la modération de s'en contenter pendant environ cinq années, quoique le traitement des Secrétaires d'Etat fût au moins de 200,000 livres; mais en 1768 le Ministre de la finance fit accorder à Mr. *Bertin* une gratification annuelle de 100,000 livres.

Cette gratification réduite ensuite à 70,000 livres, fut payée par ordre du feu Roi sur son pécule, pendant les premieres années de l'administration de Mr. l'Abbé *Terray*.

Enfin le 27 Mars 1774, le traitement de

Mr. *Bertin* ayant été porté, comme celui du Ministre de la Marine, à une somme de 200,000 livres, la gratification annuelle de 70,000 livres & les 12,000 livres sur les haras cesserent d'avoir lieu.

3 *Juin* 1784. On assure que le vrai testament de mort de l'abbé Rousseau étoit en prose & conçu en ces termes:

„ Le contraste inconcevable qui se trouve entre la noblesse de mes sentimens & la bassesse de ma naissance, un amour aussi violent qu'insurmontable pour une fille adorable, la crainte de causer son deshonneur, la nécessité de choisir entre le crime & la mort, tout m'a déterminé à abandonner la vie. J'étois né pour la vertu, j'allois être criminel, j'ai préféré de mourir. "

4 *Juin* 1784. Mr. le Comte de *Mirabeau* est de retour; il a rapporté avec lui son nouveau *Factum*, qui a pour titre *Mémoire du Comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication par ordre particulier de M. le Garde des Sceaux:*

Et réimprimé par respect pour le Roi & la Justice, avec une Conversation de M. le Garde des Sceaux & du Comte de Mirabeau.

Reste à savoir comment, si le premier Mémoire a été arrêté, celui-ci plus redoutable pourra percer.

4 *Juin* 1784. Madame *Dugazon* s'est mieux tirée qu'on ne l'espéroit du grave accident que lui avoit procuré son excès d'in-

continence; elle a reparu hier dans *le Droit du Seigneur*: un de ses admirateurs lui avoit adressé la veille à cette occasion le madrigal suivant:

Au gré de nos désirs, te voilà rétablie:
Momus va rentrer dans ses droits;
Et jeudi, trois du présent mois,
On donnera *le retour de Thalie.*

4 *Juin* 1784. On se plaint depuis longtems des échoppes qui embarrassent dans les rues & sur les ponts; qui gâtent dans les places leur symmétrie & sur les quais ôtent le coup d'œil de la riviere: cette invention de la cupidité de quelques particuliers & même de quelques corps, vient enfin d'être proscrite par des Lettres-patentes données à Versailles au mois de Mai dernier & régistrées en Parlement le 27 dudit.

Par ces Lettres-patentes on ne conserve que les échoppes aliénées au profit des Domaines du Roi; il ne pourra à l'avenir, sous quelque prétexte que ce soit, être établi que des échoppes purement mobiles, placées le matin & enlevées le soir.

5 *Juin* 1784. Il paroît constant que Mr. *Court de Gebelin*, qui l'an passé avoit publié une Lettre très volumineuse dont on a rapporté la substance, en faveur de *Mesmer* & son systême, qui célébroit la cure merveilleuse que ce charlatan avoit faite en

ſa perſonne, non ſeulement n'étoit pas guéri, mais avoit été obligé de continuer à ſupporter le traitement du magnétiſme animal; que pour en mieux jouir, il s'étoit logé chez le grand-maître de l'ordre de l'harmonie & qu'il y eſt mort la nuit du 13 au 14 Mai dernier, à deux pas du baquet myſtérieux, ſur lequel on s'empreſſoit, mais trop tard, de le porter.

5 *Juin* 1784. Depuis longtems les Italiens n'avoient donné aucune piece auſſi conſtamment & auſſi généralement applaudie que la pauvreté d'hier. Sur le titre ſeul, fadaſſe & trivial, le public en avoit eu peu d'idée & il n'étoit accouru preſque perſonne. C'eſt *le Temple de l'Hymen*, piece épiſodique en trois actes & en vers. Mr. *Desforges* qui en eſt l'autèur, y a introduit *Momus* qui s'égaye & y jette du piquant. Ce folâtre Dieu eſt envoyé par *Jupiter* à l'Hymen pour le conſoler & l'empêcher de fermer ſon temple, ainſi qu'il en a le projet, las d'entendre les plaintes des mortels contre lui. Aidé par l'Amour qui vient ſe réconcilier avec ſon frere, *Momus* obtient de l'Hymen qu'il reſtera dans ſon temple, mais ſe rendra plus difficile & ne s'ouvrira qu'aux vrais amans. L'Amour vole en chercher pour lui; il ſe charge d'éconduire les adorateurs qui ne ſeroient pas guidés dans leur culte par un zele pur. Ce qui donne lieu à pluſieurs ſcenes critiques & allégoriques, où divers

originaux passés en revue peignent en action les mariages de nos jours & démasqués par le Dieu de la raillerie en sont bafoués. Enfin l'Amour, après avoir longtems couru, amene deux vrais amans, les seuls qu'il ait rencontrés. Ce couple éprouvé par différentes persécutions, en triomphe à force de constance & est couronné dans le temple. Un mêlange de scenes gaies, vives, intéressantes, résulte de ce plan & forme un contraste charmant; elles sont remplies d'ailleurs de détails agréables & de vers heureux: par une gradation bien ménagée, la curiosité croît d'acte en acte & le dernier a fait le plus grand plaisir.

6 *Juin* 1784. Dans son nouveau Mémoire M. le Comte de *Mirabeau* s'adresse d'abord à *ses Concitoyens* & leur rend compte des motifs qui l'ont déterminé à faire cette nouvelle édition & à l'enrichir de l'anecdote qui y a donné lieu.

Son premier Mémoire venoit de paroître; il n'en avoit distribué des exemplaires qu'à une petite partie de ses Juges, lorsqu'un ordre de M. *Laurent* de *Villedeuil*, le chef actuel de la librairie, en arrêta la publication.

Le lundi 19 Avril on demanda au Sieur *Cuchet*, son libraire, quel nombre d'exemplaires il avoit fourni, quel nombre il en avoit en magasin? & il reçut l'injonction la plus sévere de n'en pas délivrer un seul à l'auteur même.

Le Comte de *Mirabeau* s'en plaignit au Directeur de la librairie, qui, par un concours de circonstances fort singulier, se trouvoit être le Rapporteur de son procès. Ce Magistrat lui répondit pour toute solution : *je suis le bras de Monsieur le Garde des Sceaux*, & s'est déporté depuis du rapport.

Après différentes tentatives inutiles, soit à Paris, soit à Versailles, pour parvenir auprès de Mr. le Garde des Sceaux, & après avoir prévenu Mr. le Baron de *Breteuil*, que le Comte de *Mirabeau* regarde comme le protecteur de la liberté des citoyens dans une place où l'on y a trop souvent attenté, résolu à faire un éclat il se rendit à l'audience publique de Mr. de *Miromesnil* le vendredi 24 Avril.

Suit la conversation assez longue de Mr. le Comte de *Mirabeau* avec Mr. le Garde des Sceaux, où celui-ci seroit l'écolier & l'autre le maître, si elle étoit rapportée aussi exactement qu'il le prétend & même mot à mot, à ce qu'il assure.

Par cette conversation il paroîtroit que Mr. le Garde des sceaux seroit indisposé de longue main contre Mr. le Comte de *Mirabeau*, au sujet de *l'Espion dévalisé*, dont il s'obstineroit à le croire auteur, quoique Mr. de *Mirabeau* l'ait toujours nié, & qu'il ne puisse lui être attribué par quelqu'un qui connoîtra son style & sa maniere, bien différens de ce qu'on trouve dans cette compi-

lation indigeste, autant qu'indécente & de mauvais goût.

Mr. de *Mirabeau* ne pouvant rien gagner du Chef de la justice, le prévint *qu'il frapperoit du pied la terre & qu'il en feroit sortir dix mille exemplaires d'un Mémoire dont on sauroit l'histoire & l'occasion*: modération de Mr. le Garde des sceaux qui promet, par considération pour l'auteur, de vouloir bien l'ignorer.

Il va trouver le Prince de *Poix*, Capitaine des gardes de service, & lui remet une Lettre au Roi, datée de Versailles du 23 Avril 1784, où il se plaint à Sa Majesté d'une maniere aussi noble que ferme & respectueuse du déni de justice de Mr. le Garde des sceaux.

Mr. le Prince de *Poix*, avant de remettre la Lettre au Roi, a une entrevue avec Mr. le Garde des sceaux & n'en obtient aucune satisfaction. Mr. de *Mirabeau* écrit encore à Mr. de *Miromesnil* le 25 Avril, sur son silence. La Lettre est remise à Sa Majesté & renvoyée, suivant l'usage, à Mr. le Garde des sceaux.

Après ces préliminaires se trouve réimprimé le Mémoire, élagué de tous les détails de jurisprudence, dont étoit rempli celui destiné aux Juges; il est également terminé par la Consultation du 20 Février 1784, des Jurisconsultes dont on a parlé, & enrichi de Notes, dont quelques unes fort piquantes,

ſurtout celles relatives au Comte de *Graſſe*, acteur incident au procès & qui n'y brille pas plus qu'au combat du 12 Avril 1782.

Tous ces détails ſont très curieux, très intéreſſans & font infiniment d'honneur à la plume, aux ſentimens & au courage héroïque de Mr. de *Mirabeau*; il faudroit qu'il fût un hypocrite bien déteſtable & bien conſommé, s'il ne ſentoit pas tout ce qu'il exprime avec tant d'onction & d'énergie.

16 *Juin* 1784. La *Gazette de ſanté*, rédigée depuis Juillet 1776 par les mêmes coopérateurs dont on a parlé dans le tems, va changer de rédacteurs. Les nouveaux, ſuivant l'uſage, promettent des merveilles dans un *Proſpectus* brillant & très bien fait. Elle doit prendre une forme différente & meilleure entre les mains de la ſociété en queſtion, compoſée de Médecins, de Phyſiciens, de Chymiſtes. Voici comme ils définiſſent très bien le *Magnétiſme animal:* Découverte ſi préconiſée, & ſi problématique encore, qui ſéduit ceux-ci, qui étonne ceux-là, qui fait de quelques-uns des partiſans enthouſiaſtes, de quelques autres des frondeurs ou des ſceptiques, que les uns tâchent de deviner, mais dont les autres nient même les effets, tandis qu'en les ſuppoſant réels, il eſt d'autres perſonnes qui les attribuent à l'imagination exaltée, à la ſenſibilité, à l'irritabilité, ou même à un manege concerté.'

7 *Juin* 1784. M. le Comte de *Mirabeau*

n'a point fait de difficulté de s'avouer l'auteur de son Mémoire nouveau & d'en être le distributeur: il en a adressé un exemplaire au Roi & à toute la cour.

7 *Juin* 1784. On parle d'une nouvelle tragédie de Mr. *le Mierre*, ayant pour titre *Semiris*, dont les comédiens françois se réservent de donner la premiere représentation devant le Roi de Suede.

8 *Juin* 1784. Extrait d'une Lettre de Besançon du 30 Mai..... Me. *Marguet*, qui est un homme lourd, mais intriguant & chicaneur, ayant eu les moyens d'avoir les griefs sur lesquels le college des Avocats avoit assis sa radiation, a imaginé de se constituer accusé & de présenter Requête au Parlement pour se justifier: la Requête répondue, l'Instruction a été faite & après toutes les formalités nécessaires il a été déchargé de l'accusation. Cette tournure ne raccommode pas les affaires & la scission est plus forte que jamais......

Nous voilà débarrassés de notre Intendant, qui auroit eu envie de rester encore deux ans pour nous pressurer: on n'a pas jugé à propos de lui accorder ce répit. Dieu veuille que son successeur n'aie pas des Secrétaires aussi rapaces!

Le Sieur *Ethis*, le Secrétaire de l'Intendance pendant plusieurs années, avoit commis des exactions si criantes que Mr. de *la Corée* fut obligé de le sacrifier; mais ce

ſubalterne qui tenoit un état pareil à celui de ſon maître, n'en a pas moins emporté un million à la Province.

A cet *Ethis* avoit ſuccédé un nommé *Blanchard*, qui n'avoit rien & auquel on connoît aujourd'hui au ſoleil 600,000 livres de biens.

Enfin le nommé *Grivois*, fripponneau qui commençoit à s'arrondir, avoit déjà gagné pour ſa part 200,000 livres : ainſi voilà de bon compte 1,800,000 livres que ces trois ſuppôts du Commiſſaire départi coûtent à la Franche-Comté, une des provinces les plus pauvres du royaume.

8 *Juin* 1784. On aſſure que le Roi de Suede eſt arrivé hier ici, où il réſidera ſous le nom de Comte de *Haga* : il loge chez ſon Ambaſſadeur.

8 *Juin* 1784. Le Sieur de *Beaumarchais* a écrit à tous les auteurs dramatiques une lettre circulaire, où il les engage à ſe trouver chez lui aujourd'hui, afin d'y conférer de choſes importantes qu'il a à leur communiquer concernant leurs intérêts.

9 *Juin* 1784. C'eſt par un Arrêt du Conſeil du 5 *Juillet* 1781, qu'on ſupnoſoit une uſurpation de la part des propriétaires riverains d'une partie de la Guyenne dans l'eſpace de vingt-deux lieues de tous les atterriſſemens, alluvions & relais appartenans au Roi ; qu'il étoit d'une néceſſité abſolue, pour les intérêts de Sa Majeſté, de connoît

tré ; d'une maniere irrévocable ; la consistance de ces objets ; en conséquence le Grand-Maître des eaux & forêts étoit chargé de faire cette vérification & avoit nommé un Ingénieur arpenteur pour y procéder.

Dès que cet Arrêt fut connu, la consternation devint générale ; chacun trembla pour sa propriété ; le Procureur général a cru devoir déférer cet Arrêt au Parlement de Bordeaux par un Requisitoire ; où il prouva par les principes du Droit Romain & du Droit François, que tout ce qui est atterrissement, alluvion & accroissement, appartient au propriétaire riverain ; que d'ailleurs l'administration du domaine n'avoit aucun caractère pour faire la recherche des droits ignorés & inconnus, pour attaquer les propriétés, &c. qu'en un mot toute cette opération étoit illégale, tortionnaire, vexatoire, irréguliere & dans le fond & dans la forme.

En conséquence le 3 Mai 1782, le Parlement, les Chambres assemblées, rendit Arrêt, ordonnant qu'il seroit fait au Roi de très humbles & très respectueuses Remontrances conformément au Requisitoire, & que néanmoins *sous le bon plaisir de Sa Majesté* il seroit sursis à l'exécution de l'Arrêt du Conseil du 5 Juillet 1781, jusques à ce qu'il eût plû au Roi d'exprimer clairement ses intentions, quand sa religion auroit été instruite, &c.

Les Remontrances furent envoyées au

Roi ; une jouissance tranquille de plus de vingt-deux mois suivit cet acte de zele & de devoir des Magistrats, lorsqu'intervint l'Arrêt du Conseil du 31 Octobre 1783, qui cassoit celui de cette Cour du 3 Mai 1782, & fut signifié à son Greffe.

Cet Arrêt ne contenoit aucune réponse au Parlement : acte d'autorité absolue, il n'indiquoit aucun principe, il ne résolvoit aucune difficulté ; on n'y trouvoit aucun raisonnement dans le droit, aucun éclaircissement sur le fait ; en un mot il portoit tous les caracteres de la surprise. C'étoit une entreprise, une voie de fait, suite d'un plan concerté, dont les fiscaux attendoient le succès pour completter dans tout le royaume le plan d'usurpation qu'ils avoient formé.

C'est ce que fit valoir le Procureur général dans un second Requisitoire, encore plus vigoureux que le premier, où il pesa sur l'attribution faite au Conseil de toutes les contestations à naître dans cette grande querelle, dont la connoissance ne pouvoit & ne devoit être portée que devant le Bureau des finances, comme Juge du Domaine du Roi, & par appel en sa Cour, qui est par essence la Cour féodale du Roi.

D'après cet exposé la Cour délibéra qu'il seroit fait au Roi d'itératives Remontrances, & ordonna, toujours *sous le bon plaisir du Roi*, l'exécution de son Arrêt du 3 Mai 1782.

Cet Arrêt est du 21 Avril.

9 *Juin* 1784. Une Demoiselle de la Croix, par testament du 1 Février 1781, fait un legs à Me. de *la Croix*, *Avocat au Parlement*, *mon parent paternel*: ce sont ses termes. Il se trouve au Palais deux Avocats de ce nom, mais qui ne se croient pas parens de la défunte & cependant chacun d'eux s'est présenté pour recueillir le legs.

Le premier est Me. de *la Croix*, auteur de différens ouvrages: il assure que c'est à sa renommée littéraire qu'il doit le bienfait de la testatrice qu'il ne connoissoit pas, & que d'ailleurs son adversaire portant le surnom de *Frainville* ne peut prétendre à une identité dont l'écarte ce surnom.

Celui-ci regarde ces deux raisonnemens comme plus spécieux que solides, & fait valoir en sa faveur la reconnoissance que les héritiers ont semblé en faire comme parent par la délivrance du legs.

Différens Mémoires ont paru pour & contre dans cette Cause, qui égaye le Barreau par le ridicule que chaque adversaire verse réciproquement sur son rival.

Le premier *la Croix*, ou *la Croix l'auteur*, comme s'il ne se sentoit pas assez fort pour répondre lui même, a appellé à son secours Me. *Target*, qui n'a pas dédaigné de prendre la plume dans cette cause puérile, si l'avidité des prétendans ne lui imprimoit de plus un caractere odieux dans des Avocats

dont le désintereſſement devroit être la premiere vertu.

9 *Juin* 1784. M. le Comte de *Haga*, dès aujourd'hui eſt allé à la comédie françoiſe, où l'on jouoit la dix-huitieme repréſentation du *Mariage de Figaro*. La piece étoit à la moitié du premier acte lors de ſon arrivée. Le public lui a fait l'honneur de demander à grands cris qu'on recommençât; il a même exigé que la toile fût baiſſée & que l'orcheſtre jouât une ſeconde fois l'ouverture: ce qui a été exécuté.

9 *Juin* 1784. La chanſon à ..... eſt la *Chanſon des cinq doigts*; elle eſt extrêmement poliſſonne; mais aujourd'hui tout paſſe: les femmes ne rougiſſent point de l'entendre, elle ſe chante devant elles dans les grands ſoupers, elle eſt gravée & ſe vend publiquement.

10 *Juin* 1784. Outre les ſpectacles habituels de cette capitale, il s'en préſente de tems en tems d'autres, d'autant plus curieux qu'ils ſont uniques ou ſe renouvellent rarement. Tel eſt celui qui a eu lieu dans le Marais le dimanche 6 *Juin*.

Un nommé *Tricot*, Sergent du Régiment du Roi, recruteur, ſpadaſſin renommé, grand ſouteneur de mauvais lieux, héros des filles, des crocs & de tous les tapageurs de Paris, eſt mort & il a fallu l'enterrer. Tous les recruteurs ſes camarades ſe ſont fait un honneur d'eſcorter ſon convoi, au-

quel ils donnoient un air de pompe militaire: quand le corps est parti, ils ont vu avec peine qu'on ne prenoit point le chemin de Saint Nicolas des Champs, paroisse du défunt, mais celui du cimetiere où l'on le portoit en droiture: ils s'en sont plaints & malgré la déclaration des prêtres qu'on n'avoit payé que pour cette marche, ils ont forcé le sabre à la main les porteurs du corps de le conduire à l'église; mais quand le convoi est arrivé, le Suisse prévenu a fait fermer les portes. Grand effroi dedans, grand tumulte au dehors; les recruteurs menaçoient d'enfoncer les portes: on a recours au curé qui, intimidé par toute cette cohorte, ordonne que le cadavre entrera par une porte, mais sans reposer sortira par l'autre: tout le cortege applaudit à la décision du sage Pasteur, on crie *bravo*, on entre en triomphe, on bat des mains, on repete *bis*; en un mot, on tourne en parade cette fête funéraire.

10 *Juin* 1784. M. le Comte de *Haga* ne perd pas un instant durant son séjour dans cette capitale; il cherche à s'instruire, à tout voir avec le plus grand soin; il a déjà visité plusieurs artistes qu'il a entretenus de leur art longtems & en déployant beaucoup d'intelligence & de goût.

11 *Juin* 1784. La plupart des auteurs dramatiques, même les académiciens, se sont rendus à l'invitation du Sieur de *Beau-*

marchais. Il leur a fait part de son projet, qui est de demander par l'intervention des gentilshommes de la chambre un réglement, homologué au Parlement, suivant lequel il sera défendu à toutes les troupes de comédiens de province de jouer aucune piece nouvelle sans l'agrément de l'auteur, & sans le faire bénéficier du septieme des représentations, à l'*instar de Paris*. Tout le monde a applaudi à ce projet; l'on a remercié le Sieur de *Beaumarchais* de son zele pour l'intérêt de ses confreres & il a été chargé d'agir en conséquence & de faire toutes les démarches nécessaires.

11 *Juin* 1784. Par Edit du mois de Février 1776, le Roi avoit changé le régime des corvées; par la Déclaration du mois d'Août suivant tout est rentré dans son ancien état; il y est expressément ordonné *que les travaux pour les réparations & entretien des grandes routes continueront d'être faits dans les diverses Provinces du Royaume comme auparavant.*

Le Commissaire départi en Guyenne s'est arrogé le droit de créer un nouveau systême, d'établir une imposition, de l'augmenter à son gré, de détruire des privileges que Sa Majesté avoit rétablis.

C'est sur cet attentat envers les Loix, qu'est intervenu l'Arrêt du Parlement de Bordeaux du 27 Mars dernier, portant qu'il sera fait une enquête pour être mise sous les yeux du Roi.

Par un Arrêt du Conſeil du 17 Avril 1784, cet Arrêt du Parlement a été caſſé & ledit Arrêt a été ſignifié du très exprès commandement du Roi au Greffier en chef du Parlement, le 24 Avril.

C'eſt alors que par un autre Arrêt du 28 Avril fondé ſur onze Conſidérations des plus graves, le Parlement, les chambres aſſemblées, a arrêté que le Roi ſeroit très humblement ſupplié de retirer ledit Arrêt, comme évidemment ſurpris à ſa religion; ordonne que *ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté*, ſon Arrêt du 27 Mars ſortira ſon plein & entier effet; ordonne que les enquêtes & toutes les pieces juſtificatives à leur appui ſeront miſes ſous les yeux du Roi, & qu'il lui ſera détaillé le monſtrueux aſſemblage des vexations commiſes par le Commiſſaire départi d'après ſon ſyſtême d'établir dans toute la Généralité une impoſition pour les corvées.

La Cour a arrêté en outre que le Roi ſeroit très humblement ſupplié de faire ceſſer tous ces deſordres; de vouloir faire une loi; qui prévienne l'arbitraire & qu'il lui ſeroit repréſenté qu'il n'eſt point de province dans le royaume qui ait plus de droits que celle de Guyenne à la ſollicitude paternelle de Sa Majeſté; qu'il n'en eſt point qui ait autant éprouvé les maux qui ſont la ſuite naturelle de la guerre; que la nature des denrées de ladite province & les ſecouſſes qu'a éprouvé le commerce, l'ont empêché de

jouir encore des avantages de la paix : que cependant obligée de payer des impôts énormes, n'ayant que des revenus casuels & dont le débouché est absolument obstrué, il seroit impossible qu'elle pût fournir à un nouvel impôt.

11 *Juin* 1784. Ces jours derniers un marchand d'ariettes étant monté à la portiere de deux Dames qui se promenoient sur le boulevard, leur propose d'acheter des ariettes, entr'autres du *Mariage de Figaro*. Deux officiers qui étoient sur le devant rejettent avec dédain ces ariettes, disant, qu'ils ont vu la piece une fois & que cela leur suffit : un *quidam* passoit, il s'arrête, les apostrophe & les injurie à l'occasion de leur mauvais goût de mépriser ce qui cause l'engouement de tout Paris ; les officiers furieux descendent pour donner des coups de canne à l'insolent, qui persiste à leur reprocher leur ignorance : grand tumulte, la garde arrive ; le *quidam* est traduit devant le Commissaire, est obligé de décliner son nom ; il se trouve que c'est le portier du Sieur de *Beaumarchais*. On alloit le conduire en prison, lorsque les plaignans intercedent pour lui. Le Commissaire, dont le devoir auroit été de faire toujours constituer prisonnier le délinquant, le relâche & se contente de le faire conduire sous bonne escorte chez son maître, auquel il fait enjoindre de veiller avec plus d'attention sur

ses valets & d'empêcher qu'ils n'insultent les honnêtes gens.

11 *Juin* 1784. Autant qu'on a pu tirer au clair l'anecdote du Mémoire de Me. *Linguet*, voici ce qu'il y a de plus constaté.

Le Sieur *le Quesne*, après s'être bien consulté sur la diffamation qui résultoit dans le public contre lui du No. 72. de Me. *Linguet*, a été conseillé de rendre plainte & de faire assigner son adversaire, ou à désavouer les faits, les accusations & calomnies insérées dans les Annales audit No., ou de se voir condamné à lui en faire une réparation authentique.

En conséquence l'assignation a été donnée chez le Sieur de *Montbines*, le nouveau correspondant du journaliste, où il est censé avoir élu son domicile.

Le Sieur de *Montbines* n'a pas manqué d'envoyer cette assignation à Me. *Linguet*, & c'est en réponse à cet acte juridique du Sieur *le Quesne* qu'il a fait passer son Mémoire in 4o. de 107. pages, pour être remis à ses Juges.

Me. *Linguet* avoit en même tems proposé à son commettant de faire réimprimer ce Mémoire à Paris pour l'envoyer à tous ses souscripteurs; mais celui-ci lui a représenté que cette réimpression pourroit souffrir beaucoup d'inconvéniens, & qu'il croyoit plus expédient qu'il le fît imprimer à Londres & le lui renvoyât tout prêt à être distribué.

11 *Juin* 1784. L'affaire de M. le Vicomte de *Noë* n'est point finie; mais indépendamment de ce qui peut avoir été fait à Bordeaux, après avoir présenté Requête à la Connétablie pour se rendre opposant à l'éxecution du jugement du tribunal des Maréchaux de France, qui avoient ordonné qu'il seroit enlevé de sa terre & conduit à Paris pour y satisfaire aux ordres du tribunal, la Connétablie ayant mis néant à cette Requête, il s'est pourvu au Parlement de Paris par appel & cette Cour a rendu arrêt de défenses qui le prend sous sa protection. Les Vacances ont empêché jusques à présent les suites de cette affaire, dont il doit résulter une grande contestation entre ce tribunal & le Parlement.

12 *Juin* 1784. D'après l'Arrêt du Conseil qui augmente & fixe les appointemens des premiers sujets de l'opéra, le régime en est encore changé. Ils ne sont plus chargés de la recette, ni de la dépense; ce sont les Menus. On ne doute pas que cette nouvelle administration ne retombe dans les inconvéniens de la précédente & que les frais qui augmentoront ne rendent ce spectacle plus onéreux que jamais au Roi. Déjà les sujets n'ayant aucun intérêt à la chose se négligent & ne veillent à aucune des déprédations qui se commettent journellement dans ses détails économiques.

12 *Juin* 1784. Non-seulement l'affaire

de Bordeaux concernant les corvées ne s'arrange point, mais elle devient plus grave que jamais. Mr de *Fumel* y a dû tenir avant la Pentecôte une séance, pour casser tout ce qui avoit été fait & même pour enlever les minutes, de façon qu'il n'en reste aucune trace. Le Maréchal de *Mouchy* vient ensuite de partir avec ordre de contenir le Parlement à la rentrée.

12 *Juin* 1784. On peut se rappeller le différend élevé entre le Docteur *Mesmer* & le Docteur *Deslon*, dont l'objet principal est une somme de 150,000 livres que le premier repete contre l'autre. Cette affaire a mûri depuis longtems, & l'on assure qu'elle est enfin au moment d'éclater, qu'elle va se plaider *in magnis*; que c'est Me. *Gerbier* qui parlera pour le Sieur *Mesmer*, & Me. de *Bonnieres* pour le Sieur *Deslon*.

12 *Juin* 1784. Il doit y avoir demain par extraordinaire bal à l'opéra. Mr. le Duc de *Chartres*, qui cherche à tirer parti de tout pour accréditer son jardin, a fait afficher une annonce, par laquelle il restera ouvert & illuminé toute la nuit, & les masques auront toute permission d'y entrer. Les marchands des galeries sont invités de seconder la munificence de Monseigneur & de laisser leurs boutiques ouvertes.

13 *Juin* 1784. L'émeute religieuse & comique arrivée à la paroisse de Saint Nicolas des champs mérite encore quelques dé-

tails. On n'avoit payé pour le convoi du Sieur *Tricot* que 15 livres, & il en faut 45 livres pour que le cadavre ait le droit d'entrer dans le lieu saint. Les prêtres s'étoient obstinés à se rendre au cimetiere & le cadavre étoit arrivé sans eux à l'église.

Les Recruteurs se battoient contre les Suisses pour faire entrer le cadavre, lorsque le Curé instruit du tapage rendit la décision dont on a parlé, mais qui ne finit pas la querelle. Les Recruteurs voulurent que le cadavre reposât un moment. Ils le firent placer sur des chaises arrangées en forme de piédestal; la loueuse de chaises s'y opposant, & ayant donné un soufflet à l'un d'eux, fut foulée aux pieds: enfin n'y ayant aucun prêtre pour dire quelques prieres, les recruteurs y suppléerent en tournant trois fois autour du cadavre aux acclamations de l'assemblée & conduisirent ensuite leur héros au cimetiere en chantant la chanson des funérailles de Marlborough. On ajoute que le Curé s'est plaint à la Police de tant d'irrévérences & que les recruteurs sont en prison, mais sourdement, pour ne point aggraver le scandale par trop de publicité.

13 *Juin* 1784. Depuis que le jugement du Conseil de guerre est rendu & connu, les Mémoires percent moins difficilement. On voit dans le public:

1o. Mémoire du Comte de *Grasse* sur le combat du 12 Avril 1782, avec huit plans

des positions principales des armées respectives.

2°. Observations du Marquis de *Vaudreuil*, adressées au Conseil de guerre à l'Orient.

3°. Réponse de Mr. de *Grasse* aux Observations de Mr. de *Vaudreuil*.

4°. Mémoire de Mr. de *Bougainville*, commandant la troisieme escadre au combat du 12 Avril 1782.

5°. Mémoire justificatif pour *Jean François* Baron d'*Arros d'Argelos*, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint Louis, Capitaine des Vaisseaux du Roi, Brigadier de ses Armées, commandant le Vaisseau le *Languedoc* dans l'armée sous les ordres du Comte de *Grasse*.

6°. Lettre de Mr. d'*Albert de Rioms*, Commandant le *Pluton*, à Mr. le Marquis de *Vaudreuil*, datée de l'Orient ce 12 Janvier 1784.

7°. Notes de M. le Marquis de *Vaudreuil* en réponse à cette Lettre.

8°. M. d'*Albert de Rioms* à Messieurs du Conseil de guerre assemblés à l'Orient.

13 *Juin* 1784. *Les Cinq Doigts*, sur le Vaudeville du Mariage de Figaro.

Boufflers peignit avec grace
Le lieu, dont chacun est fol;
Barthe & d'*Arnaud* sur sa trace
Ont chanté le cul, le col;
Sans m'élever à leur place,
D'une plus timide voix,
Je vais chanter les cinq doigts.

Un

Un vieux que chacun repouſſe,
S'il a de l'or bien compté
Fait la cadence du pouce,
Soudain il eſt ſupporté.
Vénus va pour lui plus douce
A ſon lit l'aſſocier:
Honneur au doigt financier!

*

Du ſecond l'emploi me touche,
Du myſtere ſigne heureux;
Près d'une mere farouche
Il exprime & parle aux yeux,
En le plaçant ſur la bouche
L'amour fidele & diſcret
Nous dit: garde mon ſecret.

*

Celui du milieu réclame,
Meſdames, le pas ſur tous:
Quand l'amour perd de ſa flamme
Ce doigt le réveille en vous,
Lorſqu'auſſi près d'une Dame
Le Dieu cueille un beau laurier,
Ce doigt eſt ſon brigadier.

*

Au ſuivant l'amour fidele
Met l'anneau de ſon bonheur,
Qui le reçoit d'une belle,
En retour promet ſon cœur:
Ce doigt d'amour éternelle
Offre le gage enchanteur,
Je le crois un peu menteur.

Le petit dans l'art magique
Passe pour être en crédit;
Une femme despotique
De ce renom s'enhardit,
Et par ce mot sans replique
L'amant foible est interdit:
Mon petit doigt me l'a dit.

De tous ces doigts, ce me semble,
L'éloge est poussé trop loin,
De l'écrire encore je tremble,
Et le dire est un besoin.
J'ai vû ces lâches ensemble
S'unir d'un effort commun
Et se mettre cinq contre un.

14 *Juin* 1784. La chanson ci-dessus avoit été précédée ou a été suivie de la piece de vers ci-jointe, intitulée: *les Doigts*. On prétend qu'elle a été adressée à la fille du Marquis de *Paulmy*, la Princesse de Luxembourg.

Honneur à cet artiste sage
Qui pour le bonheur des humains
Des doigt qu'il joignit à leurs mains,
Daigna multiplier l'usage:
C'est du ciel le don le plus doux,
Car des doigts l'adresse infinie
Fait tout le plaisir de la vie;
Et sans les doigts que ferions nous?
Lise est savante, pour son âge,
Car à douze ans Lise conçoit
Tous les plaisirs du mariage

Que lui montre son petit doigt.
De jolis doigts ont de l'absence
Souvent adouci les rigueurs.
Que les doigts ont d'intelligence
Pour soulager deux tendres cœurs,
Que tourmente la vigilance
Et des mamans & des tuteurs.
Les doigts à l'amante captive
Font oublier la liberté;
Les doigts pour l'amante craintive
Dans un tableau bien imité
D'une jouissance illusive
En font une réalité.
Souvent dans l'amoureuse ivresse
Les doigts font le charme des cœurs,
Tout s'embellit par leur adresse
Et partout les doigts sont vainqueurs.
Si la beauté que je préfere
Daignoit permettre qu'aujourd'hui
De ses doigts la touche légere
Portât remede à mon ennui,
Je bénirois sa bienfaisance:
Si mes vœux n'étoient superflus,
En peignant ma reconnoissance
J'aurois pour elle un doigt de plus.

14 *Juin* 1784. Mr. le Marquis de *Montesquiou*, dans l'espoir que le Roi de Suede voudroit bien honorer de sa présence sa réception à l'Académie françoise, avoit fait différer la cérémonie. Dès que Mr. le Comte de *Haga* a été arrivé, la compagnie a député vers lui pour l'instruire de son désir: M. le Comte de *Haga*, flatté de l'honneur

qu'on lui faisoit, en a témoigné toute sa reconnoissance, mais a déclaré qu'il n'avoit de libre que le mardi quinze. Ce n'est point jour d'Académie françoise & c'est au contraire jour d'Académie des belles-Lettres, dont la salle tient précisément à l'autre & sert même de passage les jours de séance publique. Grande négociation à ce sujet entre les deux Sécrétaires. Mr. d'*Acier* a déclaré ne pouvoir suspendre de son autorité les travaux de sa Compagnie; il a fallu que Mr. le Baron de *Breteuil*, comme Ministre de Paris, écrivît une Lettre au nom du Roi pour décider la contestation & demain la séance a lieu extraordinairement *par Ordre.* On a rassemblé en diligence tous les membres dispersés, qui avoient pris une courte vacance.

14 *Juin* 1784. La fête que Mr. le Duc de *Chartres* avoit imaginée n'a pas eu lieu hier, du moins quant aux masques; il est venu un ordre du Roi qui a empêché de les laisser entrer durant la nuit dans le jardin du palais royal. C'est une mortification donnée à Son Altesse, qui auroit dû prévoir le désordre que pouvoit occasionner une semblable saturnale.

15 *Juin* 1784. Suivant le Mémoire du Comte de *Grasse*, l'équité du Roi n'a pas permis que sa conduite au combat du 12 Avril 1782 restât exposée au blâme public, sans avoir été juridiquement examinée. Il

avoit lieu d'attendre ce bienfait de Sa Majesté après quarante-huit ans de service, trente campagnes, douze combats & ses succès précédens durant la guerre qui vient de finir.

L'objet de son Mémoire est de prouver: 1°. Que le Vaisseau Amiral après onze heures & demie de combat, privé de tout moyen de défense ultérieure, hors d'état de se sauver, lorsqu'il l'a rendu, ne laisse aucun sujet de blâme contre Mr. de *Grasse* comme Capitaine.

2°. Qu'ayant fait depuis le commencement jusques à la fin du combat, les signaux propres à chacune des circonstances & aux variations des vents, il doit être absous avec honneur comme Général.

Ce Mémoire n'est point mal fait, surtout quant à la partie qui tend à disculper le Comte de *Grasse* comme Général: en supposant l'exposé des circonstances exact, il a raisonné très judicieusement tous les mouvemens & tous les ordres; mais les manœuvres les plus importantes n'ont pas été exécutées: neuf de ses signaux dans les positions les plus critiques ont été absolument négligés. Il n'en falloit pas tant pour perdre la bataille. Mr de *Bougainville* est gravement inculpé; le Marquis de *Vaudreuil* légérement & le plus souvent applaudi.

Quant à la reddition du vaisseau amiral, malgré l'étalage où il entre de son mauvais état, il laisse encore beaucoup de choses à

désirer pour sa justification, & celle-ci, à beaucoup près, n'est pas aussi claire que la premiere.

15 *Juin* 1784. Lundi sept de ce mois, lorsque le Comte de *Haga* est arrivé, le Roi ne comptoit point sur lui & Sa Majesté étoit allée à la chasse à Rambouillet, où Elle devoit donner à souper à 25 Seigneurs. La Reine lui dépêcha un courier; il n'avoit point ses voitures, il se fit ramener par un palfrenier & prévint *Monsieur* qui étoit du voyage de n'avertir de son départ qu'au moment du souper, dont il feroit les honneurs à sa place. Au moyen de quoi sa garde-robe resta à Rambouillet: le Roi rentré dans son appartement n'avoit point de clefs, n'avoit point de valets-de-chambre; il fallut un serrurier, & l'on appella les premiers-venus pour habiller Sa Majesté. Ceux-ci peu au fait s'en tirerent comme ils purent & d'une façon fort ridicule; en sorte que, quand le Roi vint chez la Reine pour trouver le Comte de *Haga*, chacun eut peine à s'empêcher de rire; la Reine lui demanda s'il donnoit bal ce soir-là, & s'il avoit déjà commencé la mascarade, ou s'il vouloit montrer au Comte de *Haga* une idée de l'élégance françoise? Il avoit un soulier à talon rouge, un autre à talon noir, une boucle d'or, une autre d'argent & ainsi du reste. Il fallut cependant qu'il demeurât de la sorte dans la crainte d'être pire.

Le soir à son coucher Sa Majesté plaisanta beaucoup de l'accoûtrement bizarre où l'on l'avoit mis: Elle dit en riant „ je connois „ celui qui m'a ridiculisé de la sorte & je „ l'arrangerai bien à mon tour." Ces petits traits décelent la bonté de l'ame du Roi, combien il est facile dans son service & aimable dans son intérieur.

15 *Juin* 1784. Relation de la Séance publique, tenue extraordinairement aujourd'hui mardi pour la réception de M. le Marquis de *Montesquiou*.

L'affluence depuis plusieurs années toujours très grande à ces sortes d'assemblée, ne pouvant croître, puisque le local n'étoit pas plus étendu, a été du moins remarquable par l'espece & le zele des spectateurs. Dès midi & demi plus de deux cens femmes de la plus haute qualité avoient pris poste, & entraînant à leur suite une foule d'hommes du même rang, la salle n'a été remplie, à proprement parler, que de gens de cour, & le peu d'hommes de lettres qui s'y sont trouvés, n'y sont entrés que furtivement en quelque sorte & en contrebande.

Au reste, si la personne du Récipiendaire attiroit la foule, son discours le méritoit peu. En vrai courtisan, Mr. de *Montesquiou* voulant plaire à tout le monde, a rétabli l'ancienne formule d'éloges usités pour les fondateurs & protecteurs de l'Académie; il

a paſſé enſuite à ſon prédéceſſeur, qu'il faut ſe rappeller avoir été Mr. l'ancien Evêque de Limoges, le précepteur des enfans de France; il a prétendu que ſon plus bel ouvrage étoit l'éducation de ces auguſtes éleves, ce qui lui a fourni l'occaſion d'eſquiſſer le portrait de chacun avec les couleurs les plus flatteuſes: il a peint dans *Louis* XVI. le Monarque humain, juſte & ſimple, ami de la franchiſe, des mœurs & de l'économie. *Monſieur*, auquel il a l'honneur d'être attaché, lui a fourni des détails plus particuliers; il eſt entré dans ceux de ſa vie intérieure; il nous a vanté ſon amour de l'étude, & nous a appris que ce Prince, en s'efforçant d'acquérir les connoiſſances néceſſaires à ſon rang, y joignoit le goût des lettres & les cultivoit avec ſuccès. Enfin les qualités héroïques de Mr. le Comte d'*Artois* n'ont point échappé au pinceau du nouvel académicien: il a principalement appuyé ſur ſon voyage de Gibraltar. Epiſode mémorable & glorieux de la vie de ce Prince. La Reine a reçu auſſi le tribut de louange dû à ſes traits, à ſes graces & à ſes vertus.

Mr. le Marquis de *Monteſquiou* n'avoit garde d'oublier le Comte de *Haga*, pour qui la ſéance avoit été reculée & fixée à ce jour extraordinaire. Sans lever exactement le voile qui l'enveloppoit, il a fait l'éloge de Monarques Philoſophes, qui voyagent pour s'inſtruire & qui en ſe répandant davantage,

ne

ne font qu'étendre leur renommée & se rendent non moins chers aux étrangers qu'à leurs sujets.

C'est Mr. *Suard* qui, en qualité de Directeur, a répondu à Mr. de *Montesquiou.* Il a révélé d'abord les titres littéraires de celui-ci à l'Académie Françoise que peu de gens connoissoient: il nous a appris que ce courtisan ingénieux faisoit des pieces de vers très agréables, des contes, des chansons, des épigrammes, des romans, des comédies, mais tous ouvrages de société que la modestie de l'auteur n'a point laissé sortir du cercle de ses amis. En parlant des comédies de M. de *Montesquiou*, le Directeur a pris occasion de-là pour s'élever adroitement contre celle du Sieur de *Beaumarchais*, si courue en ce moment. Sa critique, quoiqu'indirecte, a été si juste que personne ne s'y est mépris. Elle a reçu des applaudissemens incroyables & unanimes. C'étoit un enthousiasme, une ivresse plus grande encore que celle des admirateurs du *Mariage de Figaro.*

Un autre endroit du discours de Mr. *Suard* qui, sans faire autant de plaisir, a paru piquant & bien adapté aux circonstances, c'est la digression qu'il a faite sur l'usage de l'Académie d'entremêler ses membres littéraires de gens de la cour comme les plus capables de fixer parmi elle le beau langage & ce qu'on appelle *le bon ton.* Quoique cette

idée paroiffe prêter affez au ridicule, il lui a donné une tournure qu'il a fait paffer & qui lui a même mérité des applaudiffemens.

Le Directeur pouvoit moins encore que le Récipiendaire fe difpenfer de parler du Comte de *Haga*. Il a feulement cherché à ne pas fe répéter avec lui & heureufement le fujet très fécond lui a permis de varier & le fond & la forme de l'éloge.

Après ces deux difcours, M. de *la Harpe* a lu un chânt d'un poëme en l'honneur des femmes, qui doit être divifé en quatre. Quoique la fiction en foit très poétique & très ingénieufe; quoiqu'il y ait des defcriptions charmantes, riches & pleines de goût; quoique la verfification en foit brillante & harmonieufe, cet ouvrage a reçu peu d'applaudiffements, & cependant l'auteur ne pouvoit mieux choifir fon auditoire, puifqu'il étoit compofé en grande partie de femmes ayant toutes des prétentions, foit aux graces, foit à l'efprit. Mr. l'Abbé *Arnaud* prétend que c'eft la faute du rithme de ce poëme qui eft en vers *hexametres*, c'eft-à-dire, en grands vers qui ne réuffiffent jamais dans notre langue, à moins qu'ils ne foient joints à une action. On croit, malgré cette affertion, qu'il faut plutôt en chercher la caufe dans la perfonne du poëte, en général peu aimé du public. Ses partifans efperent qu'il fera vengé de ce dédain dans le filence du cabinet.

Au reste, on lui reproche plusieurs gaucheries dans les détails du morceau qu'il a lu; comme d'avoir trop déprimé les Turcs; d'avoir fait des vœux pour la destruction de leur empire dans un moment où la France cherche à les soutenir & à s'unir plus étroitement avec eux; & devant qui? en présence de M le Marquis de *Choiseul-Gouffier*, envoyé Ambassadeur auprès de la Cour *Ottomanne!*

On devoit s'attendre sans doute que M. de *la Harpe*, correspondant du Grand-Duc de Russie, dans un ouvrage à la louange des femmes feroit un éloge pompeux de l'Impératrice mere de ce Prince; mais on eût voulu qu'en présence du Comte de *Haga* il n'eût pas affecté d'exalter cette Souveraine aux dépens des autres Puissances du Nord, qui ne peuvent lui être assimilées.

Une chose très remarquable dans ce poëme, c'est que l'auteur, en faisant l'énumération de quelques femmes célebres de France, mortes ou vivantes, a nommé avec la plus grande distinction Madame la Comtesse de *Genlis*, avec laquelle il est brouillé, & qui tout récemment, dans son dernier ouvrage intitulé les *veillées du château*, a fait un portrait affreux de Mr. de *la Harpe*. Quelqu'un lui en ayant témoigné sa surprise, il a répondu qu'il rendoit le bien pour le mal.

Mr. le Duc de *Nivernois* a terminé la séance par la lecture de six fables; savoir,

le jugement du Lion; le Lion, le Bœuf & le Renard; les Prieres; les deux Sceptres; le Musulman, sa femme & la Pie; & *la Pyramide.* Ces petits ouvrages lus sans prétention, avec le même naturel & la même facilité dont ils semblent avoir été composés, contenant une moralité exquise, ont été reçus avec un enthousiasme universel.

Après la séance Mr. le Comte de *Haga* s'est rendu dans la salle particuliere d'assemblée des Académiciens, où Mr le Maréchal Duc de *Duras* lui a présenté les divers confreres qui s'y sont rencontrés. L'illustre étranger a paru les connoître tous, au moins par leurs ouvrages. Il n'est pas jusques à Mr. *Beauzée*, très ignoré dans sa propre patrie, auquel il n'ait fait compliment de sa grammaire & autres écrits sur la langue. Il a félicité Mr. *Suard* sur la hardiesse avec laquelle il avoit osé attaquer la comédie du Sieur de *Beaumarchais* & frondé le mauvais goût des spectateurs. Il a demandé à plusieurs reprises où étoit le Doyen de la Compagnie, le Maréchal Duc de *Richelieu*? Il a témoigné son regret de ne pas voir Mr. de *Malesherbes*; enfin il a questionné Mr. de *la Harpe*, s'il n'avoit pas composé une tragédie de *Gustave*? Il lui a dit qu'il en avoit fait toutes sortes de recherches sans avoir pu la trouver. Ce qui a obligé Mr. de *la Harpe* de lui avouer que cette piece n'ayant pas réussi, il l'avoit gardée dans son porte-

feuille; mais ayant ajouté qu'il comptoit la travailler, la faire jouer une seconde fois & imprimer ensuite, le Comte de *Haga* lui en a témoigné sa satisfaction, d'autant que ce sujet l'intéressoit infiniment Le dernier mot qu'on ait recueilli de Mr. le Comte de *Haga*, c'est son exclamation en voyant cette salle dont les murs sont couverts de tout les portraits des Académiciens morts & vivans: *Cette tapisserie vaut mieux que la plus belle tenture des Gobelins.* Dans ces différens propos Mr. le Comte de *Haga* s'est exprimé avec beaucoup d'élégance, de naturel, de facilité & d'esprit. Il paroît connoître parfaitement notre langue & son génie, & sous ce point de vue ne seroit pas indigne de figurer dans l'assemblée qu'il a honoré de sa présence.

16 *Juin* 1784. *Les Observations du Marquis de Vaudreuil* sont foibles. Elles tendent en général à disculper toute l'armée. Ce n'est qu'après les plus grands efforts & la résistance la plus opiniâtre que les François ont été forcés de céder la victoire. Sa retraite ne peut être que glorieuse à la nation. Au lieu de fuir à toutes voiles, il a rassemblé dix-sept vaisseaux de l'armée navale à la vue des ennemis & il a croisé plusieurs jours pour attendre les cinq qui lui manquoient.

16 *Juin* 1784. Mr. de *Grasse*, dans sa *Réponse aux Observations du Marquis de Vaudreuil*, commence par lui reprocher d'avoir

abusé de la confiance avec laquelle il lui avoit fait part de son Mémoire pour répandre avec affectation ses *Observations*, tandis que Mr. de *Grasse* avoit reçu défenses de publier son Mémoire imprimé depuis le mois d'Octobre 1782, & dont il n'a eu la liberté d'envoyer des exemplaires au Président du Conseil de guerre que le 14 Novembre 1783.

L'objet de cette réponse au surplus est de démontrer que les Observations du Marquis de *Vaudreuil* sont en contradiction; les unes avec le triplicat de ses dépêches au Ministre du 26 Avril 1782; les autres avec sa Lettre du 18 Juin suivant que le Comte de *Grasse* a reçue à son arrivée en France; celle-ci avec la Lettre de Mr. *Mithon* au même en date du 19 Juin 1782, & celle-là avec l'Ordonnance de la Marine du 25 Mars 1765, titre du combat & avec les faits de la cause.

Cette replique semble fort bonne & refuter avec autant de justesse que de force la foible apologie de toute l'armée navale, entreprise par le Marquis de *Vaudreuil* & l'inculper lui-même.

16 *Juin* 1784. On assure que Mr. de *Calonne* a trouvé le moyen de fournir aux besoins de Mr. le Duc de *Chartres* par une tournure fort ingénieuse. Le palais royal est un appanage qui doit revenir à la couronne à défaut d'hoirs mâles. Dans le tems où se fera cette réunion, il faudra bien tenir

aux héritiers de la branche d'Orléans compte des améliorations faites au palais royal & les en rembourser. En conséquence on fournit d'avance au Duc de *Chartres* quatre millions, à déduire sur ce qu'il pourra leur être dû à cette époque.

Sans cette ressource les bâtimens iroient fort mal, ils languissent beaucoup depuis cet hiver.

17 *Juin* 1784. Le Mémoire de Mr. de *Bougainville* est peu de chose & sa principale défense est de dire qu'il n'a pas vû les signaux, ou que les ayant vus imparfaitement il n'a pas cru prudent de les exécuter avant d'en être plus sûr.

Du reste, on attribue la perte de la bataille: 1o. à ce que les ennemis étoient plus forts en nombre de près d'un quart & que dans ce quart il y avoit trois vaisseaux à trois ponts.

2o. A ce que tous les vaisseaux Anglois étoient doublés en cuivre, tandis que la moitié au plus des François l'étoient ainsi & que les autres n'avoient que des carenes très anciennes; avantage bien supérieur à l'avantage numérique, qui rendoit leurs mouvemens simultanés & rapides, ensemble d'efforts, qui fait la force d'une armée.

3o. Le bord que les ennemis couroient, tendoit à leur faire trouver le vent, tandis que le nôtre nous conduisoit dans des parages soumis à un calme habituel & à un changement de vent favorable à nos rivaux.

4°. Enfin les ennemis qui nous combattoient avec cette excessive supériorité de moyens & de circonstances, étoient les Anglois, ce peuple qu'il suffit de nommer pour prononcer l'éloge de ses talens à la mer.

D'ailleurs cette victoire n'a eu aucune suite favorable pour eux; ils étoient si maltraités qu'ils n'ont pû gagner Antigues & qu'ils ont été obligés, comme nous, de faire vent arriere.

Une anecdote à conserver de ce Mémoire est celle de Mr de *Marigny*, Commandant le *César*; après l'avoir défendu jusques à la derniere extrêmité, étendu sur son lit, mortellement blessé, on vient lui dire que le vaisseau qui est en feu va sauter: *tant mieux*, répondit-il, *les Anglois ne l'auront pas. Fermez ma porte, mes amis, & tâchez de vous sauver.*

17 *Juin* 1784. Le Mémoire de Mr. d'*Arros* est fort clair & fort développé; il se justifie très bien, il prouve par les faits qu'il n'a point quitté son poste de Matelot de l'avant, que lorsqu'il s'est trouvé désemparé au point de ne pouvoir plus manœuvrer; s'étant réparé il a vu le *signal de vitesse*, par equel il n'y a plus d'ordre de division, chacun se place comme il peut; Mr. d'*Arros* l'a fait & il n'y avoit alors qu'un vaisseau entre la *Ville de Paris* & lui, & puis deux: il sert depuis 37 ans & n'a encore éprouvé

aucun reproche; il a reçu 1777 coups de canon. Il avoit encore 1500 gargousses de tout calibre, ayant eu la précaution d'en faire faire 800 durant le combat.

Suivant ce que dit Mr. d'*Arros*, Mr. de *Grasse* paroissoit encore en bon état, lorsqu'il s'est rendu; il a amené dans le moment qui lui étoit le plus favorable, où l'ennemi commençoit à tenir le vent & à désespérer de prendre l'Amiral.

17 *Juin* 1784. On parle d'une nouvelle place d'Administrateur général de la Lotterie royale de France, créée en faveur du Sieur *Morel*, à la charge de pensions pour les Sieurs *Garat* & *Aswedo*. On connoît le premier: le second est un Juif qui chante avec beaucoup de goût; fort insolent & renommé pour un soufflet qu'il reçut au caffé du caveau en présence de beaucoup de spectateurs; ce qui le corrigea & le ramena à faire des excuses à l'offensé.

17 *Juin* 1784. La Lettre de Mr. *Albert de Rioms* est courte & tend uniquement à le disculper de n'avoir pas exécuté un certain signal. Il prouve à Mr. le Marquis de *Vaudreuil*, Chef de l'Escadre blanche & bleue, que c'étoit d'autant moins à lui à faire ce reproche à un Capitaine de Vaisseau de sa Division, qu'il n'avoit pas répété le signal de façon à déterminer d'y obéir. Les argumens de Mr. de *Rioms* semblent pressans & victorieux.

18 *Juin* 1784. Les *Notes de Mr. le Marquis de Vaudreuil* en marge de la Lettre de Mr. *Albert de Rioms* sont foibles & même des especes d'excuse à cet officier. Il lui reproche seulement d'exposer ses griefs d'une maniere peu décente & répréhensible.

18 *Juin* 1784. La Requête ou Discours de Mr. *Albert de Rioms* à M. M. du Conseil de guerre assemblés, tend à se plaindre, tandis que la plupart des autres accusés n'ont été décrétés que d'assigné pour être oui, de l'être d'ajournement personnel, lui sixieme; il y répond directement à l'accusation du Comte de *Grasse* de n'avoir pas obéi à son premier signal.

Il entre à cette occasion dans la discussion de l'objet de ce signal & prétend qu'il ne pouvoit remplir les intentions de Mr. de *Grasse*; qu'eût-il été exécuté, on n'en auroit pas plus obtenu la victoire & l'on ne s'en seroit pas mieux tiré. Il fait un parallele de l'état des choses à la journée du 9, dont le général se prévaut si fort, & démontre qu'il ne ressembloit pas à celui de la journée du 12; conséquemment qu'en faisant la même manœuvre, on ne pouvoit se flatter d'un succès pareil.

Les causes de notre désastre, en ne comptant que du commencement de l'action, sont: 1o. la supériorité connue de l'ennemi: 2o. le désordre où nous nous sommes vus dans les premiers instans; désordre bientôt

augmenté par le changement de vent, enfin rendu extrême par les circonstances, qui ont permis à l'ennemi de couper notre ligne en deux endroits : 3°. le calme qui a mis le plus grand obstacle au rétablissement de l'ordre, en ce que tandis qu'il retenoit la seconde Escadre dans une inaction absolue & forcée, la brise donnoit à nos ennemis les moyens de se réunir pour porter leurs efforts sur un seul point.

18 *Juin*. 1784. L'affaire de l'abbé de *Mably* se civilise, du moins quant au Censeur Mr. de *Sancy*. Il a reçu une lettre en date du vingt-deux Mai de Mr. *Laurent de Villedeuil*, Directeur aujourd'hui de la Librairie, qui lui apprend que Mr. le Garde des Sceaux l'a rétabli. On assure que c'est à la recommandation de l'Archevêque même qui a écrit à Mr. de *Miromesnil* qu'il croyoit le Censeur suffisamment puni de son inattention, qu'il se désistoit de toute poursuite à son égard, & le prioit instamment de lui rendre ses fonctions.

18 *Juin* 1784. Extrait d'une Lettre de Lyon du 6 Juin.... Avant-hier on a régalé le Comte de *Haga* du spectacle d'une *Montgolfiere*, (c'est ainsi qu'on a baptisé les machines aërostatiques fabriquées suivant la méthode de M. M. de *Montgolfier*.) Elle avoit 70 pieds de diametre vertical, sur 189 pieds de circonférence. Les coopérateurs qui faisoient le service de ce ballon,

s'étoient noué autour du bras un mouchoir blanc; allégorie dont l'application n'échappa point à l'auguste étranger. Il apperçut aussi à leur boutonniere une petite médaille, portant d'un côté les armes de Suede & de l'autre celles de France: *Oui*, dit-il, *fort bien! ces armes-là sont unies depuis longtems.* Je n'entrerai pas dans le détail de cette expérience, qui n'est plus ou plutôt qui n'est encore qu'un jeu d'enfant, mais cependant pensa être funeste aux voyageurs par les soubresaults de la machine, lorsqu'elle s'abattit. Mr. le Comte de *Laurencin* dirigeoit l'expérience; mais le spectacle nouveau qu'elle offrit, fut celui d'une femme, dont le nom sera désormais illustre par son intrépidité; c'est Madame *Tible*, Lyonnoise: elle reçut des complimens universels & surtout du Comte de *Haga*, & fut couronnée à la comédie au bruit des acclamations publiques.

Mr. le Comte de *Haga* soupa à l'archevêché, où Mr. de *Montazet* avoit fait construire un sallon sur une terrasse illuminée dans le meilleur ordre & terminée par une décoration, sur laquelle on voyoit des inscriptions & des emblêmes rappellant les événemens les plus remarquables du Regne de GUSTAVE III: galanterie dont le Comte de *Haga* témoigna sa vive satisfaction au Prélat.

19 *Juin* 1784. Mr. le Marquis *de Tibouville* est mort ces jours derniers. Il étoit connu dans la république des lettres pour

avoir donné au théâtre une tragédie de *Thélamire* en 1759, & pour différens ouvrages de société; mais sa grande réputation lui venoit pour avoir mis la Pédérastie à la mode en quelque sorte, pour en avoir fait trophée avec d'autres Seigneurs de la cour, tels que le Duc de *Villars*, le Marquis de *Salins*, &c. Aussi *Voltaire* l'a-t-il honorablement placé dans sa Pucelle.

19 *Juin* 1784. Le bal paré donné hier en l'honneur de Mr. le Comte de *Haga*, a offert, suivant l'usage, le coup d'œil le plus riche & le plus imposant, le plus agréable en même tems par la réunion des femmes les plus élégantes & les plus jolies de la cour. Il a été sans étiquette & l'on n'a point dansé de menuet, parce qu'il auroit dû s'ouvrir dans le grand cérémonial par la Reine & l'auguste étranger, & que celui-ci ne danse point.

20 *Juin* 1784. Il paroît constaté que Mr. d'*Entrecasteaux*, Conseiller au Parlement d'Aix, âgé de vingt six ans, après avoir tenté à plusieurs reprises d'empoisonner sa femme, l'a égorgée dans son lit de la façon la plus atroce. On raconte que l'ayant surprise endormie, de concert avec son valet-de-chambre, scélérat dévoué à ses ordres, ils lui avoient tous deux tamponné la bouche avec du cotton, puis scié le col avec un rasoir; que pendant cette horrible opération, le mari tenoit un vase pour recueillir

le sang; qu'ayant pris toutes les précautions pour arranger une histoire, il avoit crié au voleur; mais que par tout ce qui avoit suivi, on avoit eu lieu de se convaincre qu'ils étoient les auteurs du crime & que ce qui ne permettoit plus d'en douter, c'est que Mr. d'*Entrecasteaux* s'étoit retiré en Sardaigne.

Le pere du mari étoit ici. Il est Président à mortier de ce Parlement, mais peu aimé dans sa compagnie, comme attaché dans le tems au parti Maupeou & comme poursuivant actuellement un de ces procès qu'il est même honteux de gagner.

Le Parlement a écrit à Mr. le Chancelier pour le prier de supplier le Roi de faire recommander le coupable dans toutes les cours.

Madame d'*Entrecasteaux* la bru, étoit *Castellanne* en son nom, fort jolie & âgée de 24 ans seulement. Elle avoit eu peu de biens en mariage; le jeune homme étoit fort avare & désiroit épouser une riche veuve: c'est ainsi qu'on motive son crime épouvantable.

20 *Juin*, 1784. Extrait d'une lettre de Rennes du 14 Juin.... Vous me demandez ce que c'est que la *Société patriotique Bretonne*. C'est une de ces associations si à la mode aujourd'hui, qui se forment sans trop savoir pourquoi & qui croient avoir beaucoup d'illustration en imaginant un titre qui an-

nonce de grands devoirs, qu'elles sont le plus souvent dans l'impuissance de remplir.

Celle ci doit son origine & son institution à Mr. le Comte de *Serent*, Gouverneur de la presqu'isle de Ruis, Commissaire général des Etats de Bretagne au Bureau de l'administration, membre de plusieurs Académies. C'est dans la grande salle de son château de Kerallier que se tiennent les assemblées. On y voit une tribune portant cette inscription: *ici on sert son Dieu sans hypocrisie, son Roi sans intérêt, & sa patrie sans ambition.* On a donné au lieu des assemblées le nom fastueux de *Temple de la Patrie.* Les Patriotes Bretons pour augmenter l'éclat de leurs solemnités se sont associé plusieurs femmes célebres, telles que Madame la Comtesse de *Nantais*, Madame la Comtesse de *Genlis*, Madame la Baronne de *Bourdic* & Madame la Comtesse de *Beauharnois*, qui vient tout récemment d'être proclamée *Citoyenne*; c'est le terme *mystique.*

20 *Juin* 1784. Il court dans le monde la copie d'une Lettre de Mr. le Maréchal de *Castries*, Ministre de la Marine, à Mr. le Comte de *Grasse*, au sujet du Conseil de guerre de l'Orient, qui ne laisse plus lieu de douter du mécontentement du Roi à l'égard de ce Général, qu'on traite bien doucement.

21 *Juin* 1784. Mr. le Baron de *Breteuil* a donné samedi dans sa délicieuse maison de

ſaint-Clou une fête à Mr. le Comte de *Haga*, où tous les Miniſtres, la famille Royale & la Reine ont aſſiſté. Ce qui la rend ſpécialement remarquable, c'eſt l'honneur qu'a ce Miniſtre de recevoir l'illuſtre étranger, tandis qu'on n'annonce pas qu'il eût reçu de fête d'aucun Prince du Sang, ou de la famille Royale.

21 *Juin* 1784. Mr. *Boutin* le Conſeiller d'Etat, a été envoyé en Guyenne par le Roi pour vérifier les faits avancés par le Parlement contre l'Intendant de Bordeaux Mr. *Dupré de Saint Maur* & ſes ſuppôts.

Mr. *Boutin* eſt accompagné de Mr. de *Boisgibault*, Maître des Requêtes & d'un Ingénieur des ponts & chauſſées.

Pendant les travaux de cette eſpèce de commiſſion du Conſeil, Mr. *Dupré de ſaint Maur* reſte comme ſuſpendu de ſes fonctions & c'eſt Mr. *Boutin* qui les exerce.

On croit que cette affaire ſe civiliſera, ainſi que celle des alluvions & que la Cour n'oſera ſoutenir des vexations dont le Parlement a fait un tableau ſi révoltant.

21 *Juin* 1784. Copie de la Lettre du Maréchal de *Caſtries* à Mr. le Comte de *Graſſe*.

„ Le Roi à lu, Monſieur, la Lettre par laquelle vous recuſez d'avance les membres du Conſeil de guerre, & vous ſuppliez Sa Majeſté de vous juger Elle-même. Sa Majeſté n'a point approuvé les motifs de

la

la réclamation anticipée que vous formiez contre le jugement définitif qui devoit être rendu par le Conſeil de guerre aſſemblé à l'Orient, & Elle n'a pas pu les approuver davantage depuis que le jugement eſt connu.

„ Sa Majeſté a fait examiner & a examiné Elle-même avec la plus grande attention tous les chefs d'accuſation qui ſe trouvent confondus dans les Lettres & Mémoires que vous avez répandus en Europe & que vous avez portés contre l'armée navale dont vous aviez le commandement. Elle a vu que toutes les inculpations de déſobeiſſance aux ſignaux & d'abandon du Pavillon amiral dans la journée du 12 Avril, étoient détruites par le Conſeil de guerre & qu'on ne pouvoit attribuer aux fautes particulieres qui ont été commiſes la perte de la bataille. Il réſulte de ce jugement que vous vous êtes permis de compromettre par des inculpations mal fondées, la réputation de pluſieurs officiers, pour vous juſtifier dans l'opinion publique d'un événement malheureux dont vous euſſiez peut-être trouvé l'excuſe dans l'infériorité de vos forces, dans l'incertitude du ſort des armes & dans des circonſtances qu'il vous étoit impoſſible de maîtriſer.

„ Sa Majeſté veut bien ſuppoſer que vous avez fait ce qui étoit en votre pouvoir pour prévenir les malheurs de la journée; mais Elle ne peut avoir la même indulgence ſur

les torts que vous imputez injustement à ceux des officiers de la Marine qui se trouvent déchargés d'accusation.

„ Sa Majesté mécontente de votre conduite à cet égard, vous défend de vous présenter devant Elle. C'est avec peine que je vous transmets ses intentions & que j'y ajoute le conseil d'aller dans la circonstance actuelle dans votre province."

22 *Juin* 1784. Nous avons parlé il y a deux ans environ de l'auteur de l'ouvrage fameux : *qu'est-ce que le Pape*? attribué à un Mr. *Eybel*, dont nous avons en même tems annoncé la mort funeste par le poison, mort qu'on attribuoit alors aux fureurs du clergé. Nous sommes bien surpris aujourd'hui de voir revivre ce Mr. *Eybel*, Conseiller, chef de l'une des Commissions nommées par l'Empereur pour la visite des églises & des couvens, & s'exposant de nouveau aux vengeances des prêtres: car on assure que c'est le même auteur de la brochure ci-dessus indiquée. Y-a-t-il erreur de nom? seroit-ce le fils ou le frere du défunt? ou celui-ci n'est-il pas mort, est-il revenu de son empoisonnement? Il faudroit être sur les lieux pour vérifier une pareille contradiction.

La premiere nouvelle de l'empoisonnement étoit d'autant plus croyable, qu'elle étoit accompagnée de toutes les dates & autres circonstances propres à rendre un récit imposant.

22 *Juin* 1784. Depuis que nous avions annoncé à la fin de 1782 la brochure intitulée *le ſinge de* 40 *ans*, nous n'en avions plus entendu parler & nous commencions à douter de ſon exiſtence. Les colporteurs la confirment de nouveau aujourd'hui & propoſent aux amateurs cette nouveauté. Ils prétendent que dirigée en effet contre l'Empereur, ce Prince en auroit acheté toute l'Edition. Que cependant, ſuivant l'uſage, il s'en eſt trouvé quelque exemplaire échappé, ſur lequel on a fait une ſeconde édition qui court le monde en ce moment.

22 *Juin* 1784. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 15 Juin 1784...... Mr. *Boutin* qui nous étoit annoncé depuis quelque tems, eſt arrivé il y a trois jours. Il a fait ſes viſites au Parlement avec Mr. de *Boiſgibault*, ſon collegue. On aſſure que nos Magiſtrats ont délibéré de ne point les voir. Voilà le cas qu'ils font des Commiſſaires du Roi.

Les *Remontrances au ſujet des corvées* paroiſſent imprimées & ſont très adroites par l'inſertion qu'on y a faite de toute l'enquête contre l'Intendant, où l'on cite une foule d'horreurs. On commence à croire qu'il ne reviendra pas: on dit qu'il eſt mal vû en cour; le bruit de cette ville même eſt qu'il eſt exilé à ſa terre.

22 *Juin* 1784. Extrait d'une Lettre de Cherbourg du 10 Juin..... Enfin le premier Cône pour la formation de ce baſſin

en rade bien sûre & bien fortifiée dont je vous ai parlé l'année derniere, a été lancé le 5 de ce mois dans l'endroit convenu & a parfaitement réussi; on doit en placer un autre le 21. On ne regarde plus cela que comme un jeu: avec de l'argent & du tems on en viendra à bout... Quelques Anglois présens à l'opération & qui en rioient d'abord, ont eu la mine fort allongée quand ils ont vu le succès. On jette des pierres à force actuellement pour remplir ce cône à claire voie.

Mr. le Duc d'*Harcourt*, notre Gouverneur, est dans l'enchantement. Il a écrit à Mr. *Peronnet* pour lui témoigner toute sa satisfaction de ce grand ouvrage entrepris sous ses auspices. Le Ministre de la Marine encourage la besogne; il n'est pas moins glorieux de voir les Anglois à la veille d'être resserrés & bloqués dans la Manche sous son administration; il écrit que l'argent ne manquera point.

23 *Juin* 1784. L'infatiguable Mr. *Mercier* n'a pas tardé à donner *Mon bonnet de nuit*, cet ouvrage qu'il avoit annoncé à la fin de son *Tableau de Paris*. On le voit dans ce pays-ci. On dit qu'il consiste en deux gros volumes in 8°. & que c'est le plus grand galimathias que l'on puisse lire. Il se vend cependant à cause de sa singularité; mais on est étonné qu'un homme qui a du talent & du mérite, ait pu faire imprimer des sottises pareilles.

23 *Juin* 1784. On à parlé de l'Arrêt du Parlement du 23 Mars dernier, qui condamne *Pillot*, ce Me. Clerc du Notaire *Perron*, pour abus de confiance de plusieurs clients & suspecté d'être faussaire, à être fouetté, marqué, envoyé aux galeres à perpétuité & préalablement mis au carcan.

Les parens de ce malheureux avoient obtenu un sursis depuis ce tems; mais enfin n'ayant pu désintéresser les parties civiles, il a fallu qu'il subît son supplice & il a commencé hier par être mis au carcan.

Dès que le bruit s'en est répandu, tous les Notaires y ont envoyé leurs Clercs comme à une école d'instruction, dans l'espoir que l'exemple contiendra ceux qui seroient tentés d'imiter leur ancien camarade.

Me. *Foacier*, Notaire, impliqué au procès, par l'Arrêt est déchargé de l'accusation, après avoir été interrogé *sur la sellette*, à ce que l'on présume, parce que l'Arrêt ne s'explique pas à cet égard pour le ménager, & qu'on n'auroit fait difficulté de mettre *à la barre de la Cour*, s'il ne l'avoit été que de cette façon, qui n'est point infamante.

23 *Juin* 1784. Extrait d'une Lettre de Grenoble du 12 Juin.... Notre Parlement est de nouveau dans la crise, il bataille avec le Conseil qui a déjà cassé quatre ou cinq de ses Arrêts dans la même affaire Il s'agit d'une pauvre communauté opprimée par une chartreuse: le Parlement a pris la défense

de la premiere ; de-là cette longue querelle, qui a provoqué enfin les Remontrances vigoureuses arrêtées, toutes les chambres assemblées, le 29 Avril dernier. Outre les cassations multipliées dont se plaint la Cour, elle réclame un de ses Membres, Mr. de *Meyrieu*, Conseiller Rapporteur de l'affaire, mandé par lettre de cachet à la suite de la cour ; & l'abolition d'une amende de 500 livres, prononcée par le Conseil contre le Procureur de la Communauté.

24 *Juin* 1784. Les colporteurs sont fort allarmés de la vigilance avec laquelle on a intercepté jusques en Flandre & sur d'autres routes des ballots de livres qu'ils attendoient. Ils attribuent ce redoublement de zele & d'activité aux plaintes que le Roi de Prusse a fait porter à l'occasion des *Mémoires de Voltaire :* sans doute le désir de soustraire le Mémoire nouveau du Comte de *Mirabeau*, précédé de sa conversation avec Mr. le Garde des sceaux, n'a pas peu contribué à ces recherches.

Du reste, on dit que plusieurs colporteurs sont à Bicêtre pour le premier ouvrage.

24 *Juin* 1784. Un cadeau à faire au Comte de *Haga*, c'étoit sans doute de lui donner le spectacle d'un aërostat. Il a eu lieu hier à Versailles dans la cour des Ministres. C'étoit une *Montgolfiere*, c'est-à-dire, s'élevant par l'agent de Mr. de *Montgolfier*, par le feu. Elle a 86 pieds de haut sur 230

pieds, six pouces de circonférence & porte le nom de *Marie-Antoinette.* Elle est du reste enrichie de tous les ornemens possibles : on y voit surtout le chiffre du Roi avec celui du Roi de Suede & un bras garni d'une écharpe blanche, dont la main vient de recevoir une couronne avec des lauriers. Elle peut porter vingt-cinq quintaux. Comme il regnoit un grand vent, il a fallu attendre un moment plus favorable & elle n'est partie qu'à cinq heures moins un quart avec toute la solemnité possible.

24 *Juin* 1784. Extrait d'une lettre de Grenoble du 15 Juin.... Ce n'est que depuis ma derniere Lettre que j'ai eu connoissance d'une autre tracasserie de notre Parlement avec le Conseil, à l'occasion du despotisme d'un inspecteur des manufactures du Dauphiné contre des fabricans qu'il vexoit, & mis sous la protection des Loix. De-là un nouveau combat d'Arrêts & de Remontrances arrêtées aux chambres assemblées, le 30 Avril dernier. Elles sont imprimées, ainsi que les premieres, & vous parviendront sans doute bientôt.

25 *Juin* 1784. Messieurs *Pilatre* de *Rosier* & *Prouts*, qui montoient la montgolfiere *Marie-Antoinette*, sont descendus hier entre Champlatreux & Chantilly à cinq heures & demie, à douze lieues de distance du point de leur départ, après avoir consommé tou-

tes leurs provisions: ainsi ils ont fait leur route en trois quarts d'heure.

Le Prince de Condé leur a envoyé sur le champ des voitures & a nommé la prairie où ils ont pris terre: *Pilatre de Rosier.*

25 *Juin* 1784. Le Sr. *Grétry* ayant, comme de raison, grand regret d'avoir perdu sa musique employée à la piece de *Théodore & Paulin*, dont on a rendu compte il y a quelques mois, a déterminé l'auteur des paroles, le Sieur *Desforges*, à conserver de son sujet ce qui avoit trouvé grace devant le public & mérité même des applaudissemens, c'est-à-dire, un épisode resserré en deux actes sous le titre de l'*Epreuve Villageoise.* Cette niaiserie; où il y a quelques traits d'esprit & de gaieté, a eu hier le plus grand succès relativement à la musique pittoresque, naïve & riche, sans aucun luxe déplacé & étranger au genre.

25 *Juin* 1784. Les *Remontrances du Parlement de Dauphiné concernant l'affaire entre la communauté de Bouvante & les Chartreux du Val Sainte-Marie*, ont percé ici.

On y voit avec peine qu'un Ordre religieux qui a renoncé non-seulement aux délices de la vie, mais par une mort anticipée presque à la vie de ce monde, vouloir ravir à ses vassaux des biens qu'ils possédoient depuis plusieurs siecles sur la foi des traités; s'autoriser dans ses projets ambitieux par des Arrêts surpris au Conseil

du

du Roi ; Arrêts contraires aux loix du Royaume & introduisant des formes nouvelles ; le Parlement forcé d'en suspendre l'exécution pour empêcher la ruine d'un village considérable.

Telle est l'esquisse de ces Remontrances écrites à la fois avec noblesse & simplicité.

26 *Juin* 1784. Mr. *Mignonot* a donné une Suite à ses *Considérations Politiques.* Elle paroît depuis peu. Il y traite de deux objets très importans, relatifs aux circonstances du moment.

Le premier est le Traité que les Turcs viennent de conclure & avec la Russie & avec l'Empereur. L'auteur observe avec raison que c'est la suite de leur foiblesse ; que pour peu qu'elle dure, les deux Puissances alliées sauront bientôt s'en prévaloir pour former de nouvelles prétentions ; que le seul remede est d'engager le Grand-seigneur à faire apprendre à ses troupes la tactique moderne : il en indique les moyens.

Le second objet est la presséance que prétend aujourd'hui l'Impératrice des Russies en affectant le pas sur la France à la cour de Vienne. Mr. Mignonot fait voir l'absurdité de cette prétention avec autant de force que de raison.

Ces deux points, quoique discutés avec beaucoup de méthode, ne portent pas moins d'intérêt par la maniere dont l'écrivain les présente, par les anecdotes historiques dont

il mêle ses raisonnemens & par un style noble & plein de dignité, comme son sujet.

Il est à souhaiter que les autres Considérations politiques dont il s'occupe, ne tardent pas à paroître; elles ne peuvent que lui faire honneur & contribueront peut-être à éclairer le Ministere & même les étrangers sur quantité de choses ou négligées, ou mal vues.

26 *Juin* 1784. Le Chambellan du Roi de Suede a été tué hier en duel par Mr. le Comte de *la Mark*. C'est une suite d'une rixe élevée entre eux au bal de l'opéra; mais le principe en est ancien. On prétend que ce Chambellan avoit servi en France dans le Régiment de *la Mark*; que lorsqu'il fut question durant la derniere guerre de passer les mers, cet officier refusa; ce qui le fit taxer de lâcheté par son Colonel: il a profité du premier moment de lui en demander raison.

On dit Mr. de *la Mark* dangereusement blessé.

Cette catastrophe s'est passée dans toutes les regles & en présence de témoins. On croit que le Comte de *Haga* en a été instruit dès le matin au palais, où il étoit pour entendre plaider Mr. *Séguier*. Il est sorti un moment & l'on présume qu'on venoit lui apprendre la funeste nouvelle.

26 *Juin* 1784. Mr. *Pilatre de Rosier* ne s'est point vanté dans sa relation des suites

funeſtes de ſon voyage. Suivant celle du Prince de Condé même, la machine en s'abattant a brûlé un arbre & s'eſt brûlée enſuite. Son Alteſſe ajoute que ſi elle eût tombée dans la forêt, elle auroit pu l'incendier toute entiere. Cette *Montgolfiere* étoit ſi desſéchée, qu'en y touchant on y faiſoit des trous.

27 *Juin* 1784. Le Chambellan du Roi de Suede tué étoit d'origine françoiſe & lyonnoiſe, il ſe nommoit *Duperron*. Il paroît que le Comte de *la Mark* avoit tenu des propos qui lui ont été rapportés, dont il n'a pu s'empêcher de lui demander ſatisfaction. Il a prévenu ſon maître & lui a demandé ſa permiſſion. Le Comte de *Haga* lui a répondu, que s'il étoit en France comme Roi de Suede, il traiteroit l'affaire vis-à-vis du Roi même & ſavoit ce qu'il auroit à faire; mais que n'étant ici que comme Comte de *Haga*, il n'avoit rien à dire & qu'il ignoroit cela. Il en réſulte qu'il n'a pas moins été ſenſible au procédé de Mr. de *la Mark*, qui par égard pour le Souverain auroit dû s'abſtenir des propos qui ont provoqué le combat.

27 *Juin* 1784. En conſéquence de la délibération priſe avec les auteurs dramatiques, le Sieur de *Beaumarchais* a déjà écrit à tous les Directeurs de troupes de province pour traiter la choſe à l'amiable avec eux avant d'avoir recours à l'autorité, ou même

pour les effrayer d'avance & en tirer meilleur parti.

28 *Juin* 1784. Les autres Remontrances du Parlement de Grenoble, *au sujet des Arrêts du Conseil rendus contre les frères Romieu, fabricants de petites étoffes à Romans*, sont aussi arrivées ici.

Leur objet est de se plaindre des atteintes données à l'ordre des jurisdictions, à la sûreté du commerce, aux regles de la subordination, & à la liberté dont le Magistrat doit jouir dans l'administration de la justice.

Il est encore question ici de Mr. de *Meyrieu*, Conseiller mandé à la suite de la cour, comme ayant rendu des ordonnances dans l'affaire, & d'un huissier interdit de ses fonctions pour avoir exécuté les Arrêts du Parlement.

28 *Juin* 1784. Mr. de *Fontanelle* ayant essayé ses talens politiques à rédiger depuis huit ans cette partie du Mercure de France, a été jugé digne de passer à la Gazette de France. C'est un Mr. *Mallet Dupan* qui le remplace. Celui-ci est connu pour avoir rédigé pendant deux ans à Geneve, sa patrie, les *Mémoires historiques, politiques & littéraires sur l'état présent de l'Europe.* C'est aussi lui qui s'étoit emparé de la continuation des Annales de Me. *Linguet*, durant la détention de ce journaliste.

28 *Juin* 1784. Pour savoir décidément

à quoi s'en tenir sur l'Heliopt, Mr. le Maréchal de *Castries* vient de nommer trois Commissaires de l'Académie des Sciences, qui doivent lui rendre un compte bien circonstancié de l'expérience qu'ils feront de l'instrument & des résultats qu'ils auront obtenus.

29 *Juin* 1784. Entre les spectacles donnés à Mr. le Comte de *Haga*, l'*Armide* du Chevalier *Gluck*, exécuté à la cour le 14 de ce mois sur le grand théâtre, a singuliérement frappé l'illustre étranger par la magnificence des décorations: celle du bocage, où *Renaud* se repose; celle de l'embrasement du palais de la magicienne, ont surtout été remarquées.

On a observé aussi que Mlle. *le Vasseur* qui, quoique retirée, a repris le rôle d'*Armide* en cette occasion, n'a point brillé & a très mal chanté.

29 *Juin* 1784. Extrait d'une Lettre de Dijon du 15 Juin..... Mr. de *Morveau* qui s'occupe plus aujourd'hui de ballons que des affaires de jurispudence, a fait le 12 de ce mois conjointement avec Mr. de *Virely*, Président de notre chambre des comptes, une expérience, par laquelle il prétend avoir dirigé sa machine horisontalement contre le vent. Les incrédules en doutent encore & font une petite objection. Pourquoi ces voyageurs ne sont-ils pas revenus descendre dans cette capitale, au lieu d'aller s'arrêter

dans un méchant village? Les bonnes gens s'imaginent les avoir vus planer sur Dijon & les environs. Mais Mr. *Blanchard* planoit aussi.....

29 *Juin* 1784. *Le Dormeur éveillé*, comédie en quatre actes & en vers, mêlée d'ariettes, déjà jouée l'année derniere durant le voyage de Fontainebleau & tout récemment au petit Trianon chez la Reine, avoit déjà reçu deux fois les suffrages de la cour; il a été donné hier à Paris sur le théâtre des Itàliens.

Le sujet est tiré des *Mille & une nuits*; il prête par sa nature à une grande pompe de spectacle & aux plus brillantes illusions de la scene.

Au premier Acte le Dormeur éveillé n'est qu'un bourgeois: au second il est calife; il rentre dans son premier état au troisieme, & au quatrieme remis de nouveau sur le trône il lui préfere une esclave qu'il adore. Telles sont les diverses situations par où passe ce personnage principal.

Le musicien a travaillé sur un sujet si riche qu'il n'a eu qu'à déployer la variété de son talent. En général, cet ouvrage a plu beaucoup; cependant il n'est pas neuf, il est trop allongé & il laisse quantité de choses à désirer encore, même du côté de la musique.

Les paroles sont de Mr. de *Marmontel*, & la musique est de Mr. *Piccini.*

30 *Juin* 1784. Le vendredi 25, Mr. le

Comte de *Haga* assistoit pour la seconde fois au *Mariage de Figaro*. Le Sieur *Dugazon* qui fait le rôle d'un juge fort bête, nommé *Bride-oison*, a voulu régaler l'Illustre étranger d'un couplet de sa façon, que les journaux, on ne sait pourquoi, n'ont pas jugé à propos de conserver. Comme il fait anecdote, quelque médiocre qu'il soit, le voici :

L'astre bienfaisant du monde
D'un nuage enveloppé
Déjà disparoît dans l'onde
Pour le vulgaire trompé.
Par ma science profonde
Sous un air simple, en ce lieu,
Ainsi vois-je un demi-Dieu.

30 *Juin* 1784. On a parlé d'un Mémoire de Me. *Linguet*, qu'on ne connoissoit que par le désaveu de son Procureur nommé *Quequet*. Par une fatalité singuliere, tous ceux qui prennent les intérêts de ce turbulent personnage, sont destinés à devenir bientôt ses ennemis. C'est ce qu'on voit dans une Lettre de Me. *Linguet*, datée de Londres le 15 Juin, où il fait des reproches très vifs à ce Procureur de sa conduite & déclare qu'il va le révoquer. Il avoue du reste & le Mémoire & le Procès au Châtelet.

30 *Juin* 1784. Les colporteurs annoncent une nouvelle brochure très rare, puisqu'ils prétendent qu'il n'en est passé ici que

cinquante exemplaires; elle a pour titre *le diable dans un bénitier.* Peut-être n'a-t-elle que cela de facétieux. On la dit imprimée à Londres, où la police a fait ce qu'elle a pu pour l'empêcher de se répandre en retirant l'édition.

1er *Juillet* 1784. Mr. le Cardinal de *la Rochefoucault*, Archevêque de Rouen, étoit désigné pour Président de l'assemblée décimale du Clergé, qui doit se tenir en 1785; mais comme cette Eminence n'est pas propre à entrer dans les vues de réforme politique dont s'occupent les Prélats administrateurs, on lui a substitué Mr. l'Archevêque de *Narbonne*, qui s'est déjà distingué au Chapitre de Saint-Denys.

1er *Juillet* 1784. A la suite du Comte de *Haga*, est ici un Chevalier de *Mouratsa* qui, quoique sujet du Roi de Suede, est né à Constantinople, y a passé la plus grande partie de sa vie & a trouvé le vêtement Turc si commode qu'il ne peut se résoudre à le quitter & a toujours l'air d'un Musulman. Il est très instruit, il a beaucoup d'esprit & il est homme de lettres: il sait parfaitement le françois; il prétend que ce qu'on a écrit jusques-là sur l'empire Ottoman, à commencer par les Lettres de Milady *Montaigu*, n'est qu'un roman. En conséquence, il a composé une histoire de cet Empire & surtout de ses loix, qu'il va terminer & faire imprimer en France.

1er *Juillet* 1784. Il court depuis les représentations du *Mariage de Figaro* l'Epigramme suivante, très singuliere.

Le vœu du Dramomane, ou la Semaine couleur de rose.

Que le Parisien agit en étourdi!
A fêtoyer le drame il s'étoit enhardi,
Et par un *Figaro* follement applaudi,
Le voilà sous mes yeux encor ragaillardi:
Pour moi que la gaîté n'aura point affadi,
Je tiens de ma semaine un plan bien arrondi;
Un joli *Requiem* pour dimanche à midi,
Item, chez *Curtius*, les grands voleurs lundi;
Item, chez Arlequin, *Jenneval* pour mardi;
Item, chez Poquelin, *Beverley* mercredi;
Le combat du Taureau, près de Pantin, jeudi;
Le Spectacle infernal, où l'on sait, vendredi:
Ah! si pour la clôture, on pendoit samedi.

2 *Juillet* 1784. La Dlle. de *Montensier*, Directrice de la troupe des Comédiens de Versailles & de quelques autres, ayant donné l'exemple aux Directeurs ses confreres de répondre négativement au Sieur de *Beaumarchais* & de lui observer même que sa demande étoit impossible dans l'exécution; il a pris le parti de remettre un Mémoire au Ministre de Paris, formé d'après la Délibération unanime des auteurs dramatiques, pour obtenir un Arrêt du Conseil revêtu de Lettres-Patentes.

Il paroît constant en effet que les mem-

bres du bureau de législation dramatique se sont tous rendus à l'invitation du Sieur de *Beaumarchais*, & que les absens même ont envoyé leur adhésion, sauf Mr. *Rochon de Chabannes*, qui a répondu au billet du Sr. de *Beaumarchais* par le billet suivant, en date du 7 Juin, qui court le monde & bon à conserver.

„ Les auteurs dramatiques doivent sans
„ doute, Monsieur, être bien reconnoissans
„ du zele généreux avec lequel, même au
„ milieu de vos triomphes, vous ne cessez
„ de veiller à leurs intérêts; vous entrez
„ dans des détails mercantilles, propres à
„ accroître leur fortune. Je vous en ai,
„ en mon particulier, une obligation infi-
„ nie; mais je crois inutile de me rendre
„ à l'assembleé que vous jugez à propos
„ d'indiquer chez vous. Je sais quel doit
„ être le sujet de la délibération, il m'est
„ indifférent aujourd'hui. Heureusement,
„ par les circonstances je me trouve au des-
„ sus du besoin; je ne travaille point pour
„ de l'argent. Loin des intrigues & des
„ cabales, je ne cherche qu'à soutenir la
„ foible réputation que, graces aux bontés
„ du public, mes ouvrages m'ont faite:
„ j'ambitionne surtout cette considération
„ personnelle qu'il ne peut refuser à la bon-
„ ne conduite, aux sentimens honnêtes, &
„ que ne sauroient jamais compenser les
„ succès, la renommée & la gloire la plus
„ brillante."

3 *Juillet* 1784. *Les très humbles, très-respectueuses & itératives Remontrances du Parlement au Roi sur l'état actuel des Quinze-vingts*, présentées le 23 Mai 1784, sont imprimées.

Un Chapitre créé par la Loi dès l'origine & confirmé dans ses pouvoirs par les Statuts, ainsi que par l'Edit de 1746, étoit le premier juge de toutes les affaires touchant le gouvernement des Quinze-vingts, sauf l'appel en la Cour; il se tenoit réguliérement tous les mois. Une administration de Magistrats gouvernoit l'hôpital; en son absence elle étoit représentée par le Maître; celui-ci présidoit à la police intérieure. La vigilance du Maître actuel faisoit de l'enclos des quinze-vingts, avant sa translation, le séjour de la décence & de la paix. L'esprit d'ordre gouvernoit les finances; les comptes étoient en regle; les freres dans l'aisance; d'honorables économies grossissoient le trésor. Mais depuis la translation, le Chapitre ne se tient plus, l'administration n'est plus qu'une ombre; tout le pouvoir est dans les mains du Grand-aumônier: deux hommes nommés par lui gouvernent sous son nom & par ses ordres. Tel est le précis du tableau, que le Parlement offre au Roi: tableau soutenu de dépositions & de piéces juridiques, qui rendent beaucoup plus graves les inculpations.

3 *Juillet* 1784. Quelques Magistrats du

Châtelet ont communiqué le *Factum* de Me. *Linguet*; il eſt in 4°; il eſt enveloppé d'une eſpece d'avertiſſement ayant pour titre d'une part: *Annales Politiques, Civiles & Littéraires, par Me. Linguet*, No. 82, gratuit; de l'autre eſt un Avertiſſement ſur le *Proſpectus* de l'Edition corrigée des œuvres de Mr. de *Voltaire*, qu'il a entrepriſe: enfin au milieu ſe lit: *Défenſes pour Me. Linguet ſur la demande en réparation d'honneur, & en dommages intérêts, formée contre lui au Châtelet de Paris par le Sieur Pierre le Queſne, marchand d'étoffes de ſoie.* Il eſt en effet ſigné *Linguet* & plus bas *Quequet* Procureur. Toutes ces ſingularités ſont à remarquer de la part d'un auteur auſſi original & il en ſera rendu compte plus en détail.

4 *Juillet* 1784. Il eſt queſtion d'un grand ballon que Mr. le Duc de *Chartres* fait conſtruire depuis longtems à Saint Clou: on l'appelle une *Charlotte* ou *Caroline*, du nom de Mr. *Charles*, dont on a adopté la méthode pour celui-ci. Mais ce n'eſt pas lui qui s'en mêle; ce ſont les freres *Robert*. Mr. *Charles* a refuſé d'y monter ſous prétexte qu'il ne ſe flattoit pas de pouvoir diriger la nouvelle machine mieux que l'autre, & que pour recommencer la même choſe c'étoit un jeu d'enfant. Quoi qu'il en ſoit, Mr. le Duc de *Chartres* attend avec impatience la fin de cette grande machine, qu'on dit coûter 40,000 livres: il compte monter de-

dans; ce qui a occasionné un Calembourg de Madame de *Vergennes*: „ *apparemment*, a-t-elle dit, *Mr. le Duc de Chartres veut ainsi se mettre au dessus de ses affaires.*"

4 *Juillet* 1784. On va voir chez Mr. *Furet* horloger, trois pendules de sa composition très curieuses.

La premiere représente une *Négresse* en buste, dont la tête est supérieurement faite. Elle est historiée très élégamment & avec beaucoup de richesses & d'ornemens. Elle a, suivant le costume, deux pendeloques d'or aux oreilles. En tirant l'une, l'heure se peint dans l'œil droit & les minutes dans l'œil gauche. En tirant l'autre pendeloque, il se forme une sonnerie en airs différens, qui se succedent.

La seconde est une cage faite pour être suspendue, & le cadran est en dessous. La cage est travaillée de la maniere la plus délicate & la plus exquise; elle est en outre d'une richesse précieuse. En dedans sont un bouvreuil & un serin sur un bâton. On tire un ressort & ces deux oiseaux s'agitent sur le bâton & chantent ensemble un concert, ou séparément chacun un air.

Enfin la troisieme est plus curieuse encore, plus savante & plus dans le genre. C'est un globe dont l'Equateur en marquant l'heure de Paris, marque en même tems l'heure qui est dans chaque pays du monde. Mr. le Duc de *Chartres* qui est connoisseur & amateur,

a passé beaucoup de tems à vérifier l'exactitude des calculs & les a trouvés justes. Il paroît qu'il auroit envie d'en faire l'acquisition.

4 *Juillet* 1784. Par jugement du tribunal des Maréchaux de France, Mr. le Vicomte de *Noë* est condamné de nouveau à faire des excuses à Mr. le Maréchal Duc de *Richelieu*, Gouverneur de Guyenne, en présence de tous les autres Maréchaux de France & en outre à un an de prison.

Le Tribunal ne donne qu'un mois pour délai au Vicomte de *Noë*; on le dit en Espagne.

Le jugement est du 22 Juin. C'est un second. On a parlé du premier, auquel Mr. de *Noë* n'avoit pas satisfait. Il paroît que sa Requête, afin de renvoi par devant les juges naturels, a provoqué ce nouveau jugement.

Mr. le Vicomte de *Noë* est Lieutenant général des armées du Roi & attaché à la maison d'*Orléans*, qui n'a pu le sauver.

4 *Juillet* 1784. On voit un *Prospectus* d'un nouvel établissement de commerce dans le pays des Druses.

4 *Juillet* 1784. Les *Druides*, tragédie de Mr. *le Blanc*, interrompue depuis Pâques 1772, ont reparu le jeudi premier de ce mois. C'étoit Mr. de *Beaumont* qui en avoit fait suspendre les représentations, & le Prélat actuel plus tolérant ne s'est pas opposé, sans doute, à la reprise. Elle a eu du

monde & beaucoup de fuccès, graces aux cabaleurs du parti qu'on y avoit ameutés en foule. Du refte, cet ouvrage eft jugé & l'on fait à quoi s'en tenir.

5 *Juillet* 1784. Me. *Linguet*, dans l'efpece d'avertiffement dont il a enveloppé fon Mémoire, prévient fes foufcripteurs de l'envoi qu'il doit leur en faire fous ce format in 4o. équivalent à quatre numéros. Il fe fait fort de réparer l'irrégularité, & du refte annonce le tout gratuit. Il paroît que c'eft une petite niche qu'il prépare aux contrefacteurs pour les embarraffer. Il demande pardon au furplus de la lenteur avec laquelle arrivent fes Numéros, puifque l'on n'en eft encore qu'au 84eme; c'eft-à-dire, qu'en deux ans il n'en a gueres donné au public que douze ou treize : il l'attribue à ce Mémoire, qui lui a fait perdre trois mois.

Dans l'autre avertiffement, piqué des contradictions qu'il éprouve relativement à fon édition projettée de *Voltaire* purgé; des farcafmes du *Courier de l'Europe* qui lui reproche de faire du philofophe de Ferney un capucin, & des imputations atroces d'une *feuille imprimée à Luxembourg*, qui le taxe d'hypocrifie; Me. *Linguet* déclare qu'il renonce à fon entreprife & que les foufcripteurs peuvent retirer leur argent.

5 *Juillet* 1784. Le *Profpectus* annoncé concernant une branche de commerce nouvelle, eft un Mémoire très développé fur l'établiffe-

ment d'une compagnie, pour faire la traite directe des productions du pays des Drufes, peuple du *Mont-Liban* & *Anti-liban*, où l'on donne le détail hiftorique de fes productions, des forces de l'Etat, de fes richeffes, du caractere du Prince & de celui de fes fujets.

Il eft divifé en différens paragraphes. 1°. Defcription du pays des Drufes. 2°. Caractere du Prince & de fes peuples, richeffes & forces de la nation. 3°. Etabliffement d'une compagnie de commerce qui fera la traite directe de Baruth en France, dans le port le plus voifin & dans toute l'Europe. 4°. Avantages pour la compagnie de la traite des marchandifes du pays des Drufes. 5°. Avantages & point de vue fur l'extenfion de ces différentes fpéculations projettées dans les pays qui avoifinent les Drufes & avec lefquels ils font alliés. 6°. Enfin, idée des marchandifes d'exportation des manufactures de France.

Ce Mémoire eft rédigé par deux fpéculateurs, dont l'un étoit encore fur les lieux en 1782. Suivant fon rapport, les Drufes habitent une contrée enfermée entre le *Mont-Liban* & l'*Anti-Liban*, vallée fertile qu'on appelle *Syrie Creufe.* Ces peuples fe prétendent iffus en partie de deux régimens françois qui, du tems des Croifades, furent incorporés avec eux après la bataille de *Meanougue* en *Syrie.* Leur Souverain qui s'intitule *Emir*, defire autant que fes fujets

que

que nous formions un Etabliffement de commerce avec eux. Le port où il pourroit avoir lieu feroit *Baruth*; il n'y auroit des ports de France à celui-là que pour trois ou quatre femaines de trajet. Les principaux objets d'exportation feroient les foyeries, la cire, les huiles, les vins, les grains de toute qu... é, les laines, les cottons, le falpêtre, les chevaux, les bœufs, les bois de toute efpece, &c.

Les articles d'importation dans ce pays-là pour les échanges feroient les draps Londrins, l'indigo, le papier, le fucre, le caffé, toutes fortes d'épiceries, les liqueurs, les confitures, les odeurs & toutes fortes de quincaillerie, &c. &c. &c.

Ce Mémoire, s'il eft exact, doit être d'autant mieux accueilli du gouvernement, qu'il nous fournit un point d'appui pour nous avoifiner des *Turcs*, dont il s'occupe beaucoup aujourd'hui & qu'il s'agit de fouftraire à l'invafion prochaine des deux cours Impériales réunies.

6 *Juillet* 1784. Mercredi dernier 30 Juin l'Académie royale des Sciences affemblée a entendu le rapport qui lui a été fait par Mr. *Fleurant* de la conftruction de la Montgolfiere de Lyon, nommée *la Guftave*, & du voyage qu'il a fait dedans. Ce qui a rendu cette féance curieufe & nouvelle, ç'a été le fpectacle de Madame *Tible*, cette Lyonnoife audacieufe qui, la premiere de fon fexe, a ofé monter dans un char aërien.

Madame *Tible*, depuis qu'elle eſt à Paris, ſollicite Meſſieurs les Abbé *Miolan* & *Janinet* de l'aſſocier au voyage qu'ils doivent entreprendre inceſſamment dans leur Montgolfiere, la plus immenſe qu'on ait encore vue & qui doit partir du Luxembourg le dimanche 11 de ce mois; mais ils n'ont point oſé faire cette injure aux fémmes de Paris, dont quelques-unes briguent auſſi cet honneur. Vraiſemblablement, pour ne point faire de jalouſes, ils n'en embarqueront aucune avec eux.

6 *Juillet* 1784. Toutes les ſoumiſſions de Mr. l'abbé *Mably* n'ont pu empêcher la Faculté de Théologie de pourſuivre ſa cenſure: elle commence enfin à paroître ſous le titre de *Cenſure de la Faculté de Théologie ſur le livre des Principes de Morale.*

6 *Juillet* 1784. On ne ceſſe de parler de la fête donnée à Mr. le Comte de *Haga* par Mr. le Duc de *Coſſé*. Ce Prince a déclaré qu'après celle que la Reine lui avoit donné à Trianon, il n'en avoit point vu de plus belle. Les jardins étoient illuminés de cent mille bougies & l'on avoit pouſſé la recherche juſques à plancheyer les allées & à y répandre des tapis.

7 *Juillet* 1784. On commence à aller voir chez Mr. *Foucou*, ſculpteur de l'Académie, le buſte de Mr. de *Suffren*, que les Maire & Conſuls de la ville de *Salon*, en Provence, patrie de ce grand homme, ont

commandé à cet artiste : c'est la suite d'une délibération unanime de ses compatriotes.

Ce bûste doit être élevé en ce lieu sur une colonne de marbre.

7 *Juillet* 1784. Les défenses de Me. *Linguet* toujours très verbeux ont cent onze pages. C'est en effet son No. 72. qu'il a dilayé dans ce volumineux Mémoire ; il est d'abord précédé de quelques réflexions, où il déclare qu'il n'est point agresseur, qu'il ne fait que répondre à la demande en réparation d'honneur du Sieur *le Quesne*, espérant ainsi éluder la demande en réparation pécuniaire que son commettant auroit à former contre cet infidele correspondant ; mais, quoique absent, il ajoute qu'il ne veut, ni ne peut, ni ne doit confier sa cause à aucun des membres du Barreau de Paris. Ce qui lui fournit occasion de revenir encore une fois sur l'Ordre des Avocats par une déclamation non moins violente que les précédentes ; il enveloppe même le Parlement de Paris dans cette diatribe & renouvelle tout ce qu'il a dit à cet égard.

Me. *Linguet* divise son Mémoire en trois parties. Il rend d'abord compte de sa situation présente : il justifie ensuite la révélation qu'il a cru devoir au public des perfidies de son ancien agent ; il finit par démontrer à combien de réclamations l'autorisent ses infidélités.

La premiere partie ne consiste à propre-

ment parler, qu'en réflexions préliminaires; après quoi il entre en matiere.

Il paroît d'abord que le Sieur *le Quesne* a fondé sa demande sur cinq ouvrages de Me. *Linguet* qu'il a qualifiés de libelles; savoir, son *Avis aux Souscripteurs des Annales Politiques*; *&c.* les trois Numéros 73, 74 & 75, contenant ses *Mémoires sur la Bastille*; enfin une *Lettre adressée à une gazette étrangere*, qu'on croit être celle de Cleves & signée de Me. *Linguet.* Celui-ci demande là-dessus ce que veut le Sr. *le Quesne* & sur quoi il appuye sa réclamation? Comme tout ce qu'il dit à cet égard n'est qu'une répétition de ce qu'il a déjà dit, qu'il n'apporte ni faits nouveaux, ni anecdotes, ni preuves nouvelles, il feroit fastidieux d'entrer dans un plus long détail.

La démonstration des répétitions pécuniaires que Me. *Linguet* se prétend dans le cas d'exercer contre son correspondant, quoique très considérables, n'est pas mieux fondée en raisonnemens & en preuves.

En général, ce Mémoire n'a que la forme juridique & sous cet appareil l'auteur a saisi avec empressement l'occasion de renouveller l'histoire de ses derniers malheurs & d'en consigner authentiquement tous les détails jusques dans les mains & le sanctuaire de la Justice. Il faut attendre pour voir comment elle l'accueillira & quel usage elle en fera.

8 *Juillet* 1784. Quoique l'engouement du public pour *le Mariage de Figaro* se soutienne constamment, le Sieur de *Beaumarchais* cherche à le ranimer de tems en tems par différens moyens. C'est ainsi qu'il a fait courir, il y a plus d'un mois, une lettre prétendue écrite par lui, suivant les uns, à Mr. le Duc de *Villequier*, suivant les autres, à Mr. le Président *Dupaty*; lettre fort impertinente, quoique bien faite dans son genre. Elle passoit pour une réponse à la demande qu'on lui avoit faite d'une loge grillée pour des femmes qui n'osoient aller voir sa piéce trop publiquement. Peu de tems après on dit que sa piece qui étoit déjà à la dix-septieme représentation, alloit être arrêtée; ensuite on ajouta que l'auteur avoit été mis à la Bastille. Toutes ces rumeurs s'étant accréditées pendant quelques jours, le Sieur de *Beaumarchais* les a démenties en avouant la Lettre dans le Journal de Paris, mais en désavouant les différentes adresses qu'on y avoit mises. Comme il n'a point déclaré la véritable, qu'on a découvert qu'il avoit lu cette lettre dans un dîner longtems avant qu'elle fût publique & sans nommer davantage celui à qui elle étoit envoyée; il y a tout lieu de croire que c'est une ruse de sa part & qu'elle n'est que fictive.

8 *Juillet* 1784. Les dévots sont fort scandalisés que Mr. l'abbé *Miolan* ait choisi pour le jour de son expérience aërosta-

tique, un dimanche, & pour le tems, celui de la matinée, c'est-à-dire, l'heure de la messe. On assure que c'est sur les représentations de Mr. le Lieutenant général de Police que le choix du jour a été fait pour ne pas détourner les ouvriers. Il a calculé que durant le reste de la semaine ce seroit pour eux une perte de plus de cent mille écus. Il a eu le courage de contrarier ainsi le goût de la Reine qui desiroit voir ce spectacle & vouloit en conséquence que ce ne fût point le dimanche. Sa Majesté a sacrifié son plaisir à une aussi excellente raison.

9 *Juillet* 1784. Depuis environ dix-huit mois réside dans ce pays-ci une étrangere, qui se nomme Madame *Hasselgreen*. Elle est Suédoise & a été la maîtresse du Duc de *Sudermanie*, frere du Roi de Suede. Elle prétend avoir quitté Stockholm par un dépit de jalousie de voir son amant lui faire infidélité pour une actrice. Quoiqu'il en soit, il paroît que le Comte de *Haga* a quelques considérations pour elle. Il est allé la voir plusieurs fois, & même une ou deux *in fiocchi*. Il l'a chargée de faire plusieurs emplettes de robes, de modes & de choses de goût pour la Reine de Suede. Comme c'est la seule femme galante qu'il ait été voir dans cette capitale, les autres sont furieuses. Elles prétendent que le Comte de *Haga* n'aime point le sexe & répandent sur son compte toutes sortes de mauvais propos, plus indécens & plus odieux.

Les femmes de la cour que le Comte de *Haga* voít le plus, font Madame la Comtesse de *Lamarc*, Madame la Ducheffe de *la Valliere*, Madame la Princeffe de *Croy*, Madame de *Bouflers*, &c.

9 *Juillet* 1784. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 3 Juillet 1784.... Depuis longtems il eft queftion que notre Parlement doit prendre connoiffance de l'affaire du Vicomte de *Noë*: enfin il y a eu à ce fujet un comité chez le Premier Préfident, où les Jurats ont été mandés. On leur a demandé les actes, ordres & lettres du Miniftre, relatifs à cette affaire. Ils ont répondu qu'ils ne pouvoient s'en deffaifir. Eux retirés, on a ouvert l'avis de rendre Arrêt à ce fujet & d'ordonner qu'ils fuffent tenus de remettre ces pieces. Le bureau s'eft trouvé partagé. On en a référé aux chambres affemblées: autre partage, en forte que la dénonciation eft reftée-là.

9 *Juillet* 1784. Il eft beaucoup queftion de l'enterrement du Sieur *Bougault*, charpentier employé en chef par Mr. *Souflot* aux travaux de l'églife de Sainte Genevieve. Il a demandé par fon teftament à être enterré dans cette Bafilique à côté de fon maître & en conféquence a légué deux mille écus pour fa place. Par le même teftament il a ordonné un cortege & des funérailles proportionnés à cet honneur. Ce Teftament étoit fi bifarre & fi frayeux en cette partie,

que les héritiers en ont contesté les dispositions & qu'il a fallu que le Lieutenant Civil ordonnât de passer outre: en conséquence l'enterrement a eu lieu ces jours-ci; le corps a d'abord été présenté à Saint Sulpice, sa paroisse, & transporté ensuite dans un corbillard à Sainte Genevieve. C'étoit un vrai spectacle par la singularité de cet artisan enterré avec tout l'appareil d'un grand seigneur.

10 *Juillet* 1784. On voit dans ce pays-ci imprimées des *Itératives & très humbles & très respectueuses Remontrances au Roi*, du Parlement de Bordeaux, en date du sept Juin 1784. Elles sont la suite de celles dont on a déjà parlé concernant les vexations de l'Intendant & de ses suppôts au sujet des corvées.

On y a joint l'Arrêté du 25 Mai précédent, où cette cour, les chambres assemblées, a délibéré sur la séance du Comte de *Fumel* & la transcription illégale faite sur ses Registres des Lettres patentes du Roi du 17 Mai, & par neuf Considérations où elle en discute les diverses inculpations, est convenu de faire lesdites Remontrances. On y voit d'autres objets qui tourmentent aussi sa sollicitude & qui rendent cet Arrêté très précieux.

Quant aux Remontrances, contre l'ordinaire elles sont peu verbeuses & très fortes de choses. Elles roulent sur les nouvelles enquêtes: celles-ci établies sur des pieces juri-

juridiques, ſur des vérifications d'experts aſſermentés, confirme d'une maniere palpable ce qui d'abord avoit été ſimplement énoncé dans des dépoſitions, & c'eſt un aſſemblage d'excès monſtrueux & les plus puniſſables.

Le ſurplus contient la juſtification du Parlement, qui, bien loin d'avoir mis trop d'ardeur dans ſes recherches, n'a peut-être que trop de molleſſe à ſe reprocher. Il y eſt queſtion à ce ſujet des attributions toujours faites au detriment de la loi & des ſujets, des évocations, enfin des formes de coaction nouvelles, imaginées ſous ce regne & dont celui de *Louis* XV, où le deſpotiſme a fait tant de progrès, n'offre aucun exemple.

10 *Juillet* 1784. Point d'expérience aëroſtatique, depuis celle de Mr. *Charles*, qui ait plus occupé le public que celle de Meſſieurs l'Abbé *Miolan* & *Janinet*. Ils y travaillent depuis le mois de Mars dernier. L'obſervatoire étoit leur attelier. La hauteur de cette *Montgolfiere* eſt de plus de cent pieds, y compris la galerie; ſon diametre de 84 & ſa circonférence de 264. Il eſt entré dans ſa conſtruction plus de 3700 aunes de toile.

Outre les deux auteurs il doit monter dans la machine deux autres voyageurs, le Marquis d'*Arlande* & Mr. *Bredin*, méchanicien.

C'eſt au Luxembourg, dans la partie va-

gue & dépouillée d'arbres que l'afcenfion doit fe faire. On n'y entrera que par le Luxembourg qui, lui-même, fera fermé. Toutes les précautions font prifes pour qu'on ne puiffe être admis que par billet de 3 livres. Le plus grand ordre eft établi pour les voitures; & un emplacement deftiné pour celles de la famille royale annonce d'auguftes perfonnages.

Outre le grand aëroftat, il eft queftion de deux plus petits, dont l'un marchera 150 pieds au-deffus de lui & l'autre 150 au deffous: il y a une infinité d'autres circonftances de l'appareil qu'on ne peut rapporter: en général, il eft très compliqué & les bons phyficiens n'y ont pas foi.

11 *Juillet* 1784. Vendredi dernier Mr. d'*Epremefnil* a rendu compte aux Chambres affemblées du jugement du tribunal des Maréchaux de France en date du vingt-deux Juin contre le Vicomte de *Noë*, malgré l'Arrêt du Parlement de Paris qui l'avoit pris fous fa fauve-garde, caffé par un Arrêt du Confeil qui évoque le fond & renvoye pour le furplus, c'eft-à-dire, pour le procédé & le manque de refpect au Gouverneur, au tribunal juge né de ces fortes d'affaires.

La Cour a arrêté de renvoyer la Délibération à un mois, ce qui n'annonce pas beaucoup de chaleur.

11 *Juillet* 1784. Le Comte de *Haga* eft à la veille de partir très inceffamment. On

dit qu'on n'en ſera point fâché à la cour, où il ennuye les femmes & les hommes; ce qui fait ſon éloge, en ce que les unes ne le trouvent point aſſez frivole & ne ſavent que lui dire, n'oſant l'entretenir de quolifichets & de galanterie, & les autres trop ignorans pour répondre aux queſtions qu'il leur fait, ſont déſolés de voir un étranger plus inſtruit qu'eux, mais qui voudroit en ſavoir encore davantage & les embarraſſe par ſes demandes.

Pour dénigrer le Comte de *Haga*, on a affecté de répandre quelques-uns de ſes propos qui n'annoncent qu'une grande franchiſe, ou un défaut de cette délicateſſe exceſſive qui évite de bleſſer l'amour-propre de qui que ce ſoit, même de la maniere la plus indirecte.

La Reine lui donnant un concert chez elle, lui demanda s'il aimoit beaucoup ce genre de muſique? Il répondit qu'il n'aimoit pas la muſique de chambre. La Reine ayant chanté avec Madame *la Roche-Lambert*, jeune femme qui au plus joli goſier joint un goût exquis, Sa Majeſté le queſtionnant ſi ſon concert l'avoit amuſé, il dit que Madame *la Roche-Lambert* le lui avoit fait trouver fort agréable. Enfin quelqu'un voulant ſavoir ce qu'il penſoit de la voix de Sa Majeſté, il déclara que S. M. chantoit très bien pour une Reine.

On ajoute encore qu'au Bal, la Reine re

danſant point, le Comte de *Haga* lui demanda ſi elle aimoit la danſe, étant jeune? Mais cette queſtion n'eſt rien moins que gauche, elle devient même une plaiſanterie fine pour ceux qui ſavent qu'elle n'eût lieu que lorſque la Reine eut annoncé qu'elle ne danſeroit point parce qu'elle étoit trop vieille. Voilà comme les perſiffleurs, lorſqu'ils veulent imprimer du ridicule, dénaturent tout. Il ſeroit bien étonnant que ce Prince, qui dans les diverſes converſations particulieres & ſurtout à l'Académie, où cent perſonnes étoient à portée de l'entendre, a toujours montré beaucoup d'honnêteté, de politeſſe, d'aménité, de juſteſſe & de préſence d'eſprit, n'en eût manqué préciſément qu'à la cour.

Le Sieur de *Beaumarchais* a beau ſe prévaloir de ce que le Comte de *Haga* a été deux fois à ſa piece; on ſait pourquoi il y a retourné: ſuivant ce qu'il a dit à Mr. *Suard* à l'Académie, en lui parlant de ſa ſortie contre *le Mariage de Figaro*, il comptoit la voir encore, parce qu'il ne l'avoit pas bien entendue la premiere fois. C'eſt déceler aſſez tout ce qu'il en penſe: il trouve cette piece *fort réjouiſſante, mais un peu ſale.*

11 *Juillet* 1784. Le feu ayant pris à l'aëroſtat d'aujourd'hui avant l'expérience, il n'a pas été poſſible de la faire; tant de préparatifs ſe ſont trouvés vains & la populace furieuſe d'être attrapée a mis le reſte en pieces.

12 *Juillet* 1784. Le Bureau de la ville, réveillé enfin par les cris du public, après avoir mûrement minuté un long Réglement, où il a cherché à prévenir toutes les friponneries des marchands de bois, l'a présenté au Parlement, qui l'a homologué mardi 6 de ce mois. En conséquence il a fait fabriquer de nouvelles membrures qu'on va voir à l'hôtel de ville, comme des pieces curieuses Il a nommé des officiers pour les inspecter & suivre la manutention, ensorte qu'il paroît que le nouveau Prevôt des Marchands entrera en place, sous de meilleurs auspices que n'en sort Mr. de *Caumartin*.

12 *Juillet* 1784. Le Sr. *Bleton* revient sur la scene; il a été envoyé par Mr. le Contrôleur général dans les environs de Paris, où l'on assuroit qu'il se trouvoit des veines de charbon de terre, pour y faire ses expériences sous les yeux de Mr. *Touvenel*, Docteur en Médecine & de plusieurs Inspecteurs des mines.

Il a d'abord été employé à Saint Germain en Laye, où, suivant lui, les fouilles qu'on y fait depuis longtems sont inutiles.

Il en a trouvé, au contraire, à Luzarche & dans d'autres endroits, où l'on doit fouiller suivant ses indications.

12 *Juillet* 1784. On alloit voir ces jours derniers chez le Sr. *Meniere*, orfevre-jouaillier, les présens que le Roi envoye au Grand-Seigneur par son nouvel Ambassadeur Mr.

le Comte de *Choiseul-Gouffier*; ils consistent :

1°. En un Service de vermeil composé de 24 petits plats de forme ronde avec leur couvercle.

2°. En un sabre, deux pistolets & un fusil, garnis en or & d'un travail précieux.

3°. En une grosse montre de parade enrichie de brillans (on la porte sur un coussin à côté du Sultan dans les cérémonies publiques).

4°. En deux aiguieres de vermeil & une en argent.

5°. En des cassolettes, un aspersoir qu'on remplit d'eau de senteur.

La plupart de ces piéces sont enrichies de diamans. Les pipes sont montées sur des flacons de porcelaine du Japon. On voit ensuite plusieurs pendules & une quantité prodigieuse de montres, soit en or, soit en argent, dont les heures sont marquées sur le cadran par des lettres ou chiffres turcs.

Tout cela est d'un exquis; mais Mr. le Chevalier de *Mouratsa* prétend que ce n'est pas dans le goût de cette nation, que nous ignorons encore, malgré les instructions que peuvent nous donner là-dessus nos Ambassadeurs, ce qui peut plaire aux Turcs ou leur déplaire.

13 *Juillet* 1784. La *Charlotte* ou *Caroline* de Saint-Clou devoit partir hier, & quoique l'on n'eût rien annoncé à cet égard, il s'y

étoit rendu beaucoup de monde dans la nuit, parce que le bruit couroit que l'expérience auroit lieu de très bonne heure, à cause de Mr. le Duc de *Chartres*, qui persistoit à vouloir y monter. Mais tout le monde a été attrapé, on a dit qu'un accident empêchoit d'enlever ce jour-là l'aërostat; que ce seroit pour le lendemain, & la foule se dispose à y retourner.

13 *Juillet* 1784. Extrait d'une Lettre de la Haye du 9 Juillet...... Il y a depuis longtemps une guerre vive entre le rédacteur de la gazette de Cleves & nos gazetiers. Le premier, qui est un homme de mérite, de beaucoup d'esprit & de prudence, qui d'ailleurs a un censeur, ne cesse pourtant de déclamer contre notre République & prend la défense du Stadhouder en toute occasion. Il s'exprime avec une énergie que les nôtres appellent violence & fanatisme. On ne peut douter qu'il ne soit soutenu de sa cour & que ses expressions ne soient dictées. Le gazetier de Leyde & l'auteur d'une gazette Hollandoise appellée la *Poste du Bas-Rhin*, le combattent à toute outrance & ne lui épargnent pas les injures. Le Roi de Prusse a gagné de primauté & s'est plaint par son Envoyé de ces deux écrivains. La Régence de Leyde a pris la chose en considération, elle a absous son concitoyen le Sieur *Luzac*: quant à l'autre, la Régence d'Utrecht a décidé, qu'*on offense*-

roit la Liberté Civile dans une République, si l'on empêchoit le Citoyen de développer librement ses idées sur des affaires relatives à l'intérêt général.

13 *Juillet* 1784. Madame la Comtesse de *Genlis* a composé & mis en lumiere un nouvel ouvrage, intitulé *les veillées du château*, ou *Cours de morale à l'usage des enfants*, en trois volumes, où beaucoup de philosophes & de gens de lettres sont fort maltraités. Ce qui lui a valu l'épigramme suivante:

Comme tout renchérit, disoit un amateur,
Les Oeuvres de *Genlis* à six francs le volume;
Dans le tems que son poil valoit mieux que sa plume,
Pour douze francs j'avois l'auteur.

14 *Juillet* 1784. On a créé une septieme place d'Administrateur de la lotterie royale de France, dont est revêtu le Sieur *Morel*, & vraisemblablement afin de le récompenser de ses travaux littéraires pour l'opéra & des soins qu'il prend de son régime. M. le Comte de *Vaudreuil* qui veut du bien à Mr. *Garat*, a profité de cette occasion de lui faire faire un sort pécuniaire. Il en a parlé à la Reine. En conséquence la place est grevée de 6000 livres de pension en faveur de celui-ci. Le Sieur *Oswedo* Juif, Négociant de Bordeaux, qui chante avec beaucoup de goût, de méthode & accompagne Mr. *Garat*, a obtenu la même grace; & un autre amateur nommé *Louet*, qui a eu l'honneur de toucher du

clavecin devant la Reine, en a autant. Ces bienfaits sont indirectement pris sur le public, puisqu'ils le sont sur les bénéfices de la loterie, qui devroient tourner au profit du fisc; il en a résulté en conséquence un vaudeville sur l'air : *avec les jeux dans le village* : on y maltraite fort les nouveau protégés du Contrôleur général & le Ministre lui-même qui a eu la main forcée. On y peint par occasion la société de Madame *le Brun*, où préside Mr. de *Vaudreuil*, & qui devient un bureau littéraire, ou plutôt une académie des arts, où l'on juge, apprécie & récompense les talens : cette chanson assez platte est quelquefois très méchante. Elle est en six couplets.

14 *Juillet* 1784. Il y a un schisme dans l'*Ordre de l'harmonie* entre les cent premiers membres : les uns, disciples dociles & aveugles du maître, se contentent de ce qu'il veut bien leur enseigner & n'en exigent pas davantage : les autres commencent à se lasser de ne point voir les promesses du Docteur s'effectuer & le pressent de leur apprendre enfin ce grand secret, l'objet de leurs recherches qu'il a promis de leur transmettre, qu'il annonce toujours & dont il ne dit rien.

14 *Juillet* 1784. Une chose qui fait infiniment d'honneur à la manutention actuelle du théâtre lyrique, c'est l'effort heureux qu'il a fait en faveur du Comte de *Haga*; effort dont il n'y avoit pas d'exemple. Depuis le 11 Juin, indépendamment du service de la

cour, on y a remis, ſans compter le petit Acte de *Tibulle* & le Ballet de *la Roſiere*, dix ouvrages capitaux; ſavoir: *Didon*, *Iphigénie en Aulide*, *les Danaïdes*, *Chimene*, *Armide*, (à Verſailles) *Athys*, *Caſtor*, *Iphigénie en Tauride*, *la Caravane* & *le Seigneur Bienfaiſant.*

14 *Juillet* 1784. Chanſon aux navigateurs aëriens partis le 23 Juin 1784; ſur l'air: *vous m'entendez bien.*

C'étoit en Suede & non ailleurs,
Qu'il falloit, mes braves Meſſieurs,
Aller à tire d'aîles:
Eh bien!
Y porter des nouvelles.
Vous m'entendez bien.

*

Déjà vous feriez de retour
Et vous auriez fait votre cour
A ce Roi dont la gloire,
Eh bien!
Ornera notre hiſtoire.
Vous m'entendez bien.

*

Stockholm eſt près de Chantilly
Pour un voyageur aguerri
Qui dirige à ſa guiſe,
Eh bien!
Et le Sud & la Biſe.
Vous m'entendez bien.

*

Mais pour bien mener un Ballon,
Comme Eole eſt un vieux barbon,

Tâchez par préférence,
Eh bien!
D'avoir sa survivance:
Vous m'entendez bien.

Sans cela vos pompeux élans
Ne seront que des cerfs volans
Et vous n'irez qu'apprendre,
Eh bien!
Comment il faut descendre.
Vous m'entendez bien.

15 *Juillet* 1784. La chanson ci-dessus peut encore mieux s'appliquer à l'aërostat de Saint Clou, lancé enfin aujourd'hui après plusieurs remises. Il s'est élevé très rapidement & est descendu encore plus vîte. Nous en parlerons plus amplement, après avoir recueilli les détails certains de cet événement brillant dans le principe & qui a pensé devenir funeste.

15 *Juillet* 1784. Le Comte de *Haga* devoit aller entendre juger une cause à la Tournelle; mais le Garde des sceaux l'en a dissuadé, sous prétexte que ce n'étoit pas l'usage, que ces affaires-là devoient se traiter à huis clos. Tout étoit arrangé pour que le criminel eût sa grace, d'autant que c'étoit un cas très graciable, puisqu'il s'agit d'un homme qui en a tué un autre avec une quille, ce qui suppose un crime du moment & même involontaire. Messieurs du Parlement sont très fâchés de l'observation de Mr. le Garde

des ſceaux, d'autant que cet exemple ne pouvoit tirer à conſéquence, puiſqu'il ne vient pas tous les jours des ſpectateurs de cet ordre. Le Comte de *Haga* devoit lui-même apporter ſa grace au coupable, qui ne l'aura pas moins, à ce que l'on eſpere, par ſon entremiſe.

15 *Juillet* 1784. Le Pape a envoyé depuis peu à Paris le corps d'une Sainte appellée ſainte Victoire. Le bruit avoit couru d'abord que c'étoit un cadeau que le ſaint Pere faiſoit à Madame *Louiſe*. Il paroît conſtant aujourd'hui qu'il reſte aux filles-Dieu de la rue Saint Denys, où il eſt en dépôt & où les curieux vont le viſiter. Cela fait ſpectacle, il y a des gardes, on entre par un endroit & l'on ſort par l'autre, pour éviter l'engorgement, car le peuple s'y porte en foule. Il n'eſt pas cependant encore queſtion de miracles que la Sainte ait fait.

Le corps richement paré eſt couché ſur un lit de repos & ſous une eſpece de bocal; tout cela eſt en dedans du chœur des religieuſes. La grille eſt entre deux: en outre on a formé une enceinte d'une baluſtrade de fer qui retient la multitude; il n'y a que les gens diſtingués qui puiſſent approcher de plus près & juſques à la grille du chœur. On avoit d'abord expoſé le viſage dans tout ſon deſſéchement, on a trouvé que c'étoit trop hideux & l'on a fait à Sainte Victoire un viſage de cire. Ce ſpectacle doit durer juſques à ſamedi.

16 *Juillet*, 1784. La machine aërostatique de Saint-Clou a présenté hier un spectacle nouveau par sa forme : c'étoit un sphéroïde assis sur son axe le plus long. Messieurs *Robert* & le Duc de *Chartres* y sont montés : on a eu beaucoup de peine à le dégager de son appareil & il s'est enfin élevé à la vue d'un peuple immense ; car il étoit venu toute la nuit à Saint Clou un nombre infini de voitures : beaucoup de gens y étoient restés depuis le mardi, & quantité d'autres s'y étoient rendus à pied, ce qui formoit le plus beau coup d'œil. Une circonstance singuliere c'est que les derniers rangs ayant prié les premiers de leur permettre de voir en se baissant, ils se sont accroupis & mis comme en adoration devant la machine & Son Altesse Sérénissime, qui est partie aux acclamations générales. L'ascension a été rapide & en moins de rien la machine s'est perdue dans un nuage ; peu après on l'a vue redescendre encore plus vîte Elle est presque tombée dans un étang. Il a fallu que le Duc de Chartres envoyât un grelin pour retirer l'aërostat. On a sû que ce Prince ayant éprouvé beaucoup de froid, de neige & de frimats, avoit demandé à revenir sur terre ; mais que n'ayant pu faire jouer la soupape pour gagner l'air inflammable, on avoit pris le parti d'éventer le Ballon ; un second, rempli d'air atmosphérique, dont Messieurs *Robert* comptoient faire usage, & inséré dans le grand,

empêchoit au contraire le jeu du premier. Les rames, le gouvernail dont ils étoient munis, rien n'a pu servir; on regarde cet essai comme manqué absolument.

16 *Juillet* 1784. Mr. *Saussaye*, receveur des impositions, syndic de son corps, ayant refusé une gratification à un de ses commis, celui-ci pour se venger a fait un Mémoire à Consulter, où il prétend découvrir toutes les malversations de son chef. Un certain *Martin de Marivaux*, Avocat déjà très mal famé, l'a muni d'une Consultation en date du 26 Juin 1784 & l'a envoyé à toutes les portes cochéres. La Chambre des Comptes a cru devoir prendre connoissance des faits. Le Procureur Général a rendu plainte; en conséquence le scellé a été mis chez le comptable & il est décrété d'ajournement personnel. On ne doute pas que Mr. *Saussaye* qui est fort estimé, ne se justifié & l'on sait qu'il travaille à sa défense.

16 *Juillet* 1784. On a dit il y a longtems qu'il y avoit un *Mémoire pour l'armée, en réponse aux Mémoires du Comte de Grasse*, mais il étoit si rare qu'on n'en connoissoit que le titre. Il se répand, manuscrit toujours. Il est sanglant contre le général, il roule sur sept chefs.

1o. Il n'étoit pas absolument nécessaire au Comte de *Grasse* de livrer bataille pour sauver *le Zélé*.

2o. Si *le Zélé* eut pu être pris, la maniere

dont Mr. le Comte de *Grasse* livroit bataille, faisoit infailliblement prendre *le Zélé.*

3°. La bataille a été donnée par le Comte de *Grasse* de telle maniere, que l'armée françoise eût-elle eu sur l'angloise la supériorité en tout genre qu'avoit celle-ci, la bataille n'en étoit pas moins perdue sans ressource.

4°. Les signaux faits par le Comte de *Grasse* durant le combat, ou ont été exécutés, ou n'ont pu être physiquement exécutés.

5°. Plusieurs de ces signaux, ceux particuliérement sur lesquels le Comte de *Grasse* insiste le plus, sont de telle nature que leur exécution rendoit la défaite de l'armée & beaucoup plus prompte & beaucoup plus complette.

6°. Une fois la bataille perdue, une fois l'armée jettée sous le vent coupée en plusieurs points, mise dans un désordre entier & forcé par le combat, le changement de vent & le calme, le Comte de *Grasse* n'a pas fait un seul signal à l'armée, ni aucun mouvement personnel propre à remédier au désordre & à le rendre le moins funeste possible.

7°. Enfin, & ce septieme article est une conséquence nécessaire des six premiers, aucun Commandant d'escadre ni de vaisseau de cette armée, accusée toute sans exception, ne peut être taxé d'avoir causé la perte de la bataille du douze Avril 1782.

Voilà ce que démontre ce Mémoire d'une façon assez claire, si les faits articulés sont plus vrais que ceux sur lesquels se fonde le Comte de Grasse. On lui conteste jusques à ses plans, dont on veut qu'il n'y ait pas une position exacte.

Ce Mémoire n'est à proprement parler que le résumé de tous les autres qui y sont fondus; on en attribue la rédaction principalement à Mr. de *Bougainville*; il a 54 pages & est parfaitement bien fait dans son genre.

17 *Juillet* 1784. On a déjà fait un vaudeville assez malin sur le voyage aërien du Duc de *Chartres*; il est sur l'air: *vous m'entendez bien.*

Chartres va, dit-on, s'envoler,
Jusques à Londre il veut aller:
Mécontent de Neptune,
Eh bien!
Il cherche en l'air fortune.
Vous m'entendez bien.

Chartres s'envole, & les François
Certains sur son brillant succès,
N'ont nulle inquiétude:
Eh bien!
Il en a l'habitude.
Vous m'entendez bien.

17 *Juillet* 1784. On raconte que la cabale philosophique qui protege & prône beaucoup

beaucoup la tragédie des *Druides*, a déterminé Mr. *le Blanc* à envoyer sa piece au Comte de *Haga*, qui l'a prié de venir le voir. Ce Prince lui a témoigné la plus grande satisfaction de son ouvrage, il lui a dit entre autres choses: „ vous avez peint la scélé„ ratesse & la fourberie des prêtres de „ main de maître; mais vous en avez fait un „ honnête homme, ce qui est contre les „ vraisemblances." Et les Philosophes de recueillir cet apophthegme, qui n'a été dit sans doute que par plaisanterie, & de le débiter très sérieusement: & les dévots de maudire le Prince hérétique & philosophe.

17. *Juillet* 1784. Les comédiens Italiens ont joué hier *le Duc de Benevent*, comédie héroïque en trois actes & en vers, de Mr. de *Rauquil-Lieutaud*. Elle est tirée d'un conte de Voltaire, intitulé *l'Education d'un Prince*, & il suffit de dire que le conte vaut infiniment mieux que ce drame misérable, décousu & très mal joué.

On a joué à la suite *les deux Jumeaux de Bergame*, qu'on n'avoit osé donner depuis la mort de *Carlin*. Le Sieur *Corali* l'a très bien remplacé dans le premier rôle, & le Sieur *Thomassin* s'est tiré du second avec beaucoup de succès. Il n'a pas paru indigne du fameux *Thomassin*, son ayeul, si renommé dans ce genre.

18 *Juillet* 1784. Le nouvel ouvrage de Mr. *Mercier*, intitulé *mon Bonnet de nuit* en

deux gros volumes in 8°, ne differe de son *Tableau de Paris* que par le titre & en cela est plus juste. C'est un réceptacle de digressions de toutes especes & sur toutes les matieres, rédigées par chapitres, au nombre de 136, à peu près.

Mr *Mercier* laisse toujours, suivant son usage, quelque pierre d'attente; à la fin de l'ouvrage ci-dessus il annonce *l'homme sauvage*, roman en un volume, & le *Portrait de Philippe II* Roi d'Espagne, en un volume aussi.

18 *Juillet* 1784. Mr. le Comte d'*Albon*, connu par quelques ouvrages philosophiques, a voulu avoir dans ses jardins de Franconville le cadavre de Mr. *Court de Gebelin*, Protestant & conséquemment expulsé du sein des Catholiques. Il a obtenu cette faveur: le 2 de ce mois l'exhumation a été faite du cimetiere des Protestans & le corps a été transporté au lieu désigné, où le Comte d'*Albon* se propose d'élever un monument à ce savant, original & point assez connu.

18 *Juillet* 1784. Voici la Lettre du Sieur de *Beaumarchais*, bonne à conserver.

Réponse à quelqu'un qui me rend une grande loge pour en avoir une petite, en disant que c'est pour des femmes qui craignent d'être vues à ma piece.

„ Je n'ai aucune considération, Monsieur le Duc, pour des femmes qui se permettent de voir un spectacle qu'elles jugent malhon-

nête, pourvu qu'elles le voient en secret. Je ne me prête point à de pareilles fantaisies: j'ai donné ma piece au public pour l'amuser & pour l'instruire, & non pour offrir à des begueules mitigées le plaisir d'en aller penser du bien en petite loge, à condition d'en dire du mal en société. Les plaisirs du vice & les honneurs de la vertu..... telle est la pruderie du siecle. Ma piece n'est point un ouvrage équivoque, il faut l'avouer ou la fuir. Je vous salue, je garde ma loge.

(Signé) *Beaumarchais.*

19 *Juillet* 1784. Extrait d'une Lettre de Prades en Roussillon du 27 Juin. .... Mr. *Raymond de Saint Sauveur*, notre Intendant, est un grand économiste; il a d'un autre côté beaucoup de prétentions à l'esprit, il a dans sa jeunesse composé de petits écrits, entre autres l'*Agenda des auteurs*, il a depuis fait des discours pour la société libre d'émulation. Jaloux de se distinguer, ainsi que plusieurs de ses confreres, il a imaginé de faire exécuter ici une fête champêtre, dont il a trouvé l'idée dans un ouvrage nouveau intitulé *l'Education du Peuple.* Je n'entrerai point dans le détail de ces cérémonies puériles, mais dont l'allégorie sensible est de faire connoître qu'après les bienfaits de la Providence, le travail & la bonne conduite sont les véritables sources du bien-être; ce qu'a déclaré Mr. l'Intendant, qui a rémis dans une bourse

la valeur en argent de deux charges de bled ou 600 livres pesant, comme Prix d'agriculture au laboureur indiqué par le corps de ville pour le meilleur cultivateur, le plus honnête & le plus laborieux du canton.

Ce prix a été accompagné de charités, & le couronné, les moissonneurs, les glaneuses, les pauvres & les chefs de la danse, appellés ici *cap de jougla*, ont trouvé une table couverte de mets analogues à la fête & à eux. Mr. l'Intendant a servi les pauvres, & les officiers municipaux l'ont imité. Il a porté la santé du Roi, qui a été suivi d'acclamations, de *Vive le Roi*, puis de danses &c.

19 *Juillet* 1784. Il y a aussi dans la Faculté un schisme à l'occasion du *Mesmérisme* entre les jeunes Docteurs initiés à cette doctrine, & les vieux, ennemis des nouveautés. Parmi ceux-ci se distingue le Docteur *Millin de la Courvault*, un des plus chauds ennemis de *Mesmer*. Il faut savoir qu'il a une très jolie femme & que l'on le prétend grandement cocu. Voici à cette occasion un impromptu sanglant qu'on attribue à Mr. *le Preux*, sur le compte duquel on met toutes les méchancetés qui s'enfantent au sein de la Faculté :

Du novateur *Mesmer* les partisans ardens
De l'art s'imaginant avoir franchi les bornes,
En faculté montroient les dents :
Ils ont été bien sots, ces Docteurs impudens,
Quand *Millin* enhardi leur a montré les cornes.

20 *Juillet* 1784. Mr. le Duc de *Chartres*

a fait présent à l'Académie des Sciences du Ballon de St. Clou. Cette compagnie ne compte pas en faire aucun usage, mais le garder parmi les machines curieuses; il faudroit 2000 écus seulement pour le remplir de gaz.

20 *Juillet* 1784. Les premieres Remontrances du Parlement de Bordeaux en date du 13 Mai 1784 commencent à se répandre en cette ville imprimées. Après avoir applaudi aux vues bienfaisantes du Monarque dans l'abolition de la Corvée, il rappelle ses Remontrances du 26 Août 1779, où il porta au pied du trône les réclamations des cultivateurs contre les abus naîssans de la nouvelle forme de cet impôt, qui est la plus dispendieuse, la plus oppressive, la plus opposée à la perfection des ouvrages & celle qui ouvre la porte à un plus grand nombre de désordres. De-là une peinture effroyable de ceux dont il a recueilli les détails dans les enquêtes. Il en donne un *Extrait* à la suite des Remontrances & tout cela fait frémir; il se disculpe du reste de ces recherches nécessitées par le cri général & qu'il n'auroit pas été dans le cas de faire, si le Commissaire départi eût rempli son devoir. Son vœu est pour qu'on rétablisse les choses dans le premier état. Il finit par annoncer qu'il est disposé à concourir lui-même à une charge pour laquelle il ne doit point y avoir de privilégié.

Ces Remontrances font très bien écrites, pleines de morceaux éloquens & pathétiques & donnent en outre un tableau de la situation de la Province très instructif & rempli d'intérêt.

On est fort surpris de trouver dans cet ouvrage du Parlement un éloge magnifique de M. *Turgot*, contre lequel les Cours ont si fort déclamé, de son vivant.

L'Ingénieur en chef *Valfranbert* est le plus maltraité, & c'est sur lui que les Magistrats pour ne point effaroucher le Ministere, font porter leur indignation.

20 *Juillet* 1784. Le Sieur *Anseaume*, qui de Souffleur de la comédie italienne en étoit devenu le Secrétaire, vient de mourir: il est auteur d'environ vingt-quatre ouvrages ou pieces à lui seul ou en société, joués tant à l'opéra comique qu'à la comédie italienne, & quelques-uns sont restés au Théâtre. En outre c'étoit le *Rebouleur* de la troupe qui charpentoit, morceloit, dissequoit les pieces des autres au besoin. C'est une perte pour elle.

21 *Juillet* 1784. Vendredi seize de ce mois Mr le Comte de *Haga* étoit à l'opéra pour la derniere fois; la Reine y assistoit aussi Elle voulut régaler cet illustre étranger du spectacle des talens du jeune *Vestris* qu'il n'avoit point encore vu, parce que ce danseur arrivoit d'Angleterre. Elle lui fit dire de danser: il répond qu'il ne peut,

qu'il a mal au pied. Comme Sa Majesté étoit instruite, que ce n'étoit qu'un prétexte, elle lui envoye un second message, par lequel elle *l'en prie*: sa priére n'a pas plus d'effet que son ordre. Indignée elle raconte l'anecdote au Roi, qui veut qu'on mette à Bicêtre cet impudent. La Reine intercede pour qu'il ne soit mis qu'à l'hôtel de la force. Le public n'a su que depuis ce qui s'étoit passé. Mardi dernier il en est résulté une grande fermentation dans le parterre. Comme on a su que le Sieur *Vestris* devoit sortir, la premiere fois, vendredi 23 pour danser, on a proposé de ne point le laisser paroître qu'il n'ait demandé pardon à genoux devant la loge de la Reine de sa désobéissance; & ensuite au public. Cet évenement rendra plus mémorable encore la premiere représentation de la reprise d'*Armide*, qui n'a pas été jouée depuis le 21 Décembre 1780.

21 *Juillet* 1784. L'auteur des *Mémoires du Vicomte* de *Barjac* nous donne un nouveau roman de sa façon, ayant pour titre: *Olinde* 1784, & il pouvoit se dispenser d'annoncer qu'il étoit de la même main. Il eut été facile de le juger; même assemblage d'événemens bisarres & précipités, même mélange du fabuleux & de l'historique, même connoissance du grand monde, même morale, même philosophie. Celui-ci est seulement plus noir, on y trouve des car-

trophes affreuses & dégoûtantes. Il y a toujours aussi un peu de critique, des vues, des jugemens rapides & pas toujours d'un tact bien sûr. L'auteur nous fait l'honneur de nous citer à l'occasion d'un libelliste qu'il suppose venir consulter à *Londres* le *Compilateur facile des Mémoires secrets, pour apprendre comment on fait circuler la vengeance, la calomnie & le ridicule.* Nous avons tant de fois répondu à ces odieuses imputations que nous n'y reviendrons plus. Pour prouver seulement au romancier du jour que nous ne connoissons pas la vengeance, c'est que nous allons faire l'éloge de son ouvrage, en ajoutant qu'il est plein d'intérêt, bien écrit & se fait lire avec empressement.

21 *Juillet* 1784. Pour remercier M. le Duc de *Chartres* de sa complaisance de se prêter aux désirs du public en le laissant jouir du spectacle de sa machine, & en se donnant lui-même en spectacle à ses yeux, on ne lui répond que par des satyres & des injures. Voici de nouveaux vers à ce sujet:

Chartres ne se vouloit élever qu'un instant:
Loin du prudent *Genlis* il espéroit le faire;
Mais par malheur pour lui, la grêle & le tonnerre
Retracent à ses yeux le combat d'Ouessant.
Le Prince effrayé dit: Qu'on me remette à terre;
J'aime mieux n'être rien sur aucun élément.

22 *Juillet* 1784. L'Académie de Peinture & de

de Sculpture vient de perdre Mr. de *Beaufort*, un de ses Conseillers, ancien Professeur de l'Académie de Peinture, Sculpture & Architecture civile & navale à Marseille. Il travailloit pour l'histoire, mais il étoit médiocre.

22 *Juillet* 1784. On ne cesse de parler de l'Abbé *Miolan*, & la Police semble l'avoir abandonné à la dérision publique, en permettant qu'on le chansonnât dans les rues pour le punir de son espece d'escroquerie, parce qu'il savoit très bien que son aërostat étoit de nature à ne pouvoir s'enlever & qu'il s'étoit enfui de bonne heure sous prétexte d'aller chercher quelques ustensiles propres à son expérience & n'avoit point reparu; ce qui a fait retomber sur ses camarades toute la vengeance du peuple, auquel il a fallu les soustraire par ruse. Quoiqu'il en soit, voici l'anagramme qu'on a trouvé dans *l'Abbé Miolan*: *Ballon abimé.*

22 *Juillet* 1784. Les troubles continuent dans l'Ordre des Bénédictins. Ce sont chaque jour de nouveaux appels comme d'abus, que les opposans présentent au Parlement qui les reçoit; mais ils sont bientôt évoqués au Conseil. Matiere à des Remontrances que ne cesse de faire cette Cour, & toujours sans succès. De leur côté les opposans commencent à se lasser, & quatre viennent de se faire séculariser. Ce sont les deux *Dapre*, si renommés par le pamphlet contre l'Archevêque de Narbonne; Dom *Bourdon*, un

des grands colliers de l'Ordre & rempliſſant à merveille la meſure de ce nom bruyant; enfin Dom *Veble*.

Le Gouvernement offre toutes les facilités poſſibles à ceux qui veulent prendre ce parti, & eſpere par-là venir à ſes fins.

23 *Juillet* 1784. Depuis qu'on a diminué les membrures du bois, il eſt queſtion d'en augmenter le prix; ce qui fait double mal. Le zele du Parlement s'eſt échauffé; les Chambres ont été aſſemblées pluſieurs fois, & il en a réſulté des Repréſentations qui ſont à préſent ſous les yeux du Roi, mais dont on n'attend nul ſuccès.

23 *Juillet* 1784. Il y a environ quarante ans qu'il courut une Chanſon très-ſcandaleuſe, intitulée: *La Confeſſion*. On vient d'en compoſer tout recemment une qui ne l'eſt pas moins, ſur l'air: *Ce mouchoir, belle Rémonde*. Elle eſt en Dialogue entre un Pénitent & ſon Confeſſeur. On en va juger:

C'eſt à vos genoux, mon Pere,
Que je dépoſe aujourd'hui,
Les fautes d'un cœur ſincere,
Qui demande de l'appui.
Mais quoi! ſuis-je donc coupable,
D'avoir négligé le Ciel,
Pour un objet adorable,
Ouvrage de l'Eternel?

— Ecoutez-moi bien, mon frere,
Je ne ſuis point Capucin.

— J'en suis très-enchanté, mon Pere,
Car j'ai l'odorat très-fin ;
Je tiens encore à la vie,
Seroit-ce un grand péché? — Non —
— J'ai vu bonne compagnie.
— Le compte en sera plus long.

Commencez, je vous écoute.
Je ne vous soupçonne pas
D'avoir volé. — Non, sans doute.
— Violé. — Dans aucun cas.
— Tué. — Non, jamais, mon Pere.
— Juré. — Beaucoup, au brelan.
— On peut se mettre en colere,
Quand on perd tout son argent.

Parlons un peu du beau sexe,
C'est le point intéressant :
Votre ame paroît perplexe.
— Le cas est embarrassant.
— Combien de filles & de femmes?
— Le nombre m'est inconnu :
J'ai beaucoup aimé les Dames,
J'en eus autant que j'ai pu.

— Je sens bien que la premiere.....
— Ah! c'étoit une beauté ;
C'étoit la fleur printanniere ;
Elle vous eut enchanté :
Pied mignon & jambe fine,
Oeil vif, regard assassin,
La taille la plus divine!....
— Allez donc jusques à la fin.

— Ce fut un beau jour de fête
Que je commis ce péché.

Mon Pere, ah! quelle conquête!
Rien ne m'en eut empêché.
Je la trouve à sa toilette,
Le sein nud, l'air languissant:
Qu'elle étoit belle, Lisette!
— C'est le plus intéressant.

— Je l'approche, je l'embrasse;
La rougeur couvre son front;
Dans mes bras je l'entrelace.
— Pour la pudeur quel affront!
— Après quelque résistance
Qui fit croître mon bonheur,
Je lui prouvai ma constance
Et lui dérobai son cœur.

Vous peindrai-je les délices
Que je goûtai dans ses bras!
— En eûtes-vous les premices?
— Mon Pere, voilà le cas:
Je me damnai dans une heure
Jusques à sept fois au moins;
Si je vous ments, que je meure.
— Vous aviez de grands besoins.

— Dans ces heureux tems, mon Pere,
J'étois un fort grand pécheur,
— Vous en rabattrez, mon frere.
— Je le vois avec douleur
— Le ciel n'est jamais injuste.
— Combien je m'en apperçois!
C'est bien mal dit que le Juste
Par jour pêche au moins sept fois!

— Pensez-vous qu'à la tendresse
Vous ayez bien renoncé?

En feriez-vous la promesse
Au ciel que vous offensez?
— Elle seroit indiscrete;
Car entre nous, je sens bien
Que si je voyois Lisette,
Je ne répondrois de rien!

24 *Juillet* 1784. Depuis la fondation des Prix de l'Université par *J. B. Coignard*, dont la distribution se fait tous les ans dans le mois d'Août avec beaucoup d'appareil sous les auspices & en présence du Parlement, on rassemble dans les divers colleges les Ecoliers de chaque classe les plus en état de concourir; on les réunit ensemble & l'on leur donne un sujet de composition. Cette fois, Mr. *Charbonnet*, le Recteur, avoit choisi pour sujet du prix de Rhéthorique l'*Eloge de Rollin*. On prétend qu'il l'avoit pris à dessein d'en faire réjaillir quelque chose sur lui par la similitude des circonstances où tous deux se sont trouvés d'augmenter les revenus de l'Université: on l'accuse même d'avoir fait passer à un Ecolier l'amplification toute faite. Quoiqu'il en soit, lorsqu'on a annoncé ce sujet, les composans se sont récriés, ont dit qu'*il ne signifioit rien*, *ne fournissoit rien*: *A la bonne heure! un Voltaire*, *un Rousseau*, *un Raynal*, &c. L'assemblée est devenue très tumultueuse; elle a dégénéré en révolte, & il a fallu lever la séance. Le Recteur s'est obstiné à ne point vouloir changer le sujet: l'affaire a été por-

tée au tribunal de l'Univerſité. On croit qu'on ſévira contre les plus mutins; mais ce qu'il y a de plus conſtant, c'eſt que cette année on ne décernera point les prix de Rhéthorique.

24 *Juillet* 1784. Mr *Pilatre de Roſier*, Penſionnaire du Roi, Intendant des cabinets de phyſique, chymie, d'hiſtoire naturelle de *Monſieur*, frere du Roi, Secrétaire du cabinet de *Madame*, Membre de pluſieurs Académies nationales & étrangeres, Chef du premier Muſée autoriſé par le Gouvernement, ſous la protection de *Monſieur* & de *Madame* &c. a obtenu la permiſſion de faire imprimer, aux frais du Gouvernement, le Récit de ſa *premiere expérience de la Montgolfiere*, conſtruite par ordre du Roi, lancée en préſence de leurs Majeſtés & de Monſieur le Comte de *Haga*, le 23 Juin 1784. Tel eſt le titre pompeux de ſa narration fort verbeuſe en vingt pages *in* 4°. & en forme de Réponſe à M. *le Roy*, de l'Académie des Sciences, de l'Imprimerie Royale.

24 *Juillet* 1784. *Récit de la conduite des Maréchaux de France à l'égard du Vicomte de Noë, Maire de Bordeaux, fait en Parlement, les Chambres aſſemblées, le mardi 6 Juillet* 1784. Tel eſt le titre de la dénonciation imprimée de M. d'*Eprémeſnil*, dont nous allons extraire tout ce qui peut ſervir à éclaircir ou réformer ce que nous avons dit précédemment d'après les relations particu-

lieres de cette singuliere contestation.

„ C'est le 10 Février qu'un Portier suisse empêcha les Jurats *non Gentilshommes* de franchir la barriere du théâtre en présence & malgré les ordres du Maire, M. le Vicomte de *Noë*, qui lui fit ôter son habit de livrée du Roi & le fit conduire en prison. Le Corps de ville, au lieu de juger le suisse, dont l'appel auroit été au Parlement, rendit compte du fait le 10 du même mois au Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Province. Dès le 17, le Comte de *Vergennes* répondit que le suisse n'étoit point en faute, puisqu'il avoit suivi sa consigne; que l'intention du Roi étoit qu'il fût élargi sur le champ: qu'au surplus, S. M. feroit examiner le droit que la ville réclamoit, & lui rendroit justice.

Le Maréchal de *Richelieu*, non content de cette décision Ministérielle, a fait renvoyer la contestation entre le Vicomte de *Noë* & lui au Jugement du Tribunal des Maréchaux de France qu'il a présidé.

Le 8 Mars, Citation du Vicomte de *Noë*, signifiée le 28 dudit.

Le 7 Mai, déclaration & protestation du Vicomte de *Noë*, qui décline le Tribunal & demande son renvoi à la Connétablie.

Le 13 Mai, Requête du Vicomte de *Noë*, qui décline le même Tribunal pour trois moyens: sur le défaut de cause dans la citation; sur la constitution de la Conné-

tablie, & ſur les qualités du Vicomte de *Noë*. — Procédure en conſéquence. Enfin Arrêt du 25 Mai, par lequel le Parlement a pris le Vicomte de *Noë* ſous ſa ſauve-garde, & ſur le ſurplus, a renvoyé les parties à l'audience.

Au mépris de cet Arrêt, le Tribunal a envoyé, chercher le Vicomte de *Noë* chez lui pour l'amener de force.

Le 31 Mai, évocation de l'affaire, du propre mouvement du Roi.

Arrêt du 5 Juin, qui renvoye de nouveau l'affaire au Tribunal, qui déclare la procédure du Vicomte de *Noë* nulle & de nul effet; caſſe l'Arrêt de la Cour du 25 Mai; prononce l'exécution de l'Ordonnance des Maréchaux de France du 8 Mars précédent; enjoint au Vicomte de *Noë* de s'y conformer, & porte à la fin l'ordre exprès, tant de la ſignification au Sr. Vicomte de *Noë* & *Brazon* ſon Procureur, que de la notification à Mr. le Procureur général.

Jugement du 22 Juin.

Arrêté que le Récit ſera remis entre les mains des Gens du Roi pour, par eux, en être rendu Compte à la Cour, toutes les Chambres aſſemblées, le mardi 3 Août prochain.

25 *Juillet* 1784. Le Parlement, les Chambres aſſemblées le 20 de ce mois, a ſupprimé par Arrêt le récit dont on a parlé, de toute la procédure du Tribunal des Maré-

chaux de France contre M. le Vicomte de *Noë*, inféré dans la dénonciation de cette affaire, attribuée à Mr. d'*Eprèmesnil*. La Cour lui donne en outre des qualifications qui ne ferviront qu'à exciter la curiofité du Public.

25 *Juillet* 1784. Outre le récit très-détaillé des opérations de Mr. *Pilatre de Rosier*, qu'on trouve dans fa Lettre & qui ne peut être intéreffant que pour les gens de l'art, on y recueille des anecdotes fort fingulieres & fort curieufes.

1°. C'eft en l'abfence de Mr. de *Montgolfier* que le Roi a confié au Sr. *Pilatre* la direction de la machine.

2°. Cinquante-quatre perfonnes furent défignées pour monter fur la *Montgolfiere*; entr'autres Mr. le Comte de *Dampierre*, Officier aux Gardes qui, déjà puni de fon zele, lors de la *Montgolfiere* de Lyon, ainfi qu'on l'a raconté, avoit, plus que tout autre, des droits à être reçu.

3°. Seize afpirans feulement furent défignés pour tirer au fort, mais deux ayant refufé de fe foumettre à cette loi & plufieurs protégés voulant interpofer l'autorité, le Sr. *Pilatre*, pour éviter toute rivalité & toute difcuffion, fupprima deux places des quatre à donner & le Sr. *Prouft*, Chymifte connu, fut feul accepté.

4°. S. M. avoit ordonné de commencer à midi, mais le Sr. *Pilatre* repréfenta à la

Reine le danger de l'aſcenſion à cette heure, à cauſe du grand vent & par d'autres raiſons phyſiques : Elle le renvoya aux Miniſtres, leſquels, à leur tour, s'en remirent à ſa prudence.

5°. Embarras du S^r. *Pilatre* qui veut s'en tirer par un Ordre du Roi, portant *qu'il avoit prévu les riſques auxquels il expoſoit la Montgolfiere avant le départ & après la deſcente, mais qu'ayant aſſuré qu'il n'y avoit aucun danger pour les voyageurs, S. M. avoit conſenti à ſacrifier la machine en totalité, plutôt que de voir le Public s'en retourner mécontent.*

6°. Le Contrôleur général, après ſix heures de délibération, donne, de la part du Roi, au S^r. *Pilatre* l'autoriſation qu'il demande. La Reine le raſſure même & lui dit avec bonté que, quand bien même il n'obtiendroit aucun réſultat ſatisfaiſant, il ſera ſeul chargé d'une nouvelle expérience, ſi elle a lieu.

7°. Le Comte de *Vergennes* met le feu ſous la *Montgolfiere :* on y arbore un Pavillon blanc portant les armes de la Reine, & ſur le revers : *Marie-Antoinette.*

8°. Au château de *Chantilly*, le Prince de *Condé* fait préſent au S^r. *Pilatre* de la carte de cette terre, après avoir lui-même marqué le lieu de la deſcente, auquel il daigna donner le nom de *Roſier.*

9°. La Reine envoye dès le ſoir un courier pour ſavoir des nouvelles des voyageurs

& de la machine. Le S^r. Pilatre adresse à S. M. un Extrait, signé du Prince de *Condé*, de M. le Duc d'*Enguien* & de M^lle. de *Condé*.

10°. Le lendemain le S^r. *Pilatre*, qui étoit allé coucher à *Versailles*, instruit que la Reine avoit bien voulu s'informer plusieurs fois s'il étoit de retour, dès huit heures du matin se rend à l'appartement du Roi, qui l'accueille de la façon la plus flatteuse, puis la Reine & toute la famille Royale.

11°. M. le Comte de *Vergennes* & le Maréchal de *Castries* le reçoivent aussi avec admiration. Enfin, & voici le point essentiel: le Contrôleur Général lui obtient de la bienfaisance du Roi une pension de 2,000 livres. Du reste, ce Ministre reçoit le jeudi 9 Juillet l'hommage du Pavillon de la *Montgolfiere*.

Le S^r. *Pilatre* n'ajoute pas où cette espece de relique sera déposée & exposée à la vénération des amateurs.

Tel est le résumé de cette lettre verbeuse, emphatique & remplie de gasconismes.

25 *Juillet* 1784. La cabale formée vendredi dernier contre le S^r. *Vestris* n'a pu avoir lieu; on a su qu'il ne devoit pas venir & que de nouvelles insolences avoient obligé de le mettre au secret.

On dit que le jour même où il avoit refusé la Reine, il gambadoit dans les foyers pour faire voir qu'il étoit très libre des jambes.

26 *Juillet* 1784. Le châtiment du S^r. *Auguste*, c'est ainsi que l'appelle le pere

Vestris, paroît fixé décidément à six mois de prison à l'hôtel de la *force*, pendant lequel tems il ne pourra voir que sa famille. Un oncle qu'on appelle *le cuisinier*, a demandé la permission de s'enfermer avec lui & l'a obtenue.

Le Sr. *Auguste* avoit deux mille écus de pension sur le Trésor-Royal, qu'on disoit rayés; mais on veut que le payement des arrérages soit seulement suspendu. Tout cela est trop doux.

Le pere *Vestris* ayant appris l'insolence de son fils, lui témoigna son indignation: *Comment*, lui dit-il, *la Reine de France fait son devoir; elle te prie de danser & tu ne fais pas le tien! je t'ôterai mon nom.* Ce propos seroit incroyable, si l'on ne connoissoit le personnage. Il l'est d'ailleurs beaucoup moins que l'action du fils.

Depuis, ce pere tendre a fait des démarches auprès du Baron de *Breteuil*. Il a dit qu'il mourroit si l'on le privoit d'*Auguste*.

26 *Juillet* 1784. L'Ordre des Avocats s'est occupé ces jours-ci du Sr. *Martin de Marivaux*, dont le Mémoire contre Mr. *Saussaye* a été dénoncé à l'Ordre comme un libelle. Une assemblée indiquée au mardi 20 a été renvoyée au samedi 24. On n'en sait pas encore le résultat.

27 *Juillet* 1784. Extrait d'une lettre de Cherbourg du 15 Juillet...... „ Vous me demandez des éclaircissemens sur l'auteur du

projet incroyable qui s'exécute ici & sur son ouvrage.

L'auteur est Mr. de *Cessart*, Inspecteur général des Ponts & Chaussées. Il est déjà connu par la construction du Pont de *Saumur*, par le rétablissement du petit Port de *Tréport*, & par les intéressans travaux du Port de *Dieppe*.

Notre Rade a de 30 à 40 pieds de hauteur d'eau dans les hautes marées. Elle ne pouvoit être fermée sans une dépense considérable. Mr. de *Cessart* proposa de former une jettée à claire voie, avec des cones tronqués, dont l'enveloppe, construite sur la plage, seroit remplie après leur échouement, de pierres d'un pied cube d'échantillon.

C'est cette idée aussi ingénieuse qu'économique qu'on a adoptée & qu'on a commencé d'exécuter. Je n'entrerai point dans le détail de la construction de ces cônes. Le premier a été totalement achevé le 5 Juin. Le lendemain 6, il a été mis à flot par plusieurs chaloupes canonnieres sous les ordres de Mr. de *la Bretonniere*, Capitaine des Vaisseaux du Roi, qui commande ici: c'est encore un détail fastidieux & incroyable que je vous épargne. Enfin après huit heures de travaux, la machine arriva dans l'endroit où elle devoit se fixer, c'est-à-dire à 1,800 toises de son point de partance & à la distance de 4 à 500 toises de l'isle-pelée.

Au moment où la caisse toucha le fond,

partit de la galerie un cri de *vive le Roi*, qui fut répondu de tous les bâtimens qui couvroient la mer & de toute la plage, & le canon annonça à la ville que cette ſuperbe expérience avoit reçu ſon exécution parfaite.

Entre les ſpectateurs ſe diſtinguoient Mr. le Duc de *Beuvron*, Mr. le Comte de *Harcourt*, Mr. le Marquis de *Praſlin*, &c.

La ſeconde caiſſe conique a été coulée dans la nuit du 6 au 7 Juillet avec le même ſuccès. On compte en placer encore une troiſieme dans le courant de l'année, & l'on ſe flatte toujours qu'en 1789 ce grand ouvrage ſera achevé.

27 *Juillet* 1784. On ne ceſſe de ſe dédommager, par des chanſons, de l'eſcroquerie de l'Abbé *Miolan* & conſort. On en a fait une ſur l'air: *les Capucins ſont des gueux*, la meilleure de cette eſpece, quoique ſans beaucoup de ſel encore. La voici:

1.

Je me ſouviendrai du jour,
Du Globe du Luxembourg.
Que de monde il y avoit,
  Monſieur *Janinet*,
  Monſieur *Janinet*!
Que de monde il y avoit
Pour voir s'il s'enleveroit.

2.

Laſſé d'avoir attendu
Et de ne l'avoir point vu

Chacun s'en alloit disant,
L'Abbé *Miolan*,
L'Abbé *Miolan!*
Chacun s'en alloit disant:
Qu'on nous rende notre argent.

3.

C'est à qui veut un lambeau
De votre globe à fourneau:
J'en ai vu dans tout Paris,
Même à Saint-Denys,
Même à Saint-Denys,
J'en ai vu dans tout Paris,
Dont vous excitez les ris.

4.

Vous n'aurez jamais beau jeu
Par le systême du feu.
Le systême est plus expert,
De *Charle* & *Robert*;
De *Charle* & *Robert*
Le systême est plus expert,
Et qui veut trop gagner, perd.

28 *Juillet* 1784. Les Italiens ont joué hier *Léandre Candide*, ou *les Reconnoissances*, Comédie-parade en deux Actes & en Vaudevilles. Cette bagatelle est tirée du roman de *Candide* & a eu le succès du moment. Les airs sont très bien adaptés & il y en a de toutes les especes. Le S^r^. de *Beaumarchais* a le plaisir de voir qu'on a pris même les deux de son *Mariage de Figaro*.

Les auteurs sont les S^rs^. *Radet* & *Rosiere*,

qui ont déjà travaillé dans le même genre en fociété. On connoît le dernier, bon acteur dans fon genre du théâtre Italien. L'autre eſt Sécrétaire Bibliothécaire de Madame la Ducheſſe de *Villeroy*.

28 *Juillet* 1784. L'Arrêt de fuppreſſion de la Dénonciation de M^r^. d'*Epréméſnil* a produit l'effet deſiré par le Parlement. Les expreſſions du Requiſitoire de M^r^. Seguier, par leſquelles il déclare *qu'il n'a pas dans le moment ſous les yeux le Procès verbal d'où la brochure eſt tirée, pour juger ſi la copie eſt conforme à l'original; mais que dans tous les cas elle doit être ſupprimée, comme imprimée contre les Réglemens, &c.* Ces expreſſions, qui font un aveu réel du pamphlet, ont irrité la curioſité du Public; mais il eſt fort rare. Nouveau véhicule, ſeul propre à le faire rechercher.

29 *Juillet* 1784. Par le Procès verbal du troiſieme voyage aërien de M^r^. *Blanchard* du 18 Juillet dernier, exécuté à *Rouen*, il paroît qu'il a confirmé la bonne opinion qu'avoient conçue de lui, dès fon voyage de Paris, quelques gens plus impartiaux. On ne peut douter aujourd'hui que fes aîles ne lui aient fervi de moyens de direction; ce qu'aucun navigateur aërien, autre que lui, n'a conſtaté juſqu'à préſent.

29 *Juillet* 1784. Le S^r^. *Pinetti*, dont on a parlé cet hiver, a fait imprimer une brochure ayant pour titre: *Amuſemens phy-*

ſiques

ſiques où, avec ſes autres qualités, il a pris celle d'Agrégé à l'Académie de Bordeaux. Il a en même tems envoyé un exemplaire de cette brochure à cette Compagnie.

Aujourd'hui, Mr. de *la Montaigne*, Secrétaire perpétuel de ladite Académie, par une Lettre du 11 Juillet, adreſſée aux Journaliſtes de Paris, réclame contre l'uſurpation du Sr. *Pinetti*, auquel ce titre n'a point été conféré. Il convient qu'il y a été préſenté à titre de Phyſicien & de Chymiſte; qu'il y fut vu & écouté avec plaiſir; qu'on lui délivra un Certificat de la ſatisfaction de la Compagnie; mais qu'on s'en tint-là. Voilà une ſinguliere réclamation, & il faut voir la réponſe du Sr. *Pinetti*.

29 *Juillet* 1784. *La Gazette noire* eſt une brochure très méchante, annoncée ici depuis bien long-tems, mais dont on conteſtoit l'exiſtence, parce que perſonne n'atteſtoit l'avoir lue. L'auteur du nouveau roman d'*Olinde* en parle avec une confiance qui ſemble ne laiſſer aucun doute ſur ſa réalité. Il faut en ce cas que les précautions aient été bien priſes pour en empêcher le paſſage en France.

29 *Juillet* 1784. On ſait que l'Ordre militaire de *Cincinnatus* établi chez les Etats-unis de l'Amérique Septentrionale, n'eſt que l'ouvrage de la vanité de quelques particuliers & de celle des Officiers françois qui ont été employés au ſervice de la Républi-

que. Les vrais citoyens regardent l'inſtitution comme contraire aux loix du pays & deſtructrice de l'égalité qui doit en faire la baſe. En conſéquence Mr. *Franklin*, trop ſage pour l'approuver, ayant entendu Mr. le Comte de *Mirabeau*, qui ne parle de rien qu'avec feu, s'élever avec beaucoup de force & de raiſon contre l'Ordre de *Cincinnatus*, l'a prié de vouloir bien rédiger par écrit ſes idées; & c'eſt à quoi Mr. de *Mirabeau* travaille en ce moment.

30 *Juillet* 1784. On ſait aujourd'hui que Mr. *Martin de Marivaux* a prévenu le jugement de l'Ordre & a déclaré qu'il ſe déſiſtoit d'être inſcrit ſur le tableau.

Ses griefs ſont d'avoir autoriſé par ſa Conſultation, l'impreſſion d'un Mémoire diffamant, dans lequel il ſe trouve des faits rapportés *ſolo animo nocendi*, n'ayant aucun trait à la cauſe. D'ailleurs cet Avocat étoit ennemi perſonnel de Mr. *Sauſſaye*, & ſa propre délicateſſe auroit dû le faire ſe déſiſter de conſulter contre lui en cette occaſion.

30 *Juillet* 1784. Il a percé ici à la longue un *Journal françois*, compoſé en pays étranger & commencé dès 1781. Il a pour titre: *Le Pot-pourri*. On annonce que la réſidence de l'auteur, qu'on ne nomme point, eſt à *Francfort ſur le Mein* & que c'eſt un Mr. *Vanberk* qui reçoit les avis, lettres, nouvelles &c. Quoi qu'il en ſoit, ce Journal remplit à merveille ſon titre. Il eſt bon tout au

plus pour les étrangers qui ne savent rien de ce qui se passe en France & ne voient rien de ce qu'on y publie. Du reste, des mensonges, des balourdises & des *cocs-à-l'âne* sans nombre, très propres à faire rire les gens mieux instruits.

Le Journal n'ayant pas fait fortune apparemment sous ce titre, le compilateur en a pris un second: *Journal des Gens du Monde*. Celui-là, très-séduisant, ne pouvoit être que très-mal rempli par le rédacteur obscur, ne voyant le monde que de loin & *écoutant tout au plus aux portes*. Suivant l'avertissement de celui-ci, un Mr. *Vilette* à Cassel est le second correspondant qu'il s'est ménagé. Comme les Numéro de ce second Journal que nous avons sous les yeux, ne vont que jusques au 6 compris, nous ne pouvons assurer jusques où il est poussé, car on dit qu'il a été continué. Les amateurs de Paris se sont lassés vraisemblablement, & les colporteurs ont cessé de se procurer cette marchandise prohibée.

31 *Juillet* 1784. C'est à la requisition des *filles-Dieu* que le Pape a fait fouiller dans les catacombes, pour leur envoyer des reliques. Elles sont venues d'une façon peu révérente par toutes sortes de voitures publiques, & tant de mains profanes ne les ayant pas ménagées, elles sont arrivées en fort mauvais état à la douane de cette capitale le 2 Juin, & ce n'est que le 9 juillet que la translation

en a été faite au couvent des filles-Dieu.

Les dévots se flattoient, en allant voir la nouvelle sainte, de trouver sa vie, mais on est occupé sans doute à la composer & elle n'a point paru. En attendant, on en a toujours gravé le portrait, qui ne peut être aussi qu'un ouvrage d'imagination. On lit au bas: *Sainte-Victoire, Vierge & Martyre, sous le regne de l'Empereur Dioclétien & du Pape Saint-Cyriaque.* L'artiste n'a pas manqué d'en faire une très-belle créature.

31 *Juillet* 1784. Extrait d'une lettre de Dijon du 15 Juillet 1784.... „ On s'occupe très-fort de nos Canaux à construire, & le Comte de *Haga* en a eu le spectacle dans sa route de Lyon à Paris, le 5 Juin, s'étant arrêté à Chagny, pour voir les travaux qu'exécute en cet endroit le Régiment de *Monsieur*, pour la construction d'un de ces Canaux, qui est celui de *Charolois*. L'Ingénieur en chef qui l'avoit conduit partout, a exposé ensuite à l'illustre Voyageur les trois projets dont la Province s'occupe, & le Comte n'a pu s'empêcher, après avoir vu les plans & entendu toute l'explication, de témoigner son admiration, pareille à celle de Mr le Comte de *Falkenstein*, lorsqu'il visita le fameux Canal de Picardie de M. Laurent.

En outre, nous avons su que le 13 Juin l'Elu du Clergé des Etats de Bourgogne avoit eu l'honneur d'offrir au Comte de *Haga*, au nom de l'administration de notre

Province, une des médailles qu'elle fait frapper à l'occasion de nos trois Canaux pour la communication des deux Mers.

1er *Août* 1784. Extrait d'une lettre de Dijon du 25 Juillet.... „ Vous savez que nous avons ici une Ecole de dessin. Mr. *Desvoges*, qui en est le Professeur, a présenté aux Elus de notre Province un projet qui doit contribuer merveilleusement à perfectionner le goût de nos éleves & à l'inspirer dans cette capitale. Il consistoit à obliger les éleves de notre Ecole, pensionnaires à Rome aux frais de la Province, d'envoyer des statues & des tableaux copiés d'après les meilleurs Maîtres pour en décorer les principales pieces du palais des Etats; ce qui s'exécute. Nous avons déjà plusieurs tableaux de cette espece, & nous venons tout récemment de recevoir une belle Statue de la *Junon du Capitole*, & deux tableaux qui sont *la Bataille d'Arbelles* & *l'Enlévement des Sabines*, d'après *Pietro Bervatini*, dit *Pierre de Cortonne* Il résultera par la suite de cette munificence des Etats une collection précieuse, que nous enviera même la Capitale.

1er *Août* 1784. Les comédiens françois viennent de se faire, après la trente-unieme Représentation du *Mariage de Figaro*, une répartition des recettes, qui se sont trouvées former un capital de 150,000 livres

2 *Août* 1784. Nous avons parlé dans le tems, avec les éloges qu'il méritoit, de

l'excellent livre intitulé: *Constitution d'Angleterre*. On sait que l'auteur est Mr. de *Lolme*, citoyen de *Geneve*: il l'a traduit lui-même en Anglois. Ce livre est à sa troisieme édition dans cette langue & tout récemment, c'est-à-dire le 14 Juillet, Mr. de *Lolme* a eu l'honneur de présenter à S. M. Britannique un exemplaire de la derniere édition augmentée d'environ 60 pages. Les Anglois avouent que ce traité est le plus sage, le plus profond & le plus exact de tous les écrits politiques sur leur Gouvernement.

2 *Août* 1784. M. Cassini le fils, Membre de l'Académie des Sciences, a fait présenter, par la voie de l'Ambassadeur de France à Londres, au Roi d'*Angleterre*, un Mémoire dans lequel il demande que quelque Astronome de cette ville veuille bien se charger de tirer des triangles de *Greenwich* à *Douvres*, afin de pouvoir déterminer de Calais, la distance exacte entre les Observatoires de *Paris* & *Greenwich*.

Le Roi d'Angleterre a soudain accordé, dit-on, une somme d'environ 24,000 livres de France, pour effectuer l'opération confiée au Général *Roy*.

2 *Août* 1784. Me. *Prevôt de Saint-Lucien* est un ancien Avocat assez estimé de ses confreres, mais qui passe pour mauvaise tête, parce qu'il est très chaud, très-ardent; qu'il s'identifie volontiers avec son client & se passionne pour sa cause: ce que les Parties

regardent au contraire comme une qualité rare & excellente. Ce zele lui a déjà procuré plusieurs affaires & le voilà tout récemment dans le cas d'une dénonciation à son Ordre.

Dans un Mémoire qu'il a écrit, car il ne plaide point, en faveur d'un Mr. de *Villiers*, ancien Mousquetaire, gendre du Sr. *Bourdet*, Dentiste du Roi, contre sa femme, qui demande sa séparation à raison de sevices & mauvais traitemens, il n'a pas dissimulé que cette Dame étoit tribade & il s'est expliqué là dessus sans mystere; ce qui a donné lieu samedi aux Magistrats de Grand' Chambre, en rendant Arrêt qui admet la Dame de *Villiers* à la preuve, de supprimer le paragraphe du Mémoire, où il est question de Tribaderie, *comme contraire aux bonnes mœurs & a l'honnêteté publique.* Ces qualifications forceroient nécessairement les Avocats à rayer Me. *Prevôt de Saint-Lucien.* Il se remue beaucoup en conséquence pour obtenir des Juges que cet article du Jugement ne subsiste pas.

On seroit d'autant plus sévere envers cet Avocat, que lui même étoit un des plus acharnés contre Me. *Martin de Marivaux.*

2 *Août* 1784 Depuis longtems on avoit parlé du délabrement de la santé de Mr. *Diderot.* Il vient enfin de succomber le 31 Juillet. Il étoit né à Langres en 1714. Il n'etoit d'aucun corps littéraire en France,

mais de plusieurs étrangers, comme l'Académie des sciences de Berlin, celles de Stockholm & de saint Petersbourg. Il avoit en outre le titre de Bibliothécaire de S. M. I. *Catherine Seconde*, Impératrice de Russie. On ne dit encore aucune particularité de sa mort & de son inhumation.

3 *Août* 1784. Les Chansons ne tarissent point sur les deux derniers Ballons: en voici encore une sur celui du *Luxembourg*; elle est censée faite par un Grivois d'un cabaret de *Vaugirard*, nommé la *Croix-blanche*, & sur l'air: *J'avois toujours gardé mon cœur*.

Ma foi, j'ai bien ri vendredi,
Buvant à la croix-blanche:
Un Ballon promis pour midi,
M'a fait pleurer dimanche.

*

On se moque du vendredi,
En mangeant de l'éclanche:
Mais Dieu se venge & tout Paris
A jeûné le dimanche.

*

Vous, dont on a trompé l'espoir;
Restez dans vos demeures,
Pauvres badauds, n'allez plus voir
Midi à quatorze heures.

3 *Août* 1784. La réponse du Roi aux Représentations du Parlement, concernant l'augmentation de l'impôt sur le bois, depuis longtems attendue par cette Cour, lui étant

étant arrivée abſolument négative, elle a enrégiſtré hier la Déclaration, les Chambres aſſemblées. Il s'agit de 2 livres 10 ſols ſur le bois de compte & de 1 livre 10 ſols ſur le bois de gravier. Tout cela fait trembler pour cet hiver & craindre une diſette plus grande.

1°. L'on ſait qu'il n'arrive point de bois par la *Marne*; cette rivière eſt abſolument interceptée par la chûte du Pont de la *Ferté* dont les pierres ne ſont point encore déblayées & empêchent tous les trains d'en haut de paſſer.

2°. Les eaux de la *Seine* ſont baſſes depuis très-longtems.

3°. Beaucoup de gens prévoyans ont doublé, triplé, quadruplé leur proviſion, ſoit par crainte d'en manquer, ſoit par ſpéculation & pour revendre.

3 *Août* 1784. Quoique Mr. *Diderot* paſſât généralement pour Athée; qu'il fut véhémentement ſoupçonné d'être l'auteur du *Syſtême de la Nature*; qu'il fût l'un des fondateurs de l'*Encyclopédie*, & que tous ſes ouvrages philoſophiques reſpiraſſent une liberté de penſer oppoſée à ce qu'exige le Clergé; quoiqu'enfin n'appartenant à aucun Corps Littéraire en France, il fût un particulier iſolé, en faveur duquel les prêtres ne craigniſſent pas de reclamation & le ſecours de l'autorité, il faut que le mourant ſe ſoit ſi bien conduit qu'on n'ait pas oſé lui refuſer

la sépulture Chrétienne. Même, plus favorisé que son collegue d'*Alembert*, le Curé de Saint Roch, sur la paroisse duquel il est mort, n'a fait aucune difficulté sur le grand convoi demandé par le gendre de *Diderot.*

On rappelle à ce sujet que Mr. *Remi*, l'Exécuteur Testamentaire de d'*Alembert*, après les premieres difficultés levées sur le refus absolu de sépulture, ne put jamais obtenir du Curé de Saint-Germain l'Auxerrois plus de vingt Prêtres. A quoi Mr. *Remi* répondit: *Eh bien, Monsieur, il y aura quarante laquais.* Et ils y furent en effet, & il leur fit donner un écu à chacun, tandis que les Prêtres n'eurent que vingt sols.

3 *Août* 1784. Bien loin que l'on ait donné des confreres à Mr. *l'Allemant* pour la conservation de la navigation intérieure de la France, la mission même de celui-ci a éprouvé de telles difficultés qu'elle n'a pas eu lieu cette année & qu'il n'a point visité la *Garonne*. On a pris pour prétexte les difficultés élevées par le Parlement de Bordeaux & l'envoi des Commissaires du Conseil, dont on veut attendre le rapport; mais la véritable cause est la jalousie des Ponts & Chaussées, qui voient avec peine un particulier leur enlever ce beau travail. Ils se sont même fait attribuer spécialement la conservation de la *Loire*, dont les crûes cet hiver ont occasionné de grands dégâts. Du reste, ils donnent tant de dégoûts à Mr. *l'Allemant*,

qu'on ne feroit pas ſurpris de le voir renoncer à ſon ſuperbe projet, que lui ſeul eſt en état d'exécuter.

4 *Août* 1784. Pendant que Mr. le Duc de *Chartres* eſt abſent & eſt allé faire un ſecond voyage en Angleterre, ſes ennemis acharnés le chanſonnent encore, & voici un nouveau vaudeville enfanté par leur méchanceté, ſur l'air *des Pendus* :

Chartres, de nos Princes du ſang
Eſt le plus brave aſſurément :
Après avoir bravé Neptune,
Bravé l'opinion commune,
Emule de *Charle* & *Robert*,
Le voilà qui brave encore l'air.

*

Admirez comme il va volant
Au ſein de cet autre élément.
Quel cœur! & ſurtout quelle tête!
Rien ne l'émeut, rien ne l'arrête;
Son rang, ſes amis, ſa moitié,
Ce héros foule tout au pié.

*

Il peut aller dorénavant
Tête levée, le nez au vent.
Il eſt, les preuves en ſont claires,
Fort au deſſus de ſes affaires:
Eh oui! ce grand Prince, aujourd'hui,
Doit être bien content de lui.

*

Mais quel ſoudain revers, hélas!
Ne vois-je pas mon Prince en bas?

Comme il eſt fait ! comme il ſe pâme !
On diroit qu'il va rendre l'ame.
L'ame !.... Oh ! qu'il n'eſt pas dans ce cas ;
Peut-on rendre ce qu'on n'a pas ?

4 *Août* 1784. Actuellement que le Palais-Royal commence à ſortir du cahos où il étoit depuis trois ans, on peut en parler pertinemment. Le jardin n'offre plus gueres que l'image d'un de ces parterres de moines, entourés d'un cloître, auquel on aſſimile plus juſtement encore les bâtimens nouveaux dont il eſt ceint. Leurs murs frappés ſucceſſivement de trois côtés par le ſoleil, rendent la promenade inſupportable durant le jour & même peu agréable le ſoir, parce que l'air qui manque de courant & de circulation ne ſe rafraîchit que lentement. Du reſte, ces murs offrent une très-belle ſculpture, mais dont le coup d'œil, trop monotone, devient faſtidieux. Ils ſont d'ailleurs trop élevés & terminés par un comble mauſſade & du plus mauvais goût. Il eût fallu, à l'inſtar du Jardin de Mr. d'*Etienne*, dont on a parlé, les couronner à l'Italienne, & par de ſemblables Jardins ſupérieurs qui auroient merveilleuſement égayé ce bâtiment, lui donner un air de ſingularité & de magnificence & rappeller ceux de *Sémiramis*.

Les corridors ne répondent point à la beauté du plan ; ils ſont étranglés, & les reverberes meſquins n'éclairent que foiblement. Les boutiques, qui en forment le

pourtour, donnent à tout l'ensemble un air de foire, peu digne du Palais d'un grand Prince.

Les rues de derriere sont de véritables cloaques, parceque les maisons nouvelles n'ayant ni cour, ni dégagement, ni réceptacle pour leurs immondices, y enverront tout leur déblayement; que d'ailleurs elles seront habitées en grande partié par des filles, par de jeunes gens, par des libertins, peu propres, peu soigneux de leur naturel & dont les valets le sont encore moins.

Tous ces travaux ont été commencés avec tant de précipitation, & le plan en a été si mal digéré, qu'il a fallu faire après coup des égoûts, & que n'ayant pas prévu que la rue *Vivienne* étoit d'un niveau plus élevé que celui des nouvelles rues, Mr. le Duc de *Chartres* a été obligé de prendre sur la rue parallele à la rue des *Petits-Champs*, une pente prolongée pour les carosses; ce qui ne laisse en cette partie qu'une ruelle étranglée pour les gens de pied & en enterre désagréablement les maisons.

Ces additions faites après coup, empêchent les locations pour le tems convenable & augmentent les dépenses pour le Prince, qui s'en est tellement trouvé gêné qu'il a été forcé de suspendre la quatrieme façade du Jardin, qui doit faire partie de son Palais; ensorte que de toutes manieres il doit se repentir de son entreprise aussi folle que ruineuse.

5 *Août* 1784. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 31 Juillet ..... „ Vous savez, sans doute, que les Remontrances de notre Parlement contre Mr. *Dudon*, par la malice de quelque émissaire, se sont trouvées imprimées dans la *Gazette de Leide*. On avoit choisi cette Gazette, parce que c'est la seule que lise le Roi & qu'on comptoit que S. M. auroit ainsi connoissance d'une réclamation fondée sur des motifs d'honnêteté & de justice, faits pour la frapper, si l'on les lui eût mis sous les yeux. Le Secrétaire d'Etat de la Province & le Garde des Sceaux, scandalisés de voir publiques des Remontrances, suivant eux devant rester dans le secret, en ont fait indirectement des reproches au Sr. *Luzac*, Gazetier de Leyde, qui, pour satisfaire tout le monde & prouver son impartialité, n'a pas manqué de les imprimer aussi. Il faut lire ces divers paragraphes très-singuliers, inintelligibles même pour ceux qui ne connoissent pas le dessous de cartes. Quoi qu'il en soit, notre Parlement vient de former un Arrêté contre Mr. *Dudon*, qui justifie le Gazetier & le venge des imputations qu'on lui faisoit. Je compte vous l'adresser incessamment.

A l'égard des *Corvées*, les Commissaires du Roi restent dans l'inaction. On rejette actuellement le tort sur le Sr. *Volfranbert*, l'Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées,

mort à propos pour recevoir toutes les iniquités des autres.

Mr. le Gouverneur, pressé par Mr. *de Vergennes*, le Secrétaire d'Etat de la Province, qui commence à craindre l'éclat que doit faire l'histoire de Mr. le Vicomte de *Noë*, vient de retirer de notre théâtre & son suisse & sa consigne; ce qui sans doute est fort inconséquent avec tout ce qui a été fait, & donne au fond gain de cause au corps municipal.

5 *Août*, 1784. Mardi dernier, dans l'assemblée des chambres au sujet du Vicomte de *Noë*, il a été arrêté de faire des Représentations, malgré les Gens du Roi qui n'avoient pas pris la chose fort à cœur & contrarioient même le récit de Mr. d'*Eprémesnil*.

6 *Août* 1784. On présume que Mr. *Diderot* sentant approcher sa fin, avoit pris le parti de se soustraire aux persécutions du Curé de *Saint-Sulpice*, qui avoit si fort tourmenté *Voltaire* en 1778, & s'étoit refugié chez son gendre sur la Paroisse de *Saint-Roch*, dont le Pasteur est plus tolérant. En effet, il s'est escamoté adroitement à la vigilance de celui-ci, auquel on a fait accroire que le défunt avoit été surpris, qu'il étoit très repentant & disposé à désavouer ses erreurs, même par écrit. Le Curé a cru, ou fait semblant de croire tout cela, & n'a formé aucune difficulté sur l'enterrement.

On dit au ſurplus que c'eſt l'Impératrice des Ruſſies qui, ayant appris que Mr. *Diderot* avoit beſoin pour ſa ſanté de quitter un quatrieme étage où il avoit paſſé ſa vie, lui fit choiſir un appartement plus convenable pour ſe loger, comme ſon Bibliothécaire, & pour y loger la Bibliotheque de ce Savant, qu'elle avoit achetée & dont elle lui conſervoit la jouiſſance avec des appointemens.

6 *Août* 1784. Les nouveaux Caffés qui s'établiſſent au Palais-Royal, cherchent à ſe ſurpaſſer l'un l'autre par quelque invention ſinguliere. C'eſt aujourd'hui le *Caffé méchanique* qu'on va viſiter. A chaque table eſt un tuyau cylindrique, par lequel on demande ce qu'on deſire. A l'inſtant il s'éleve par le même canal, ſans le miniſtere d'aucun agent viſible. Cet enfantillage, qui doit être fort cher & ſurtout d'un entretien diſpendieux, amuſe un inſtant, mais au fond le ſervice n'en eſt ni meilleur ni plus prompt.

6 *Août* 1784. On ſait qu'en effet mardi, dans l'aſſemblée des Chambres, Mr. *Seguier*, l'Avocat-général, portant la parole pour les Gens du Roi, a démenti tous les faits allégués par Mr. d'*Eprémeſnil* dans ſa dénonciation & tous ſes raiſonnemens; il a conclu par ne pas conclure & par s'en rapporter à la prudence de la Cour.

Mr. d'*Eprémeſnil* a repris en ſous-œuvre le diſcours de Mr. *Seguier* & l'a ſi bien

renverſé de fond en comble, que les Gens du Roi ont conſenti que le Requiſitoire ne fût pas inſcrit ſur le Régiſtre.

7 *Août* 1784. La Déclaration du Roi, portant Réglement pour le meſurage & le prix du bois deſtiné à l'approviſionnement de Paris, avec diminution de droits ſur le charbon de terre, ſe publie aujourd'hui, & eſt à peu près conforme à ce qu'on a dit. L'augmentation du prix de chaque voiture de bois neuf eſt de 2 livres 10 ſols 9 deniers, & celle du prix du bois flotté & bois blanc de 1 livre 14 ſols 4 deniers. Il n'y aura plus que ces trois eſpeces de bois; le bois de compte, dit à l'anneau, ſera ſupprimé. Cette Déclaration, du 8 Juillet, n'eſt point faite pour raſſurer contre les craintes de la diſette de bois. Au contraire, le préambule ne peut que l'augmenter par l'affectation ſurtout de favoriſer & d'exciter l'uſage du charbon de terre, par le ménagement qu'on y montre envers les marchands de bois & l'aveu indirect qu'on toléroit leurs friponneries & vexations, parce qu'on ſavoit qu'ils auroient perdu autrement ſur la vente. Auſſi depuis la nouvelle Loi, connue déjà par l'enrégiſtrement du 3 de ce mois, l'accuparement a redoublé.

7 *Août* 1784. La diſtribution des Prix de l'Univerſité a eu lieu ſuivant la coutume, jeudi dernier; & en effet, il n'y a point eu d'amplification pour la Rhéthorique, ce qui

a dû être une vraie mortification pour le Recteur, puisqu'il comptoit bien faire faire son éloge avec celui de *Rollin*, & en indiquant pour un des principaux points de la composition, l'Eloge du Rectorat. Cependant il n'a pas osé sévir contre les mutins, parce que d'après la procédure classique qu'il a instruite, & les interrogatoires qu'il a faits, entre les chefs de la cabale se sont rencontrés le fils de Mr. *Seguier* & celui de Mr. d'*Aligre*.

7 *Août* 1784. La Censure de la Faculté de Théologie de Paris contre un livre qui a pour titre : *Principes de Morale, par Mr. l'Abbé de Mably*, a été déterminée par une Conclusion portée le 1er. Juin dernier. Elle est en Latin originairement & traduite aujourd'hui en François.

Le livre est condamné, comme *contenant des propositions respectivement fausses, captieuses, scandaleuses, erronnées, contraires à la parole de Dieu, injurieuses à la Religion Chrétienne, dérogeant à la Religion naturelle, pernicieuses pour les mœurs & nuisibles à la Société.*

Les points sur lesquels, suivant la Faculté, l'auteur s'est écarté davantage, sont ceux où il parle de nos devoirs envers Dieu, de la Sanction & des motifs qu'il faut proposer à l'homme pour qu'il fasse le bien, de la maniere dont on doit s'y prendre pour former les mœurs publiques ou do-

mestiques; enfin du Célibat. De-là la Censure se divise en cinq articles.

A l'égard du premier, on reproche à l'Abbé de *Mably* de prétendre que les premieres leçons de notre morale n'auroient pas dû être sur nos devoirs envers Dieu, parce que cette méthode, qui a produit en grande partie nos préjugés & nos malheurs, n'est point proportionnée à la nature de l'homme.

Quant au second, la Faculté ne veut pas qu'il mette la raison au dessus de la révélation; qu'il regarde celle-ci comme indifférente pour la réforme des mœurs, & qu'il fasse entendre qu'appuyer sur un pareil fondement les leçons de morale, c'est en empêcher tout le fruit; que c'est par le seul intérêt personnel qu'on peut guider l'homme.

La Maxime avancée par l'Abbé de *Mably*, que dans quelques circonstances on ne doit pas craindre de distribuer à propos des vices à un peuple, pour le retirer de sa stupeur, est trop contraire aux maximes de l'Evangile pour avoir été tolérée par les sages Maîtres, qui la relevent dans le troisieme article.

On a déjà parlé de ce que le Moraliste a dit concernant les mœurs domestiques, & des étranges assertions qu'il avance à cet égard, comme la fréquentation des courtisannes qu'il permet à son éleve. On sent combien il prêtoit le flanc à la censure théologique, & l'on ne la lui épargne pas dans le quatrieme paragraphe.

Le cinquieme & dernier, sur le Célibat, que l'écrivain fronde en politique & en citoyen, & auquel il préfere infiniment l'état du mariage, devoit nécessairement déplaire encore à la Faculté qui, suivant ses principes religieux, met la continence au dessus de tout.

Cette Censure est, comme tous les ouvrages de ce genre, forte de citations & d'autorités, & très-foible de logique. Du reste, on y ménage beaucoup l'Abbé de *Mably*, dont on exalte les talens & dont on excuse les intentions.

8 *Août* 1784. Il est enfin décidé de finir l'Eglise de sainte Génevieve, dont les travaux, depuis la mort de *Souflot*, avoient été totalement suspendus. Comme il faudroit encore quarante ans pour la terminer, en n'y employant que les fonds ordinaires, il a été résolu de faire un emprunt de quatre millions, au moyen duquel la construction totale sera achevée en quinze ans, & dont les détails seront arrêtés par le Comte d'*Angiviller*.

8 *Août* 1784. La vente de la Bibliotheque de Mr. le Duc de *la Valliere* est calculée & se monte à 464,677 livres 8 sols.

8 *Août* 1784. Mrs. le Chevalier de *Seine* & *Deforges* sont deux gensdarmes qui, pour faute grave sans doute au corps, avoient été condamnés à vingt ans de prison. A la veille d'être transférés de la prison de l'abbaye de

Saint-Germain des prez au lieu de leur destination, ils ont été effrayés de la longueur de la punition & ont résolu de s'y soustraire, à quelque prix que ce fût: ils se sont procurés, on ne sait comment, des sabres, des pistolets, des balles, de la poudre &c. Dimanche dernier, 1er. de ce mois, le soir, la garde retirée, ils sont descendus & ont voulu contraindre le geolier à les laisser sortir. Celui-ci s'y étant refusé & ayant appellé du secours, ils lui ont lâché un coup de pistolet, dont heureusement il a évité le coup. Forcés de remonter dans leur chambre, ils s'y sont barricadés; ils menacent de tuer le premier qui se présentera & ils capitulent. Leur Commandant, le Commissaire des prisons & autres personnes ont en vain essayé de les prêcher; ils menacent de faire sauter la prison, si l'on ne leur accorde leur liberté. Comme on ne peut savoir ce qu'ils ont de poudre, on prend toutes sortes de précautions. L'on a fait déloger les prisonniers logés au dessus & au dessous; les pompiers sont toujours prêts à donner des secours, & l'on est fort embarrassé que répondre à leurs propositions.

9 *Août* 1784. Me. *Romain de Seize* est un Avocat du Barreau de *Bordeaux*, qui, jeune encore, s'y étant attiré beaucoup d'ennemis & dans le Parlement & dans son Ordre, pour son zele à soutenir M. *Dupaty*, dégoûté de ces tracasseries a pris le parti de suivre

ce Magiſtrat à Paris & d'y eſſayer ſes talens. Il a débuté mercrédi 4 au Châtelet dans une cauſe de partage, très ingrate conſéquemment, n'ayant d'intéreſſant que le nom d'*Helvetius*, dont il a défendu la fille, Madame la Comteſſe d'*Andlau*, & il l'a fait avec un éclat ſans exemple. Il a eu l'art de faire entrer dans ſon Plaidoyer des morceaux de philoſophie & de pathétique qui lui ont concilié l'attention générale. Pendant cinq quarts-d'heure qu'il a parlé, l'huiſſier n'a pas été dans le cas de crier une ſeule fois: *Paix-là!* Les Juges ne l'ont pas perdu de vue un ſeul inſtant, & il a été applaudi à la fin pendant pluſieurs minutes comme au ſpectacle. Les Magiſtrats du Châtelet conviennent n'avoir point entendu d'Orateur réuniſſant à ce dégré toutes les parties; car ſon accent gaſcon eſt devenu même une grace. Mr. *Hérault*, premier Avocat du Roi, homme de lettres en outre & bien fait pour apprécier le mérite de Me. *de Seize*, quoiqu'il ne le connût pas, eſt venu le voir & le féliciter au nom du Parquet.

Me. *de Seize*, à ſes talens naturels & acquis joint l'avantage de la naiſſance. Il eſt homme de bonne condition & pourroit figurer partout, s'il n'avoit préféré de briller par ſon mérite ſeul. En voilà plus qu'il n'en faut pour faire frémir l'envie; & ce ſont déja des cabales qui ſe forment contre lui dans l'Ordre.

Me. *Hardouin*, qui devoit répondre, confondu par ce succès n'a point plaidé au jour indiqué & a prétexté qu'il étoit enrhumé; ce qui a fait prédire plaisamment à M. *de Seize* par Mr. *Hérault*, *qu'il en enrhumeroit bien d'autres.*

10 *Août* 1784. L'on doit se ressouvenir du Chevalier du *Rumain*, Capitaine de vaisseau qui, de 1779 à 1780 prit les isles de *saint-Martin* & de *saint-Vincent*, monta à l'assaut de *la Grenade*, commanda les galeres & l'artillerie au siege de *Savannah*, & qui le 10 Août 1780 fut tué dans le combat de la frégate la *Nymphe*, de 32 canons, qu'il commandoit, contre une frégate angloise de 44 canons.

Le Roi voulant reconnoître les services distingués de cet Officier par un monument durable, a fait remettre à M. le Comte du Rumain son frere trois mortiers en fonte qui, en conséquence des ordres du Maréchal de *Castries*, lui ont été délivrés par le Commissaire aux Classes de *Tréguier.*

10 *Août* 1784. Tout ce qu'on sait du Comte de *Haga* depuis le 19 Juillet qu'il est parti, c'est qu'il est allé à Ermenonville visiter le tombeau de *Jean-Jacques Rousseau.*

10 *Août* 1784. Par un Arrêt du Conseil du 13 Juillet 1783, le Roi, pour encourager la taille des pierres fines & des pierres de composition, a ordonné, pendant le cours de six années, un concours. Il aura lieu le

17 du présent mois au Bureau de la maison commune du corps des Marchands Orfevres de Paris. Tous les Lapidaires, même étrangers, y seront admis sans distinction. Ils y trouveront les matieres premieres, tous les outils, moulins & ustensiles nécessaires.

Les ouvrages établis pendant le concours seront jugés dans une assemblée, à laquelle présidera M. le Lieutenant-Général de Police. Les deux Artistes qui se seront trouvés les plus experts, l'un dans la taille des pierres fines, l'autre dans celle des pierres de composition, seront admis à exercer leur profession librement pendant le cours de trois années; à l'expiration desquelles, s'ils ont notoirement exercé leur art, chacun dans leur genre, ils seront gratuitement, *sans frais ni faux frais*, reçus dans le corps des marchands orfevres.

On espere qu'un tel encouragement excitera l'émulation parmi les artistes de ce genre, distingués par la supériorité de leur talent, auxquels on procure ainsi l'occasion de le faire valoir.

11 *Août* 1784. Hier les deux gensdarmes se sont enfin rendus & ont mis les armes bas. Mr. de *Saint-Alban*, Conseiller de Grand' Chambre, Commissaire des prisons, avec un Substitut du Procureur Général & un Greffier étoient occupés à dresser procès-verbal de cet événement incroyable.

11 *Août* 1784. Extrait d'une lettre de

Conſtantinople du 15 Juillet...... „ Graces aux exhortations de la France & ſurtout à la triſte expérience que les Turcs font des ſuites funeſtes de l'ignorance, l'imprimerie vient de ſe r'ouvrir ici; elle eſt en plein exercice, & l'on verra bientôt en ſortir une eſpece de *Gazette de Cour* depuis 1723 juſques en 1750, compoſée ſous le titre d'*Annales de l'Empire.*"

11 *Août* 1784. La riviere de Saône doit ſervir de tronc commun à toutes les navigations dont s'occupent les Etats de *Bourgogne*. En conſéquence il eſt eſſentiel de réparer le lit & de nettoyer le cours & les bords de cette riviere, pour y procurer une navigation libre & facile. A cet effet, les Etats du Mâconnois empruntent une ſomme de 320,000 livres & y ſont autoriſés par lettres patentes.

11 *Août* 1784. Un Mr. de *Blois*, muſicien de l'orcheſtre des Italiens, avoit compoſé un opéra comique ſans paroles, mais cependant avec un plan & des idées dont il a fait part à Mr. *Pariſau*, qui les a ſuivis & a écrit une piece entiere d'après cette muſique, ayant pour titre: *les rendez-vous* ou *les deux rubans*, en un acte & en vers, mêlée d'ariettes. Elle a été jouée hier avec beaucoup de ſuccès, ſurtout pour la muſique agréable, piquante, variée & quelquefois originale, dont l'auteur mérite des encouragemens.

12 *Août* 1784. Mr. de *Bouflers* enfante toujours de tems en tems des chanſons char-

mantes, remplies de ſel & de gaieté, mais dont quelques-unes percent difficilement, ſoit à cauſe du vernis d'impiété, ou de la licence des images qu'on lui reproche. De ce nombre eſt celle intitulée: *les Cierges du paradis*; ſur l'air du *Confiteor*. Elle eſt en onze couplets que peu de femmes oſent apprendre ou même entendre chanter. On en va juger.

Dans un des coins du paradis,
Sont en ligne onze mille Vierges;
Dans l'autre coin, tout vis à vis,
Sont placés onze mille Cierges: (*bis*)
Toujours brûlans ſans raccourcir,
On ne les voit jamais finir. (*bis*)

*

Autant de Saints les ont en main;
Au bout brille une flamme pure;
Et c'eſt pour l'office divin,
Que cette flamme toujours dure: (*bis*)
Toujours brûlans &c.

*

Comme c'eſt pour l'éternité,
Que ces Saints brûlent pour ces Vierges;
Pour ſauver l'uniformité,
Chaque Vierge change de Cierges: (*bis*)
Toujours brûlans &c.

*

Les Saintes ont toujours quinze ans,
Et les Saints en ont toujours trente;
Leurs charmes ſont toujours naiſſans,
Des Cierges la flamme eſt conſtante: (*bis*)
Toujours brûlans &c.

Les Vierges n'ont pour vêtement
Que le voile de l'innocence;
Les Saints le percent aisément,
Vu le feu de leur Cierge immense: (*bis*)
Toujours brûlant &c.

*

Le matin, à midi, le soir,
Ensemble ils font tous l'exercice.
Ah! c'est-là qu'il fait beau les voir
Répéter onze fois l'office: (*bis*)
Toujours brûlans, &c.

*

Dieu! quel coup d'œil intéressant!
Onze mille Saints d'une bande,
Onze mille Saintes d'un rang,
Des Cierges recevant l'offrande: (*bis*)
Toujours brûlans, &c.

*

Pas un seul instant de repos,
Entre chaque office l'on danse:
Le Cierge en main faisant des sauts,
Les Vierges marquant la cadence: (*bis*)
Toujours brûlans, &c.

*

La sainte Chandelle d'Arras
Est l'échantillon de ces Cierges:
Ce saint bout, qui ne finit pas,
Fut donné par une des Vierges: (*bis*)
Toujours brûlans, &c.

*

Avec grande dévotion
Je vous invoque, heureuses Vierges;

Que par votre interceſſion
J'obtienne un jour un de vos Cierges: (*bis*)
Toujours brûlans, &c.

Ces bouts ſans fin du Paradis
Font la félicité parfaite:
O mes bonnes & bons amis
Un même bout je vous ſouhaite: (*bis*)
Toujours brûlant, &c.

13 *Août* 1784. Depuis longtems on a dit que les Etats Généraux avoient arrêté de faire préſent d'une Epée à Mr. le Bailli de *Suffren*, pour le remercier des bons & importans ſervices qu'il a rendus dans l'Inde à la République & ſervir de monument à ſa gloire. Cette épée, finie avec le plus grand ſoin, enrichie de diamans & qu'on évalue à 150,000 livres, a été apportée ici par des Députés de la République, qui l'ont, aujourd'hui, à heure convenue, offerte au Général françois. Ils ont été en grande cérémonie, rue de Tournon, à l'hôtel où il demeure. Quatre caroſſes formoient le cortege: l'Epée ſe voyoit ſeule dans un, puis les Députés des Etats Généraux, puis l'Ambaſſadeur, puis leur Suite. Les fanfares & les trompettes ont ſuccédé, & tout ce jour a été un jour de triomphe dans l'hôtel de Mr. de *Suffren*.

13 *Août* 1784. Tout fait ſpectacle dans ce pays-ci. C'eſt aujourd'hui le donjon de

Vincennes, ouvert au public, qu'on s'empresse d'aller visiter. Il est décidé que la destination n'en sera plus la même, & l'on va en faire des magasins. C'est à qui bénira Mr. le Baron de *Breteuil*, & l'on ne cesse de répéter ses louanges à mesure qu'on parcourt dans tous ses détails cette horrible demeure.

13 *Août* 1784. Dans *Zémire & Azor* on trouve cette ariette, Scene IV. du second Acte:

Plus de voyage qui me tente,
Je veux mourir vieux, si je puis;
Je ne serai plus qu'une plante,
Et je prends racine où je suis.
Passe encor pour aller sur terre,
C'est un plaisir quand il fait beau:
Passe encor pour aller sur l'eau,
Quoique je ne m'y plaise guere:
Mais voyager sur les nuages,
Et voir là-bas, là-bas, là-bas
La terre s'enfuir sous ses pas!
Cela dégoûte des voyages:
La tête tourne d'y penser,
Je ne veux plus recommencer.

Le Public malin qui semble chercher toutes les occasions de mortifier le Duc de *Chartres*, un jour qu'il assistoit à cette piece depuis l'aventure de son Ballon de *Saint-Cloud*, n'a pas manqué d'y trouver une allusion parfaite, d'applaudir à tout rompre & de se tourner vers la loge du Prince qui, après avoir voulu faire bonne contenance,

n'a pu y tenir & s'en est allé. On crioit en même tems *bis*, mais l'acteur n'a pas osé recommencer.

14 *Août* 1784. L'on attend toujours avec impatience le Mémoire de Mr. *Saussaye*, Receveur des impositions de la ville de Paris, en réponse à celui du St. *Alexis du Pasquier* de saint Genix en Savoie. Outre la conversation très-mordante, par laquelle celui-ci, à la requisition fictive du premier, lui rapportant tout ce qu'on en dit dans Paris, fait une satyre vive de sa morgue, de son faste, de ses mœurs; il y a des développemens de tour de bâton sous ces mots: *Récréation*, *Mémoire*, *Modération*, *Décharge*, *Délais*, *Frais*, faisant verser à flots l'or & l'argent des contribuables dans la caisse du Receveur, qui méritent une refutation particuliere dont ne sont pas embarrassés ceux qui connoissent particuliérement l'intégrité & l'honnêteté de l'accusé. On assure même que la Chambre des Comptes, qui convient avoir mis fort légérement les scellés chez lui, va les lever.

14 *Août* 1784. *Florine* est une mauvaise piece de Mr. *Imbert*, jouée aux Italiens en 1780 sans succès, & qu'il s'est avisé de remettre avec quelques corrections le samedi 7 de ce mois. Les Journalistes de Paris, voués à cet Auteur, ont eu la basse complaisance pour lui d'annoncer que *Florine* avoit été fort bien reçue. Le Parterre in-

digné, hier à la seconde représentation en a presque hué tout le second Acte, au point qu'on ne croit pas qu'elle reparoisse.

Ce même jour on a joué la premiere représentation d'une comédie en un Acte & en Vers, ayant pour titre : *l'amour à l'épreuve.* Cette nouveauté peu neuve, quant au fond, n'a point été mal reçue. On la dit de Mr. *Faure*, Secrétaire de Mr. le Duc de *Fronsac.*

14 *Août* 1784. On est fort content au Palais du début du nouvel Avocat général, Mr. *Pelletier de Saint-Fargeau*, qui a déjà donné de l'humeur à Mr. *Seguier*. 1°. Il ne lit point ses Plaidoyers & les débite de mémoire. 2°. Il n'hésite point, il ne s'en rapporte point à la prudence de la Cour, mais il se décide & a toujours un avis à lui. Enfin il ne demande point de retard ni de délais, comme fait souvent le premier Avocat général ; & derniérement il a porté la parole dans toutes les causes où il a été invité de le faire.

15 *Août* 1784. Mr. *Morand*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine, Membre de l'Académie des Sciences & déjà Pensionnaire de la Classe d'Anatomie, vient de mourir. C'étoit un savant qui, jeune encore, avoit de profondes connoissances, mais qui n'auroit jamais eu la réputation du Chirurgien *Morand*, son pere.

15 *Août* 1784. C'est Mr. le Prince de *Condé*, Gouverneur de *Bourgogne*, qui le

23 & le 24 Juillet a posé au nom du Roi, en présence des Elus généraux des Etats, à Châlons sur Saône, à Saint Jean de Losne & à Saint-Symphorien, la premiere pierre de la premiere Ecluse de chacun des trois Canaux de *Charolois*, de *Bourgogne* & de *Franche-Comté.*

16 *Août* 1784. Extrait d'une Lettre d'Agde, du 8 Août...... „ Notre Port, très-intéressant par sa situation, à cause du Canal de *Languedoc*, qui fait la jonction des deux mers, se combloit en partie depuis quelques années à son embouchure par l'affluence des sables qu'y apportoit la mer. Les Etats envoyerent ici l'année derniere Mr. *Groignard*, si renommé par les preuves qu'il a données en ce genre à Toulon.

Cet habile homme a imaginé de prolonger les jettées avec des caisses à peu près dans le genre de celles de *Cherbourg*. Le Sr. *Poncet*, Constructeur du Roi, chargé de l'exécution, a commencé son travail le 9 Juin dernier par une caisse qui a été lancée avec succès & avec beaucoup de pompe, après avoir été bénie par notre Evêque. Cette opération n'a duré qu'une minute & demie.

Cette caisse a été placée le.. Juillet, par les soins de Mr. *Groignard*, en présence des Etats de la Province. L'année prochaine, on en construira deux autres, & successivement le nombre suffisant, jusques à 200 toises en avant dans la mer."

16 *Août*

16 *Août* 1784. La Compagnie des Actionnaires de l'entreprife des *Eaux de Paris*, commence à prendre quelque confiftance. Elle a tenu le 10 de ce mois une affemblée folemnelle & elle a trouvé qu'elle pouvoit fur fes produits établir annuellement un Dividende. En conféquence on commence à délivrer des actions.

16 *Août* 1784. Madame *Mara*, cette célébre Cantatrice, dont on a parlé dans le tems, eft revenue dans Paris, & avoit attiré un monde très-brillant hier au concert fpirituel, où elle a été accueillie avec tranfport.

Mr. *Crofdill* a partagé l'admiration du Public fur le Violoncelle, inftrument fur lequel il a fait fupporter deux fonates, efpece de merveille pour les oreilles françoifes. On fait que c'eft un genre très froid, & abandonné depuis longtems pour les concerts.

16 *Août* 1784. Extrait d'une Lettre de Berlin du 1er. Août...... „ Le *Porte-feuille hiftorique* eft un Journal Allemand qui s'imprime ici & contient quelquefois des détails hiftoriques, affez curieux & affez exacts fur les cours du Nord, fur leurs établiffemens civils & militaires, fur leur état actuel, &c. "

17 *Août* 1784. Le travail de Mr. le Baron de *Cormerai* ne paroîtra pas encore cette année, comme on s'en flattoit. Il eft immenfe. Cet infatigable calculateur s'en oc-

cupe depuis dix ans. Il a trente-cinq Commis sous ses ordres. Il faut se rappeller qu'il s'agit de la suppression des Traites, & de rendre le sel & le tabac marchands. Mr. de *Calonne*, qui auroit fort à cœur de voir exécuter ce grand projet sous son Ministere, encourage l'auteur & lui continue le traitement de 60,000 livres, accordé par ses prédécesseurs. Mr. de *Cormerai* veut embrasser aussi les Corvées dans son Plan & soulager d'autant le Peuple en cette partie.

17 *Août* 1784. C'est décidément aujourd'hui que doit danser le Sr. *Vestris* fils. On a choisi *Atis*, parcequ'il n'y paroît qu'au dernier Ballet, & que le tumulte qu'on prévoit ne pourra du moins empêcher l'Opéra. Ce Danseur, de son côté, s'attend à une forte cabale contre lui & en a soudoyé une en sa faveur. On veut que sa famille & lui aient acheté jusques à 200 billets de parterre.

Au reste, pour calmer un peu les mécontens, ses parens, amis & partisans affectent de dire qu'il n'a été en prison ni pour avoir manqué à la Reine, ni pour avoir manqué au public; que Mr. le Baron de *Breteuil* l'a puni seulement pour être contrevenu au Réglement, dont un article porte que tout Acteur, Chanteur, Danseur, &c. hors d'état de jouer ne se montrera point au spectacle. En outre, ils publient des Certificats de Chirurgiens & autres gens de l'art qui, après avoir visité le Sr. *Vestris*, au moment de sa

détention, atteſtent que s'il eût danſé alors, il ſe fut mis hors d'état de paroître de plus d'un an.

17 *Août* 1784. En rendant compte de la ſéance publique de l'Académie Royale des Sciences du 21 Avril dernier, on a déja parlé du Mémoire de Mr. d'*Aubenton*, où il démontre la poſſibilité d'*améliorer les laines de France, au point de ſuppléer aux laines étrangeres dans nos Manufactures de draps fins.* Mr. le Contrôleur général, attentif à tout ce qui peut augmenter la richeſſe réelle de l'Etat, a jugé ce Mémoire digne de la plus grande publicité, & en conſéquence a voulu qu'il fût imprimé à l'imprimerie royale & répandu avec profuſion.

En effet, la fabrique du premier drap de laine ſuperfine du crû de la France, eſt un événement important pour les Manufactures & pour le Commerce. Les moyens donnés par Mr. d'*Aubenton* pour faire croître des laines ſuperfines, d'après de longues expériences, ſont faciles & peu diſpendieux, & l'épreuve de ſes laines dans la fabrication du drap, comparé avec le drap de laine d'Eſpagne, fabriqué en France, a tourné abſolument à l'avantage du premier. L'ouvrier y a reconnu plus de force & de nerf, avec la même fineſſe à l'œil & la même douceur au toucher. Ce drap a plus de rapport avec ceux que les Anglois fabriquent; il ſera durable comme celui-ci, réſiſtera mieux

à la pluie que le drap fabriqué avec des laines d'Espagne, & sera d'un meilleur débit dans le commerce du Nord. On peut encore le rendre aussi souple & aussi moëlleux que le drap d'Espagne.

La durée de cette amélioration, au surplus, est déjà prouvée par seize ans d'expériences sur les laines de *Roussillon*.

18 *Août* 1784. Le S^r^. *Vestr'Allard* a en effet dansé hier, & l'on avoit fort heureusement choisi, pour le faire paroître, le dernier Ballet d'*Atis*, car il n'auroit pas été possible de jouer, tant le tumulte étoit violent & tant il a duré. Lorsque ce danseur a paru, les mécontens ont crié: *à genoux! à genoux!* & n'ont point cessé de le siffler & de le huer pendant tout le tems qu'il est resté en scene. Ses partisans, au contraire, applaudissoient à tout rompre, avec des *bravo*, des *bravissimo* qui ne finissoient pas. Il y avoit tant d'acharnement de part & d'autre qu'il en est résulté des rixes particulieres, & que pour mettre le *holà*, la garde a été obligée d'arrêter plusieurs personnes. Du reste, le S^r^. *Vestr'Allard* ne s'est point déconcerté; il a soutenu tout ce bruit à merveille & a vérifié ce qu'on avoit dit que son talent s'étoit encore perfectionné durant son séjour à Londres: il a dansé mieux que jamais.

19 *Août* 1784. Le Grand Conseil, depuis son rétablissement a toujours été tra-

caſſé par les Parlemens de Province, car celui de Paris le tourmente le moins. Tout recemment les Parlemens de Dijon & de Bordeaux ont fait contre lui des actes d'hostilité qui ne peuvent ſe tolérer. Le premier a décrété de priſe de corps un Religieux qui n'étoit pas de ſa compétence & ſous la ſauve-garde de ce Tribunal. Le ſecond a jugé une cauſe évoquée de droit par la Loi du Prince au Grand Conſeil, ſur laquelle il avoit déjà prononcé. Il a caſſé le Jugement de ce Tribunal & a rendu un Arrêt tout oppoſé.

Les Chefs du Grand Conſeil ont eu recours au Garde des ſceaux ; ils lui ont repréſenté qu'il falloit abolir le Grand Conſeil, ou venger ces attentats. Il a promis une Déclaration.

19 *Août* 1784. Le Prince *Henri de Pruſſe*, ſur lequel on ne comptoit plus, eſt enfin arrivé. Il loge rue de Richelieu, à l'hôtel de la *Chine*, & non chez le Miniſtre du Roi ſon frere. Il doit aller demain à l'opéra, où l'on joue *Chimene*, par ordre.

19 *Août* 1784. Extrait d'une Lettre de Montpellier du 10 Août...... „ *Pierre Richer de Belleval* a été le reſtaurateur de la Botanique dans les Ecoles de cette ville. Il a employé toute ſa fortune à la recherche des plantes du Bas-Languedoc & à un ouvrage de botanique très étendu qu'il s'étoit propoſé de publier. Un grand nombre de

gravures en cuivre, faites avec une exactitude inconnue avant lui, & qui existent encore, devoient entrer dans cet ouvrage. On a de lui en outre plusieurs écrits imprimés sur cette science.

La ville de Montpellier lui doit l'établissement de son jardin Royal des Plantes, qu'il fut chargé de construire par ordre de *Henri IV*. en 1598, c'est-à-dire 28 ans avant la fondation de celui de Paris. La disposition de ce jardin, qui peut passer pour un modele, est une preuve non équivoque des connoissances de son fondateur en ce genre.

La même science a depuis été cultivée ici par des hommes célebres, Mrs. *Magnol*, *Risfole*, de *Sauvages*, Membres de notre Société Royale, qui a publié leurs Eloges. *Richer de Belleval* étant mort avant l'établissement de cette Compagnie, cet honneur a manqué à sa mémoire. C'est pour réparer ce défaut que Mr. *Buissonnet* fils, un des Membres de la Société Royale, lui a remis 300 livres qu'il destine à l'Eloge de *Richer de Bellêval*, sujet d'un Prix extraordinaire qu'elle propose au concours, & qui sera proclamé à son assemblée publique, pendant la tenue des Etats de Languedoc en 1785.

20 *Août* 1784. L'auteur de *la Poupée parlante*, oubliée depuis un an, ramene la curiosité du public par un nouveau phénomene. C'est un *Ventriloque*. Tout le monde sait ce que c'est que cette espece d'hommes rares,

doués du talent particulier de parler sans ouvrir la bouche, & sans qu'on puisse reconnoître à aucun signe de leur visage que ce sont eux qui font la conversation. Celui-ci est un des plus merveilleux, en ce que c'est un homme octogénaire, qui conserve cette faculté depuis l'âge de trente ans qu'elle s'est développée chez lui. Il vient de Portugal; il prend dans ses bras un automate, qu'il suppose être un enfant malade. Le *Ventriloque* en est le pere; l'enfant s'éveille, se plaint & ses accens déchirent l'ame. Le pere parvient à l'égayer; il se forme un dialogue entre eux deux qu'il exécute seul. La voix du Ventriloque est très-forte & celle du petit interlocuteur semble être d'un enfant de trois ans.

La scene du Ventriloque terminée, on porte l'automate à une corde, sur laquelle il danse & exécute à peu près tous les tours d'usage parmi les batelcurs.

20 *Août* 1784. Enfin les Commissaires chargés par le Roi de l'examen du *Magnétisme animal* ont terminé leur rapport, & il doit être incessamment imprimé par ordre du Roi à l'Imprimerie-Royale. Il faut se rappeller que c'est chez le Docteur *Deslon* qu'ils ont dû faire leur examen, & que le Docteur *Mesmer* prétend que celui-ci ne professe pas sa doctrine véritable & dans toute sa sublimité. Quoi qu'il en soit, ils déclarent le *Magnétisme animal*, une invention illusoire, vaine & funeste.

21 *Août* 1784. Hier, il s'étoit rendu encore beaucoup de monde à l'opéra, pour voir ce qui se passeroit à l'égard du Sr. *Vestr'Allard*; mais la garde étoit tellement renforcée que les battoirs ont pu l'applaudir en toute liberté & sans contradiction. On jouoit *Chimene*, & comme on avoit ajouté *par ordre*, on s'étoit imaginé que la Reine y viendroit. Mais c'étoit pour le Prince *Henri*, frere du Roi de *Prusse*, qui a été accueilli ainsi que le méritoit ce héros. On lui a trouvé avec peine l'air fatigué, usé, cassé.

21 *Août* 1784. On a déjà parlé de l'explosion du Docteur *Bertholet* de la Faculté de Médecine de Paris & de l'Académie Royale des Sciences. Il a donné son avis sur le *Magnétisme animal* d'une façon non équivoque & très-précise, par une Déclaration datée du 2 Mai & consignée dans la *Gazette de santé*, où il dit formellement, qu'après avoir fait plus de la moitié du cours de Mr. *Mesmer* du mois d'Avril 1784, après avoir été admis dans les salles des traitemens & des crises, où il s'est occupé à faire des observations & des expériences, il déclare *n'avoir pas reconnu l'existence de l'agent nommé par Mr. Mesmer: Magnétisme animal*; avoir jugé la doctrine qui lui a été enseignée durant le cours, *démentie par les vérités les mieux établies sur le système du monde & sur l'économie animale*, & n'avoir rien apperçu dans les convulsions, les spasmes & les crises pré-

tendus, produits par les procédés *Magnétiques*, qui ne dût être entierement attribué à *l'imagination, à l'effet méchanique des frictions sur des parties très-nerveuses*..... Enfin il termine par regarder la doctrine du *Magnétisme animal*, & la pratique à laquelle elle sert de fondement, comme *parfaitement chimériques*.

22 *Août* 1784. Ceux qui sont curieux de connoître, par approximation la population du Royaume, pourront tirer des inductions du nombre des morts & des baptêmes, la Corse comprise.

En 1780.

Naissances.	Mariages.	Morts.	Professions Religieuses.	Morts en Religion.
989,306.	241,138.	914,017.	1475.	2067.

En 1781.

970,406.	236,503.	881,138.	1400.	1968.

On voit par-là aussi que le nombre des professions religieuses, non seulement n'est pas en proportion des morts, mais décroît sensiblement d'une année à l'autre.

23 *Août* 1784. Lorsqu'on a rendu compte de la premiere représentation des *Danaïdes* & surtout du poëme, on a cité l'avertissement de l'auteur des paroles, où il dit s'être beaucoup aidé d'un poëme manuscrit Italien sur le même sujet, de M^r. *Cassabigy*, Conseiller honoraire de S. M. Impériale, Roya-

le & Apoſtolique. Celui-ci, piqué vraiſemblablement d'une mention auſſi légere, a écrit au rédacteur du Mercure une Lettre datée de *Naples* le 25 Juin 1784, où il ſe plaint & fait toute l'hiſtoire aſſez curieuſe, & de ſon *Hypermneſtre* & de ſes relations avec le Chevalier *Gluck*; où il parle d'ailleurs de l'art en homme très-inſtruit & qui l'a médité profondément.

A l'égard de la tragédie lyrique en question, voici ce qu'il raconte. Ce fut en 1778 & après le grand ſuccès d'*Orphée* & d'*Alceſte*, dont les poëmes viennent auſſi originairement de Mr. *Caſſabigy*, que Mr. *Gluck* le ſollicita de lui adreſſer une *Hypermneſtre*, dont il lui avoit parlé. Le Chevalier *Gluck* la reçut au mois de Novembre de la même année, & ce n'eſt qu'après un ſilence de quatre ans & au mois de Février dernier que ſon auteur apprit que cette tragédie lyrique alloit être jouée ſur le Théâtre de Paris, avec une muſique en partie du Chevalier *Gluck* & en partie de M'. *Salieri*, qui y avoit travaillé ſous la direction de ce grand maître.

Dans l'intervalle le poëte avoit fait des changemens à ſa piece. Il la fit mettre en muſique par Mr. *Millico*, non moins célebre chanteur que compoſiteur & la fit exécuter avec ſuccès à la cour de Naples.

Comme on avoit diſpoſé de ſa tragédie à ſon inſçu, il craignit qu'on ne la fit imprimer de même & ſans les corrections; il ſe

détermina à la publier au mois de Février dernier.

Mr. de *Caſſabigy* entre enſuite dans la diſcuſſion des défauts reprochés par le rédacteur du *Mercure*, aux *Danaïdes*, qui ne ſont autre choſe que ſon *Hypermneſtre*, & il établit très-bien qu'il les a fait diſparoître dans la tragédie Italienne, ou que les défauts ſont du traducteur françois. C'eſt à Mr. le Bailly du *Rollet* à répondre & à ſe tirer de-là.

23 *Août* 1784. Le Tribunal des Maréchaux de France, bien loin de prononcer de plus amples peines contre le Vicomte de *Noë*, pour ne s'être pas repréſenté après le délai d'un mois accordé, n'a pas jugé la contumace & a arrêté un ſurſis.

On prétend 1°. Qu'il a eu peur du Parlement. 2°. Que le Roi étonné lui-même des coups multipliés & vigoureux que le Tribunal frappoit contre le Maire de *Bordeaux*, a dit qu'il ne dérangeroit pas déſormais ſi légérement l'ordre légal. 3°. Que *Monſieur* a dit au Maréchal de *Lévi* ſon Capitaine des Gardes, que le Jugement du Tribunal dans cette affaire étoit un *Jugement de Vandales*.

Quoiqu'il en ſoit, c'eſt à la dénonciation de Mr. d'*Eprémeſnil* que le Vicomte de *Noë* a véritablement l'obligation d'avoir arrêté le Tribunal, & ſurtout au ſoin qu'a eu ce Magiſtrat de la répandre dans Paris par la voie de l'impreſſion. Cet écrit a tellement ſoulevé l'opinion publique & éclairé ſur l'atrocité

de la ſentence & de la conduite du Tribunal, qu'il a été effrayé lui-même & que la cour n'a oſé ſoutenir la ſuite de ſon entrepriſe.

23 *Août* 1784. On parle depuis longtems d'une *Sémiramis*, dont Mr. *Salieri* a compoſé la muſique Il y a tout à parier encore que cette tragédie eſt priſe de celle de Mr. de *Caſſabigy*, envoyée dès 1778 au Chevalier *Gluck*, & que ce muſicien l'avoit engagé de compoſer pour lui. Il l'approuva beaucoup d'abord, & s'apperçut enſuite qu'elle ne s'adaptoit point aux acteurs qui brilloient alors ſur la ſcene lyrique.

23 *Août* 1784. Mr. *de Seize* a continué au Châtelet ſa premiere & ſa ſeconde replique avec le même ſuccès. Vendredi dernier il a gagné ſa cauſe en totalité, &, ce qui eſt ſans exemple, le Lieutenant-civil lui a adreſſé un compliment en pleine audience.

24 *Août* 1784. Mr. de *Caſſabigy*, après avoir défendu ſon *Hypermneſtre*, attaque le Chevalier *Gluck* dans la partie la plus ſenſible, car il prétend que ſi ce grand homme a été le créateur de la muſique dramatique, il ne l'a pas créée de rien; c'eſt-à-dire que c'eſt Mr. de *Caſſabigy* qui l'a rendu ce qu'il eſt. Il n'eſt pas muſicien, mais il a beaucoup étudié la déclamation. On lui accorde le talent de fort bien réciter les vers, particulierement les tragiques, & ſurtout les ſiens. Il y a vingt-cinq ans qu'il a penſé que la ſeule muſique convenable à la poëſie drama-

tique, & furtout pour le dialogue & pour les airs que les Italiens appellent d'*azione*, étoit celle qui approcheroit davantage de la déclamation naturelle, animée, énergique; que la déclamation n'étoit en elle-même qu'une mufique imparfaite; qu'on pourroit la noter, fi l'on avoit des fignes en affez grand nombre, &c.

Plein de ces idées, Mr. de *Caffabigy* arriva à Vienne en 1761. On lui propofa d'y faire jouer fon *Orphée*, & l'on lui donna le Chevalier *Gluck* pour muficien. Celui-ci n'étoit pas alors compté parmi les grands maîtres. Le poëte lui fit part de fes idées; il lui nota par des fignes les traits les plus faillans, & fuppléa par des notes au furplus. C'eft fur un pareil manufcrit que l'Allemand compofa fa mufique...... Mr. de *Caffabigy* en fit autant depuis pour *Alcefte*.

24 *Août* 1784. Le Comte de *la Porte d'Anglefort*, dont on a eu occafion de parler plufieurs fois, & l'un des Argonautes du Ballon de Lyon, vient de périr d'une maniere finiftre. Il avoit accompagné le Prince de *Naffau* à *Conftantinople*, où l'on fait qu'il eft allé. Le Prince, en faifant ce voyage, a voulu rechercher fi le *Niefter* étoit navigable depuis *Kaminiek* jufques à la *Mer Noire*. Le Comte *d'Anglefort* l'accompagnoit; il étoit allé feul à la découverte, lorfqu'effrayé à la vue de Cofaques qu'on avoit envoyés pour le chercher, dans l'inquiétude

où l'on étoit de lui: il les prit pour des *Haydamaqués* ou bandits, voulut les éviter par la fuite & se noya.

Il étoit, ce semble, destiné à périr d'une maniere violente. A Cancale, il sauva une frégate du Roi & fut dans le plus grand danger. Il se distingua à l'attaque de *Jersey*. A l'*Orient*, un soldat le perça de part en part d'un coup de bayonnette; ce qui fit courir le bruit anticipé de sa mort. Il étoit à Gibraltar sur l'une des batteries flottantes, & l'on peut se rappeller quel danger il a couru à Lyon.

24 *Août* 1784. Comme *Diderot* n'étoit d'aucun Corps littéraire en France, son panégyrique ne sera vraisemblablement prononcé dans aucune Académie: il n'y a d'ailleurs plus de Nécrologe. Pour suppléer à ce silence général, on va donner ici une courte notice des principaux traits de sa vie.

Il étoit né à *Langres*, en 1713, d'un coûtelier aisé & qui lui fit faire ses études aux Jésuites de cette ville. Ceux-ci l'avoient déjà déterminé à entrer dans l'Ordre & à partir pour le Noviciat à l'insçu de ses parens. Son pere, averti la veille, le retira du college. Le jeune *Diderot* étoit aussi tonsuré, mais son pere ne voulant pas le laisser prendre même l'état ecclésiastique, le destinoit à exercer sa profession: l'enfant y répugna & on l'envoya finir ses études à Paris. Ensuite, selon l'usage, on le plaça chez un Procureur. Il avoit encore moins

d'attrait pour la chicane &continuoit à s'occuper de Littérature. Son pere l'apprit, cessa de payer sa pension, parut l'abandonner & ne reçut son fils en grace que dix ans après, à l'époque de son mariage. *Diderot* fut forcé de vivre de ses ouvrages. Tout le monde les connoît, mais surtout l'*Encyclopédie*: ce monument, tout imparfait qu'il soit, est celui de sa gloire. Trente mille exemplaires de ce livre, répandus dans les deux mondes, ne laisseront jamais périr la mémoire de son principal éditeur.

Le *Systême de la Nature*, qui lui est assez généralement attribué, lui donna beaucoup d'inquiétude, lors de son explosion. Il se tint à Langres, & avoit des émissaires à Paris qui l'instruisoient de ce qui se passoit. Au moindre mouvement contre lui, il étoit disposé à glisser en pays étranger.

Cet auteur joignoit deux qualités qu'on trouve rarement ensemble, parcequ'elles sont opposées & s'excluent le plus souvent: le raisonnement & l'imagination. C'est ce qui le rendoit également propre à la philosophie, aux hautes sciences & aux lettres. Il étoit bien supérieur en cette derniere partie à son collegue d'*Alembert*, qui manquoit absolument d'imagination. Il paroît décidé que l'un & l'autre sont morts dans leur façon de penser sur la religion, en quoi ils ont toujours été parfaitement d'accord.

25 *Août* 1784. Relation de la séance

publique, tenue aujourd'hui, jour de *saint-Louis*, par l'Académie françoise pour la distribution des Prix.

L'arrivée d'un Prince étranger, venu depuis peu dans cette capitale & qui n'a pas voulu manquer cette occasion de voir l'Académie françoise assemblée, est un événement heureux, qui a donné encore beaucoup d'ardeur pour s'y trouver & à rendre la séance très-brillante. Elle étoit déjà illustrée par la présence de Madame la Duchesse de *Chartres*, prenant le plus vif intérêt à l'un des candidats couronnés, Mr. de *Florian*.

Le Directeur & le Vice-Directeur étant absens, c'est Mr. *Marmontel*, le Secrétaire, qui a rempli seul toutes ces fonctions. Il a d'abord annoncé que le prix de prose, remis il y a deux ans, étoit décerné cette année à Mr. *Garat. Le sujet étoit l'Eloge de Fontenelle.*

Il est d'usage qu'un Académicien fasse à l'Assemblée la lecture de l'ouvrage couronné; mais tous Messieurs présens étant vieux, cacochymes, mauvais lecteurs, Mr. de *la Harpe* seul auroit pu la faire. Le *Lauréat*, déjà mécontent de la maniere dont cet Académicien avoit rendu & annoncé un de ses écrits, anecdote dont on a parlé dans le tems, a demandé la permission de lire lui-même. L'Académie a eu peine à souffrir cette innovation. Enfin on lui a accordé la liberté qu'il sollicitoit à *titre d'encouragement.*

Cet

Cet Eloge de *Fontenelle* eſt ſi long qu'il auroit laſſé les poumons les plus vigoureux ; mais le zele paternel a ſoutenu dans ſon entrepriſe Mr. *Garat* qui, au ſurplus, a très-mal lu. Sa modeſtie étoit cependant encouragée par de fréquens applaudiſſemens.

Le ſujet du diſcours étoit d'autant plus difficile à traiter, au gré de ceux qui l'ont bien examiné, qu'il le paroît peut être moins au premier coup d'œil; qu'il a déjà été ébauché en détail de mille manieres, & qu'il y a des façons de penſer très-oppoſées entre les Littérateurs ſur le compte du héros, qu'on s'accorde pourtant à regarder comme un auteur original, dont les ouvrages forment époque dans l'hiſtoire littéraire.

Quantité de partiſans de Mr. *Garat* ont jugé ſon diſcours admirable. Ils y ont trouvé des vues fines, des penſées brillantes, des expreſſions tantôt neuves, tantôt fortes. Il a montré, ſuivant eux, *Fontenelle* ſous tous les aſpects, & manifeſté, pour ainſi dire, tous les ſecrets de ſon eſprit & de ſa philoſophie. D'autres ont été plus loin; ils y ont découvert facilement ce qui caractériſe tout ce qui eſt ſorti de ſa plume; un philoſophe qui penſe avec jugement & qui écrit avec imagination; du bel eſprit qui, par un accord infiniment rare, ne nuit point à l'énergie ni à la profondeur des idées & qui donne de l'éclat à ſon ſtyle, ſans rien ôter de la vérité de l'expreſſion. Si cet Eloge a

paru long à quelques-uns, ce n'eſt pas en appréciant l'effet qu'il a produit, mais en meſurant la durée de la lecture.

Les critiques prétendent au contraire, que les applaudiſſemens n'ont été rien moins qu'unanimes; que beaucoup d'auditeurs les ont démentis, à raiſon de l'entortillage & du néologiſme qu'ils ont remarqués en certains endroits. Ils blâment ſurtout le morceau où le panégyriſte loue la naïveté & les graces des *Idylles de Théocrite* & les *Bucoliques de Virgile*, pour exalter enſuite des Eglogues métaphyſiques de *Fontenelle*; enfin, à les en croire, la maniere du peintre eſt pauvre, meſquine; il eſt ſtérile dans ſon abondance, petit dans ſa gigantomachie & très-mauvais ſinge du modele qu'il a voulu rendre: il manque enfin de ce goût qui fait ſe meſurer & s'arrêter. De-là les fréquens baîllemens, qui mêloient leurs murmures peu ſonores aux battemens de mains des enthouſiaſtes. Comme le diſcours eſt imprimé, chacun peut le prendre & juger entre ces deux avis.

La lecture de l'ouvrage de Mr. *Garat* avoit abſorbé tant de tems, que Mr. *Marmontel* n'a fait qu'annoncer un autre *Eloge de Fontenelle* de Mr. *le Roi*, ancien Commiſſaire de la Marine, avec une mention honorable, mais ſans *Acceſſit*. On avoit flatté l'auteur qu'on liroit publiquement le morceau de ſon ouvrage, qui eſt le parallele de *Fontenelle* & de *Voltaire*, ce qui n'a pas eu lieu.

Le Secrétaire a dit enſuite que Mr. le Chevalier de *Florian* avoit mérité le prix de poëſie, dont le ſujet avoit été laiſſé libre. Celui choiſi par ce candidat étoit une Eglogue tirée de la Bible, intitulée: *Ruth & Booz*, invention aſſez biſarre, mais dont l'objet eſt facilement ſaiſi par l'épilogue adreſſé à Mr. le Duc de *Penthievre*.

Il regne dans l'ouvrage de Mr. de *Florian*, du ſentiment, de l'ingénuité, & en général le ton du genre. Ce dernier vers de l'envoi au Prince a été très applaudi:

Vous n'épouſez point *Ruth*, mais vous l'avez pour fille.

Quelque vrai que ſoit cet Eloge, il a paru fade, étant prononcé devant Madame la Ducheſſe de *Chartres*, préſente.

Après cette Eglogue, il a été lu des morceaux d'une autre qui, d'un aveu unanime, méritoit le prix du génie, s'il y en avoit eu un à décerner. Du reſte elle peche contre les premieres regles de la verſification, ce qui eſt prouvé par des *hiatus* & d'autres fautes pareilles qui ont rebuté les juges. Le ſujet eſt *le Laboureur parmi ſes enfans*. Le poëte deſtinoit aux pauvres l'argent du Prix. L'auditoire a vivement preſſé le Secrétaire de déclarer ſon nom. Il a montré le Billet cacheté où il étoit renfermé. On l'a prié de rompre le cachet. Il étoit prêt à ſe rendre, lorſque ſes confreres, plus rigides & plus ſcrupuleux, lui ont re-

présenté que ce seroit enfreindre les loix de l'Académie. Alors Mr. *Marmontel* a seulement ajouté, qu'on croyoit l'auteur mort.

Il a été fait mention d'un troisieme Prix à décerner dans cette assemblée: *le Prix de Vertu.* Le Secrétaire s'est contenté de dire qu'on l'avoit accordé à la Dame *le Gros*, marchande merciere, qui le méritoit d'autant plus, qu'elle ne l'avoit ni prétendu ni espéré. Malgré sa santé délicate & sa fortune médiocre, elle n'a cessé pendant trois ans de se donner toutes sortes de soins pour venir au secours d'un particulier, dont elle avoit appris par hasard les longues infortunes. Tel est le récit succint qu'a fait Mr. *Marmontel* & qu'il auroit dû étendre beaucoup plus.

Quoi qu'il en soit, la Dame *le Gros* est venue recevoir la médaille, aux acclamations de toute l'assemblée. Ceux qui n'étoient pas présens ne manqueront point de demander: est-elle jolie? Et on leur repondra qu'elle est fort laide; qu'ils auroient dû s'en douter, la beauté & la vertu allant rarement ensemble.

Le reste de la Séance s'est passé en annonces.

1o. L'Eloge de *Louis XII*, *Pere du Peuple*, est proposé pour le Prix d'Eloquence de l'année prochaine.

2o. C'est au premier Janvier prochain qu'est fixée l'époque où les Discours destinés à concourir au prix pour l'*Eloge de d'Alembert* doivent être remis.

3°. En 1786 on décernera le Prix destiné au meilleur ouvrage de *Morale élémentaire* & remis encore une fois, afin de laisser le tems aux candidats de traiter avec toute la maturité nécessaire une matiere aussi importante. Ils pourront concourir jusques au premier Mai de la même année.

26 *Août* 1784. Comme l'Ordre des Avocats n'a point de Greffe, ni de Régistre, ni d'Historien; qu'il ne conserve rien par écrit, il faut consigner ici l'anecdote concernant le nouveau Membre du Barreau de Paris, Me. *de Seize*.

Quand le Lieutenant-civil eut prononcé le Jugement, il lui dit: *de Seize, avez-vous quelque autre cause*? Celui-ci lui répondit que non. Le Magistrat reprit: *de Seize* (& il avoit alors son bonnet à la main, qu'il mit sur sa tête & s'assit) puis il continua en ces termes: „la Capitale est le centre des „ lumières & des talens, elle accueille tou- „ jours avec plaisir dans son sein les sujets „ qui se sont distingués dans les Provinces „ par des succès: c'est vous témoigner, „ Monsieur, avec quelle satisfaction la Cour „ vous a entendu, & combien elle desire „ vous voir fixé au Barreau de Paris".

Me. *de Seize* étonné de ce compliment sans exemple, & étourdi, répondit qu'il ne pouvoit reconnoître en ce moment une faveur aussi signalée de la Cour que par son respect & son silence.

Il est à observer que ce mot de *Cour* qui est l'attribut distinctif des Tribunaux souverains, par un Privilege spécial & unique, est aussi consacré pour le Châtelet.

Me. *de Seize* étant allé rendre ses devoirs au Lieutenant-civil & le remercier, ce Magistrat l'accueillit de la maniere la plus flatteuse, lui dit qu'il avoit hésité à lui faire son compliment, parce que ce n'étoit pas un homme comme lui qui avoit besoin d'encouragement; mais qu'il avoit cru cependant que cela lui feroit plaisir.

26 *Août* 1784. Mr. *Chabert*, le Directeur actuel de l'école vétérinaire, n'oublie rien de ce qui peut illustrer de plus en plus un établissement aussi utile & unique en ce genre. Il a obtenu du Gouvernement que le dimanche 5 Septembre, on y ouvriroit un Cours gratuit d'Anatomie, des proportions & des allures des animaux, en faveur des jeunes gens qui se destinent aux arts d'imitation.

C'est Mr. *Vincent*, Professeur royal à l'école vétérinaire, Pensionnaire de S. M. qui ouvrira le Cours.

26 *Août* 1784. Les comédiens Italiens doivent jouer aujourd'hui pour la premiere fois *Memnon*, comédie nouvelle, en trois actes, mêlée d'ariettes. La musique est de Mr. *Raguier*, les paroles sont de Mr *Guichard*. Cependant un autre auteur est venu mettre opposition à la représentation de cette comé-

die, sous prétexte que c'étoit un larcin que Mr. *Guichard* lui avoit fait. Les Acteurs embarrassés l'ont prié de ne pas insister & de ne pas arrêter cette piece au moment où elle alloit être donnée, sauf à lui à faire ensuite toutes les réclamations qu'il voudroit. Comme cet auteur, qu'on nomme Mr. *Plaisant*, a une autre piece reçue & qu'il a intérêt de ménager les comédiens, il s'en est tenu à sa déclaration.

27 *Août* 1784. Avant-hier on a exposé, suivant l'usage, les sept Tableaux des Eleves de l'Académie de Peinture qui ont paru les plus dignes de concourir pour aller à *Rome.* Le sujet étoit pris de l'Ecriture Sainte; c'est *la Cananéenne.* Quoique tous ces Tableaux soient en général bien faits, un d'eux a paru l'emporter infiniment sur les autres & être au-dessus de toute concurrence. Mais le Directeur & les anciens s'y sont opposés. Ils sont convenus que ce jeune peintre en histoire valoit déjà mieux qu'eux tous; ils ont objecté seulement qu'il étoit à craindre qu'on ne se prévalût de cet exemple pour accorder ensuite à la faveur, ce qui cette fois n'auroit été accordé qu'au mérite. Au surplus, il faut attendre jusqu'au 28 de ce mois, qui est le jour du jugement définitif.

L'auteur de ce tableau si vanté & si digne de l'être est Mr. *Drouais*, le fils du fameux peintre de Portraits & petit-fils aussi d'Académicien. Mais ce jeune homme est fait

pour surpasser ses ayeux. Il n'a que vingt ans; il jouit déjà de vingt mille livres de rente, & ce n'est que par une passion pour son talent & par l'amour de la gloire qu'il travaille. Il ne peut qu'aller très-loin avec ce noble aiguillon & les heureuses dispositions dont la nature l'a doué.

27 *Août* 1784. Rien de si mauvais que la piece de *Memnon*. Dès le second Acte, elle a été très-mal accueillie, & au troisieme, les auteurs dégoûtés avoient déjà levé le siege de la table où ils étoient assis; la toile alloit tomber, lorsque le Public les a forcés de revenir.

La musique n'est point mal faite; il y a des choses agréables, mais point assez pour que le compositeur n'ait pas été entraîné dans la chûte du poëte. On a jugé que ce coup d'essai de Mr. *Raguier* méritoit un meilleur poëme.

27 *Août* 1784. Il y a déjà beaucoup de fermentation dans l'Ordre des Avocats contre Me. *de Seize*; cependant il s'y est pris de façon à désarmer l'envie, si c'étoit possible. Le dernier jour de son triomphe au Châtelet, comme on l'entouroit, on le pressoit, on l'applaudissoit, on vouloit savoir son nom, son âge; on vouloit le voir: il s'est échappé de cette foule d'admirateurs & est allé trouver son Avocat adverse, Me. *Hardouin*, qui, seul en un coin, gémissoit sur la perte de sa cause. Me. *de Seize* l'a embrassé & lui a dit

qu'il

qu'il feroit plus heureux une autre fois, & qu'on devoit lui rendre la justice qu'il avoit défendu sa cause avec tout le zele & tout le talent possibles. „ Pour vous, mon „ confrere, " lui a répondu Me. *Hardouin*: „ vous n'aviez-pas besoin de gagner la vôtre „ pour triompher."

La maison de Madame *Helvetius*, mere de Madame la Comtesse d'*Andlau*, qu'on sait être un bureau de bel-esprit, retentit de toutes parts des louanges de Me. *de Seize*, & cette société philosophique & littéraire desire déjà de l'initier parmi elle.

28 *Août* 1784. Le Prince *Henri de Prusse* est ici sous le nom de Comte d'*Oels*. En conséquence il ne porte aucun Ordre, aucun attribut distinctif. Il accueille fort les gens de lettres & en a déjà eu plusieurs à sa table, entre autres Mr. *Baculard d'Arnaud*, qui a résidé longtems à Berlin. Ce Prince, en passant par Neufchâtel, a visité l'Abbé *Raynal*, qui y demeure actuellement & l'a eu à dîner aussi. Les Muses françoises ont dû le célébrer par reconnoissance, & voici un madrigal du Marquis de *Fubvy*:

Cette faveur si douce à recevoir
Dès longtems par moi fut prédite:
Puisque les dieux venoient nous voir,
Mars nous devoit une visite.

28 *Août* 1784. Le Mémoire justificatif de Mr. *Saussaye*, suivi d'une Consultation

des 31 Juillet & 4 Août 1784, ſignée de dix des plus fameux Juriſconſultes du Palais, étoit prêt depuis ce tems. Il alloit paroître, lorſque les Commiſſaires de la Chambre des Comptes ſe ſont transportés chez lui, pour vérifier ſur ſes Régiſtres tous les articles relatifs aux chefs d'accuſation intentée contre lui par ſon délateur. L'opération eſt finie; tout s'eſt expliqué par les procédés qu'il a développés dans ſon Mémoire; il a répondu à tous les interrogats qui lui ont été faits; il a repréſenté toutes les pieces de[illegible]ndées; il a donné tous les éclairciſſemens qu'on a deſirés, & les ſcellés ſont levés.

Mr. *Sauſſaye*, qui avoit cru devoir différer juſques à ce moment pour rendre compte en même tems au public des ſuites de cette opération, publie aujourd'hui ſon Mémoire, dont Me. de *Bonnieres* eſt effectivement l'auteur.

29 *Août* 1784. L'académie de peinture aſſemblée hier, a couronné ſans difficulté & avec les plus grands éloges Mr. *Drouais*, mais n'a donné aucune ſuite à la délibération de l'admettre ſur le champ comme Agréé. Les jeunes gens, ſes camarades, plus enthouſiaſtes & moins ſuſceptibles des mouvemens de la jalouſie, l'ont reporté en triomphe juſques chez lui. Ils avoient préparé des flambeaux, & ce cortege flatteur étoit le plus beau ſpectacle qu'on pût voir, également honorable & pour le héros & pour

les éleves qui lui rendoient cet hommage. Les Anglois nous envieront sans doute une pareille scene.

29. *Août* 1784. *Mémoire à consulter & Consultation pour le Sr. Saussaye, Receveur des Impositions de la ville de Paris, contre le Sr. du Pasquier.* Tel est le titre du Mémoire annoncé.

Il commence par un précis des faits qu'on y restitue dans leur vérité. Non-seulement le Sr. *du Pasquier* avoit donné une quittance définitive de ses appointemens, mais d'une gratification pour ouvrages extraordinaires. Tout cela s'étoit passé en 1783, avant un voyage que ce Commis devoit faire dans son pays. A son retour, il a voulu rentrer dans les Bureaux de Mr. *Saussaye*, chez lequel il étoit remplacé, & c'est sur son refus que le 18 Juin dernier il l'a assigné en payement d'une somme considérable.

Mr. *Saussaye* étant allé en campagne, après avoir rejetté des prétentions aussi absurdes, le Sr. *du Pasquier* va trouver, au refus d'un premier Avocat, Me. *Martin de Marivaux*, contre lequel Mr. *Saussaye* avoit été obligé de porter plainte autrefois; ce qui avoit failli déjà le faire rayer du Tableau. Ce Jurisconsulte enfante bientôt le libelle qui l'a fait proscrire par ses confreres, mais non sans avoir fait plusieurs tentatives, afin d'effrayer la femme de Mr. *Saussaye* pendant son absence, en exigeant jusques à 50,000

livres, pour que le prétendu Mémoire ne se répande pas dans le public. Rien de plus ignoble & de plus honteux pour un Avocat, que le détail des différentes gradations de ce marché, suivant lequel il est réduit enfin à moins de deux mille écus.

Ensuite, Mr. *Saussaye* discutant article par article les plus petits détails intérieurs de sa vie privée y répond modestement & prouve que tout est fausseté ou exagération dans le récit fastueux de son ennemi.

Il entre enfin dans la discussion des six chefs d'accusation & les refute complettement. Tout ce que l'on en peut inférer, c'est que les formes de la comptabilité pourroient être perfectionnées & que la Chambre des Comptes devroit peut-être soumettre à la sagesse du Roi des observations sur l'insuffisance de ces formes.

Dans la Consultation les Jurisconsultes établissent parfaitement que l'accusation intentée contre le Sr. *Saussaye* a tous les caracteres de la calomnie, & que les Tribunaux ne peuvent punir avec trop de sévérité le Sr. *du Pasquier* son auteur, qui, sans titre, sans raison, méchamment & à dessein de nuire, s'est érigé en inquisiteur de la conduite du Sr. *Saussaye*.

On s'est étendu sur cette affaire particuliere plus qu'on n'auroit fait, si elle n'étoit la matiere des entretiens de tout Paris, où un financier inculpé produit toujours une grande sensation.

29 *Août* 1784. Le *Mercure de France*, qui se tourmente sans cesse pour s'améliorer; & qui, depuis son existence, n'a pu encore parvenir, non-seulement à se perfectionner, mais à se faire supporter à un certain point, quelque métamorphose qu'il ait subie, en prend encore une nouvelle aujourd'hui. Il s'érige en *Cour d'amour*. Outre l'*Enigme* & le *Logogryphe*, son appanage ordinaire, il proposera aussi de tems en tems des questions d'amour; qu'on pourra rendre en quatre, six ou huit vers. Pour commencer, il en fait une très-neuve: „ Lequel de ces deux mal„ heurs est le plus cruel pour un Amant, „ la mort ou l'infidélité de ce qu'il aime?"

30 *Août* 1784. Extrait d'une Lettre de Vienne du 15 Août.....

La liberté de conscience dans les États Autrichiens a fait espérer celle de la presse. Un observateur a compté 1172 ouvrages sur ces matieres, publiés dans cette ville depuis dix-huit mois. De ce nombre 879 lui ont paru mauvais, & 293 raisonnables.

30 *Août* 1784. On ne cesse de parler de Mr. *Germain Drouais*, qui n'a décidément que vingt ans & demi. Il a d'abord été éleve de Mr. *Brenet*, sous lequel il a appris la correction du dessin; mais ce Professeur sage & froid s'accordoit mal avec l'enthousiasme du jeune Artiste, qui est passé ensuite à l'école de Mr. *David*, d'un genre plus analogue au sien.

Mr. *Drouais* avoit concouru dès l'an passé, & son tableau auroit été certainement couronné; mais mécontent de son ouvrage il ne voulut pas le produire & le déchira. Heureusement on en a retrouvé les morceaux, on les a recollés & l'on assure que Mr. *d'Angiviller* les conserve comme très précieux, surtout depuis le succès de son auteur.

31 *Août* 1784. *Jésus-Christ* allant du côté de *Tyr* & de *Sidon*, une femme Cananéenne vint se jetter à ses pieds & le supplia d'avoir pitié de sa fille qui étoit possédée du démon. Il ne lui répond rien. Ses Disciples, touchés de la douleur de cette femme, intercedent pour elle. Alors le Christ lui dit: „ On „ ne donne point le pain des hommes aux „ chiens." Elle repart: „ il est vrai, Sei- „ gneur, mais on leur en laisse ramasser les „ miettes. Femme," ajoute-t-il en ce moment „ votre foi vous a sauvée. Levez-vous, „ allez-vous-en: vous trouverez votre „ fille guérie."

Tel est le sujet du Tableau de Mr. *Drouais*, tiré du Nouveau Testament, *Evangile selon saint-Matthieu*, Chapitre XV.

Le jeune Artiste a choisi l'instant le plus intéressant de cette scene, le plus propre à développer son génie par l'expression des passions diverses dont les acteurs sont agités.

Le Christ est au milieu du Tableau debout & dans ce calme profond qui caractérise la

Divinité. Il repousse de la main droite la Cananéenne, à ses pieds, à genoux, éplorée & dans l'état du plus grand désespoir. Il a le visage tourné vers ses Disciples, entre lesquels Saint-Pierre se remarque, l'intercédant vivement en faveur de la suppliante. Derriere la Cananéenne, est un grouppe de ses concitoyens, ennemis naturels du peuple Juif & indignés de son action. Un grouppe du côté opposé termine le Tableau; il est dans l'éloignement & l'on le juge un assemblage de curieux. Le fond est enrichi de tous les accessoires les plus propres à le bien garnir, & qui annoncent les approches d'une grande ville.

Ainsi trois Personnages éminens dans cette superbe composition & qui fixent principalement l'attention du spectateur. *Jésus-Christ*, que le Peintre a eu l'art d'annoblir, ce qui n'est pas commun. La *Cananéenne*, infiniment intéressante par la beauté de sa figure, par sa douleur & par son attitude: enfin, le *Saint-Pierre*, vieillard vénérable, d'une nature, on ne peut mieux choisie, & dont les instances auprès de son Maître, pleines de confiance, sont accompagnées du respect convenable, sans rien perdre de leur force.

L'ordonnance répond à cette superbe composition: elle est nette, facile & tout-à-fait bien entendue. Si l'on examine ensuite les figures du côté du dessin, il est digne

des Maîtres les plus renommés ; c'eſt la pureté de *le Sueur* : les pieds & les mains ſurtout ſont d'une correction rare. Les draperies ſont étonnantes ; c'eſt un méchaniſme de l'art & communément le fruit d'un travail conſommé, & l'on ne peut concevoir que dès ſon premier ouvrage, l'artiſte ait acquis ce dégré d'intelligence. Elle brille principalement dans les effets du clair-obſcur, dont il poſſéde déjà la magie. Il eſt enfin coloriſte & rien d'eſſentiel ne manque à ce chef-d'œuvre, car la critique y a bien découvert quelque petit défaut dans pluſieurs points ; mais on ſait que rien de ce qui ſort de la main des hommes ne peut être parfait. A vingt ans & demi, qui en pourroit faire autant ?

31 *Août* 1784. Il paroît conſtaté que Mr. d'*Entrecaſteaux* a été arrêté à Lisbonne le 17 Juillet, comme il y débarquoit d'un bâtiment où il s'étoit introduit ſous un nom étranger. Il a dû être ramené à Aix, de concert avec la Cour de Portugal. Son projet étoit, dit-on, de ſe ménager une occaſion de paſſer en Turquie & d'y prendre le turban. Malgré la vigilance avec laquelle on a exécuté l'Ordre du Roi pour réclamer partout ce fameux coupable, on prétend que le crédit l'emportera & qu'il ne ſera pas exécuté. On commence déjà par répandre le bruit qu'il n'y a pas contre lui de preuves ſuffiſantes : bruit qui ne s'accrédite pas ſans deſſein.

31 *Août* 1784. Outre le Rapport dont on a parlé concernant le *Magnétisme animal*, on vient d'en imprimer un séparé, ayant pour titre: *Rapport des Commissaires de la Société Royale de Médecine, nommés par le Roi pour faire l'examen du Magnétisme animal*, imprimé par ordre de Sa Majesté: ce qui paroît multiplier les êtres, mais est la suite de la division entre la Faculté & la Société Royale, & du refus sans doute des Membres de la premiere de communiquer avec ceux de la seconde.

Ce Rapport-ci, daté du 16 Août, imprimé à l'Imprimerie Royale aussi, n'a que 39 pages *in* 4°. Il est, du reste, parfaitement d'accord avec le premier sur la nécessité de la proscription de la nouvelle doctrine.

1er. *Septembre* 1784. Mr. *Tissard*, jeune officier aux gardes, est amateur des arts & des sciences; il a des connoissances & cherche avec ardeur à les augmenter. Il s'est rendu disciple du Docteur *Mesmer* & est devenu enthousiaste de sa doctrine, qu'il s'est imaginé posséder assez pour la pouvoir exercer. En conséquence, dans une terre de la Comtesse de *Rouvre*, sa mere, il magnétise & attire des malades de dix lieues à la ronde. Comme il n'auroit point de lieu assez vaste dans le château pour établir le bacquet mystérieux & contenir la foule, il a pris un grand arbre dans son parc pour agent de son influence; il a attaché aux branches

une infinité de cordes & de ficelles fecondaires; chacun s'en adapte à l'endroit fouffrant & ce fpectacle feul eft propre à attirer une affluence de curieux; c'eft la fcene des convulfions renouvellée: le tombeau de faint *Médard* n'opéra jamais plus de merveilles, ou ne caufa plus de folies. Parmi les malades qui accourent à l'arbre divin, il y a beaucoup de pauvres & de mendians. Ceux-ci font hébergés pendant tout le tems du traitement dans une grange, où l'on leur donne du pain, de la foupe, quelques légumes & quelquefois du vin. Ce qui ne contribue pas peu à leur guérifon. On fournit auffi des emplâtres aux bleffés, des médicamens aux fébricitans: dans le nombre il en eft fur qui ces fecours operent & l'on attribue au Mefmérifme ce qui n'eft que la fuite de la bonne nourriture ou des remedes ordinaires. Mais le gros public n'y regarde pas de fi près, il ne difcute rien & l'on crie au miracle.

Le Maréchal Duc de *Biron*, enchanté d'avoir dans fon régiment un jeune militaire auffi charitable, auffi inftruit & auffi merveilleux, en parle & le vante à tout le monde. Il a excité l'empreffement de Mr. le Comte d'*Oëls*, & lundi dernier 30 Août il l'a mené à Beaubourg, théâtre de ces prodiges, qui n'eft qu'à fix lieues de Paris environ. Le Docteur *Mefmer* n'a pas manqué de s'y trouver: on a magnétifé le héros; mais il

n'a rien fenti. Du refte, il ne s'eft point expliqué dans le canton fur fa façon de penfer à cet égard; feulement il n'a point paru fort enchanté.

1er. *Septembre* 1784. Ce qui rend le triomphe de Mr. *Drouais* plus brillant, c'eft qu'outre le premier Prix qu'il a remporté, l'Académie dans fon affemblée du 28 a jugé fes concurrens prefque tous dignes de la couronne & elle a multiplié fes récompenfes; enforte qu'il y a eu deux premiers & deux feconds Prix.

Louis *Gauffier*, de Rochefort, âgé de 21 ans, éleve de Mr. *Taraval*, a eu le premier Prix, mis en réferve en 1779.

Les deux feconds ont été accordés à Guillaume *le Thierre*, de la Guadeloupe, âgé de 24 ans, éleve de Mr. *Doyen*, & à Louis *Riviere* de Paris, éleve de Mr. *Suvée*.

Le fujet du Prix de Sculpture étoit *Jofeph vendu par fes freres*. Il a été auffi traité fupérieurement, au point que l'Académie a également décerné un Prix de plus en ce genre.

Le premier a été remporté par Mr. *Chaudet* de Paris, âgé de 21 ans, éleve de Mr. *Gois*. Comme il eft pauvre, fon maître en parlant de fon mérite au Comte de *Vaudreuil*, engageoit ce Seigneur à folliciter auprès de Mr. d'*Angiviller* un fupplément de penfion pour ce jeune homme. „ Qu'eft-il „ befoin d'en parler au Directeur," a répon-

du Mr. de *Vaudreuil*: „ ne puis-je pas le „ faire moi-même." Et en même tems il est convenu d'accorder de sa bourse 200 livres de pension à Mr. *Chaudet* pour chacun des quatre ans qu'il doit rester à Rome. Il en a sur le champ remis les fonds à Mr. *Gois*.

Les deux seconds Prix de Sculpture ont été décernés, l'un à Henri-Victor *Rognier* de Besançon, âgé de 26 ans, éleve de Mr. *Boizot*, & l'autre à Jean-Jacques *Oger*, âgé de 22 ans, éleve de Mr. *Pajou*.

2 *Septembre* 1784. Le neveu de Mr. *Taraval*, après avoir remporté en 1782 le premier Prix de Peinture à 16 ans & demi, vient de mourir en Italie dans les efforts d'une croissance extraordinaire. Quelqu'un, à ce sujet, disoit à Mr. *Gauffier*, qui a cette année obtenu le second premier Prix dans le même genre: „ vous êtes délicat, mé„ nagez-vous, n'allez pas mourir aux lieux „ où vient de périr votre camarade! — *Ah!* „ *n'importe*, dit-il, *il est beau de mourir* „ *à Rome*." Il faut se rappeller que ce voyage est une suite du Prix.

2 *Septembre* 1784. Il paroît que d'abord le gouvernement, pour l'examen du Magnétisme animal, n'avoit nommé le 12 Mars dernier que quatre Médecins de la Faculté de Paris; les Docteurs *Borie*, (qui étant mort dès le commencement des séances, a été remplacé par Mr. *Majault*) *Sallin*, *d'Ar-*

ret & *Guillotin*; que ceux-ci ont demandé d'associer à leurs travaux cinq membres de l'Académie des Sciences, & qu'on leur a donné Messieurs *le Roi*, *Bailly*, *de Bory*, *Lavoisier*, & *Franklin*, dont ils ont fait leur Président. Quant aux membres de la Société Royale, on a vu qu'ils avoient fait bande à part. Cette Commission a durée plusieurs mois & n'a fini que le 11 Août dernier.

La question à décider rouloit sur l'existence & l'utilité du Magnétisme animal.

Le Rapport commence par une courte exposition de la Doctrine du Magnétisme animal, extraite des ouvrages imprimés de Mr. *Mesmer*. Après la théorie déduite, on en trouve l'application à l'économie animale, telle que l'a fait le Docteur *Deslon*, qui s'étoit engagé à en prouver l'existence & l'utilité. Non-seulement il ne l'a pas fait au gré des Commissaires; mais ces Messieurs, dans un Comité tenu chez Mr. *Franklin* le 19 Juin, l'ont amené à reconnoître l'imagination pour un grand agent du Magnétisme animal, & le seul suivant les Commissaires, qui, par des expériences multipliées, regardent comme démontré que l'imagination sans Magnétisme produit des convulsions, & que le Magnétisme prétendu sans l'imagination ne produit rien. Ils ont par conséquent conclu d'une voix unanime, que rien ne prouve l'existence du fluide du Magnétisme animal, encore moins son utilité; *que les*

crises dont ils ont été témoins, ne sont dûes qu'à des causes étrangeres; ils finissent par déclarer que les attouchemens, l'action répétée de l'imagination pour produire des crises peuvent être nuisibles; que le spectacle de ces crises est également dangereux à cause de l'imitation dont la nature semble nous avoir fait une loi; & que, ultérieurement & par une suite de cette loi, tout traitement public où les moyens du Magnétisme seront employés, ne peut avoir à la longue que des effets funestes.

Tel est le résultat du Rapport des Commissaires qui, malgré sa longueur de 86 pages in 4o. se lit avec intérêt, à cause de l'importance de la matiere, & avec plaisir à raison des faits curieux qu'il contient. Il est d'ailleurs composé avec beaucoup de méthode & d'ordre, & écrit avec clarté, simplicité, noblesse & élégance.

3 *Septembre* 1784. Les Etats généraux de Bourgogne ont arrêté dans leur assemblée du vendredi 6 Août que: „ sur ce qu'il a „ été observé aux trois Ordres des Etats „ généraux que le Chevalier de *Charitte*, „ Capitaine des vaisseaux du Roi, pendant „ la derniere campagne de guerre en Amé„ rique, avoit commandé le Vaisseau *la* „ *Bourgogne* avec la plus grande distinction; „ que pendant la journée du 12 Avril 1782, „ il avoit déployé la plus haute valeur, „ les manœuvres les plus savantes & les

„ plus hardies ; ayant constamment couvert „ de son feu plusieurs des vaisseaux du Roi, „ & n'ayant quitté le combat qu'à la nuit : & „ que sa conduite avoit inspiré tant d'estime „ & d'admiration aux Généraux Anglois, les „ Lords *Rodney* & *Hood*, & à tous les Offi- „ ciers de l'armée ennemie, qu'ils avoient „ expressément chargé un Officier françois „ fait prisonnier dans cette journée, d'aller „ porter leurs complimens au Capitaine du „ *Vaisseau Noir*, ne connoissant encore que „ la bonne conduite du Chevalier de *Cha-* „ *ritte*, & ignorant son nom & celui de „ son vaisseau : que ces complimens flatteurs „ lui avoient été faits au Cap-François, „ chez le Sieur de *Bellecombe*, Gouverneur „ de Saint Domingue, en présence des Of- „ ficiers de terre & de mer des armées fran- „ çoise & espagnole ; que cet hommage „ honorable & le suffrage de l'armée an- „ gloise avoient été consignés dans la gazet- „ te de la Jamaïque en date du mois de „ Mai suivant. " Les Etats ont décrété de charger les Elus de leurs remercimens au Chevalier de *Charitte*, pour la gloire que le vaisseau *la Bourgogne* a acquise sous ses ordres.

3 *Septembre* 1784. La description du traitement par le Magnétisme animal est sans doute un des articles les plus curieux de l'ouvrage des Commissaires.

Ils ont vu au milieu d'une grande salle,

une caiſſe circulaire, faite de bois de chêne & élevée d'un pied ou d'un pied & demi, que l'on nomme le *baquet*; ce qui fait le deſſus de cette caiſſe, eſt percé d'un nombre de trous, d'où ſortent des branches de fer, coudées & mobiles. Les malades ſont placés à pluſieurs rangs autour du baquet & à ſa branche de fer, laquelle, au moyen du coude, peut être appliquée directement ſur la partie malade: une corde paſſée autour de leurs corps les unit les uns aux autres; quelquefois on forme une ſeconde chaîne en ſe communiquant par les mains, c'eſt-à-dire, en appliquant le pouce entre le pouce & l'index de ſon voiſin: alors on preſſe le pouce qu'on tient ainſi; l'impreſſion reçue à la gauche, ſe rend par la droite, & elle circule à la ronde.

Un *piano forte* eſt placé dans un coin de la ſalle, & l'on y joue différens airs ſur des mouvemens variés; on y joint quelquefois la voix & le chant. Il eſt à obſerver que le Docteur *Meſmer* ſe ſert d'un *harmonica*, inſtrument compoſé de verres remplis plus ou moins d'eau, dont le ſon eſt infiniment doux & même affadiſſant.

Tous ceux qui magnétiſent, ont à la main une baguette de fer, longue de dix à douze pouces.

C'eſt par tous ces inſtrumens ou moyens, conducteurs du Magnétiſme, qu'on opere & produit les criſes diverſes. Les uns touſſent,

on ne peut gueres ne pas la regarder comme authentique d'après tout ce qui se passe.

Vendredi 19, on a joué au petit Trianon la piece du *Barbier de Séville.* La Reine a fait le rôle de *Rosine*; Mr. le Comte *d'Artois* celui de *Figaro*; Mr. le Marquis *de Vaudreuil* étoit le *Comte Almavira*; le Duc *de Guiche*, *Bazile*, & le Bailli de Crussol, le *Docteur.* On assuroit même que le Sr. *de Beaumarchais* avoit été admis en conséquence dans cette illustre société qui a desiré prendre de ses leçons; mais il passe pour constant à la Comédie que c'est le Sr. *d'Azincourt* qu'on a mandé & consulté.

On veut enfin que pour satisfaction complette, le Sr. *de Beaumarchais* ait sur la cassette du Roi une pension de 100 livres. Il n'en a pas voulu de plus forte.

22 *Août* 1785. On n'a pas manqué de faire un calembour sur l'aventure de Mr. le Cardinal *de Rohan.* Comme c'est un Collier qui en est le principal ressort, on dit que *c'est le dernier coup de collier que donnera la Maison de* Rohan; *que le Cardinal n'est pas franc du collier.*

22 *Août* 1785. On a parlé, il n'y a pas longtems, d'un Mr *Quatremere d'Isjonval*, connu par des Prix remportés à l'Académie des Sciences, dont il étoit membre depuis peu. Il sembloit tout occupé d'expériences relatives à la meilleure maniere d'éduquer les moutons & de rafiner leur laine. On a

été très-surpris d'apprendre qu'il étoit en fuite, de voir le scellé mis chez lui par *Ordonnance*, en vertu d'une banqueroute frauduleuse qu'on évalue à près de deux millions; chose d'autant plus étonnante, qu'il étoit jeune encore & sort d'une famille riche & très-connue dans le commerce.

22 *Août* 1785. La suite de la querelle de Mr. l'Abbé *de l'Epée*, comme Instituteur des sourds & muets, avec un Mr. *Nicolaï*, dont le jugement avoit été déféré par le premier à l'Académie de Berlin, a été que cette compagnie n'a point voulu s'en mêler. Son Secrétaire perpétuel a répondu qu'elle ne portoit son jugement que sur les pieces envoyées au concours pour les questions proposées par elle. Il convient en même tems que Mr. *Nicolaï* auroit dû mettre plus de politesse dans sa critique, & il reproche à Mr. l'Abbé *de l'Epée* de répandre trop de chaleur dans la poursuite de ce prétendu procès.

23 *Août* 1785. Mr. *Loir*, Peintre du Roi & Conseiller en son Académie Royale de Peinture & de Sculpture, vient de mourir. Il avoit quelque talent pour le portrait. Il a exposé une seule fois au Sallon en 1779, le portrait de Mr. *Belle*, son confrere, peint en pastel sur cuivre. C'étoit son morceau de réception.

23 *Août* 1785. Extrait d'une Lettre du Cap François du 20 Juin..... „ Mr. *François*

de Neuf-Château, Procureur général au Confeil fupérieur de cette ville, homme de lettres, longtems dans l'indigence, devient aujourd'hui protecteur & rémunérateur des talens. Il propofe un prix extraordinaire de 25 Portugaifes (1650 livres argent de la colonie) pour le meilleur Mémoire qui fera remis jufqu'au premier Mai 1787, fur les moyens de fabriquer pour Saint-Domingue, une efpece de papiers & de cartons qui ayent la propriété de réfifter aux infectes qui dévorent les papiers publics & les bibliotheques. On ne dit point encore à quel tribunal fera portée la décifion. Peut-être, comme membre de plufieurs Académies & affocié honoraire du Cercle des Philadelphes, Mr. *de Neuf-Château* fe réferve-t-il cette décifion, qui, au refte, eft plus une chofe d'expérience que de raifonnement.

23 *Août* 1785. Il paroît un ouvrage précieux & fort rare deftiné comme Suite aux Mémoires pour fervir à la vie de *Voltaire*, écrits par lui-même. Il a pour titre: *Frédéric le Grand.* Il contient des anecdotes curieufes fur la vie du Roi de Pruffe regnant, d'autres fur fes amis & ennemis, ainfi que les caracteres de la famille de Sa Majefté. Il eft précédé de fon portrait phyfique.

C'eft une compilation de différentes mains, mais rangée avec ordre par un feul rédacteur, & contenant beaucoup de chofes neuves ou peu connues. Ce qui femble devoir

donner plus de confiance à ce recueil, c'eſt qu'on le juge le réſultat d'obſervations faites en grande partie par des membres du corps diplomatique, qui ſouvent diffèrent dans leur façon de voir & de rapporter. De-là, des contradictions ſenſibles que, faute d'attention, le lecteur pourroit mettre ſur le compte du rédacteur.

Quoique tout l'ouvrage ne ſoit pas, à beaucoup près, à la louange du Roi de Pruſſe, on ne doit pas le regarder non plus comme un libelle. Le rédacteur montre l'impartialité de l'hiſtorien, & le dernier paragraphe qui termine, eſt conſacré à réfuter les paragraphes les plus ſanglans & les plus odieux des Mémoires *de Voltaire*.

23 *Août* 1785. Mr. le Cardinal continue à jouir d'une liberté fort extraordinaire à la Baſtille, ſurtout dans les commencemens. Il y voit beaucoup de monde. Mr. *de Bonnières*, ſon Avocat, a eu permiſſion de conférer avec lui, & l'on veut qu'il ſoit queſtion de la part de cette Eminence de préſenter Requête au Parlement pour y être jugé. On aſſure que le Roi lui ayant demandé ſa démiſſion de la Grande-Aumônerie, il a répondu: „ Sire, vous ne l'aurez qu'avec „ ma tête. Ma Charge n'eſt point une „ Charge domeſtique, mais une Charge „ de l'Etat." On ajoute, qu'interrogé par Mr. le Lieutenant général de Police, il le refuſé de lui répondre, diſant qu'il ne le

regardoit pas comme partie compétente pour semblables fonctions.

Cette affaire devient de jour en jour plus grave & se complique par le nombre des accusés & des détenus. Madame *de la Motte* a été arrêtée à Bar-sur-Aube, ou auprès, dans une terre, & amenée à la Bastille, le samedi 20. On nomme un Baron *de Planta*, comme arrêté aussi. On apprend à l'instant que le Comte & la Comtesse *de Cagliostro*, dont la maison étoit entourée d'espions, ont été pareillement emprisonnés.

24 *Août* 1785. La petite troupe des comédiens de *Beaujolois*, a trouvé grace auprès du Ministere, & depuis lundi a obtenu la liberté de reprendre ses pantomimes.

24 *Août* 1785. On ne cesse de converser sur l'aventure du Cardinal & principalement sur le motif de sa détention. On ne peut concevoir qu'il se soit permis une escroquerie aussi bête: & voici comme on l'explique. Le Comte *de Cagliostro*, dont il est question depuis plusieurs années & qui d'abord s'étoit établi à Strasbourg, a eu occasion d'y voir le Cardinal, de s'en faire connoître & gagner sa confiance. Ce Prélat est fort dérangé & avoit grand besoin d'argent. Le Comte, qui est alchymiste, lui a persuadé qu'il lui feroit trouver la pierre philosophale. S. E. a donné dans cette chimere, & s'est flattée qu'elle auroit le

tems de payer le Collier avant que le faux fût découvert. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le Cardinal vivoit en grande intimité avec le charlatan, montroit même une sorte de vénération pour lui. Et si l'on s'étonne qu'un homme d'esprit comme le Cardinal ait été dupe d'un pareil charlatan, la folie du Mesmérisme qui a pris avec tant de fureur auprès de gens instruits, de savans, d'Académiciens, donne la solution de ce problême.

On va plus loin aujourd'hui, & l'on veut que le Comte *de Cagliostro*, qui vivoit magnifiquement, sans vouloir recevoir d'argent de personne, fût entretenu par le Cardinal.

24 *Août* 1785. Le grand procès concernant les immunités du Clergé, à commencer par la foi & hommage, qui devoit se juger définitivement durant cette séance, ne le sera que l'année prochaine, où l'assemblée doit être continuée. Elle a seulement produit ses défenses dans des Mémoires imprimés, mais qui percent difficilement: la Chambre des Comptes est intervenue, a composé aussi un Mémoire imprimé, mais également rare quant à présent.

25 *Août* 1785. Le S^r^. *Pigalle* vient de mourir. Ce qui peut consoler de la perte de ce grand artiste, c'est qu'il vieillissoit beaucoup & auroit été forcé incessamment de se livrer au repos. Mais ses conseils auroient toujours pû être fort utiles aux

confrerès courant la même carriere. Au reste, il est mort investi de titres & de dignités. Il étoit Ecuyer, Sculpteur du Roi, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, Chancelier de son Académie Royale de Peinture & Sculpture, l'un de ses quatre Recteurs, Membre de l'Académie-Royale des Sciences & Belles-Lettres de Rouen, & Citoyen de la ville de Strasbourg.

25 *Août* 1785. Extrait d'une Lettre de Marseille du 15 Août..... „ On ne vous a rien exagéré en vous rendant compte des honneurs prodigués à Madame *Saint Huberty*: nous approchons des folies des Anglois pour leurs acteurs. Madame *de St. Huberty* a donné ici vingt-trois représentations, toutes courues avec une fureur extrême. Les vers, les couronnes lui pleuvoient de toutes parts. Elle a remporté de celles-ci sur l'impériale de sa voiture plus de cent, parmi lesquelles plusieurs de très grand prix. On lui a donné des fêtes sans fin; mais celle sur l'eau étoit digne d'une Souveraine, & mérite d'être détaillée.

Madame *St. Huberty*, vêtue ce jour-là à la Grecque, est arrivée par mer sur une très-belle gondole, portant le pavillon de Marseille, armée de huit rameurs & marchant à la voile. Près du lieu du rendez-vous, elle s'est trouvée enveloppée d'environ deux cens chaloupes chargées de monde accouru pour voir la fête & encore plus celle qui

en étoit l'objet. Elle a débarqué au bruit d'une décharge de boëtes & des acclamations du peuple. Un moment après elle a remis en mer pour jouir du ſpectacle d'une joûte. Le vainqueur lui a apporté la couronne & l'a reçue de nouveau de ſes mains, avec le prix de ſon triomphe. On a voulu donner à Madame *St. Huberty* le ſpectacle d'une pêche dans un immenſe filet, qu'on n'a jamais pu tirer à cauſe de l'affluence.

A la ſortie de la gondole, Madame *St. Huberty* a été ſaluée d'une ſeconde *ſalve*; le peuple a danſé autour d'elle, au ſon des tambourins & des galoubets, tandis que, couchée à la Turque, ſur une eſpece de *Divan*, elle recevoit en Reine les hommages des ſpectateurs des deux ſexes. On l'a conduite enſuite à travers une haye de pavillons illuminés dans une maiſon de plaiſance voiſine. On l'a fait entrer ſous une tente, où l'on avoit élevé un petit théâtre champêtre.

L'on y joua une petite piece allégorique, compoſée en l'honneur de cette Divinité d'opéra par un poëte Provençal, très-bien verſifiée & remplie, malgré le ſujet trivial, de traits heureux & de penſées ingénieuſes.

Pendant le Bal qui ſuivit, Madame *St. Huberty* fut placée ſur une Eſtrade entre *Melpomene* & *Polymnie*, deux Muſes de la Piece. Enſuite illumination au dedans & au dehors: enfin un ſouper ſplendide de ſoixante

cou-

couverts, dressé dans une salle ouverte de tous côtés ou plutôt fermée uniquement, suivant l'usage du pays, par une grille en bois, à travers laquelle le peuple s'empressoit d'admirer l'héroïne Sur la fin du repas on a chanté, la galerie a fait *chorus*: vous pensez bien que Madame *St. Huberty* n'a pas été oubliée dans ces couplets. Elle a répondu par quelques couplets en patois Provençal. On a porté sa santé; les *vivat* repétés, & une salve générale ont terminé la fête.

25. *Août* 1785. Relation de la séance publique de l'Académie Françoise, tenue aujourd'hui pour la distribution des Prix.

Deux incidens ont occupé le Public avant que Messieurs arrivassent pour prendre leurs places & ouvrir la Séance. Le premier a été le spectacle d'un groupe de douze ou quinze personnes auxquelles on avoit réservé un rang particulier, & qui sont venues l'occuper, précédées d'un Suisse & avec tout l'appareil de la distinction. On a jugé que ce n'étoit qu'une seule famille, parce que hommes, femmes & enfans, tous étoient également vêtus de noir; ce qui caractérisoit plutôt un enterrement qu'un triomphe & a désorienté sur le véritable objet de leur présence. Après bien des recherches, on a appris que c'étoit la famille de celui qui avoit mérité le prix de Vertu.

L'annonce du Prédicateur du matin a formé le second incident. Mrs. les Acadé-

miciens avoient sans doute chargé le Suisse de cette proclamation, & tandis qu'il se plaçoit dans le banc du Gouvernement, elle a été suivie de vifs & longs applaudissemens. Il se nomme *de la Boissiere*; il est grand & leste; sa figure est à la fois, vive, spirituelle & modeste. Il paroît extrêmement jeune: il est le premier qui ait profité de la liberté donnée par l'Académie de substituer un sujet de morale à l'Eloge de Saint-Louis. Le sien étoit la *Charité*; il a obtenu un succès universel & d'autant plus flatteur que c'est le début de l'orateur dans la carriere évangélique.

Mr. *de Saint-Lambert*, Chancelier de l'Académie, qu'il présidoit en l'absence de Mr. *de Buffon*, Directeur, a annoncé que *le Prix d'encouragement*, fondé par Mr. *de Valbelle*, avoit été adjugé à Mr. *de Murville*; ce qui est ancien, & ce qu'on a consigné dans le tems, avec la fâcheuse anecdote qui en a été la suite. Il a dit encore que le Prix destiné à l'ouvrage le plus utile & dont le Donateur est anonyme, avoit été remis & seroit double l'année prochaine.

A l'égard du Prix consacré à l'action la plus vertueuse, c'est au Sieur *Poultier*, huissier-priseur, qu'il a été décerné pour le désintéressement noble & simple avec lequel il a refusé un legs de près de 200,000 livres, en exhortant le testateur de laisser son bien à ses heritiers naturels. Le Sr. *Poultier*

a accepté la Médaille d'or, mais il en a remis la valeur, qui est de 1,080 livres, au Secrétaire de l'Académie, comme un don qu'il fait de son propre mouvement au nommé *Chassin*, Portier de Mr. *de Villiers*, Administrateur des Domaines, pour une action du même genre que la sienne, mais qui n'ayant pas été faite dans l'année, ainsi que l'exige la fondation de ce Prix, n'a pu concourir.

Le Sr. *Poultier* n'étant point dans cette assemblée, où il avoit déclaré à Mr *de Marmontel* que son extrême sensibilité ne lui permettroit pas de se trouver, le Secrétaire a remis la Médaille à Madame *Poultier*, dont la jeunesse, la figure intéressante & pudique, ont excité les battemens de mains de toute l'assemblée.

Mr. *de Saint-Lambert* a continué ses annonces, en avertissant que le Prix de l'Eloquence, dont le sujet étoit *l'Eloge de Louis XII, Pere du peuple*, étoit remis à l'année prochaine. Il a gémi sur le petit nombre de concurrens pour un Eloge aussi beau, d'un aussi bon Roi, aussi propre à exciter le zele des Orateurs françois. Encore dans le petit nombre de discours envoyés à l'Académie, un seul s'est-il rencontré digne de quelque attention. Les Juges l'ont trouvé bien écrit, bien pensé; mais la forme de Dialogue que l'auteur avoit pris leur a répugné. Ils ont présumé qu'elle n'avoit pas

permis à l'auteur de donner à fon fujet tout le développement néceffaire.

Mr. *de Saint Lambert* a lu quelques réflexions fur la maniere de nos jeunes orateurs qui n'offrent que leurs penfées à écouter au fpectateur, & ne le laiffent point penfer lui-même.

Il a lu à cette occafion des réflexions excellentes fur l'utilité & le but véritable des Eloges des grands hommes, propofés aux jeunes Littérateurs : il a efquiffé un croquis du regne & du caractere de *Louis XII*, afin de leur indiquer la route à fuivre & les points fur lefquels l'Académie defiroit qu'ils s'arrêtaffent principalement. La réforme de l'adminiftration de la Juftice, dégénérée en vrai brigandage, eft un des morceaux fur lefquels il a infifté.

Mr. *de Saint-Lambert* ayant fini, Mr. *Séguier* s'eft levé & a dit : „ Meffieurs, „ je réclame pour ma Compagnie contre „ une affertion de Mr. le Chancelier : il me „ femble qu'il a reproché au Parlement de „ vexer les Parties, de s'approprier les „ dépouilles des plaideurs. Jamais cela n'eft „ arrivé. Dans tous les tems de la Monar„ chie, le Parlement a été integre & pur. „ Mr. *de Saint Lambert* a voulu parler appa„ remment *des Commiffions.*"

Mr. *de Saint-Lambert* a répondu tranquillement à Mr. l'Avocat général : „ Monfieur, „ j'ai rendu au Parlement la juftice qu'il

„ mérite" : parce qu'en effet, en même tems qu'il l'avoit inculpé à l'égard des Plaideurs, il l'avoit loué de son zele à raffermir l'autorité Royale contre les entreprises des grands vassaux de la Couronne.

Le Secrétaire a lu à son tour le Programme d'un Prix extraordinaire, proposé par une personne du plus haut rang, qui ne veut pas être nommée, pour l'ouvrage en vers, dans lequel on aura célébré le plus dignement, au jugement de l'Académie françoise, le dévouement héroïque du Prince *Maximilien-Jules-Léopold de Brunswick*, qui a péri dans l'Oder en allant au secours de deux paysans entraînés par les eaux. Ce Prix à décerner le 25 Août 1786, sera une Médaille d'or de la valeur de 3,000 livres. Cette somme, que le Secrétaire a affecté de faire sonner plus haut que le reste du discours, a fait croire avec raison que Mr. *Marmontel* en sentoit toute la valeur.

Il s'est répandu en même tems dans l'assemblée que Mr. le Comte *d'Artois* étoit l'auteur du Prix.

Mr. *Gaillard* ayant encore sur le cœur l'affront qu'il avoit essuyé dans la cruelle séance du 27 Janvier dernier, a voulu profiter de la tranquillité & du vuide de la séance actuelle pour prendre sa revanche. Il a eu la force de lire une digression sur la *Pucelle d'Orléans*, qu'il regarde comme un des sujets les plus favorables à l'Epopée,

entre tous ceux de l'hiſtoire moderne. Il a pouſſé la hardieſſe juſques à critiquer *Voltaire*, juſques à blâmer l'indécence avec laquelle il avoit dégradé une héroïne, martelée par *Chapelain* dans ſes vers froids & barbares : quoiqu'il n'ait rien dit de neuf ſur tout cela, quoiqu'il ne ſe fût pas défait de ſon ton pédanteſque & guindé, les auditeurs l'ont écouté ſans murmure, & l'ont même applaudi quelquefois.

C'eſt Mr. *Marmontel*, dont l'article deſtiné à l'Encyclopédie *ſur les Etudes relatives à l'Eloquence*, a continué d'emporter les ſuffrages & de ravir l'aſſemblée. Ce Diſſertateur ſyſtêmatique proſcrit les diverſes méthodes de *Quintilien*, de *Rollin*, & de tous ſes prédéceſſeurs qui ont écrit ſur cette matiere. Il prétend que la ſeule façon de former les jeunes gens à la réthorique, c'eſt de leur lire quelque morceau d'un livre claſſique en ce genre, & de les obliger enſuite de rendre ce morceau, de mémoire, dans une autre langue. A cette diſcuſſi n aſſez ſeche, il a fait ſuccéder un mouvement oratoire, où ſe faiſant l'objection tant de fois répétée : *à quoi ſert l'Eloquence dans un Etat Monarchique, viſant même au Deſpotiſme ?* Il a fait une énumération pathétique de tous les objets qui reſtoient encore à traiter aux orateurs & y a fait venir adroitement les anecdotes du jour, qui ont ajouté plus de force & d'intérêt à ſes exemples.

La séance a été terminée par la lecture qu'a fait Mr. *Bailly* d'un *Eloge de Marivaux*, ouvrage posthume de Mr. *d'Alembert*, où le confrere est encore plus satyrisé que loué; le tout, à la maniere du défunt, très-souvent bouffonne. Ce morceau auroit pu passer pour la petite piece destinée à faire rire l'assemblée, si la longueur d'une heure entiere de lecture, n'eût au contraire contribué à la faire bâiller.

26 *Août* 1785. La Reine vient décidément lundi prochain 29 à Saint Cloud, & le Roi, mardi, avec toute leur cour; ce qui fait une suite d'environ mille personnes à loger en un aussi petit lieu. En conséquence les maréchaux des logis marquent impitoyablement à la craie les maisons & les appartemens qui paroissent leur convenir, & par préférence ce qui est loué par les habitans de Paris, s'ils en sont absens.

27 *Août* 1785. Comme Madame *de la Motte* joue un grand rôle dans l'aventure du collier, l'on s'en entretient beaucoup, & son histoire d'ailleurs est singuliere. Elle est *Valois* en son nom, & descend de cette maison de France par un bâtard de *Henri II*. Elle étoit dans la plus grande misere & demandoit l'aumône. Elle intéressa Madame *de Boulainvilliers*, la femme du Prevôt de Paris. Elle excita surtout sa curiosité par ce nom de *Valois*, au point que cette Dame demanda à voir ses titres: elle les fit exa-

miner: ils furent trouvés en bon état, & si bons que le gouvernement ne pût s'empêcher de la reconnoître pour telle, elle, une sœur & un frere qui étoit matelot, & de leur donner du secours. Le frere fut fait Enseigne dans la Marine & est aujourd'hui Lieutenant de Vaisseau, sous le nom de *Baron de Saint-Remy de Valois*. Elle a épousé un Mr. *de la Motte*, qui est Garde-du-Corps d'un des freres du Roi. On ne dit point ce qu'est devenue l'autre sœur. Quant à celle-là, elle s'est trouvée très-disposée à la dépense, à la galanterie & à l'intrigue; elle est jolie, toute jeune encore, & vivoit avec un très grand faste.

Un Jouaillier a déposé que peut-être un mois avant la catastrophe du Cardinal, elle étoit venue lui proposer d'acheter des diamans, qu'elle dit lui avoir été donnés en présent par un Américain, auquel elle avoit rendu des services importans. Ce Jouaillier la pria de lui confier ces diamans, faisant un objet trop considérable pour qu'il en fît seul l'acquisition. Madame *de la Motte* les lui laissa. Revenue, elle trouva l'offre qu'il lui faisoit, trop foible. Et cependant il a su qu'elle les avoit vendus à un autre Jouaillier pour le même prix.

Mr *de la Motte* étoit aussi fastueux que sa femme: il portoit des diamans à tous les doigts. La veille de sa détention, cette Dame avoit été dîner à Clairvaux en carosse

à six chevaux : l'Abbé avoit reçu ses lettres pendant le repas & sachant l'intérêt qu'elle prenoit au Cardinal, avoit hésité longtems à lui parler de la nouvelle du jour qu'on lui apprenoit. Comme elle le pressoit cependant, il ne la lui dissimula pas : elle n'en sembla point fort émue.

Mr. *de la Motte* n'a point été arrêté.

27 *Août* 1785. Cette année-ci sembloit devoir être très favorable au bled ; cependant il y en a une grande quantité de moucheté, c'est-à-dire de taché de noir. Mr. l'Intendant de la Généralité de Paris, desirant remédier à cet accident & à ses suites, a engagé la Société Royale d'Agriculture de s'occuper d'une instruction capable de remplir ses vues. Mrs. *Parmentier* & *Cadet de Vaux*, les grands faiseurs, ont été chargés de la rédaction. L'objet de leur travail est d'augmenter la valeur du bled moucheté dans le commerce & d'en préparer un pain de bonne qualité.

28 *Août* 1785. Il passe pour constant qu'hier les trois Ministres, c'est-à-dire, M. le Baron *de Breteuil*, le Comte *de Vergennes* & le Maréchal *de Castries* se sont rendus à la Bastille & ont signifié de la part du Roi au Cardinal que sous un délai de quatre jours il eût à opter d'être jugé, soit par le Parlement, soit par une Commission, soit de recourir à la clémence du Monarque. Ils lui ont ajouté que S. M., afin de lui

procurer toutes les facilités de se déterminer en connoissance de cause, lui permettoit durant cet intervalle de voir sa famille & les divers jurisconsultes propres à l'éclairer sur le parti à prendre.

Ceci est relatif à la conduite de S. E. envers Mr. *de Crosne*, & confirme son refus de répondre à ce Lieutenant de Police.

28 *Août* 1785. Le même événement qui fait s'entretenir de Madame *de la Motte*, donne aussi occasion de s'entretenir du Comte *de Cagliostro*, dont cependant on a déjà parlé. On le présente aujourd'hui sous un nouveau point de vue. C'est un des Chefs de la secte qui s'appelle les *Illuminés* en Allemagne, les *Martinistes* à Lyon, & les *Théosophes* à Paris. Il seroit difficile de rendre compte du fond de la doctrine de ces enthousiastes, qui est un grand galimathias, comme on a pu juger par quelques livres qu'ils ont publiés, entr'autres un, intitulé: *de la vérité*. On veut aussi que les assemblées d'Ermenonville eussent quelque rapport avec ces folies. Quoiqu'il en soit, le Cardinal crédule y donnoit, & ceux qui le défendent, reprochent au Comte *de Cagliostro* de l'avoir abusé & conduit où il est.

29 *Août* 1785. On a rendu dans le tems à Mlle. *Theodore* la justice qu'elle mérite en la plaçant beaucoup au dessus des danseuses ordinaires, non seulement par ses talens,

mais par sa philosophie & par ses connoissances en littérature. On voit dans le Mercure du 27 de ce mois une lettre d'elle très-piquante, sous le nom de femme *d'Auberval* qu'elle est aujourd'hui. Après avoir capté d'abord la bienveillance des Journalistes par des louanges qui doivent les flatter, mais à travers lesquelles on reconnoit qu'elle fait au fond apprécier tout ce que vaut ce Journal, elle venge son mari des plagiats du Sr. *Gardel.* Elle se sert de l'ironie avec beaucoup de gaîté & de finesse. On y apprend ce que l'on ignoroit; que le Sr. *d'Auberval* est aujourd'hui Maître des Ballets de Bordeaux, & il paroît que c'est sur les compositions qu'il imagine pour le théâtre de la capitale de la Guyenne, que le Sr. *Gardel* a calqué depuis quelque tems ses plans de pantomimes à l'Opéra. Il faut entendre la défense de celui-ci.

29 *Août* 1785. Mardi dernier, 24, Mr. le Président *de Corberon*, Président de la premiere Chambre des Enquêtes, d'après un dire de Mr. *d'Eprémesnil*, a dénoncé aux Chambres assemblées l'enlévement du Cardinal & de plusieurs autres personnes; ce qui devoit intéresser la Compagnie, comme chargée de la haute police & de veiller à la sûreté des citoyens. Il a dit qu'après avoir été, au nom de la Chambre, le premier à exciter le zele du Parlement, à l'occasion des désordres & des déprédations de l'hôpital

des Quinze vingts, où le Prince *Louis*, comme chef & supérieur, se trouvoit compromis, il croyoit devoir oublier en ce moment cette accusation pour venir au secours d'un Prince de l'Eglise, du Grand-Aumônier accablé sous un coup d'autorité.

Cette dénonciation n'a pas produit d'effet; il n'y a eu que 34 voix pour l'admettre. Le reste de la Compagnie, au nombre de 45 voix, qui ont suivi le Président *d'Ormesson*, a été d'avis de renvoyer la délibération à un tems plus opportun, ce qui signifie véritablement qu'elle ne veut pas s'en occuper, & est une véritable reconnoissance tacite qu'elle fait de la légitimité des lettres de cachet, contre lesquelles le Parlement s'élevoit autrefois avec tant de force.

On ajoute que plusieurs membres avoient eu recours à la Chambre des Comptes, en avoient consulté les Régistres, avoient lu les titres d'érection de la charge de Grand-Aumônier, & avoient reconnu qu'il n'étoit point inamovible; que les Rois s'étoient toujours réservé la faculté de les changer & les renvoyer, & que nommément les Provisions du Cardinal *de Rohan* étoient précises là-dessus.

30 *Août* 1785. Extrait d'une Lettre de Strasbourg du 14 Août...... „ Mr. *Weulersse*, Ingénieur-méchanicien de la marine du Roi, inventeur d'une machine propre à servir de ventilateur dans les hôpitaux,

conformément aux ordres du Miniſtre, en eſt venu établir une dans l'hôpital militaire de cette ville. Il l'a poſée & l'a fait jouer lui-même en préſence de pluſieurs officiers généraux & des officiers de ſanté. On a reconnu unanimement qu'elle rempliſſoit parfaitement ſon objet, en chaſſant avec rapidité le mauvais air qui circule dans les ſalles. Cette machine eſt d'autant plus utile qu'elle eſt ſimple ....."

30 *Août* 1785. C'eſt Mr. *Vidault de la Tour* qui eſt à la tête de la Librairie, quoique cette place n'ait été gueres occupée juſqu'à préſent que par un Maître des Requêtes. Le nouveau Chef eſt Conſeiller d'Etat.

31 *Août* 1785. Mr. *le Coulteux de la Noraye* trouvant plus facile & plus commode de faire arrêter la Lettre du Comte *de Mirabeau* que d'y répondre, a obtenu un Arrêt du Conſeil, en date du 24 de ce mois, qui la ſupprime, non-ſeulement comme contraire au bon ordre, mais comme contenant des expreſſions injurieuſes à l'honneur d'un citoyen, jouiſſant d'une réputation méritée & héréditaire dans ſa famille, ainſi qu'à celui des Adminiſtrateurs d'un établiſſement protégé par S. M. & que leurs fonctions & leur conduite auroient dû mettre à l'abri des inculpations dirigées contre eux dans l'ouvrage proſcrit. On conçoit que cette phraſe concerne Meſſieurs les Directeurs de la Caiſſe d'eſcompte.

Du reste, quoique Mr. le Comte *de Mirabeau* soit nommé en toutes lettres dans l'Arrêt du Conseil, & reconnu pour l'auteur de l'écrit, rien de direct contre lui, & il y est ménagé avec le plus grand soin. Ce qui confirme de plus en plus l'affection dont l'honore le Ministre des finances.

31 *Août* 1785. Extrait d'une Lettre de Lille du 27 Août 1785...... „ Mr. *Blanchard*, que nous avons eu le bonheur de posséder ici, nous a d'abord amusés avec diverses épreuves d'une machine qu'il appelle *Parachûte*, avec laquelle un corps lancé d'en-haut, tombe très-doucement & sans éprouver ni contusion, ni commotion, ni froissement. M. le Prince *de Robecq*, Commandant de la Province, lui a fait l'honneur d'y assister une fois & a été très-satisfait de cette invention. Ce jour même il faisoit du vent & de la pluie, qui n'ont en rien empêché l'expérience. Tout cela n'étoit que le prélude du quatorzieme voyage que cet infatigable Aëronaute devoit entreprendre avec un Chevalier *de l'Épinard*. Le jour de la Saint-Louis étoit indiqué à cet effet, & cependant le Sr. *Blanchard* ne s'étant pas mis en devoir de remplir sa promesse, les Magistrats de cette ville, qui ne sont pas plaisans, l'obligerent de comparoir le soir pour leur rendre compte des motifs de son retard ; & ils jugerent à propos de le faire garder à vue jusques au lendemain,

qu'il s'éleva sur les onze heures avec son camarade, très-majestueusement. Ils saluerent le public de leurs drapeaux, sur lesquels étoient peintes les armes de la ville. Dans le cours de son ascension, Mr. *Blanchard* lâcha de nouveau son Parachûte, auquel étoit attaché un chien qui descendit sans se faire aucun mal. On apperçut le Ballon pendant trois quarts-d'heure suivant la direction du vent, & l'on ne sait encore où il est allé."

1er. *Septembre* 1785. Mr. le Garde des Sceaux vient de faire renouveller, en faveur du Sr. *Lallemant*, Imprimeur à Rouen, qui jouit de la Noblesse, le privilege d'exercer son art & le commerce de la Librairie sans y dérogér. Tout gentilhomme a droit aux avantages de ce Privilege.

1er. *Septembre* 1785. Aujourd'hui, Mr. le Dauphin a été inoculé par ordre du Roi dans le château de Saint-Cloud, en présence de toute la famille Royale, de Madame la Gouvernante des Enfans de France, & des premiers officiers de santé qui doivent suivre cette inoculation. C'est Mr. *Jauberthou*, Médecin Consultant de Mr. le Comte *d'Artois*, le grand faiseur en ce genre & qui a déjà inoculé le Roi & la famille Royale, qui a été chargé de cette opération. Il a pratiqué, suivant la méthode des piqûres sur les deux bras du Prince, l'insertion du levain variolique pris sur les bou-

tons varioleux & en pleine ſuppuration d'un enfant de deux ans & demi. Mr. *de Laſſone*, premier Médecin du Roi & de la Reine, Mr. *Brunyer*, Médecin des Enfans de France & l'Inoculateur avoient eu ordre d'examiner & de conſtater d'avance l'état actuel de l'enfant, dont ils ont été ſatisfaits. Ils ont pareillement reconnu & certifié la bonne ſanté du pere & de la mere, dont les mœurs régulieres & la bonne conduite ont été auſſi atteſtées de la maniere la plus authentique par M. *de Croſne*, Lieutenant-général de Police, qui avoit été chargé de cet examen particulier.

1er *Septembre* 1785. Une anecdote dont on a parlé depuis la détention du Cardinal, mais trop invraiſemblable pour ne pas en exiger la confirmation, étant aujourd'hui conſtatée de façon à ne pouvoir ſe refuſer de la croire, mérite d'être rapportée. Dans le court intervalle où le Cardinal reſta à la garde de Mr. *de Jouffroy*, lorſque le Baron *de Breteuil* retourna vers le Roi, S. E. ne perdit point la tête. Sous prétexte de preſcrire quelque arrangement domeſtique chez elle, elle emprunta un crayon de cet officier, & ſur une carte écrivit quelques mots en Allemand. Elle la donna ſur le champ à un Heyduque qui fit ſeller promptement un cheval & ſe rendit à Paris.

Par la levée du ſcellé on a découvert que ce Billet portoit de brûler les papiers con-

tenus au carton N°. G. Ce que l'Abbé *Georgel* a avoué avoir fait, & sur les reproches du Ministre il lui a répondu avec fermeté: „ Monsieur, je n'ai rempli que „ mon devoir, comme vous envers le Roi, „ lorsque S. M. vous donne des ordres."

Mr. *de Jouffroy* réprimandé de son côté d'avoir laissé écrire le Cardinal, a répondu que ses ordres ne lui prescrivoient pas de l'en empêcher; que d'ailleurs il avoit été si troublé de l'apostrophe inusitée de Mr. le Baron *de Breteuil: Monsieur, de la part du Roi, suivez-moi*, qu'il n'en étoit pas encore revenu & ne savoit trop ce qu'il faisoit. En effet, comme cet officier est dérangé & a des dettes, il a avoué qu'il a craint que l'ordre ne le regardât personnellement.

2 *Septembre* 1785. Les divers Arrêts du Conseil qu'on vient de publier, dont l'objet est de donner une nouvelle activité aux manufactures nationales & de faire jouir le royaume de tous les avantages que son sol, ses productions, son industrie & sa position doivent lui procurer, ont déjà réveillé l'émulation générale. Afin de mieux l'exciter, Mr. le Contrôleur général visite successivement les plus essentielles de cette capitale.

Ce Ministre, qui avoit déjà été voir les machines à carder & à filer le coton, que les Sr. *Milner* ont portées au plus haut point de perfection, & celles non moins utiles que les Srs. *Martin* & *Flesselles* ont exécutées,

s'est transporté récemment à la manufacture Royale des papiers peints du Sr. *Réveillon* ; établissement le plus considérable & le plus complet qu'il y ait en ce genre.

Le même jour, après avoir été aux prisons de l'hôtel de la force, Mr. *de Calonne* a examiné dans le plus grand détail l'attelier de filature en soie du Sr. *Villers*, ainsi que la maison d'association, dont l'objet est de perfectionner les gazes.

Cette branche capitale de notre commerce a commencé de fleurir en France sous *Henri IV*. Elle avoit été négligée & reprend une nouvelle vie par les encouragemens qu'elle reçoit. Nous avons des soies parfaites en France; notre apprêt est supérieur, aucune nation ne l'emporte sur nous pour l'élégance des dessins. La finesse & l'égalité du filé destiné aux gazes nous manquoient: c'est à quoi s'occupe la maison d'association. Les moulins du Sr. *Villers* y ont été adoptés & ont produit une soie plus belle, plus éclatante en blancheur, plus fine & aussi forte que la soie venue de la Chine. Cette soie, en outre, provenoit de cocons de vers élevés à Paris. Mr. *de Calonne* les a présentés au Roi, & la Reine a déclaré que désormais elle ne porteroit plus que des gazes françoises.

Mr. le Contrôleur est allé voir encore à Clignancour, chez le Sr. *Grancher*, les ouvrages qui s'y font en acier poli, & il a

reconnu qu'ils égaloient les plus fins de l'Angleterre. Il en a choisi une épée qu'il a présentée au Roi. S. M. a reçu aussi & porte une épée en plaqué d'or de la nouvelle manufacture du Sr. *Daaty*.

De son côté la Reine semble prendre à cœur de faire prospérer la nouvelle manufacture de verres & cristaux, établie à Saint-Cloud sous sa protection.

Enfin le Sr. *Argand*, véritable inventeur des lampes les plus parfaites, vient d'obtenir un privilege pour former en France un établissement dont l'objet est de procurer une maniere agréable d'éclairer sans la moindre fumée.

2 *Septembre* 1785. Les arts viennent de perdre le Sr. *le Roi*, horloger du Roi & pensionnaire de S. M., mort le 25 Août, âgé de 68 ans, fils du fameux *Julien*. Il avoit hérité de ses talens & soutenu sa gloire. Il est auteur des montres marines qui lui mériterent le Prix de l'Académie des Sciences. Il n'étoit pas simplement artiste; il avoit l'esprit cultivé par l'étude des belles lettres. Il étoit particuliérement versé dans la physique & l'astronomie; ce que prouvent ses *Etrennes Chrométriques*, qu'il ne faut pas confondre avec les almanachs, quoiqu'elles en aient la forme.

2 *Septembre* 1785. Le résumé des opérations principales de la police durant environ dix ans, que Mr. *le Noir* en a été chargé

à deux reprifes, eft fans doute le plus bel éloge qu'on puiffe en faire. Et c'eft à Mr. *Suard* qu'on eft redevable de cette efquiffe rapide.

Ce Magiftrat, pendant toute fon Adminiftration, a entretenu dans Paris la fûreté, la tranquillité, la falubrité, l'ordre & l'abondance. Jamais il n'y eut moins d'affaffinats, de vols & de défordres.

Paris, qui n'étoit éclairé la nuit que dans les jours où il n'y avoit pas de lune, l'eft aujourd'hui durant toute l'année. On doit auffi à Mr. *le Noir* l'illumination du chemin de Paris à Verfailles.

Sous lui, les corps de garde pour la fûreté publique ont été multipliés; les marchés ont été agrandis & augmentés. Une nouvelle halle a été ouverte : on a retrouvé, pour couvrir celle au bled, un procédé oublié ou perdu.

La pompe à feu a pris naiffance & doit procurer l'arrofement des rues, auffi utile à la falubrité qu'à la propreté.

Plufieurs cimetieres ont été tranfportés hors de la ville: les fecours propofés par la phyfique & la chymie pour prévenir les effets de méphitisme, & pour rappeller à la vie les noyés & les afphixiés, ont été multipliés & employés avec le plus grand fuccès.

On doit à Mr. *le Noir* l'inftitution du Mont de piété; il a prévenu les défordres

du château de Bicêtre, en occupant plus de 4,000 prisonniers.

Les vaisseaux de cuivre pour le transport du lait, d'un usage si dangereux, ont été réformés, ainsi que les balances de ce métal pour le débit du tabac, du sel & des fruits. Mr. *le Noir* a fait défendre aussi les comptoirs de plomb chez les marchands de vin.

Ce Magistrat a fait établir dans tous les corps de garde, des civieres ou brancards commodes, garnis d'un matelas, à la disposition du public pour transporter les malheureux frappés d'apoplexie dans les rues, blessés par une chûte, écrasés par une voiture, &c.

Il seroit sans doute difficile de trouver une administration plus pleine & plus utilement remplie dans une période de tems aussi courte.

Enfin, pour dernier trait à ce tableau, Mr. *Suard* a oublié d'ajouter que c'est par le concours de Mr. *le Noir*, que le donjon de Vincennes, vuidé de ses prisonniers, ouvert au public, a cessé d'être un monument de l'autorité despotique.

3 *Septembre* 1785. On sait aujourd'hui que Mr. le Cardinal *de Rohan* a écrit en réponse des ordres que les Ministres lui ont intimés, une réponse au Roi, où il déclare ne vouloir point recourir à la clémence de S. M. dont il reconnoît toute l'étendue,

mais dont heureusement, n'étant pas coupable, il n'a nul besoin. Il rejette aussi la Commission, comme un tribunal illégal, par lequel il ne se croiroit pas justifié pleinement. Il choisit enfin le Parlement.

En conséquence, il a été tenu un grand Conseil à Saint-Cloud, il y a quelques jours, & il a été décidé d'envoyer des Lettres patentes d'attribution à cette Cour, mais elles ne sont pas encore expédiées.

3 *Septembre* 1785. Le Prince *de Nassau-Saarbruck* a ratifié & confirmé le 2 Août, au château de Saarbruck, en présence du Prince regnant, son pere, & des Princes ses beau-pere & beau-frere, son mariage avec la Princesse *Maximilienne de Montbarrey*, célébré les 6 & 9 Octobre 1779, à Saarbruck & à Reishoven en Alsace.

4 *Septembre* 1785. La discorde s'est mise dans la Société de l'harmonie. Des membres se sont plaints de la conduite du Sr. *Mesmer* qui ne remplissoit pas les conditions du marché & ne leur révéloit point son secret. Mr. *d'Eprémesnil* est à la tête. Le Docteur a répondu: il prétend que c'est le Magistrat qui manque à sa parole. Cette guerre intestine a produit des écrits imprimés, mais qui restent jusques à présent renfermés dans le sein des adeptes.

4 *Septembre* 1785. Une résurrection fort singuliere est celle du *Jaloux sans amour*. Cette comédie, de Mr. *Imbert*, morte &

enterrée en 1781, graces à Mlle. *Contat* & aux autres acteurs, quoiqu'elle ne soit pas améliorée de beaucoup, a reparu avec une sorte de succès, poussé jusques à dix représentations, dont la derniere doit avoir lieu mercredi.

4 *Septembre* 1785. Le Duc *de Berry* a été inoculé à Saint-Cloud, dans la maison de Mr. *de Chalut*, le même jour que Mr. le Dauphin, & avec les mêmes formalités.

5 *Septembre* 1785. Le Mémoire de la Chambre des Comptes annoncé, est de Mr. *de Saint-Genis*, Conseiller Auditeur des Comptes. La Chambre l'a fait distribuer à chacun de ses membres; ce qui le rend moins difficile à trouver dans ce moment. Il a pour titre: *Défense des Droits du Roi contre les prétentions du Clergé de France sur cette question: les Ecclésiastiques doivent-ils à S. M. la foi & hommage, l'aveu & dénombrement, ou des déclarations de temporel pour les biens qu'ils possedent dans le Royaume?*

Il paroît que le Clergé, dans l'espoir de se soustraire aux impositions pour lesquelles on le tourmente depuis longtems; a poussé ses prétentions plus loin & a soutenu qu'il est exempt de tous droits & devoirs féodaux envers le Roi, pour les terres titrées & non titrées dont il jouit.

Ses moyens ont été exposés dans des Mémoires très-amples & rassemblés principalement dans l'instruction imprimée, dont la

rédaction est attribuée à Mr. l'Archevêque d'Aix.

Mr. *de Saint Genis* prend successivement chacune des quatre propositions servant de base au *Factum* du Clergé. Il établit les quatre propositions contraires qu'il prouve par les faits; il releve plusieurs erreurs qui ont eu lieu de la part de ses défenseurs dans l'application de ces mêmes propositions; il se livre à des réflexions sur le danger d'admettre les prétentions de cet Ordre. Enfin il prouve que l'intérêt des Ecclésiastiques, celui du Roi, de l'Etat & des Citoyens, se réunissent aux monumens de la législation & de l'histoire, & exigent que les devoirs de la féodalité soient exactement remplis par les membres du Clergé.

Il feroit ennuyeux d'entrer dans un développement plus étendu de ce Mémoire, très-important pour son objet, mais très sec dans sa discussion. Il faudroit avant, définir une foule de termes barbares, dont le nom seul effrayeroit, & se livrer ensuite à des détails trop longs. Il suffit d'en avoir offert le résultat.

5 Septembre 1785. Aujourd'hui lundi, un méchanicien Espagnol, se disant pensionné de la cour d'Espagne, & de la Société de Barcelone, se propose de parcourir la Seine à pied sec, par le moyen de sabots de son invention.

L'enceinte de la Rapée, où l'on fait la

joûte,

joûte, agrandie de plus du double à cet effet, sera le théâtre de l'expérience, déjà faite en présence du Comte *de Vergennes*, du Prevôt des Marchands & d'autres personnes de distinction.

5 Septembre 1785. La Banque a été dans une grande fermentation depuis l'Arrêt du Conseil concernant la Bourse. L'argent est devenu si rare que le papier des meilleurs Banquiers s'est escompté à sept & huit. La Caisse d'escompte a gardé ses fonds. Enfin il y a eu une députation vers Mr. le Contrôleur général, pour le prier de vouloir bien venir au secours des Banquiers.

6 Septembre 1785. Les Lettres patentes concernant l'affaire du Cardinal ont d'abord été portées en blanc aux Chefs du Parlement pour les examiner : ils y ont trouvé deux choses à réformer; la premiere, en ce qu'on attribuoit à cette Cour, comme Commission seulement, la connoissance du procès : la seconde, en ce que le Roi vouloit qu'il fût jugé durant les Vacances. On s'est concilié & elles ont été enrégistrées aujourd'hui à la Grand' Chambre assemblée. Le Procureur général doit demain rendre plainte en conséquence, & Mr. *Titon de Villotran* est désigné d'avance pour Rapporteur & pour informer durant les vacances.

La Cour auroit desiré que ce fût Mr. *d'Amecour*, son Rapporteur; mais il est de la Chambre des Vacations & n'auroit pu

avoir le tems de faire une Instruction aussi ample.

Le corps du délit énoncé dans les Lettres-patentes, est l'achat d'un collier de diamans sous le nom supposé de la Reine & l'exhibition d'une signature prétendue de S. M.

6 *Septembre* 1785. On a parlé de prétendus Bons de places de finances, qui s'agiotoient & se commerçoient d'avance surtout relativement au bail des Fermes qui va se renouveller. On a déjà dit qu'un Arrêt du Conseil avoit proscrit sévérement ces marchés. Aujourd'hui, par un autre Arrêt du Conseil du 28 Août, le Roi ordonne que, par le Lieutenant général de Police & les Officiers du Châtelet y tenant la Chambre des Vacations, le procès sera fait aux auteurs & complices de traités, marchés & négociations de l'espece ci-dessus. On conçoit fort que tout cela n'est qu'une dérision.

7 *Septembre* 1785. Il passe pour constant depuis quelque tems que Mr. *d'Entrecasteaux* est mort de douleur à Lisbonne; qu'avant il a déclaré être seul auteur du crime du meurtre de sa femme, & n'avoir aucun complice. Il a raconté que, pour le commettre, il s'étoit mis absolument nud & s'étoit ensuite plongé dans le puits de sa maison, de façon qu'il ne restât sur lui aucune trace de sang.

7 *Septembre* 1785. La Marquise *de Seignelay*, dont le germe de la contestation avec son mari se rapporte à la mort du Duc

de Caylus; anecdote consignée dans le tems, ne peut qu'encourager les femmes ses semblables par l'heureuse issuë de son affaire. Elle s'étoit pourvue au Châtelet pour obtenir sa séparation de corps & avoit été déclarée non recevable par Sentence du 30 *Décembre* 1783, qu'un Arrêt du 2 Mars 1784 avoit confirmée. Il ne lui avoit accordé que deux mois pour rentrer dans la maison de son mari: Madame *de Seignelay* sur sa demande que ce délai fût prolongé d'un an, l'avoit obtenu par Arrêt du 11 Mai 1784; sous prétexte du mauvais état de sa santé, elle s'étoit retirée chez le Marquis *de Bethune*, son pere. D'après une requête du mari, le 14 Juillet suivant Arrêt qui ordonne provisoirement qu'elle rentrera au couvent &, sur sa demande de rester chez son pere, renvoye les parties à l'audience.

Madame la Marquise *de Seignelay* a rendu plainte en la Cour, de la requête injurieuse & diffamatoire du Marquis *de Seignelay*; elle a requis de nouveau sa séparation de corps en articulant des griefs postérieurs. Tel est le sommaire de ce qui a précédé l'éloquent plaidoyer de Maître *Gerbier*, qui a déterminé enfin hier 6 Septembre les juges en faveur de sa cliente. Ils l'ont admise à la preuve des faits.

8 *Septembre* 1785. L'Expérience de lundi dernier a complettement réussi. L'Espagnol s'est placé sur l'eau sans autre secours que

ſes ſabots, dont la forme n'eſt pas connue: il a avancé dans la riviere, tantôt ſuivant, tantôt contre le courant; il s'eſt arrêté quelquefois & d'autres fois il s'eſt baiſſé pour prendre de l'eau dans le creux de ſa main, & dans ces deux ſituations il n'a pas paru dériver. Sa marche étoit lente & ſembloit pénible, ſurtout par la difficulté de garder ſon équilibre: il eſt reſté ſur l'eau de quinze à vingt minutes &, avant de regagner le bord, il a quitté ſes ſabots, qu'il a laiſſés dans une eſpece de boëte qui étoit à flot, afin d'en cacher la configuration & la nature aux ſpectateurs.

On avoit eu ſoin de commander un bâteau qui ſe tenoit à une certaine diſtance, toujours diſpoſé à ſecourir le marcheur.

8 *Septembre* 1785. Extrait d'une lettre de Lille du 27 *Septembre* .... Mr. *Blanchard* & le Chevalier *de l'Epinard* ſont de retour ici: ils ſont deſcendus le même jour de leur départ, vingt-ſix Août, à Servon en Clermontois, diſtant de ſoixante-trois lieues de Lille. Ils ſe trouvoient aux environs de Ste. Menehould & s'y ſont rendus le lendemain. Le Corps Municipal, prévenu de leur arrivée, eſt venu les recevoir aux portes de la ville, accompagné des Chevaliers de l'arquebuſe en armes, leur a préſenté le vin d'honneur & leur a donné à dîner.

Mr. *Blanchard* prétend avoir fait environ

cent vingt lieues en ſept heures par les déviations qu'il a éprouvées; il alloit à Paris, mais un courant l'a porté dans les Ardennes & de-là en Champagne.

Les Magiſtrats de notre ville ont félicité les voyageurs, ont conſigné l'événement dans leurs regiſtres, & après avoir défrayé le Sr. *Blanchard*, doivent lui faire un préſent qui, je crois, ſera une boëte d'or aux armes de la ville, de la valeur de 1200 livres, avec une inſcription analogue.

Quant au Chevalier *de l'Epinard*, il eſt au-deſſus d'une récompenſe & ne veut qu'un témoignage de l'eſtime & de l'admiration des Magiſtrats.

Mr. *Blanchard* va partir pour Francfort, où il eſt deſiré depuis longtems & d'où ſans doute il entreprendra un quinzieme voyage.

9 *Septembre* 1785. Comme tout eſt important dans le grand procès du Cardinal, voici la teneur même des Lettres patentes.

Louis, &c. ayant été informé que les nommés *Bohmer* & *Baſſanges* auroient vendu au Cardinal de *Rohan* un Collier en brillans; que ledit Cardinal à l'inſçu de la Reine, notre très-chere épouſe & compagne, leur auroit dit être autoriſé par elle à en faire l'acquiſition moyennant le prix d'un million ſix cens mille livres payables en différens tems, il leur auroit fait voir à cet effet de prétendues propoſitions qu'il leur auroit exhibées comme approuvées & ſignées par

la Reine; que ledit collier ayant été livré par lesdits Bohmer & Baffanges audit Cardinal, & le premier payement convenu entre eux n'ayant pas été effectué, ils auroient eu recours à la Reine: Nous n'avons pu voir fans une jufte indignation que l'on ait ofé emprunter un nom augufte & qui nous eft cher à tant de titres, & violer avec une témérité auffi inouïe le refpect dû à la Majefté Royale. Nous avons penfé qu'il étoit de notre juftice de mander devant nous ledit Cardinal, & fur la déclaration qu'il nous a faite qu'il avoit été trompé par une femme nommée *la Motte de Valois*, Nous avons jugé qu'il étoit indifpenfable de nous affurer de fa perfonne & de celle de ladite *la Motte de Valois*, & de prendre les mefures que notre fageffe nous a fuggérées pour découvrir tous ceux qui auroient pu être auteurs ou complices d'un attentat de cette nature, & Nous avons jugé à propos de vous en attribuer la connoiffance, pour être le Procès par vous inftruit & jugé, la Grand' Chambre affemblée ...

A ces Caufes &c... & attendu que la matiere requiert célérité, pour ne pas laiffer perdre les preuves qui pourroient dépérir par le retardement, Nous vous mandons & ordonnons d'informer desdits faits ci-deffus, circonftances & dépendances à la requête de notre Procureur général, & à cet effet de commettre tels d'entre vous que vous avife-

rez, pour procéder à l'audition des témoins qui seroient nommés par notre Procureur général; & faire tous autres actes tendans à constater lesdits faits & délits, lesquels Nous avons autorisés à procéder auxdites instructions, même en tems de Vacations, pour lesdites informations & autres procédures rapportées devant la Grand' Chambre assemblée après la rentrée de notre Parlement, y être par vous statué, ainsi qu'il appartiendra.

9 *Septembre* 1785. Depuis ce printems on a repris les travaux de la grande muraille dont on veut enceindre Paris & l'on achete au poids de l'or les terreins dont on a besoin pour que rien ne retarde cet important ouvrage. C'est ainsi que Mr. l'Abbé *Philippe*, Conseiller de Grand' Chambre & Doyen de Saint Marcel, a vendu en cette derniere qualité six perches, douze mille livres.

Lorsqu'on s'est trouvé à la hauteur du Palais bâti sur les nouveaux Boulevards pour Mademoiselle *de Condé*, il y a eu une suspension en cet endroit relativement à la demande de la Princesse & d'autres Grands Seigneurs voisins, qui sollicitoient ou un reculement ou une grille. On ne sait comment cette difficulté est terminée, ou si même elle l'est; on n'en a pas moins poursuivi les travaux au-delà.

9 *Septembre* 1785. Entre les différentes critiques pullulant déjà de toutes parts sur

le Sallon, il faut diſtinguer les *Réflexions impartiales ſur les progrès de l'art en France & ſur les Tableaux expoſés au Louvre par ordre du Roi en 1785*, de Mr. l'Abbé *Soulavie*; où ce dernier objet qui n'eſt que ſecondaire, eſt traité en grand & relativement au vaſte ouvrage qu'il ſe propoſe & dont il a déjà répandu un *Proſpectus* ſur une nouvelle maniere d'envisager & d'écrire l'hiſtoire de France; c'eſt-à-dire, celle de la Nation & de ſes grands hommes, plutôt que celle de ſes Souverains.

10 *Septembre* 1785. La fermentation continue parmi les banquiers & agioteurs : ils ſont furieux de ne point voir paroître l'Arrêt qui devoit modifier celui qui, en gênant les ſpéculations, a porté un coup mortel à la confiance & fait baiſſer tous les effets. C'eſt au mois de Novembre que le dépôt d'effets des Négociations antérieures à l'Arrêt doit avoir lieu, pour qu'elles ſoient valides, & ce dépôt devient impoſſible, puiſque la ſpéculation porte ſouvent ſur un plus grand nombre d'effets qu'il n'y en a; ce qui va occaſionner des procès ſans fin aux Conſuls. Ces conteſtations ne laiſſent pas que d'embarraſſer Mr. le Contrôleur général, qui ne les avoit pas prévues. On lui avoit perſuadé, qu'en arrêtant ces marchés chimériques, la fureur de l'agiot ſe porteroit ſur ſon Emprunt de cent vingt-cinq

millions, lui fourniroit un véhicule; & au contraire, il se décrédite plus que tout le reste. C'est d'autant plus fâcheux que la crise survient précisément au moment où le Ministre des finances ne peut gueres se dispenser d'ouvrir encore un Emprunt.

10 *Septembre* 1785. Entre les Tableaux du Sallon exposés cette année, on distingue une Sainte Therese en extase de Mr. *Taillasson.* Elle est applaudie généralement. On veut qu'un plaisant ait à ce sujet adressé l'impromptu suivant à l'artiste:

Taillasson! ôte de ce lieu
Ta *Therese* trop adorable!
Tandis qu'elle se donne à Dieu,
Elle nous fait donner au Diable.

Du reste, il est bon d'observer en passant que Mr. *Taillasson* est en outre un homme de lettres, auteur d'un ouvrage intitulé: *Danger des regles dans les Arts.*

10 *Septembre* 1785. Le sujet du Prix de Peinture cette année étoit *Horace qui tue sa Sœur Camille.* Le premier Prix a été adjugé à Mr. *Potain* de Versailles, éleve de Mr. *Vincent*; le second à Mr. *Duvivier* de Bruges, éleve de Mr. *Suvée*; & le Prix réservé en 1783, à Mr. *Desmarais*, éleve de Mr. *Doyen.*

Quant aux Prix de Sculpture, le premier

dont le ſujet étoit *Brutus qui ordonne lui-même le ſupplice de ſes enfans*, a été décerné à Mr. *Michalon* de Lyon, éleve de Mr. *Monnot*; le ſecond, à Mr. *Gerard*, de Paris, éleve de Mr. *Boizot*, & le Prix fondé par Mr. *de la Tour*, à Mr. *le Thiere*, de la Guadeloupe.

Le premier Prix d'Architecture, dont le ſujet étoit *un Monument ſépulchral pour les Souverains d'un grand Empire*, a été donné à Mr. *Moreau* & le ſecond à Mr. *Fontaine*.

11 *Septembre* 1785. Par un Mandement de l'Archevêque de Paris, qui permet de faire des quêtes pour la rédemption des freres captifs dans la régence d'Alger, on apprend que pour prix de la rançon des trois cens treize Eſclaves rachetés, il en a coûté ſix cens trente mille cinquante-deux livres, non compris les frais de la quarantaine & ceux des habillemens, ainſi que les frais de route pour aller rejoindre leurs familles; de ſorte que les deux Ordres de la Merci & des Mathurins ſont arriérés pour le rachat actuel de deux cens mille francs.

11 *Septembre* 1785. L'aſſemblée du Clergé qui ſe prétend extrêmement ſurchargée par le Don gratuit de cette année, a remis à l'année prochaine de ſtatuer ſur l'encouragement qu'elle donne aux proſélytes, à ceux qui s'occupent de la défenſe de la Religion, de ſes Miniſtres, même de la conſervation des

Sciences, des Lettres & des Bonnes-Etudes.

On a été surpris d'entendre Mr. l'Archevêque de Toulouse être le premier à voter pour l'affirmative & proposer de réduire tout de suite, même de supprimer cet objet, s'il devenoit trop onéreux dans la circonstance.

12 *Septembre* 1785. Depuis que l'industrie humaine s'exerce à chercher les corps les plus légers & les plus propres à contenir l'air atmosphérique ou l'air inflammable, on n'a point encore fait de découverte comparable à celle du Sieur *Enslen*, Physicien de Strasbourg. Il a trouvé le moyen de préparer les tuniques de certaines parties des animaux, de maniere qu'une statue équestre de neuf pieds & demi de haut, avec le cavalier qui est dessus, ne pese que vingt-huit onces. Il appelle *Bodruches* les figures de ce genre.

Celle dont il s'agit, se voit au Palais royal; elle est admirable non seulement par la finesse & la transparence de la peau dont son corps est formé, mais par la beauté & la justesse des proportions, la richesse de l'armure & de la draperie, la grace & la noblesse de l'attitude. Elle doit être élevée dans les airs à la vue du public.

Le Sr. *Enslen* est le même auteur d'un superbe Pegase monté par *Bellerophon*, qui s'est élancé dans les airs à Strasbourg, en conservant sa position horisontale ou plutôt perpendiculaire.

12 *Septembre* 1785. On parle d'un pamphlet imprimé au rouleau, qui court & est éclos depuis bien peu de tems, puisqu'il n'est daté que du 10 Septembre. On dit que c'est une *Lettre* fictive de *l'Abbé Georgel à la Comtesse de Marsan*, où le premier console cette Dame à l'occasion du grand procès du Cardinal porté au Parlement, & par des vues très fines lui fait envisager que l'issuë n'en sauroit être mauvaise pour l'accusé; qu'on fera naître tant d'incidens que le Roi sera obligé de revenir sur ses pas, ou que le fond sera étouffé par la forme. Cet écrit étant fort court, on espere en jouir bientôt, parce qu'il est aisé de le copier & que d'ailleurs il excite singuliérement la curiosité, comme anecdote du jour.

12 *Septembre* 1785. Depuis longtems on parle d'une aventure arrivée à Mr. *de Lubersac*, Evêque de Chartres, qu'on ne vouloit point rapporter avant qu'elle fût mieux éclaircie. Comme l'anecdote se soutient avec ses circonstances, on commence à croire qu'elle n'est pas dénuée de fondement.

On raconte que ce Prélat, jeune encore, étoit devenu amoureux de la femme d'un cocher de Mr. le Comte *d'Artois*: que les rendez-vous entre eux étoient fixés par la femme, qui profitoit du tems où son mari étoit employé par le Prince, bien sûre que celui-ci ne pourroit les surprendre. Cepen-

dant tout ſe découvre ; le cocher inſtruit de l'intrigue & jaloux à l'excès, n'y peut tenir. Un jour que le Prince étoit occupé de façon à lui laiſſer le tems néceſſaire pour ſon expédition, il revient chez lui, enfonce la porte & trouve Monſeigneur dans un accoutrement qui ne lui laiſſe aucun doute d'être cocu. Il fait un vacarme du diable, au point que le Prélat craignant le ſcandale, lui propoſe d'accéder à tout ce qu'il voudra. Le mari ſe contente d'un billet de mille écus. Il revient bien content ; mais le Prince avoit été obligé de ſe ſervir d'un autre : il ſe fait introduire auprès de Son Alteſſe Royale, lui demande pardon & ſe jette à ſes genoux. Pour s'excuſer il fait le récit de ſa viſite. Le Comte *d'Artois* lui pardonne & rit : il veut voir le billet ; il n'a rien de plus preſſé que d'en amuſer le Roi & toute la famille royale. On ajoute que S. M. a trouvé que la ſomme n'étoit pas aſſez forte, l'a fait porter à deux mille écus & a exilé dans ſon dioceſe l'Evêque paillard.

13 *Septembre* 1785. Il paroît décidé que Mr. le Cardinal *de Rohan* reſtera à la Baſtille pendant l'inſtruction de ſon affaire, comme Mr. *de Lally*, & que cette priſon d'Etat deviendra pour cette partie & pour tous les accuſés impliqués au procès une priſon judiciaire prêtée par le Roi au Parlement, dans laquelle il aura tout l'accès & toute la juriſdiction néceſſaire.

Bien des gens estiment qu'il n'y aura jamais de jugement, qu'on va faire intervenir la Cour de Rome, qui prétendra qu'un Cardinal ne peut être jugé sans son intervention; l'Archevêque de Mayence qui, en qualité de Métropolitain de Strasbourg, voudra en connoître; l'Empire, qui ne voudra pas non plus tolérer la violation des Privileges d'un Prince de sa compétence; tout le Clergé, qui fera valoir le droit du moindre Clerc de faire appeller le Juge Ecclésiastique: on conçoit effectivement qu'il sera difficile de concilier tant de réclamations.

Du reste, le Cardinal fait une grande réforme dans sa maison, & se réduit sur le simple pied d'un gros bénéficier riche.

13 *Septembre* 1785. *Supplément au Journal de Paris, du* 22 *Août* 1785..... Tel est le titre d'un pamphlet au rouleau, fort maussadement imprimé conséquemment & dirigé en très grande partie & presque en tout contre Mr. *de Calonne.* On lui reproche sa dissipation du Trésor de l'Etat, ses gratifications desordonnées & surtout sa confiance au Sr. *Panchault*, d'une réputation si équivoque ou plutôt si mauvaise. En un mot, c'est une récapitulation de tous les faits & gestes du Ministre des finances, présentée sous le jour le plus défavorable. Des abus vrais, beaucoup de calomnies vraisemblablement & de mauvaises plaisanteries forment l'essence de cette feuille. Il paroît que le libelliste

en veut auſſi au Comte de *Vergennes*, très maltraité pour la coalition qu'il lui reproche avec Mr. *de Calonne*.

Enfin, il n'eſt pas juſques au Sieur *de Beaumarchais* qui figure dans ce cercle d'infamies & eſt repréſenté comme un des affidés du Contrôleur général.

14 *Septembre* 1785. Mr. *le Noir* avant de quitter la Police, a fait encore un Réglement très ſalutaire, en date du 5 Août, concernant le voyage & la tuerie des bœufs dans Paris. Pluſieurs accidens arrivés, faute de ſoins; & un de ces animaux qui nagueres s'eſt échappé furieux du coup mortel, a parcouru pluſieurs rues, eſt entré à l'heure de l'office dans quelques égliſes & a bleſſé pluſieurs perſonnes, ont provoqué les précautions multipliées preſcrites à cet égard.

Le 2 de ce mois le Parlément a homologue l'Ordonnance de Police.

On aſſure que le ſucceſſeur de Mr. *le Noir*, ſuivant ſes erremens, voudroit ſignaler ſon adminiſtration, en renvoyant abſolument hors de Paris toute l'exploitation & tous les acceſſoires du charnage, opérations à la fois mal-propres, dégoûtantes & malſaines.

Les Docteurs en Epizootie prétendent qu'un bœuf dépérit de cinq ou ſix livres de poids par jour, durant ſon ſéjour à Paris, juſques au moment du maſſacre.

On ne peut que déſirer que les repréſen-

tations de Mr. *de Crosne* à cet égard aient le succès qu'il s'en promet.

14 *Septembre* 1785. Depuis deux ou trois mois que Mr. *Barthe* est mort, un anonyme s'est avisé de remuer ses cendres & de rendre un compte détaillé de ses derniers momens, où il affecte de le représenter comme un philosophe envisageant son trepas avec sang-froid, avec gaieté même, exerçant tranquilement tous les actes qu'il exige, disant un mot de Dieu pour annoncer qu'il croit en sa miséricorde, mais s'en tenant-là & ne demandant point les Sacremens, n'appellant ni Confesseur, ni Prêtre, ne remplissant enfin aucun des devoirs du Chrétien; d'où l'on devoit conclure assez naturellement que le Poëte défunt étoit, sinon Athée, au moins Déiste.

L'objet de cette Lettre très-bien faite dans son genre, mais très-dangereuse & composée à dessein de propager d'autant, par cet exemple, les principes de la philosophie moderne, n'a point échappé à la sagesse & à la vigilance de Mr. le Garde des Sceaux. Il est venu peu après une lettre à Mr. *Vidaud de la Tour*, le nouveau Chef de la Librairie, qui lui enjoint de mander les Directeurs du Journal & de leur notifier qu'ils sont aumônés de six cens livres envers les pauvres de la parochie de St. Roch.

On leur a fait grace de la moitié; car le premier mot étoit douze cens livres.

Mr. *Suard*,

Mr. *Suard*, furieux de cet échec, malgré ses promesses d'empêcher qu'il ne se glissât désormais dans le Journal qui pût attirer quelque animadversion aux propriétaires, s'est piqué de générosité & a voulu payer l'amende: ceux-ci ont refusé d'y consentir. Du reste, il s'est engagé d'avoir une audience de Mr. le Garde des Sceaux, de discuter la chose avec lui & de lui faire voir qu'on l'avoit induit en erreur, & fait exercer une punition injuste en cette circonstance.

15 *Septembre* 1785. Les comédiens Italiens, fort arriérés dans leurs études des nouveautés pour Paris, à cause de celles qu'on exige d'eux pour Fontainebleau, ont cependant joué avant-hier la premiere représentation de *Rose*, comédie en trois actes & en prose, suite de *Fanfan & Colas*. Cette suite dont le premier acte a paru charmant, n'a pas également réussi quant aux deux autres, froids, longs & ennuyeux. Le patois paysan en occupe une trop grande partie & le fond n'étoit pas assez intéressant pour remplir un cadre aussi considérable. Dans cette piece *Fanfan & Colas* deviennent amoureux & rivaux; le second pousse la jalousie jusques à proposer au premier un duel au pistolet. On peut juger par ce trait du ridicule & de l'absurdité de l'action, qui finit par la résipiscence du Marquis, cédant sa maîtresse, fille du jardinier, qui ne l'aime

point & le lui déclare, au petit Gars dont elle eſt épriſe. Beaucoup de morale, mais ſouvent déplacée & trop repétée, aura fait illuſion à l'auteur ſur la foibleſſe & la gaucherie de ſon intrigue, & quelquefois l'a fait au public qui n'a pas laiſſé que d'applaudir en bâillant.

15 *Septembre* 1785. Le Requiſitoire de Mr. le Procureur-général dans le procès du Cardinal, moins connu que les Lettres patentes, n'en mérite que davantage d'être conſervé. Voici comme ce Magiſtrat s'y énonce. Supplié.... diſant qu'il a été informé que vers la fin de Janvier de la préſente année 1785, le Cardinal *de Rohan* ſeroit venu chez *Bohmer*, Jouaillier de la Couronne, & *Baſſanges*, ſon aſſocié; que ces Jouailliers lui auroient montré un grand Collier en brillans, comme une collection unique & rare en ce genre; ajoutant qu'il avoit été eſtimé par les Sieurs *Dogny* & *Maillard* un million ſix cens mille livres.

Qu'ils attendoient d'un moment à l'autre d'envoyer cette parure en Eſpagne & lui auroient annoncé le déſir qu'ils avoient de ſe défaire d'un effet d'auſſi grand prix.

Que le Cardinal avoit répondu qu'il rendroit compte de la converſation qu'il venoit d'avoir avec eux & qu'il ſe chargeroit peut-être de l'acquiſition; que ce n'étoit point pour lui; qu'il étoit perſuadé qu'ils accepteroient avec plaiſir les arrangemens

de l'acquéreur; mais qu'il ignoroit s'il lui feroit permis de le nommer.

Que deux jours après, le Cardinal feroit venu chez eux, leur annoncer que de nouvelles inftructions l'autorifoient à traiter avec eux, fous la recommandation expreffe du plus grand fecret.

Que lesdits Jouailliers lui ayant promis le fecret, le Cardinal leur auroit communiqué des propofitions tant pour le prix que pour les échéances du payement; au deffous desquelles propofitions ils auroient mis leur acceptation le vingt neuf Janvier 1785.

Que le premier Février fuivant le Cardinal leur auroit mandé de venir chez lui, & d'apporter l'objet en queftion; qu'ils s'y feroient rendus & lui auroient porté le collier: qu'il leur auroit annoncé pour la premiere fois, que c'étoit la Reine qui faifoit l'acquifition, en leur montrant les propofitions qu'ils avoient acceptées, chacune desdites propofitions émargée du mot *approuvé*, & à la marge de leur acceptation, les mots, *approuvé* MARIE ANTOINETTE DE FRANCE.

Que le Cardinal leur auroit affuré que le Collier feroit livré dans la journée & qu'il leur auroit dit en même tems que la Reine ne pouvoit donner des délégations; mais qu'il efpéroit qu'il leur feroit tenu compte des intérêts.

Que le même jour, premier Février, dans la foirée, lesdits *Bohmer* & *Baffanges*

auroient reçu une lettre du Cardinal, écrite de sa main & signée de lui, par laquelle il leur auroit mandé que la Reine lui auroit fait connoître que ses intentions étoient que les intérêts de ce qui seroit dû après le premier payement, leur fussent payés successivement avec les capitaux jusques au parfait acquittement.

Que dans le même mois de Février, le Cardinal auroit montré à un particulier (*) l'écrit à mi-marge, où étoient d'un côté, les conditions du marché & les époques des payemens,& de l'autre l'acceptation des conditions prétendues approuvées & signées de la Reine.

Que cependant la négociation du marché s'étoit *faite à l'insçu & sans aucune mission directe, ni indirecte de la Reine.*

Que le premier payement convenu par le marché, n'ayant pas été effectué, lesdits *Bohmer* & *Bassanges* auroient présenté un Mémoire à la Reine, pour obtenir leur payement; qu'ils n'auroient pas tardé d'être instruits que la Reine n'avoit pas reçu le Collier, qu'ils présumoient avoir été livré à la Reine. Qu'il paroît qu'une femme nommée *la Motte de Valois* est impliquée dans les faits, comme ayant trompé le Car-

(*) On assure que c'est Mr. *de Sainte James*, trésorier général de la Marine.

dinal, suivant la déclaration qu'il en a faite. Que la connoissance de tout ce qui peut concerner un marché, où l'on a osé emprunter le nom auguste de la Reine, supposer son approbation & sa signature, & présenter cette approbation & la signature supposée comme véritablement émanées de la Reine, ayant été attribuée à la Cour, la Grand' Chambre assemblée, par des Lettres patentes qui y ont été enrégistrées, il est du devoir du Procureur-général du Roi d'en rendre plainte & d'en faire informer à sa Requêté.

A ces causes, &c. *Le reste de style.*

15 *Septembre* 1785. On avoit d'abord dit que les Banquiers avoient député de nouveau vers Mr. le Contrôleur-général pour lui notifier qu'ils ne pouvoient tenir leurs engagemens relatifs à son Emprunt, parce que par son Arrêt du Conseil qui défend ou gêne du moins leurs spéculations, il leur avoit fait perdre la plus grande partie de leur Crédit, suspendu la Circulation & en arrêtant leurs négociations les avoit mis hors d'état d'y satisfaire. On avoit ajouté que Mr. *de Calonne* ayant peu d'égard à leurs représentations, leur avoit répondu qu'il ne pouvoit les dispenser d'acquitter les payemens indiqués.

Le bruit court aujourd'hui que ce Ministre s'est adouci, que, non-seulement il leur accorde des délais, mais leur fait délivrer

des fonds du Tréfor Royal & prend des valeurs en échange.

16 *Septembre* 1785. Les Avocats de Mr. le Cardinal *de Rohan* font Maîtres *Tronchet*, *Collet*, *Target* & *Debonnieres* : mais c'eft Maître *Target* qui a la plume & c'eft lui qui a fait le Mémoire d'Inftruction pour le Rapporteur. Satisfait de fon ouvrage, il vient de partir pour fes vacances.

On nomme Me. *Doillot* pour l'Avocat de Madame *de la Motte*.

16 *Septembre* 1785. Un anonyme a fait remettre à l'Académie des Belles-Lettres une fomme de douze cens livres, pour être convertie en une Médaille d'or à décerner au meilleur Eloge de la vie & des ouvrages de Mr. l'Abbé de *Mubly*. On affure que cette Compagnie a accepté la fomme & doit diftribuer en conféquence à fa rentrée un *Profpectus* au concours.

17 *Septembre* 1785. Dès le lendemain de l'enrégiftrement des lettres-patentes adreffées au Parlement, qui lui attribuent la connoiffance du procès du Cardinal de *Rohan*, Mr. l'Archevêque de Narbonne, comme Préfident de l'Affemblée du Clergé, tint à *Meffeigneurs* & *Meffieurs* qui en font membres, un difcours, où il leur fit part du fait, en prétendant en même tems que ce renvoi étoit contraire aux privileges du Clergé, aux loix & maximes du Royaume : il demanda que la Commiffion de la jurisdiction fût

chargée de s'occuper fans délai des recherches néceffaires pour adreffer au Trône une réclamation. Son avis fut unanimément adopté ; & l'affemblée a mis tant de diligence dans cette affaire, que les Repréfentations ont été arrêtées au commencement de la femaine.

Mr. l'Archevêque de Paris, quoiqu'il ne fe trouve jamais aux affemblées, à raifon de fes prétentions, a été invité d'y venir extraordinairement pour un cas intéreffant auffi effentiellement tout l'Ordre de l'Eglife de France, & il s'y eft rendu mercrédi. Il n'a pu qu'approuver & fe joindre d'intention à la démarche de l'affemblée.

17 *Septembre* 1785. Extrait d'une Lettre d'Amiens du 10 Septembre .... Mr. *de Calonne* qui fe rend au port de Dunkerque, eft paffé ici le 4. Il eft allé le lendemain à Abbeville, chez Meffieurs *Vanrobais*, pour examiner leur manufacture de draps, dont il a paru fort content. On lui a obfervé qu'il étoit le feul Contrôleur général qui eût vifité ce célebre établiffement depuis fon origine. Il a vu auffi la manufacture de moquette & n'en a pas été moins fatisfait.

18 *Septembre* 1785. Voici la Lettre de l'abbé *Georgel* à Madame la Comteffe *de Marfan*, que fa brieveté & fa rareté obligent de configner ici.

Madame, ... Ceffez d'être inquiete de notre cher Cardinal. Il a fupporté avec

toute la dignité d'un *Rohan* le coup incroyable qui l'a frappé. Sa santé se soutient dans la prison, dont les rigueurs sont modérées, & son ame est en paix, autant que peut l'être celle d'un illustre accusé qui prévoit qu'il ne sera jamais jugé. Mais l'autorité reculant, ne sera-ce pas une justification? Le Roi, sur l'avis de son Conseil, vient de renvoyer l'affaire au Parlement. Les Lettres patentes sont enrégistrées. Tout le procès pourroit bien se réduire-là; car enfin celui d'un simple Clerc ne peut être fait qu'avec le juge d'Eglise, un Evêque, un Cardinal ont-ils moins d'immunités? L'histoire de France offre sept Cardinaux accusés par nos Rois; aucun n'a pu être jugé en personne. *D'Aguesseau* lui-même convient que sur douze exemples, il y en a onze en faveur de l'Eglise & il ne peut nier qu'elle a le dernier état. En 1654 le procès du Cardinal *de Retz* fut renvoyé au Parlement par Lettres-patentes, qui sûrement ont servi de modele à celles de 1785. Mais trois ans après, une Déclaration solemnelle révoqua l'attribution & confirma le droit antique des Evêques, de ne pouvoir être jugés que par ceux de leur métropole. Il s'agissoit d'un crime de Leze-Majesté, & toute la prétention royale étoit qu'un tel crime faisoit cesser toute immunité. Ainsi, lorsqu'il n'y a rien qui concerne le Roi ou l'Etat, nul doute que le droit commun est dans toute

sa

ſa force. Vous voyez à préſent, Madame, à quoi peut aboutir tout l'appareil du jour. Ne croyez pourtant pas qu'il y ait de l'impéritie de la part du Garde des Sceaux & du Comte *de Vergennes* ; ils ſavent tous deux ce qu'ils font : l'un connoît le Droit François, l'autre la Politique Romaine : eux ſeuls pouvoient éclairer, mais ils ſont nos amis. Mêmes vues, mêmes averſions. Ils ſavent que l'Electeur de Mayence revendiquera, que Rome réclamera, que le Clergé remontrera, que l'Empire même murmurera. Ils ſe ſont tus & ont eu l'air de déférer à l'équité apparente d'un renvoi au juge national. Si les clameurs ſont foibles, l'information ſe fera toujours & de maniere à ne diſtinguer ni accuſateurs, ni accuſés : ſi les difficultés groſſiſſent, le Roi reculera & ce ſera d'autant plus favorable pour nous, qu'il y aura plus *d'imbroglio* dans l'inſtruction : il ne faudra plus alors qu'une victime à l'autorité compromiſe. Pourquoi le Baron, qui n'a été qu'agent, ne ſeroit-il pas chaſſé comme auteur ? Nous triompherions pleinement ; tous les intérêts ſeroient conciliés, de profondes vengeances exercées, & les reſſentimens reſpectifs ſatisfaits : Madame, je dis le mot, que ce ſoit le ſecret de votre vie....

18 *Septembre* 1785. L'inoculation de Mr. le Dauphin & celle de Mr. le Duc *de Berri* ſont abſolument finies. La derniere a tou-

jours été mieux dans ses effets & plus prompte.

Aujourd'hui que Saint Clou a été très-brillant à l'occasion d'une fête & de la cour qui y réside, Mr. le Dauphin qui ne sort pas encore de son appartement, est resté toute l'après-dînée à sa fenêtre, habillé & faisant les délices des spectateurs.

18 *Septembre* 1785. Le Clergé qui tient ordinairement ses opérations très secrettes, affecte au contraire de laisser transpirer ce qui s'y passe à l'égard du Cardinal *de Rohan.* On voit déjà dans le public des copies manuscrites du discours du Président & ceux qui l'ont lu assurent qu'il est très-sage, très-modéré, très-adroit, allant toujours au but du Clergé qui est de s'occuper constamment de ses franchises, privileges & de n'en rien perdre.

19 *Septembre* 1785. Discours de Mr. l'Archevêque de Narbonne à l'Assemblée du Clergé.

MESSEIGNEURS & MESSIEURS,

Il n'y a personne parmi nous qui ignore le malheur qu'a eu Mr. le Cardinal *de Rohan* d'encourir la disgrace du Roi. Nous devons sans doute craindre qu'il ne soit bien coupable, puisque Sa Majesté a cru devoir le faire arrêter avec éclat, s'assurer de sa personne & de ses papiers.

Il est de notoriété publique depuis hier matin, qu'il a été adressé des Lettres-Paten-

tés au Parlement de Paris, qui lui attribuent la connoiſſance, l'inſtruction & le jugement des faits qui forment le corps de délit dont la réparation eſt pourſuivie ; faits dans le détail deſquels Mr. le Cardinal *de Rohan* ſe trouve impliqué. De quelque genre que ſoit le délit, nous ne craignons pas de dire d'avance que nous le déteſtons ; mais Mr. le Cardinal *de Rohan* réunit à la qualité de Cardinal & de Grand-Aumônier, celle d'Evêque du Royaume ; ce titre qui nous eſt commun avec lui, nous impoſe le devoir de réclamer les maximes & les loix qui ont preſcrit qu'un Evêque doit être jugé par des Evêques. A Dieu ne plaiſe que nous prétendions par-là vouer notre Ordre à l'impunité & le ſouſtraire à l'obéiſſance dûe au Roi ! Nous lui avons dit nous-mêmes à l'ouverture de nos Séances, que la qualité de miniſtres des autels ne contrarieroit jamais les devoirs que nous preſcrit celle de ſujets & de citoyens.

Nous profeſſons & nous enſeignons que la puiſſance de nos Rois eſt indépendante, univerſelle, complette relativement à tous les ſujets, auxquels elle doit atteindre pour le maintien & la tranquilité de l'ordre public ; nous tenons fermement que notre conſécration au ſervice des autels ne transporte à aucune Puiſſance ſur la terre les droits auxquels nous a ſoumis notre naiſſance.

Nous n'avons point à réclamer des privi-

leges qui soient incompatibles avec ces vérités fondamentales ; nous réclamons avec confiance ceux que les Loix, les Rois & la Nation nous ont transmis ; nous les trouverons dans les mêmes sources d'où dérivent ceux des Pairs, des Gentilshommes & des Officiers des Cours.

J'ai donc l'honneur de vous proposer de charger la *Commission de la Jurisdiction*, de faire sur cette importante matiere les recherches & les réflexions les plus capables de diriger la conduite sage, mesurée, mais énergique, que nous devons tenir dans cette occurrence difficile.

19 *Septembre* 1785. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 7 Septembre ..... On vient de réprésenter sur notre théâtre un opéra, dans lequel on trouve les vers suivans, qui ne sont pas les moins lyriques de ce moderne chef-d'œuvre.

Les plus chauds jours
Virent naître nos plus chaudes amours;
Les tiedes jours
Virent s'attiédir nos amours ;
Et les froids jours
Virent terminer nos amours.

19 *Septembre* 1785. On assure que les marchandises qu'on importoit d'Angleterre en France, ont été évaluées annuellement à cinquante trois millions, & celles que l'An-

gleterre droit de France, n'étoient pas de la valeur de dix millions. Ce calcul prouve la sagesse des nouvelles défenses.

20 *Septembre* 1785. Un Mr. *Audet de la Méjenquere*, Maitre-es-Arts & de Pension à Picpus, de l'Académie de Châlons sur Marne, propose de nouvelles inscriptions pour le Palais, qui exerce aujourd'hui nos savans en ce genre :

In ædem Justitiæ,
Regnante ac jubente, beneficentissimo Rege,
LUDOVICO XVI
Nobilius restauratam
Anno Domini ...
Hic Augusta Themis referans Oracula Legum,
Moribus invigilat, Vitamque ac Jura tuetur.

Autre :

Hic Themis alta sedens, gladioque ac lance tremenda,
Vim Legum & Mores stabilit, Civisque salutem.

26 *Septembre* 1785. Comme Mr. *d'Aguesseau* est le seul des modernes qui à l'occasion du procès du Cardinal *de Bouillon* ait discuté les prétentions du Clergé revendiquant le jugement de chacun de ses membres, tous les Jurisconsultes, tous ceux qui s'occupent de semblables matieres, sont actuellement attachés à lire l'ouvrage de ce fameux Chancelier. Il traite la question à l'égard des quatre dégrés de la hierarchie Ecclésiastique, le Clerc, le Prêtre, l'Evê-

que, le Cardinal. On trouve qu'il est très-satisfaisant, à l'égard des deux premiers, mais plus foible à l'égard des deux autres.

20 *Septembre* 1785. Le préambule de l'Arrêt du Conseil concernant les négociations des prétendus Bons de finances, nouveau genre de délit qu'a enfanté la cupidité s'évertuant en cent façons pour se satisfaire, est très-curieux. Il y est dit: „ Le Roi
„ étant informé que des intriguans & des
„ imposteurs s'efforcent de faire accroire
„ que, par de prétendues protections dont
„ ils supposent être assurés, ils peuvent
„ procurer, à prix d'argent, des *Bons* de
„ places de finances, & les faire réaliser;
„ qu'affectant de répandre qu'à l'expiration
„ prochaine des Beaux & Traites des fermes
„ & Régies générales, il y aura plusieurs
„ changemens & nominations nouvelles,
„ ils sont parvenus par des voies insidieuses
„ à négocier des promesses chimériques, &
„ à entraîner des personnes trop crédules
„ dans des engagemens, des soumissions &
„ des actes de dépôt, que des Notaires ou
„ leurs Clercs ont eu l'imprudence de rédi-
„ ger & recevoir; Sa Majesté qui a déjà
„ fait connoître que ceux qui auroient re-
„ cours à de pareils moyens pour obtenir
„ des places de finances, en feroient à
„ jamais exclus, voulant réprimer sévère-
„ ment des manœuvres qui tendent à trom-
„ per le public, en même tems qu'à com-

„ promettre des noms respectables, a réso-
„ lu d'en faire punir les auteurs & les
„ complices, suivant la juste rigueur des
„ ordonnances &c."

21 *Septembre* 1785. On parle de Mémoires des Sieurs *Bohmer* & *Bassanges*, qui se répandent dans le public à l'occasion du fameux collier & l'on dit qu'ils ne servent qu'à embrouiller l'affaire. Au surplus, il y a grande apparence qu'ils ne sont que manuscrits.

21 *Septembre* 1785. Le spectacle du marcheur sur l'eau continue & l'expérience se soutient avec le même succès. Ce n'est point l'inventeur qui est un nommé *Perès*, Espagnol, qui l'exécute: on assure que c'est un François, un Basque. Tous les physiciens, machinistes & curieux sont à l'affut des sabots pour en connoître la nature. Plusieurs persistent à soupçonner du charlatanisme; mais personne n'en raisonne encore pertinemment.

21 *Septembre* 1785. Le Sieur *Gardel* a répondu aux reproches de Madame *Dauberval*, par une Lettre du 1 Septembre insérée au Mercure du dix-sept; il pourroit avoir raison au fond; mais il faut avouer que sa défense est très platte & n'approche pas de la légere & piquante ironie de la danseuse.

22 *Septembre* 1785. Il paroît que Mr. *d'Epremesnil*, après avoir été adopté dans la Société de l'harmonie avec des conditions

foufcrites le huit Mai 1784, fuivant lefquelles il promettoit, entr'autres chofes, de ne pouvoir former aucun Eleve, transmettre directement ou indirectement, à qui que ce foit, ni tout, ni la moindre partie des connoiffances relatives, fous aucun point de vue, à la découverte du Magnétifme animal, fans un confentement par écrit, figné du Docteur *Mefmer*, s'eft jugé affez légèrement affranchi de fa parole.

Ayant appris en effet par quelques confreres féditieux, qu'avant l'engagement particulier de Mr. *d'Eprémesnil* il en exiftoit un autre de la part du Docteur avec fes douze premiers Eleves, par lequel il avoit confenti à l'entiere publicité de fa Doctrine dès que cent foufcripteurs auroient dépofé entre fes mains une fomme de cent Louis chacun. Le Magiftrat a mandé l'ancien Caiffier du Docteur qu'on croit être le Sieur *Kornmann*, & fur le compte auffi infidèle qu'exagéré de ce traitre, il a jugé que le fondateur de la fociété étoit affez riche, que fa vente faite au public de fon fecret pour une fomme convenue étoit confommée.

D'après cet expofé, Mr. *d'Eprémesnil* s'eft mis à la tête de l'école rebelle, a prétendu que les éleves du Docteur & lui étoient libres de leurs engagemens, a formé une nouvelle fociété, dreffé autel contre autel & s'eft établi Profeffeur du Magnétifme animal. Le Docteur Mefmer a répandu un

imprimé ayant pour titre : *Sommes versées entre les mains de Mr.* Mesmer , *pour acquérir le droit de publier sa découverte* & *des Réflexions préliminaires* &c. où il détruit absolument les prétentions du Professeur Schismatique & de toute la secte rebelle, en prouvant que le prétendu engagement qu'on lui oppose, n'a jamais été qu'en projet, n'a jamais été avoué ni signé de lui.

Il faut convenir que cette Lettre très bien faite, sage, modérée, mais énergique, si elle est exacte dans ses détails, doit confondre & couvrir de confusion Mr. *d'Eprémesnil.*

22 *Septembre* 1785. Outre les représentations du Clergé en forme de Mémoire, qu'on dit long & rempli d'une foule de citations toutes très-fortes à l'appui de ses prétentions pour revendiquer le Procès du Cardinal *de Rohan*, ce corps a écrit une Lettre au Roi.

Le Président de l'assemblée avec le cérémonial ordinaire est allé dimanche pour recevoir la réponse de Sa Majesté, dont voici les paroles sacramentales :

„ Je me ferai rendre compte du Mémoire „ que l'Assemblée du Clergé m'a présenté. „ Je suis satisfait des sentimens qu'elle m'ex„ prime dans la Lettre qu'elle m'a adressée.

„ Le Clergé de mon Royaume doit comp„ ter sur ma protection & sur mon attention „ à faire observer les loix constitutives des

„ privilèges que les Rois mes prédéceſſeurs
„ lui ont accordés.

23 *Septembre* 1785. Les Souſcripteurs de Me. *Linguet*, déſolés de ne voir rien paroître de ſes Annales depuis ſes Mémoires ſur l'Eſcaut, obſedent journellement Mr. l'Abbé *Tabouet*, ſon correſpondant actuel. Suivant ce qu'il a répondu à quelques-uns tout récemment, Me. *Linguet* lui avoit écrit que depuis le commencement du mois il étoit établi à Bruxelles. Il ne lui apprend rien au ſurplus concernant ſes travaux. Mr. l'Abbé *Tabouet* aſſure ſeulement qu'ils ſont abſolument ſuſpendus quant aux Annales, & qu'il n'en a pas plus paru en pays étrangers qu'en France.

23 *Septembre* 1785. Il eſt à préſumer que l'information, ordonnée dans le procès du Cardinal *de Rohan*, n'a été ni auſſi longue, ni auſſi compliquée qu'on le prétendoit, puiſqu'elle eſt déjà finie & que le Rapporteur Mr. *Titon de Villotran* eſt parti pour prendre ſes vacances.

24 *Septembre* 1785. Extrait d'une Lettre de Saint Martin du Freſney le 15 Septembre..... Dans ce village, à une lieue de Saint Pierre ſur Dive, Généralité d'Alençon, eſt un phénomene qu'il faut vous faire connoître. Il s'agit d'un payſan, nommé *Jaques Mellion*, qui, ne ſachant ni lire ni écrire, n'ayant jamais fait que des ſeaux & des barils, s'eſt aviſé de compoſer une piece

d'horlogerie. C'eſt une Pendule à répétition compliquée. D'abord chaque heure s'annonce par un agréable carillon. On y voit figurer la Lune, qui développe ſucceſſivement ſa phaſe, ſuivant ſon cours ordinaire; une figure Lunaire, artiſtement placée, en marque réguliérement tous les accroiſſemens depuis la nouvelle juſques à la pleine lune. En outre cette Pendule marque la date des jours de chaque mois par une troiſieme aiguille, qui n'acheve ſa révolution qu'au bout de l'an ſur une circonférence diviſée en trois cens ſoixante-cinq parties égales. Quant au jour intercalaire, l'auteur a ingénieuſement ſurmonté la difficulté par le moyen d'un reſſort, qui, ſans y mettre la main, retarde l'aiguille d'un jour tous les quatre ans, le vingt-neuf Février.

Jaques Mellion a joint à cette piece une figure de Soleil qui marque exactement le cours ordinaire de cet aſtre, ſes révolutions diurnes & annuelles, le changement de ſon lever, ſes aſcenſions, ſon déclin & ſon coucher, entiérement conforme dans ſes mouvemens au cours périodique de cet aſtre, on le voit s'éloigner de l'Equateur pour s'approcher des Tropiques & les quitter alternativement, & par une ſuite néceſſaire marquer ſucceſſivement la différence des jours, leur accroiſſement ou leur diminution.

Peut-être que toute cette méchanique n'eſt pas une merveille, peut-être les *le Roi*,

les *lè Paute*, les *Bertoux* en riroient-ils; mais un rustre imaginer un mécanisme aussi composé & aussi exact, certes, c'est étonnant?'

25 *Septembre* 1785. Mr. *Mesmer* dans sa Lettre à Mr. *d'Epremesnil* convient d'un fait qu'on avoit déjà rapporté, que c'étoit le Sieur *Bergasse* qui écrivoit les pamphlets de cet étranger; mais, plus il a eu sa confiance, plus grande est son infidélité. C'est ce *Bergasse* qui avoit composé pour lui contre le Docteur *Deslon* un Mémoire manuscrit, dont il a distribué une trentaine d'exemplaires; mais que son Maître n'a point adopté, puisqu'il a chargé son Avocat d'en travailler un autre. Du reste, ce *Bergasse*, le promoteur du schisme, étoit lié lui-même au secret par une convention du cinq Novembre 1783, & s'étoit soumis à un dédit de cent cinquante mille livres s'il le révéloit: dans son dernier ouvrage, intitulé *Considérations sur le Magnétisme animal*, imprimé il y a seulement quelques mois, il reconnoît encore n'avoir *ni le droit ni la volonté de rendre publique la théorie de Mr. Mesmer.*

Celui-ci rapporte au soutien de sa prétention une Lettre du Notaire *Margantin* en date du cinq Mai dernier, où l'officier public déclare que la soumission entre les éleves de Mr. *Mesmer* & lui, déposée dans ses mains il y a deux ans & au-delà, n'existe plus, qu'elle ne s'est jamais réalisée & que le *Prospectus* sur lequel elle étoit fondée, n'avoit aucune forme légale.

Quant à la conduite de Mr. *d'Eprémesnil*, elle est d'autant plus étonnante que dans ses Notes imprimées, dont sont chargés les exemplaires du Recueil des cures faites à Bayonne, ce Magistrat le caractérise le *bon* Mesmer, le *vertueux* Mesmer. Qu'auteur des *Réflexions Préliminaires* sur les Docteurs Modernes, ce Magistrat s'annonçoit disposé à porter aux pieds du trône & dans le sanctuaire de la Justice, les témoignages du savoir & de la vertu de Mr. *Mesmer*.

Au reste, Mr. *Mesmer* aime trop l'humanité pour vouloir tenir sa doctrine ignorée: plus de cinq cens éleves, dont peut-être quatre cens instruits gratuïtement, attestent & son désintéressement & son zele pour le bien public; il s'honore en outre d'être le fondateur de douze Ecoles dans les Provinces: assurément ce n'est pas vouloir conserver sa lumiere secrete; mais il se reserve la liberté de la répandre, ou, comme & sur qui bon lui semblera: s'il a refusé du Gouvernement trente mille livres de rentes, c'est qu'il desiroit qu'elles fussent une récompense & nos pas le prix d'un marché.

25 *Septembre* 1785. Mr. *Bellanger Desboulais* a trouvé mauvais que le jeune Marquis *de Sauvebœuf* eût déposé contre lui pour sa femme, dans le procès qu'elle vient de gagner; mais il n'avoit point eu occasion de le rencontrer; il lui a donné un rendez-vous à son retour de sa terre; ils se sont

battus, mais ſans ſe faire grand mal & comme deux enfans; ils ſont venus enſuite ſe montrer & s'embraſſer à la comédie Italienne. On rit beaucoup aux dépens des deux champions.

25 *Septembre* 1785. On vient d'apprendre la perte de Mr. *Thomas*, mort à Lyon le dix-ſept de ce mois. Ce ſera de l'année la quatrieme place vacante à l'Académie Françoiſe.

26 *Septembre* 1785. Les membres de l'aſſemblée actuelle du Clergé qui doit être une des plus mémorables, étant eſſentiels à connoître, en voici la liſte exacte.

Province de Narbonne. L'Archevêque de Narbonne, de l'Evêque Montpellier: l'Abbé Dillon & l'Abbé de Grainville.

Province de Toulouſe. L'Archevêque de Toulouſe, l'Evêque de Lavaur: les Abbés de Saint Fare (le bâtard de Mr. le Duc d'Orléans) & de Lomenie.

Province de Rheims. L'Archevêque de Rheims, l'Evêque de Noyon: les Abbés Bourlier & d'Eſponchès.

Province d'Aix. L'Archevêque d'Aix, l'Evêque de Fréjus: les Abbés de Clugny, de Theniſſey, & de Meſſey.

Province de Vienne. L'Archevêque de Vienne, l'Evêque de Grenoble: les Abbés de Sieyes & de Caſtellar.

Province de Tours. L'Evêque de Tours, l'Evêque de Saint Malo: les Abbés de Bovet & de Grand-clos-meſlé.

Province d'Arles. L'Archevêque d'Arles, l'Evêque de Toulon : les Abbés de Foucauld & de Grimaldi.

Province de Bordeaux. L'Archevêque de Bordeaux, l'Evêque de la Rochelle : les Abbés d'Andrezel & le Gay.

Province d'Auch. L'Archevêque d'Auch, l'Evêque d'Acqs : les Abbés d'Osmont & de Montpeyroux.

Province de Paris. L'Evêque d'Orléans, le Coadjuteur d'Orléans, l'Evêque de Meaux : les Abbés de Pontevez & d'Agoult.

Province d'Embrun. L'Evêque de Graſſe, l'Evêque de Digne : les Abbés de la Salle & de Tartonne.

Province de Bourges. Les Evêques de Limoges & de Saint Flours : les Abbés de la Myre-Mory, & de Pradel.

Province de Sens. Les Evêques de Troyes & de Nevers : les Abbés de Barral & de Chambertrand.

Province de Rouen. Les Evêques d'Evreux & d'Avranches : les Abbés de Narbonne & de Panat.

Province d'Albi. Les Evêques de Vabres & de Rhodès : les Abbés de Bintinaye & de Luillier-Rouvenac.

Province de Lyon. Les Evêques de Langres & de Dijon : les Abbés de Montazet & d'Anſtrade.

Les Anciens Agens Généraux. Les Abbés de Talleyrand-Perigord & de Boisgelin.

Les Nouveaux Agens Généraux. Les Abbés de Barral & de Montefquiou.

26 *Septembre* 1785. Le Renelagh plaît beaucoup à la Reine & elle y eft allée plufieurs fois. Cependant Sa Majefté s'eft privée de ce fpectacle pendant l'inoculation de Mr. le Dauphin. Elle s'y rendit dans les commencemens du traitement: on n'ofa lui faire part des craintes du public, mais à l'inftant tous les flacons furent en l'air, il fe fit une effufion prodigieufe d'eaux de fenteur, d'eaux préfervatives de toutes les efpeces. Mr. le Comte *d'Artois* infecté demanda ce que c'étoit? On ne lui diffimula point les frayeurs des Dames; il en fit part fur le champ à la Reine: „ Madame," lui dit-il: „ il faut nous en aller, nous fommes „ ici mauvaife compagnie en cet inftant." Sa Majefté en rit beaucoup, fortit & depuis ce tems s'eft contentée de fe promener aux environs; elle n'eft rentrée que l'inoculation finie.

Les Soufcripteurs du Renelagh croyant faire quelque chofe d'agréable à la Reine, ont propofé de donner un fupplément, afin de prolonger ce divertiffement durant le tems que Sa Majefté doit refter à Saint Clou.

26 *Septembre* 1785. Mr. *Bergaffe* n'eft point demeuré dans le filence & a répondu par une Lettre fort longue, tant pour lui que pour Mr. *d'Eprémesnil* à celle du Docteur *Mesmer.*

27 *Sep.*

27 *Septembre* 1785. La *Lettre des Evêques au Roi* commence à se répandre aussi manuscrite: elle n'est proprement qu'une extension, une longue amplification du discours du Président. Cependant elle mérite d'être conservée dans son intégrité pour les dévéloppemens précieux qu'elle contient, pour ce mélange d'adùlation toutes les fois qu'il s'agit d'exalter en général l'autorité souveraine, & d'adresse à s'y soustraire particuliérement, en s'identifiant avec cette religion qui la maintient & la fait respecter.

27 *Septembre* 1785. Le grand procès du Clergé pour les foi & hommages, a cinq cens ans de date: ce corps se refuse à tous les Arrêts du Conseil, à toutes les Déclarations &c. sous prétexte qu'il n'a point été entendu, qu'il n'a pas produit ses titres & mémoires. Mais ce procès s'est surtout renouvellé depuis un siecle.

En 1674, *Louis XIV*, sur les plaintes des Ecclésiastiques & Bénéficiers du Royaume de la persécution qu'ils éprouvoient de la part des officiers chargés du recouvrement des droits du Roi &c. rendit une Déclaration le 29 Décembre 1674, qui ordonna que les Archevêques, Evêques, &c. fourniroient des Déclarations de tout le Temporel de leurs Bénéfices &c.

Cette Déclaration fut mal exécutée. Le Roi par plusieurs Arrêts du Conseil accorda aux Bénéficiers des délais & des surséances.

Le refus que le Clergé fit de consentir sous le Ministere de Mr. le Duc *de Bourbon*, à la levée du cinquantieme sur ses Revenus en 1725, provoqua une nouvelle Déclaration du 20 Novembre 1725, qui manifesta de plus fort les volontés du Gouvernement. Elles ne furent pas mieux remplies. La patience du Législateur n'étoit pas épuisée; le Clergé obtint un premier Arrêt qui le dispensoit de l'exécution pour cinq années, & cet Arrêt s'est renouvellé de cinq ans en cinq ans jusques en 1775.

En cette année le Roi, en accordant le renouvellement, a annoncé au Clergé qu'il desiroit voir la fin de cette élusion de la Loi: le Clergé prétendoit de son côté perpétuellement qu'il avoit encore beaucoup de choses à dire pour sa défense. Sa Majesté par un excès de condescendance, a nommé des Commissaires à l'effet d'examiner les représentations & les propositions que le Clergé croiroit devoir lui faire.

En 1780, il s'est trouvé que les Commissaires nommés n'avoient pas encore pu procéder à la discussion & à l'examen des Mémoires du Clergé, & le Roi en conséquence a donné une derniere surséance de cinq années; il a dit qu'il feroit connoître définitivement ses intentions à la fin de l'année 1785, sur le rapport qui lui seroit fait en présence & de l'avis des Commissaires. On a vu qu'il y a déjà une remise jusques à l'année prochaine.

Ce ne ſera pas une petite gloire pour Mr. *de Calonne*, s'il peut terminer ce procès & le gagner. Ce que n'ont pu faire juſques à préſent les Miniſtres des finances les plus intrépides & les plus actifs.

27 *Septembre* 1785. L'affaire de Mr. *de Maupeou* au ſujet de ſon prétendu rapt qui avoit cauſé une grande rumeur, ne fait plus de ſenſation, parce que de criminelle qu'elle étoit, elle a été convertie en affaire civile. Il a produit des Lettres du pere de la Demoiſelle, annonçant une connivence de ſa part : cependant Mr. *de Maupeou* a été condamné proviſoirement à payer deux mille livres. Il faut voir ce qui ſera prononcé ſur le fond. Il s'enſuit toujours que Mr. *de Maupeou* auroit beaucoup mieux fait d'accommoder ſur le champ ce procès, que de ſe laiſſer traduire en juſtice.

28 *Septembre* 1785. Le Clergé pouſſé dans ſes derniers retranchemens s'eſt enfin déterminé à produire ſes défenſes ſur les demandes du Roi.

On voit d'abord une *Inſtruction dreſſée par la Commiſſion du Clergé, ſur la demande faite aux Bénéficiers des foi & hommages, aveux & dénombremens.* Cette production, ſuivant une premiere Lettre circulaire des Agens Généraux du Clergé, datée de Paris le 2 Mai, eſt l'ouvrage annoncé de Mr. l'Archevêque d'Aix, l'un des Membres de la

Commiſſion du Clergé établie en 1775, & prorogée juſques à préſent :

Enſuite un Recueil de *Mémoires pour le Clergé de France dans l'affaire des foi & hommages & réponſes de l'Inſpecteur des Domaines.*

Ils ſont précédés d'une ſeconde Lettre des Agens Généraux du Clergé de France datée de Paris le 15 Mai 1785, circulaire à tous les Prélats, où ils leur apprennent que la Commiſſion du Clergé pour les foi & hommages, après pluſieurs aſſemblées tenues chez le Cardinal *de la Rochefoucault*, a déterminé le 3 du mois de Mars dernier, la réponſe qui feroit faite au dernier Mémoire de l'Inſpecteur du Domaine; qu'il a été arrêté que ce Mémoire feroit préſenté par eux à Mr. le Garde des Sceaux, & qu'on feroit connoître aux Dioceſes le réſultat des opérations de la Commiſſion, en leur communiquant les différens Mémoires produits reſpectivement dans la diſcuſſion de cette affaire.

Après quoi viennent ces Mémoires au nombre de trois pour le Clergé, entremêlés des deux Réponſes du Domaine aux deux premiers.

Le dévéloppement de ces écrits feroit long & faſtidieux : en derniere analyſe le Clergé regarde la queſtion qu'on élève, les recherches qu'on exige, comme incompatibles avec l'immunité de ſes poſſeſſions; il ſe prévaut de l'indulgence du Monarque &

de ce que Sa Majesté a tardé si longtems à mettre son droit en activité; il en conclut que ce droit est illusoire & n'existe pas. L'Inspecteur du Domaine regarde ce droit comme établi, incontestable, inaliénable & les délais multipliés accordés par les Souverains, comme autant de graces, bien loin qu'ils soient une justice.

28 *Septembre* 1785. Depuis près de trois mois qu'est mort le Prince *Eugene de Savoye*, frere de Madame la Princesse *de Lamballe*, connu en France sous le nom de Comte *de Ville-franche*, on étoit surpris qu'il n'eût pas été question de son deuil. A l'occasion de la mort de la Reine de Sardaigne dont on prend le deuil demain pour trois semaines, on annonce que dans cet intervalle sera compris celui du Prince *Eugene*, dont la Princesse Douairiere *de Carignan* vient de faire part à Sa Majesté & ce deuil sera réputé de trois jours.

Tout cela est d'autant plus étonnant & plus affecté, qu'en général la Cour ne confond jamais ses deuils.

28 *Septembre* 1785. Le Ministere après s'être occupé de ce qui concerne les Académies, embrasse aujourd'hui tous les auteurs en général; on annonce un Arrêt du Conseil rendu le trois Septembre concernant les traitemens, pensions & gratifications, attribués ou qui seront destinés aux Savans & gens de Lettres, & l'exécution des différens

travaux littéraires, ordonnés par Sa Majesté & par les Rois ses prédécesseurs. Il faut espérer que cette attention fera cesser enfin tous les murmures de ces satyriques inquiets, se plaignant qu'on néglige les gens de Lettres, qu'on n'en fait aucun cas, qu'on les oublie, qu'on les laisse languir dans la misere.

29 *Septembre* 1785. Sur les plaintes du public de ne pas bien voir certains morceaux & vraisemblablement plus encore sur celle des artistes dont l'amour-propre souffroit de l'exposition défavorable de leurs ouvrages; après le mois révolu, on a fait retirer toutes les sculptures, tous les portraits, presque tous les tableaux de genre & l'on a rapproché ainsi des yeux du Spectateur les tableaux qui n'étoient point à sa portée. Les bons en paroissent meilleurs & les médiocres plus mauvais. Le Sallon pour ce changement a été fermé deux jours & doit être prolongé jusques au huit, afin de ne point exciter les murmures des supprimés, Messieurs *Vien* & *la Grenée* dont les tableaux ont toujours été le mieux placés, se sont exécutés les premiers & ont retiré ces morceaux.

29 *Septembre* 1785. L'objet de l'Arrêt du Conseil dont on a parlé, a pour but aussi d'empêcher qu'à l'avenir des salaires fixes attribués à l'entreprise d'un ouvrage, n'en perpétuent l'objet, au lieu d'en faciliter

l'exécution. Mais, en même tems, Sa Majesté declare que, résolu d'assigner tous les ans un fonds destiné uniquement à étendre les progrès de l'instruction publique, à encourager les Savans qui peuvent y contribuer, elle ne propose aujourd'hui de surveiller davantage l'emploi des talens, que pour pouvoir en accélérer les productions, en apprécier le mérite & régler en conséquence la mesure de ses faveurs; elle ajoute: ,, Cette juste protection qui honore le Trô-,, ne autant que les Lettres, devenant ainsi ,, plus utile, en même tems que plus écla-,, tante, augmentera l'émulation de ceux ,, qui les cultivent, & donnera un nouveau ,, prix aux graces répandues sur eux."

C'est le Bibliothécaire du Roi & le Magistrat chargé de l'inspection de la Librairie, qui doivent prendre connoissance des travaux littéraires qui auront été ordonnés, des obstacles qui pourroient les retarder, ainsi que des secours qui leur feroient nécessaires; ils en rendront compte au Garde des Sceaux, au Secrétaire d'Etat, que l'objet pourroit concerner & au Contrôleur général, auquel ils proposeront ce qu'ils croiront convenable pour accélérer lesdits travaux & les conduire à leur perfection.

On pourra faire aussi des demandes dans chaque département pour des places ou projets littéraires nouveaux, & les Mémoires en feront envoyés au Contrôleur général,

qui mettra le tout ſous les yeux de Sa Majeſté, & d'après cette réunion, le Roi fixera tous les ans dans ſon Conſeil, la ſomme totale qui ſera deſtinée tant pour leſdits travaux littéraires, que pour les graces qu'il voudra bien accorder aux talens les plus diſtingués.

30 *Septembre* 1785. Extrait d'une Lettre de Beſançon du 20 Septembre ...... L'affaire des Avocats dont vous vous informez, eſt plus brouillée que jamais. Ils ne ſe ſont point répandus dans les Bailliages & expatriés ſuivant le premier projet. Comme il y en a pluſieurs de riches & que tous ont quelque revenu, on a fait ſeulement une bourſe commune pour venir au ſecours de ceux qui ſont chargés de famille.

Au mois de Juillet le Premier Préſident témoignoit à Me. *Monnot*, le premier des Députés de l'Ordre envoyés à Paris, qui eſt fort bien auprès de ce Chef & plus encore auprès de Madame *de Grosbois* qu'il amuſe; le Premier Préſident lui témoignoit donc ſa douleur de la ſciſſion des Avocats & lui demandoit s'il n'y auroit pas quelque moyen de conciliation? Après pluſieurs réflexions ſur l'injuſtice & la vivacité du Parlement envers l'Ordre, Me. *Monnot* convint de raſſembler ſes confreres pour aviſer à l'accommodement.

Dans cette aſſemblée un Avocat ouvrit l'avis de rentrer; mais, comme Me. *Marguet* eſt

eſt la pierre d'achoppement & que l'on ne veut point fraterniſer abſolument avec lui, il dit que deux nouveaux griefs ſuffiſans pour la radiation étant ſurvenus depuis, l'Ordre pourroit s'en prévaloir pour le rayer de nouveau & qu'il falloit eſpérer que le Parlement cette fois convaincu de ſon tort, ne ſoutiendroit plus ce mauvais ſujet. Cependant dans la crainte de quelques membres turbulans de la compagnie qui pourroient trouver mauvais ce *retentum*, il fut convenu qu'on n'en parleroit pas au Premier Préſident. Me *Monnot* lui dit donc que l'Ordre étoit convenu de rentrer purement & ſimplement. A l'inſtant Mr. *de Grosbois* enchanté le remercie & l'embraſſe affectueuſement, puis ſe met à ſon bureau & n'a rien de plus preſſé que d'annoncer au Garde des Sceaux cette bonne nouvelle.

Il y a toujours des bavards dans les aſſemblées; la Lettre n'eſt pas plutôt parti que le projet des Avocats ſe répand dans le public: le Premier Préſident eſt furieux, les chambres s'aſſemblent; ou mande Me. *Monnot* à la barre de la Cour, on le réprimande très ſéverement ſur ſa réticence; puis on rend Arrêt qui ordonne que dans huitaine chacun des Avocats ſera tenu de venir déclarer au greffe s'il entend ſuivre la profeſſion, reprendre ſes fonctions, ou non. Aucun Avocat n'a obéi. De ſon côté le Parlement revenu de ſa premiere fermentation

a réfléchi, a suspendu l'effet de ses menaces; les Vacances sont arrivées & les choses en sont-là.

1r. *Octobre* 1785. Il paroît depuis le mois d'Avril dernier un ouvrage périodique nouveau, intitulé *Variétés Littéraires & Historiques*: il est très médiocre & se vendoit fort mal. L'auteur qu'on croit être Mr. *de Bastide*, a imaginé pour lui donner du véhicule, d'ouvrir une autre Souscription en faveur des captifs & de profiter de la chaleur du zele animé par le Mandement de l'Archevêque de Paris; il est convenu que le quart du profit seroit appliqué à cette bonne œuvre; il s'est intrigué auprès du Contrôleur général & ce Ministre, afin de donner l'exemple, a fait souscrire le Roi pour cinquante exemplaires. Ce qui est annoncé dans une Lettre très pathétique de Mr. *de Calonne*. Le Général des Mathurins a accepté les offres du journaliste.

1er. *Octobre* 1785. Le cours des chûtes recommence à la Comédie Françoise. Mr. *Bret* vient d'y en faire une très lourde avec son drame nouveau, ayant pour titre *l'hôtellerie* ou *le faux ami*, en cinq actes & en vers. L'auteur avoit averti seulement qu'il étoit imité de l'Allemand & il se trouve, suivant ceux qui ont lu l'original, que ce n'est qu'une traduction platte & grossiere tour à tour de *l'hôtel garni*, comédie de *J. C. Brandes*, qui ouvre le sixieme volume du

Théâtre Allemand, publié par *Friedel.* Malgré la préfence de la Reine, le public a commencé fes huées dès le premier acte & n'a guères difcontinué dans les fuivans.

Une feule fcene du troifieme acte, où le faux ami démafqué fe fert des moyens mêmes de fa trahifon pour en impofer à fon ami, recouvrer fa confiance plus fort qu'auparavant & renouer l'action, a fait plaifir & caractérife le grand maitre.

2 *Octobre* 1785. Extrait d'une Lettre de Lyon du 25 Septembre ...... Pour le coup voilà un philofophe qui n'a pu échapper aux prêtres. Il eft tombé malade ici; notre Archevêque, heureufement pour le falut de l'ame de fon confrere l'Académicien, fe trouvoit en cette ville; il s'eft emparé de Mr. *Thomas*, il l'a fait tranfporter dans le château d'Oullins, & lui a fait recevoir tous fes facremens, l'un après l'autre, fans lui faire grace de rien. Le moribond a fait bonne contenance & a édifié tout le monde, fauf les philofophes qui gémiffoient de cette niche du Prélat.

Ils fe voyoient arracher Mr. *Thomas* avec d'autant plus de peine, que c'étoit une conquête & qu'il avoit débuté en attaquant leur chef par des réflexions philofophiques & littéraires fur le poëme de la Religion Naturelle de *Voltaire.* Il étoit venu depuis à réfipifcence & il tourne cafaque de nouveau.

Quoiqu'il en foit, le vingt de ce mois,

on a fait célébrer pour le défunt dans l'églife de la paroiffe d'Oullins un fervice folemnel, où l'Académie de Lyon a affifté en corps, avec les perfonnes les plus diftinguées & les plus notables, & même les philofophes qui ont été forcés de s'y rendre : ils en font encore la grimace.....

Le bon *Ducis*, à la face fleurie, qui pour fon compte l'a échappé belle, s'eft trouvé auffi à Lyon dans le même tems ; c'eft un vrai croyant, & il rioit fous cape de toute cette comédie.....

2 *Octobre* 1785. Il vient de mourir un Avocat honoraire aux Confeils du Roi, nommé *Combault*, âgé d'environ quatre-vingt-cinq ans. C'eft un éleve de *Rollin*, un ami & un émule de *Coffin*. On apprend qu'il avoit compofé en fociété avec lui plufieurs des hymnes que l'Eglife chante & dont on attribue toute la gloire au premier.

Le trait le plus intéreffant de la vie de ce Jurifconfulte, c'eft l'étude qu'il fit de la langue bafque pour déchiffrer des titres extrêmement vieux dans une affaire de très grande importance dont il étoit chargé & dont les précédens défenfeurs, faute de les entendre, n'avoient pu fe fervir. Il donna la traduction de ces piéces négligées & elles furent victorieufes.

C'étoit en outre un vigoureux Janfenifte & l'on peut laiffer le foin du furplus de fon éloge à la gazette Eccléfiaftique.

2 *Octobre* 1785. On étoit bien surpris de voir Mr. *le Coulteux de la Noraye* garder le silence & rester sans réponse aux inculpations graves de la Lettre du Comte *de Mirabeau.* Il transpire enfin aujourd'hui que ne se sentant pas en état de tenir tête à ce valeureux champion, il a eu reçours à Mr. *Hilliard d'Aubcrteuil*, espece de Chevalier errant qui vend sa plume à qui veut la payer. Celui-ci a donc pris la défense du Banquier, il est allé la faire imprimer dans le pays étranger, d'où elle revient. On assure qu'elle commence à paroître & que le Comte *de Mirabeau* y est traîné sinon dans la boue, au moins dans la poussiere.

3 *Octobre* 1785. Depuis 1757 la Faculté de Théologie avoit été privée du droit de choisir son Syndic. C'étoit le Docteur *Riballier* si connu par les mauvaises plaisanteries de *Voltaire* qui en remplissoit les fonctions en vertu d'une lettre de cachet. Il y a déjà plusieurs années que ce personnage vieux & infirme supplioit la Cour de le remplacer; enfin il a été frappé cet été d'apoplexie, il est allé aux eaux & son état déplorable a déterminé le Gouvernement à acquiescer à sa demande. On a fait plus, comme les troubles du Jansénisme qui avoient provoqué son acte de rigueur, semblent éteints, le Roi a rendu à la Faculté la liberté de procéder à l'élection légale de ce chef.

En conséquence dans l'assemblée ordinaire de chaque mois appellé *Primâ Mensis* qui a eu lieu au commencement d'Octobre, les votans ont élevé à cette place de Syndic l'Abbé *Bérardier*, principal du Collège de Louis le grand, & depuis quatre ans Censeur de discipline de la Faculté.

4 *Octobre* 1785. La ville ne perd point de vue le projet de la démolition des maisons sur les ponts Notre Dame & au Change. En conséquence le 29 du mois dernier elle a rendu un Réglement qui doit être publié concernant la vente des matériaux de ces démolitions & la police à observer pour leur déblayement.

4 *Octobre* 1785. Voici la Lettre des Evêques au Roi, telle qu'ils la répandent manuscrite.

SIRE,

Nous mettons sous les yeux de Votre Majesté les titres & les motifs développés dans le Mémoire que nous prenons la liberté de lui présenter. Loin à jamais de notre esprit & de nos cœurs toute pensée qui tendroit à nous soustraire à l'obéissance qui vous est dûe. Nous chérissons autant que nous révérons les caracteres de Votre Puissance Royale, l'indépendance, l'universalité, la plénitude de votre autorité dans l'ordre des choses temporelles. Elle n'a sans doute rien à emprunter d'aucune puissance sur la terre pour atteindre aux objets, auxquels elle

doit pourvoir ; mais la même Puissance peut être diversement exercée, sans rien perdre de son intégrité, ni de ses droits essentiels, & l'uniformité de la soumission n'est pas plus incompatible dans un Etat Monarchique avec des privileges particuliers, qu'avec la distinction des rangs & l'inégalité des conditions.

Vous regnez, SIRE, sur les Princes & Pairs de votre Royaume, sur les Gentilshommes, sur les Magistrats de vos Cours souveraines. Tous sont également vos sujets, tous sont vos justiciables; leurs causes cependant ne sont pas instruites, leurs personnes ne sont pas jugées comme celles des autres citoyens.

Les Clercs ont des juges indiqués par la Loi; les Ordonnances ont réglé les diverses procédures à suivre selon la diversité des délits dont ils sont accusés, & l'Ordre Episcopal, SIRE, que les Empereurs Romains réputés les plus sages, que les Conquérans qui ont fondé la Monarchie Françoise, que *Charlemagne* dont les loix respectées porteront aux générations les plus reculées le vœu des peuples nombreux soumis à son empire, que Saint *Louis*, ce Prince éclairé, aussi attaché aux devoirs de la religion, que zélé défenseur des droits de la Royauté, se sont plu à revêtir de distinctions & de prérogatives, l'Ordre Episcopal, dont tant de monumens consacrent les privileges,

n'auroit pas même de privilege à réclamer!

Nous rendrons cette contradiction plus sensible, en l'appliquant aux circonstances actuelles: qu'un Ecclésiastique soit impliqué dans l'affaire qui s'instruit sous nos yeux au Parlement de Paris, il aura incontestablement le droit de réclamer son juge naturel, tandis que son supérieur dans l'ordre de la hierarchie ne participeroit en rien aux prérogatives de son ordre.

Les Loix, Sire, qui régissent votre empire, n'ont jamais voulu tendre de piéges à vos sujets; elles ne leur présentent pas d'illusion: c'en seroit une manifeste qu'un privilege reconnu dont l'exercice ne pourroit jamais avoir lieu. Il existe donc un ordre de choses, & c'est celui que nous réclamons, celui qui réunissant l'ineffaçable sanction des loix des Souverains & de la Nation a permis qu'un Evêque accusé dût être jugé par les Evêques ses collegues.

Plus nous réfléchissons sur la nature & l'effet de ce Privilege, moins nous appercevons en quoi il pourroit alarmer la puissance Royale. Il seroit injuste de lui supposer pour fondement des erreurs que l'Eglise de France a toujours combattues. Nous tenons fermement que notre consécration au ministere des autels ne nous affranchit pas des devoirs auxquels nous a soumis notre naissance, & nous n'avons aucune réclamation à former qui soit inconciliable avec cette précieuse vérité.

C'eſt le reſpect pour la religion qui a donné naiſſance aux privileges attribués à ſes Miniſtres. Celui de l'immunité perſonnelle dans les jugemens accordés aux Evêques s'eſt trouvé conforme aux mœurs des premiers François. Ils vouloient que tout accuſé fût jugé par ſes Pairs. L'approbation & l'authenticité qu'il a reçues ſous les deux premieres races de nos Rois l'ont aſſocié au droit public de la nation, & ſi dans des tems poſtérieurs il a paru quelquefois défiguré, ou obſcurci par des prétentions que l'Egliſe Gallicane n'a jamais partagées; renfermé dans ſes juſtes bornes par des Evêques françois, Pontifes auſſi zelés que ſujets fideles, il ſubſiſte dans ſon intégrité, ainſi que dans ſa pureté: il n'offre donc rien dans ſon principe qui puiſſe bleſſer la puiſſance des Princes, puiſque nous reconnoiſſons qu'il eſt émané d'elle.

L'uſage que nous en devons faire, préſenteroit-il des inconvéniens alarmans pour ſociété? Nous ſommes auſſi éloignés, SIRE, de favoriſer dans aucun membre de notre Ordre, l'impunité que l'indépendance, & quand l'autorité ſouveraine a confié à notre vigilance une partie de ſes intérêts, elle ne les a ni trahis ni deſſervis. Plus coupables que les autres hommes quand nous ſommes aſſes foibles pour oublier nos devoirs, nous méritons d'y être rappellés par la ſévérité de nos propres Loix. La ſainteté des maxi-

mes dans lesquelles nous puisons nos jugemens, ajoute à la difformité du vice des traits qui ne sont pas apperçus par les tribunaux ordinaires. Quel danger a donc à redouter la société d'une autorité qui, loin de laisser les crimes impunis, s'élève avec vigueur contre les violations les plus légeres !

Notre jugement doit, il est vrai, précéder tout autre jugement ; mais nous ne voulons ni retarder l'administration des preuves, ni nuire à leur conservation ; & quand elles concourent à attirer sur la tête de l'accusé des peines capitales & afflictives, nous ne déguisons pas le crime ; mais, fidèles à l'esprit de notre ministere, nous implorons pour le coupable la clémence du Prince, sans prétendre enchaîner la justice.

Tel est, SIRE, le privilege que nous réclamons. Son origine est antérieur à l'établissement de la Monarchie ; il nous a été transmis fidélement d'âge en âge. C'est un dépôt dont nous sommes comptables envers nos successeurs.

Il a pour fondement des motifs légitimes : il a été accordé non pour un tems, non à des personnes particulieres, mais pour toujours & au premier Ordre de votre Royaume. Il n'est donc ni versatile, ni arbitrairement révocable ; il repose comme tous les droits les plus précieux des citoyens sous la garde immédiate de votre protection Royale &

c'est le plus puissant de notre respectueuse confiance.

5 *Octobre* 1785. Le Clergé avant de se séparer a fait encore de nouvelles tentatives auprès du Roi, ou plutôt de nouvelles instances, afin que le procès du Cardinal *de Rohan* lui fût renvoyé. On ne dit point la réponse de Sa Majesté, qui vraisemblablement n'aura rien décidé & n'aura été que dilatoire. On ne doute pas que les Agens généraux ne soient chargés de suivre cette affaire pendant la suspension de l'assemblée, prorogée jusques au commencement de Juillet 1786.

5 *Octobre* 1785. Mr. le Président *de Meinieres* vient de mourir. Il étoit resté le dernier des divers collaborateurs de nos Mémoires commencés dans la société de Madame *Doublet*. Il fournissoit les articles concernant le Parlement, la Magistrature & les Loix. En général, il s'occupoit essentiellement de ces matieres & quand la Compagnie se trouvoit dans quelque crise difficile, avoit des Remontrances à travailler, l'on s'assembloit chez lui, & depuis qu'il étoit absolument retiré, on le consultoit encore.

Mr. le Président *de Meinieres* avoit beaucoup feuilleté dans les anciens Regiftres du Parlement, appellés les *Olim*. Il en avoit fait un dépouillement exact & formé de tout cela des Recueils, des Extraits, des Dissertations, des Tables raisonnées sur toutes

eſpeces de matieres hiſtoriques, politiques & critiques. Ils contiennent plus de cent volumes *in folio*. On ne dit point encore, à qui le défunt a laiſſé ſes manuſcrits.

6 *Octobre* 1785. La Reine eſt venue hier à la comédie Italienne; elle y a amené avec elle pour la premiere fois *Madame Royale*, qui n'a pas ſept ans: ſon Auguſte Mere n'a pas manqué de lui faire faire les trois révérences au public, qui en a été enchanté & a comblé la Reine d'applaudiſſemens extraordinaires. Comme la piece étoit en train, le Parterre a ordonné aux comédiens de recommencer.

La venue de *Madame Royale* eſt une dérogation à l'étiquette, ſuivant laquelle les Enfans de France & ſurtout les Princeſſes, ne venoient autrefois aux ſpectacles publics qu'après avoir fait leur premiere communion. Les prêtres & les dévots en ont été fort ſcandaliſés.

6 *Octobre* 1785. Extrait d'une Lettre de Francfort du 28 Septembre...... Le 25 Mr. *Blanchard* ne put entreprendre ſon voyage aëroſtatique dans le Ballon qu'on avoit préparé. Une tempête violente l'en empêcha & le lendemain, 27, quoique le tems ne fût guéres plus beau, il voulut abſolument partir, malgré toutes les repréſentations qu'on lui fit. Mr. le Prince *de Heſſe-Darmſtadt* étoit déjà monté dans la nacelle, avec Mr. *Schweitzer*, Officier au

Régiment de *Schomberg* Dragons; mais au moment où Mr. *Blanchard* s'embarquoit, un coup de vent plus furieux a déchiré le Ballon du haut en bas & le voyage n'a pu avoir lieu. Mr. *Blanchard* s'en est trouvé mal & l'on a eu beaucoup de peine à le consoler: pour le soustraire d'ailleurs à la foule des mécontens, le Prince des *Deux-Ponts* avoit eu la bonté de le prendre dans sa voiture & de l'emmener.

Heureusement cet Aéronaute ne marche point sans sa voiture: il a apporté un ballon avec lui, celui de Lille ou de Calais, n'importe, & a déclaré que ce ballon seroit en état de servir incessamment.

ADDITIONS.

ANNEE MDCCLXXIV.

A la page 264. Le 7 *Novembre* 1774. Le Roi ayant rencontré dans son passage à Fontainableau une Dame rayonnante de diamans, l'a prise pour une femme de la cour & l'a saluée très respectueusement. Il faut observer que S. M. a la vue fort basse. Informé depuis que ce n'étoit qu'une femme de chambre de la Reine, son auguste époux en a fait des reproches à cette Majesté: il a déclaré qu'il ne vouloit point que ces subalternes s'assimilassent aux femmes de qualité; & il leur est ordonné en conséquence, lorsqu'elles seront de service, de porter un petit tablier qui les distingue & caractérise leurs fonctions.

A la page 264. Le 8 *Novembre* 1774. On ne doute pas que les écrits sur les affaires du Parlement ne reprennent aujourd'hui plus librement leur cours. Il en paroît un nouveau, intitulé *Lettre du Sr. Sorhouet au Sr. de Maupeou.* Ce titre sembleroit annoncer une suite de la *Correspondance*; mais l'auteur n'est certainement pas le même, il n'a ni la plume, ni le génie de son prédécesseur. Dans cette Epitre datée des bords du Styx le .. Septembre 1774, on suppose que l'ombre du défunt voit arriver celle du Sr. *Abbé Petit de Bellaunay*, un de ses confreres du

Grand Conſeil mort depuis la diſgrace du Chancelier. Il ſe lie une converſation entr'elles, & la derniere rend compte à l'autre de ce qui ſe paſſe ſur terre. On ſent que ce dialogue pouvoit fournir matiere à une converſation hiſtorique très intéreſſante; mais rien que de trivial dans les faits; point d'anecdotes, & des injures groſſieres; voilà à peu près la quinteſſence de la brochure. Un paſſage concernant les liaiſons du Chancelier avec le Comte d'Aranda, Ambaſſadeur d'Eſpagne, eſt la ſeule choſe curieuſe qui s'y rencontre: encore n'y a-t-il rien de détaillé qui puiſſe la rendre piquante. On parle ambiguement de la prétendue brochure de *l'Aurore*, & l'hiſtorien ne s'explique pas en homme mieux inſtruit que les autres ſur ce point. Enfin il auroit pu ſe diſpenſer de prendre la plume pour ne rien dire de plus intéreſſant. Le Mémoire même de *Monſieur*, intitulé *Mes Idées*, y eſt traveſti & attribué aux Evêques; ce qui eſt une abſurdité. On ne voit pour but principal dans ce pamphlet qu'un deſſein formé de ramener ſur la ſcene des perſonnages du nouveau tribunal, déjà trop baffoués & devenus trop mépriſables, ſurtout depuis leur chûte, pour mériter qu'on en entretienne le public.

A la page 265. Le 11 *Novembre* 1774. Il eſt arrivé d'Angleterre un cinquieme volume *des efforts de la Liberté & du Patriotiſme contre le Deſpotiſme du Sr. de Maupeou, Chancelier de France.*

Il contient 1o. *l'Avocat National*, ou Lettre d'un Patriote au Sr. *Bouquet*, dans laquelle on défend la vérité, les loix & la patrie contre le fyftême qu'il a publié dans un ouvrage intitulé *Lettres provinciales*, &c. Cette Lettre eft datée de Paris du 1er. Janvier 1774.

2o. *Lettre à M. le Comte de ****, *ancien Capitaine au Régiment de ****, *fur l'obéiffance que les Militaires doivent aux commandements des Princes*, en date du 15 Avril 1774.

3o. *Le Manifefte aux Normands.*

4o. *Le Manifefte aux Bretons.*

On connoit ces deux derniers ouvrages: les autres méritent un détail particulier.

A la page 265. Le 12 *Novembre* 1774. Les Comédiens Italiens, après avoir beaucoup varié fur le titre de leur piece appellée tour à tour *la Bataille d'Ivri, le Dîner d'Henri IV*, fe renferment à l'afficher aujourd'hui fous le nom pur & fimple de *Henri IV*, drame lyrique en trois actes. Elle doit être jouée le lundi 14 de ce mois & l'on préfume qu'au feul nom du héros l'affluence fera grande.

A la page 266. Le 15 *Novembre* 1774. Dans une Note de *l'Avocat National*, on lit „ lorfque le premier volume des *Lettres* „ *provinciales* du Sr. *Bouquet* a été fupprimé „ par Arrêt du Confeil, les exemplaires „ ont été faifis (pour la forme) chez le „ Libraire *Merlin* & portés en dépôt au

„ Châ-

„ château de la Baſtille. Cependant deux
„ mois après ce même Libraire a débité
„ l'ouvrage avec un ſecond volume. . . .
Le critique en conclut que l'auteur ſoudoyé par Mr. *de Maupeou* écrivoit précifément pour lui : en effet il établit.

1°. Que le Sr. *Bouquet*, bien loin d'avoir travaillé avec impartialité à développer la Conſtitution françoiſe par les monumens anciens, les chartres, les traités, les conditions expreſſes obtenues par les différentes provinces de France, lors de leur réunion, le ferment du Sacre, les Edits de nos Rois, les Diſſertations des Savans, les Hiſtoires de la Nation fondées ſur toutes ces pieces, n'a cherché qu'à favoriſer le ſyſtême du Chancelier, en faiſant naître des doutes à la Nation ſur ſa propre conſtitution, en aſſurant que des ouvrages des auteurs, d'ailleurs célebres, qui ont écrit ſur cette matiere, il ne réſulte qu'une idée de conſtitution compliquée, bizarre & monſtrueuſe ; des notions ſi contradictoires, que les ſujets les plus attachés à leur Prince croient bien faire d'en interdire la recherche & l'examen.

2°. Que tout l'enſemble du ſyſtême ne porte que ſur la fauſſe idée de conquête, puiſque l'Ecrivain, pour prouver que les Rois ne doivent compte qu'à Dieu de l'adminiſtration de leurs Etats, fonde ſon aſſertion ſur ce qu'ils ne les tiennent pour la

plus grande partie que de Dieu & de l'Epée.

3°. Que le Sr. *Bouquet* deshonore & démembre la Royauté, en la partageant entre le Roi & le Chancelier, en le mettant au-dessus du Dauphin & de tous les Sujets, en accumulant sur sa tête toutes les dignités de la Couronne, en voulant que le Roi ne juge pas, mais confirme seulement les jugemens du Chancelier, qui est la principale source des loix; que celui-ci enfin tienne sa prééminence de la même loi fondamentale qui rend la personne du Législateur sacrée.

Le dissertateur réfute son adversaire sur tous ces points; il démontre les dangers de cette derniere partie du systême, dans laquelle Mr. *de Maupeou* se complaisoit le plus, en ce qu'on s'y mettoit au-dessus des loix, qu'on ne se rendoit justiciable de personne, & qu'au cas où, le regne des loix reparoissant, on voudroit lui faire son procès, comme au Chancelier *Poyet*, on lui préparoit ainsi de loin une défense, on embrouilloit du moins la matiere, afin de le sauver à la faveur de tant d'obscurités.

Tel est le résumé de cet ouvrage, excellent, clair, méthodique, bien écrit & respirant partout le respect pour la Majesté Royale, & un zele ardent pour la défense des droits de la Nation.

A la page 267. Le 16 *Novembre* 1774. On rapporte un bon mot, ou, si l'on veut, un quolibet de Mr. le Comte *de Maurepas*,

tout recent à l'occasion du Lit de justice, tenu par le Roi le 12 de ce mois pour la réintégration du Parlement dans ses fonctions. Il indique le caractere d'esprit de ce Ministre, sa gaité & combien, maître de lui-même & supérieur à tous les événemens, il sait traiter, en se jouant, les affaires les plus graves.

Le Comte *de Maurepas* s'étant montré dans la Grand' Chambre avant la venue du Roi, Mr. *d'Aguesseau*, Doyen du Conseil, parut surpris de sa présence & lui déclara qu'il ne pouvoit occuper aucun rang dans cette cérémonie : „ rassurez-vous", lui répondit le Ministre en riant; „ je viens „ seulement *lanterner* :" & en effet il se plaça dans une tribune, où l'on met ceux qui veulent assister à ce genre de spectacles *incognito*, & qu'on appelle *une lanterne*.

A la page 267. Le 17 *Novembre* 1774. La lettre sur l'obéissance que les militaires doivent aux commandemens du Prince, traite cette matiere délicate d'après les notions établies sur le bon sens, sur le droit naturel & sur le sentiment intime de la conscience. Il s'ensuit des principes de l'auteur, qu'il est des bornes que le pouvoir royal ne sauroit franchir; que c'est une obligation rigoureuse pour tous les ordres de citoyens de refuser d'exécuter des commandemens évidemment illégaux : mais cette résistance doit être purement passive; elle est fondée sur ce

qu'un Militaire, en servant le Roi, ne sert réellement que l'Etat, dont le Prince est seulement le chef. Il prouve que cette doctrine n'est point nouvelle; qu'elle a été mise en pratique dans tous les tems par les héros les plus vertueux, les plus attachés à leur Souverain. Il en cite une multitude d'exemples anciens & modernes, & recemment dans les derniers troubles le Prince *de Beauveau*, le Duc *de Duras*; il rend justice en passant à la conduite du S^r. *Dagay de Mutiney*, Intendant de Bretagne, qui a été rappellé parce qu'il a refusé d'aller à Rennes violer la justice dans son temple.

Ce rôle, dit-il, convient parfaitement aux *Bastard*, aux *Flesselles*; mais pourroit-on présumer que les *Guignard de Saint Priest*, les *Payot de Marcheval* fussent leurs complices? Il est également fâché de rencontrer dans la liste des officiers généraux qui ont été les valets du Sieur *de Maupeou*, parmi les noms des *Fitz-James*, des *Richelieu*, des *de Lorges*, ceux des Comte *de la Marche*, des *d'Armentieres*, des *d'Harcourt*, des *Rochechouart*, des *Clermont-Tonnerre*, des *Perigord*, des *la Tour-Dupin*, des *Ruffey*.

A la page 272. Le 21 *Novembre* 1774. Dans la lettre du S^r. *Sorbouet* au S^r. *de Maupeou*, page 19, on lit: „ la Politique plus déliée „ a fait en même tems passer à notre service „ le fameux représentant d'une illustre Na- „ tion; (le Comte *d'Aranda*, Ambassadeur

„ d'Espagne: en Note) il sembloit par pru„ dence, par état & par caractere devoir „ nous être à jamais contraire; mais il s'est „ fait subitement, par un bonheur inespéré... „ notre bruyant apologiste & le plus ardent „ accusateur des anciens. On dit qu'en cela „ il a mieux servi nos intérêts que ceux de „ sa couronne, dont il révele trop les chi„ mériques prétentions."

On assure, ce qui est assez vraisemblable, que cette tirade a offensé Mr. *d'Aranda*; qu'il s'en est plaint & que la brochure, quoique déja clandestine, est devenue encore plus rare.

A la page 272. Le 21 *Novembre* 1774. L'opéra d'*Azolan*, tiré d'un conte de Mr. *de Voltaire*, retardé par le défaut de mémoire des Acteurs, doit enfin s'exécuter demain.

A la page 272. Le 22 *Novembre* 1774. Mr. *du Rosoy* a fait quelques changemens à son drame lyrique d'*Henri IV*, ce qui le rend moins ridicule. Cet auteur a composé douze vers sur le retour du Parlement, qu'il mettoit dans la bouche de son héros. Ils devoient se débiter à la premiere représentation; mais on lui a conseillé de les ôter & d'avoir égard aux instances de quelques-uns des membres du Grand Conseil, qui sont venus le prier de ne point augmenter l'opprobre dont on les couvroit, en les traduisant encore sur le théâtre.

A la page 274. Le 25 *Novembre* 1774.

Un Mémoire qui paroît en ce moment en faveur du Comte *de Guines* dans le procès que lui intente son Secrétaire, est fort recherché à cause de la nature de l'affaire très curieuse & du nom de l'Avocat *Target* qu'on y lit pour la premiere fois, depuis la catastrophe du Parlement.

Quoiqu'il en soit, Mr. *de Guinès* dans ce Mémoire ne se contente pas de faire tomber l'imputation atroce du Sieur *Tort*, en la niant sans aucun risque, puisqu'elle n'a d'autre appui que l'assertion de l'accusateur, repetée par ses témoins d'après lui seul & sur sa bonne foi ; mais il entreprend de prouver que l'accusation est fausse & qu'elle ne peut être vraie. Il divise sa défense en trois parties.

Dans la premiere il expose l'état actuel du procès.

Dans la seconde il établit la refutation des calomnies du Sieur *Tort*.

Dans la troisieme il renferme la preuve des délits des Sieurs *Tort*, *Roger* & *Delpech*.

La discussion de ces diverses parties, ennuyeuse pour les lecteurs qu'elle n'intéresse pas à certain point, est inutile; il suffit d'assurer que, satisfaisante peut-être pour les juges, elle ne l'est pas complettement pour les logiciens difficiles.

A la page 274. Le 26 *Novembre* 1774. Les brocards ne tarissent point sur Messieurs du Grand Conseil: un plaisant a fait une chanson, où il introduit en scene le Roi

avec l'Archevêque de Paris & dans un ſtyle peu convenable ſans doute au Souverain, il lui fait manifeſter ſes volontés à l'égard du renvoi du Parlement *Màupeou*; on ſait que S. M. appelle le Prélat, mon Couſin, à raiſon de ſa dignité de Pair, quand il lui écrit. On eſt parti de-là pour choiſir l'air ſi connu ſur le refrein *voilà mon couſin, l'allure mon couſin* & noter les paroles, dont certains couplets ſont fort groſſiers, mais d'autres ont du ſel. On dit que ce vaudeville a fait fortune à la Cour & que le Monarque même en a ri: il eſt en ſix couplets.

A la page 274. Le 27 *Novembre* 1774. On va couper une très grande partie du parc de Verſailles, dont le plus grand nombre des arbres ſont couronnés, & il ſera replanté de nouveaux. Cette deſtruction inévitable afflige les amateurs de l'antique.

A la page 274. Le 27 *Novembre* 1774. La Reine a couru ces jours derniers un grand danger, dont le ſouvenir fait frémir encore. Cette Princeſſe aime beaucoup à ſe promener en traineau ſur la glace; genre de plaiſir uſité ſurtout chez les Nations du Nord, à raiſon du climat & même de la néceſſité. S. M. profitoit de la circonſtance de la ſaiſon rigoureuſe pour ſe livrer à cet exercice, auquel elle avoit commencé à ſe former à Vienne. L'écuyer qui la conduiſoit ayant tombé & les chevaux qui, déjà très vifs, ne ſentoient plus les guides, com-

mençoient à prendre le mors aux dents, lorſque la Reine, alerte & légere, a reſſaiſi les rênes avec beaucoup de dextérité & s'eſt rendue maîtreſſe des courſiers, juſques à ce qu'elle ait pu avoir du ſecours. Revenus de leur frayeur, les ſpectateurs ont admiré la préſence d'eſprit, le ſang froid & le courage de Sa Majeſté.

A la page 277. Le 30 *Novembre* 1774. La levée de la milice ayant donné lieu à une diverſité d'opinions entre Meſſieurs les Intendans des généralités du royaume & Meſſieurs les Inſpecteurs généraux d'infanterie; S. M., pour en être inſtruite & en décider en connoiſſance de cauſe entiere, a jugé à propos d'aſſembler en ſa préſence le 25 de ce mois un comité particulier, compoſé de Mr. le Maréchal, Prince *de Soubiſe*, de Mr. le Comte *de Maurepas*, de Mr. le Comte *du Muy*, de Mr. *Bertin* & de Mr. *Turgot*, tous Miniſtres d'Etat, & où ont été appellés Mr. le Maréchal *de Biron* & Mr. le Comte d'*Herouville*, Lieutenant général, & les plus anciens des Inſpecteurs généraux d'infanterie. Le Comité a duré trois heures & demie: Mr. le Comte *d'Herouville* a fait le rapport de l'objet de la diſcuſſion: on ignore la déciſion du Roi; mais l'ordonnance qui doit être inceſſamment imprimée & publiée la fera connoître.

A la page 277. Le 30 *Novembre* 1774. Entre les pieces de vers dont la ville de

Rouen

Rouen a été inondée, dans l'ivresse de la joye générale concernant le retour du Parlement, on distingue une Epitre adressée à Nosseigneurs du Parlement de Normandie, où il y a de la poésie & des images.

A la page 277. Le 30 *Novembre* 1774.

Après la Saint Martin... mon cousin,
  Le Parlement déniche
Et fait place à l'ancien... mon cousin
  Qui l'envoye faire fiche... mon cousin
Voilà mon cousin, l'allure, mon cousin.

*

Entrez dans les raisons... mon cousin,
  Qui me font le détruire:
Ce sont tous des fripons... mon cousin
  Qui ne ne savent pas lire... mon cousin
Voilà &c.

*

De ce corps avoir soin... mon cousin,
  Sera charité pure.
Vous êtes son soutien... mon cousin,
  Lui votre créature... mon cousin
Voilà &c.

*

Desirat, *Bilheux*, *Gin*... mon cousin,
  Feront triste figure;
Sans honneur & sans pain... mon cousin
  La cruelle aventure,
Voilà &c.

*

Tonsurez le Dragon (*)... mon cousin

(*) Mr. *de Nicolaï*, ci - devant Colonel de dragons.

Qu'en l'églife on le place:
Il porte mal, dit-on.... mon coufin,
La robe & la cuiraffe... mon coufin
Voilà &c.

*

De bon cœur je les plains.... mon coufin
Je vous les recommande:
A chacun d'eux enfin... mon coufin,
Donnez une prébende... mon coufin
Voilà &c.

A la page 277. Le 1er, *Décembre* 1774. Malgré fon état d'humiliation fous la flétriffure que lui a imprimé le Parlement *Maupeou*, le Sieur de Beaumarchais fe ranime depuis la deftruction de ce corps, & il commence à faire le plaifant & à fe répandre en nouveaux bons mots. On affure même, ce qui eft affez vraifemblable, qu'il fonge à faire caffer l'Arrêt qui le blâme. Dans ce projet, fans doute, il eft allé trouver un Avocat, le plus agréable au Parlement rentré, par fon dévouement abfolu & la ceffation entiere de toutes les fonctions durant l'exil: ne l'ayant point trouvé, il a écrit ce billet chez le portier: *le Martyr Beaumarchais eft venu pour voir la Vierge Target.*

A la page 280. Le 4 *Décembre* 1774. Mr. le Contrôleur général vient de manifefter fon efprit d'équité, au préjudice même des droits de fa place. Il a écrit aux Fermiers généraux que fon intention étoit que les

membres de leur compagnie fussent tirés du nombre des travailleurs, & que la fortune dans cet état devînt comme dans les autres la récompense du mérite. En conséquence il a commencé par donner une adjonction au Sieur Sanlo, Directeur de correspondances pour la partie des Domaines, & un des grands coopérateurs de la Ferme. D'ailleurs cette partie des domaines est très belle. Elle exige nécessairement beaucoup de connoissances surtout du régime féodal, & il n'est pas d'homme instruit des grands principes de cette doctrine, capable de remonter aux sources, qui ne fût, sous cet aspect, un membre très idoine de l'Académie des belles-lettres.

A la page 280. Le 5 *Décembre* 1774. Extrait d'une lettre de Rochefort du 28 Novembre. Vous ne sauriez imaginer combien Mr. de Boines & ses ouvrages étoient détestés de la marine. L'Ordonnance provisoire par laquelle Mr. de Sartines annonce son projet d'anéantir tout ce que son prédécesseur a fait, y a causé une joye indicible surtout dans ce département: on se porte à toute l'ivresse qu'elle peut causer à l'extérieur en réjouissances, en fêtes. Les Officiers connoissent bien l'inertie au moins égale de leur nouveau Ministre, mais ils esperent le mener comme ils voudront.

A la page 280. Le 6 *Décembre* 1774. Un accident arrivé dans l'appartement du Roi

famedi dernier & le fpectacle qu'a eu S. M. d'un homme tombé d'une échelle, la tête fracaffée, a ému le Roi au point qu'il en a reffenti un petit accès de fievre & n'eft point forti de fon appartement le dimanche. Son incommodité n'a point eu de fuites; on y a pris d'autant plus de part qu'il manifefte l'excellence de fon cœur & caractérife une fenfibilité vive dont fon phyfique ne fembleroit pas fufceptible; fon humanité le rendra plus aimé lui-même.

A la page 280. Le 6 *Décembre* 1774. Le procès élevé depuis quelque tems entre le Maréchal Duc de Richelieu & la Préfidente de St. Vincent, commence à prendre couleur. Ces jours derniers le premier eft allé voir Mr. de Gourgues, Préfident de Tournelle & lui a demandé *un bon Rapporteur*. „Il n'y en a point d'autre aujourd'hui, Monfieur le Maréchal," lui a répondu fechement & avec hauteur le Magiftrat piqué.

A la page 281. Le 8 *Décembre* 1774. On a imprimé les difcours de Me. *Target* à la rentrée du Parlement les 28 & 29 Novembre. On fait que c'eft aujourd'hui le coryphée du Barreau à raifon du patriotifme intrépide qu'il a déployé depuis la difgrace du Parlement & pendant tout ce long intervalle. Ce petit recueil contient trois difcours: celui en réponfe du difcours de Mr. Seguier, Avocat général, adreffé aux Avocats; celui prononcé par Me. Target

en présentant au serment 117 Avocats; & enfin l'Exorde de son premier plaidoyer pour le Marquis de Sennecterre.

On auroit desiré pour l'honneur de cet Avocat qu'on ne lui eût pas joué le tour de faire imprimer ces discours, surtout le premier, dont le langage barbare, les expressions emphatiques, les métaphores disparates, les hyperboles gigantesques ressemblent beaucoup à la vieille éloquence du barreau qui contient plus de phrases que d'idées.

A la page 284. Le 11 *Décembre* 1774. C'est le bruit général de la cour & de la ville que Madame la Comtesse d'Artois est grosse de près d'un mois. La Reine en ayant témoigné sa satisfaction à Madame la Duchesse de Quintin, l'une des Dames attachées à la premiere Princesse: „ Madame," lui a répondu la Duchesse: „ c'est un précur„ seur."

A la page 284. Le 12 *Décembre* 1774. Les François se disposent à donner après *la Partie de chasse de Henri IV*, le drame d'*Albert premier* ou *Adeline*, auquel la Reine doit assister.

A la page 285. Le 15 *Decembre* 1774. On voit encore une nouvelle brochure sur les événemens du jour: elle a pour titre *la Ligue découverte*, ou *la Nation Vengée*: Lettre d'un Quacre *à F. M. A. d. V. sur les affaires du tems & l'heureux avénement au trône de Louis* XVI.

A la page 285. Le 16 *Décembre* 1774. Depuis longtems on forme des projets pour une nouvelle salle de comédie Italienne; & il n'est point d'extravagance que n'imagine la cupidité des architectes. On propose aujourd'hui de la construire dans des Marais au haut de la rue Poissonniere; ce qui éloigneroit beaucoup trop ce Spectacle du centre de Paris.

A la page 285. Le 16 *Décembre* 1774. *La Ligue découverte* est une brochure dirigée contre Mr. de Voltaire, à qui l'on reproche son silence. Il est d'autant plus extraordinaire en effet, que cet auteur est toujours fort empressé à saisir l'à propos. Mais il a si hautement affiché sa façon de penser, qu'il est aujourd'hui fort embarrassé pour se retracter. Quoiqu'il en soit, on tourmente à cet égard le vieux philosophe de Ferney, & la matiere prêteroit infiniment à un meilleur plaisant. Celui-ci est lourd, sans sel, & son pamphlet ne signifie rien, à quelques anecdotes près très clair-semées. Mauvais style d'ailleurs, & satyre dégoûtante, dont l'écrivain est anonyme & fait prudemment.

A la page 286. Le 18 *Décembre* 1774. La grossesse de Madame la Comtesse d'Artois se confirme de plus en plus. Les bruits de la Cour & de la Ville sont que la seconde époque est déjà révolue; mais on sait que la déclaration ne s'en fait aux Ambassadeurs qu'à quatre mois & demi.

On dit que Mr. le Comte d'Artois enchanté de cet heureux événement, s'est écrié en plaisantant: „ cela ne pouvoit pas „ être autrement, c'est moi qui ai rétabli la „ Cour des Aides."

A la page 290. Le 23 *Décembre* 1774. Mr. l'Avocat Général Seguier, qui devoit porter la parole dans le procès de la Rosiere, n'a pu le faire que mardi dernier: les habitans du village de Salency ont gagné contre le Seigneur, & le public a paru fort content de l'Arrêt.

A la page 291. Le 25 *Décembre* 1774. Il faut se rappeller l'établissement d'une imprimérie Royale, formée à Versailles à l'hôtel de la Guerre en 1767, pour le service de ce Département, de celui de la Marine & des Affaires étrangeres, sous l'inspection de Mr. Berthier, Gouverneur de cet hôtel. Cet établissement n'a pu se faire sans diminuer de beaucoup celui de l'imprimerie Royale au Louvre, & le Directeur, Mr. Duperron, a cru devoir communiquer au Ministere des *Observations*, auxquelles a repliqué Mr. Berthier. Suivant l'exposé des deux rivaux, l'un des deux établissemens seroit infiniment plus cher que l'autre, & chacun, de son côté, prétend être le véritablement économique.

A la page 293. Le 27 *Décembre* 1774. On sait que le Roi touché des pertes énormes qui se faisoient souvent au jeu chez les

Princes, les a engagés à le modérer & à ne point donner cours chez eux aux jeux de hazard. Il y a peu de tems, M. le Duc d'Orléans étant à Paris & ayant annoncé qu'il recevroit à souper les Seigneurs accoutumés à lui faire leur cour, plus de soixante convives s'étoient présentés pour jouir de cet honneur; mais Son Altesse ayant déclaré que, conformément aux intentions du Roi, on ne joueroit point aux jeux de hazard, tous ont défilé successivement; il n'est resté chez ce Prince que vingt personnes.

A la page 294. Le 29 *Décembre* 1774. Mr. de la Harpe vient de publier une satyre manuscrite, qu'il a modestement intitulée *vers à deux de mes amis*. Il y a pris en effet le ton familier de l'amitié, & ce ton est quelquefois bas. *Boileau, parmi les morts, & parmi les Vivans*; Mrs. *Dorat*, l'Abbé *Baudeau*, *Rochon*, *d'Arnaud*, *Aubert*, *Marin*, *Freron*, *Clement*, mais surtout Mr. *Rigoley de Juvigny* sont ceux qu'il passe en revue & plaisante. Il fait parfois aussi le politique. Mr. Turgot, comme tenant la bourse, y est loué; mais la secte des Economistes n'est point exempte de ses coups de patte; il n'est pas jusques à Mr. de Maupeou & sa sequelle dont il ne médise impunément. Il y a beaucoup d'inégalités dans cet ouvrage; la facilité du vers est ce qui le caractérise principalement.

A la page 294. Le 31 *Décembre* 1774.

Mr. l'Abbé de Voifenon est revenu de la maladie dont on le croyoit mortellement attaqué; mais il est si chétif, qu'on doute qu'il puisse aller loin. Lui-même en est frappé & a fait en conséquence un retour vers Dieu qui, vraisemblablement, sera plus long & plus solide que les précédens, car on sait que cet Abbé, dont la tête est aussi foible que le cœur, a souvent varié de principes, ou plutôt qu'il n'en a pas & se laisse aller à toutes les circonstances. Il a pris un Confesseur, même un Directeur en regle & consacre, dit-on, aujourd'hui sa muse à la religion.

ANNÉE MDCCLXXV.

A la page 295. Le 3 *Janvier* 1775. On apprend que la maladie des bestiaux qui a désolé le Béarn & successivement la Guyenne, gagne du côté de Toulouse, sans qu'on puisse détruire ce fléau. Le Gouvernement ne cesse de faire chercher les moyens d'arrêter une telle contagion, contre laquelle deviennent nuls tous les soins & toutes les consultations des savans les plus experts dans la doctrine vétérinaire.

A la page 295. Le 4 *Janvier* 1775. L'*almanac royal*, depuis son origine, devient de jour en jour un livre plus précieux pour l'histoire, ensorte que la collection complette de ces volumes éphémeres augmente

de cherté ; mais dans le nombre il en eſt qui ſont plus recherchés à cauſe des époques mémorables. Celui de cette année 1775 ſera du nombre. Les changemens à y faire ſont ſi conſidérables, que non-ſeulement il n'a pas été publié à la fin de Décembre ſuivant l'uſage, mais que l'impreſſion n'en eſt pas encore achevée & qu'on deſeſpere d'en jouir avant le quinze de ce mois.

A la page 295. Le 5 *Janvier* 1775. Les Corvées ſont une choſe odieuſe & qui déſole les habitans de la campagne. Mr. Turgot, durant ſon Intendance de Limoges, ayant été dans le cas d'en connoître par lui-même les inconvéniens, ſonge ſérieuſement depuis qu'il eſt en place à délivrer les agriculteurs de cette charge ; & il ne trouve pas d'autre moyen que d'y ſubſtituer un petit impôt beaucoup moins onéreux que les corvées ; mais il prévoit nombre d'obſtacles de la part des Seigneurs, qui ne ſont pas aſſujettis à la corvée & ſurtout de la part des Magiſtrats, dont la morgue ſe révolte de voir ſupprimer une tache annexée aux *Vilains*, tandis qu'eux en retirent le profit & dont il faudroit en conſéquence qu'ils ſupportaſſent une répartition plus conſidérable, à meſure qu'ils feroient plus grands terriens.

A la page 295. Le 6 *Janvier* 1775. On étoit fort mal dans Paris le carême, où les indévots & les malades étoient obligés de ſe pourvoir de viande à l'hôtel-dieu. Depuis

le ministere de Mr. Turgot, il est question d'abolir cet usage vexatoire & de laisser aux bouchers la liberté de vendre comme en tout tems. Le Roi se réserve d'indemniser cet hôpital du bénéfice que lui procuroit ce privilege. Les Prêtres crient à *l'impie* contre Mr. Turgot; ils regardent comme un scandale horrible de voir les étaux chargés de viandes durant le tems de pénitence; mais il paroît que leurs clameurs ne seront point écoutées.

A la page 297. Le 7 *Janvier* 1775. On repete à l'opéra *l'Iphigénie* du Chevalier Gluck, qui doit être remis mardi prochain 10 de ce mois. Non-seulement on n'en supprime pas les ballets, comme on l'avoit d'abord proposé, mais on les embellit, on les convertit en d'autres plus agréables & l'on tâche de rendre cette partie accessoire digne du corps de l'ouvrage.

A la page 298. Le 9 *Janvier* 1775. Il n'y a point eu de nomination de Cordon bleu le jour de l'an & S. M. n'en fera qu'à son Sacre, ou après son Sacre; quoiqu'à l'instant de la mort de son prédécesseur, revêtue de toute l'étendue de l'autorité suprême, elle est encore censée incompétente pour cette cérémonie, jusqu'à ce qu'elle eût été reçue Grand-maître de l'ordre.

A la page 299. Le 10 *Janvier* 1775. Pour entendre la plaisanterie suivante, il faut savoir que Mr. de Sauvigny avoit effec-

tivement à la premiere Préſidence un petit cochon qu'il aimoit & careſſoit, & que cet animal, tettu comme tous ceux de ſon eſpece, a eu beaucoup de peine à en déguerpir, lorſque ſon maître en eſt ſorti. Si la chûte du conte n'eſt pas fort piquante, il y a de la gaité, de la facilité, du naturel dans la narration, qui le font rechercher, indépendamment du ſujet qui forme anecdote.

Le cochon allégorique.

Du Corps amovible un de nos Préſidens,
Que, ſauf reſpect, Berthier (*) on nomme,
Dans ſon hôtel avoit, depuis quatre ans,
Petit cochon dont parfois le bon homme
Se recréoit, quand travaux importans
Avoient parfois fatigué ſa cervelle;
Douce harangue ou gentille oraiſon
Il lui faiſoit: entr'eux ſympathie étoit telle
Que le goret étoit de la maiſon
Le grand ami: Berthier, comme ſon frere,
Le fêtoyoit & lui faiſoit grand'chere:
Tous les reliefs il lui portoit.
Partant le drôle profitoit,
Etoit gras comme pere & mere.
En animal reconnoiſſant,
En bon cochon, il careſſoit ſon maître;
Puis ſe vautrant en l'abordant,
Sitôt qu'il le voyoit paroître
Sans ceſſe il lui diſoit *hon*, *hon*;

(*) *Berthier* eſt le nom de famille de Mr. de Sauvigny

Chacun harangue à sa façon:
Hon, *hon*, dans son style veut dire
Devoir, *Soumission*, *Respect* (*).
Le Président à son aspect,
En le flattant, daignoit sourire.
L'ami cochon dans l'hôtel bien traité,
N'en eut voulu déguerpir de sa vie.
Mais tout prend fin; tout n'est que vanité
Dans ce bas monde, & liesse est suivie
De repentir & de soucis cuisans.
Témoin Berthier qui pour avoir quatre ans
Inamoviblement seul rendu la justice,
N'a pour lui que la honte & le désagrément
De chercher nouveau logement: (†)
Il faut du sien qu'il déguerpisse;
Ce qu'il fait très doucement.
Mais son cochon pense autrement:
Le déloger, est la chose impossible;
Le drôle se croit bonnement,
Plus que son maître inamovible (§).

A la page 300. Le 11 *Janvier* 1775. Le Sieur Caron de Beaumarchais est sensible.

(*) Expressions d'un certain Lit de justice, qu'on parodie en cet endroit.

(†) Mr. Berthier de Sauvigny, lors de la réintégration du Parlement, a été obligé de quitter l'hôtel de la Présidence & de le rendre à Mr. d'Aligre.

(§) Allusion au mot du Chancelier, qui dans l'Edit de création du Parlement Maupeou, faisoit dire au Roi que ces nouveaux Magistrats seroient *inamovibles*, comme les anciens.

ment affligé de voir le Mémoire qu'il se proposoit de répandre, réduit à un simple Précis contenant les moyens de droit pour la cassation de l'Arrêt dans l'affaire de Mr. de la Blâche & dénué de tous les sarcasmes dont il l'avoit assaisonné; il n'a trouvé aucun Avocat aux Conseils qui ait voulu le signer dans cet état. Comme il est inépuisable en ressources pour la méchanceté, il a imaginé de faire une Consultation d'Avocats au Parlement, auxquels il demandera si les Avocats aux Conseils peuvent refuser de signer le Mémoire en question, qu'il relatera préalablement: c'est à quoi il travaille aujourd'hui.

A la page 300. Le 13 *Janvier* 1775. Madame de St. Sauveur est une des plus jolies femmes de Paris, qui depuis plusieurs années plaide en séparation contre son mari: celui-ci est un Maître des requêtes, grand Economiste, auteur de quelques brochures & avide de renommée, ayant par conséquent un parti d'apologistes & de prôneurs; tout cela ne laisse pas que de donner de l'importance à l'affaire, de nature à intéresser par elle-même & qui d'ailleurs a déjà éprouvé beaucoup de vicissitudes. Madame de St. Sauveur est actuellement à demander au Conseil la cassation de l'Arrêt du Parlement de Bordeaux, qui a refusé d'autoriser la séparation. Mr. de Saint Sauveur vient de répandre un *Mémoire* contre la nouvelle prétention de sa femme.

A la page 300. Le 13 *Janvier* 1775. Il paroît que c'est décidemment la semaine prochaine que les Comédiens François jouiront le drame d'*Albert premier*, ou *Adeline*.

A la page 302. Le 15 *Janvier* 1775. Il faut que la méchanceté si adroite du Sr. de Beaumarchais ait été cette fois mise en défaut, & qu'il n'ait pu obtenir de faire imprimer la diatribe qu'il vouloit répandre dans son procès contre le Comte de la Blâche; car rien ne paroît. On voit même une réponse de ce dernier au *Précis* de l'autre, contenant, comme on a dit, les moyens de droit uniquement. Dans sa réponse, son adversaire lui reproche de ne répandre la sienne que la veille du jugement, lorsque l'affaire a déjà été discutée dans une premiere Séance des Messieurs les Commissaires, & que l'examen doit en être terminé le jeudi 12 Janvier. Le Comte y semble fort à son aise, comme certain d'avoir échappé aux sarcasmes, aux turlupinades du Sr. Caron. C'est le lundi 16 que le jugement en cassation doit être prononcé définitivement au Conseil, ou que la requête doit être rejettée.

A la page 302. Le 15 *Janvier* 1775. On parle beaucoup d'une querelle survenue entre Madame de Champbonas, ci-devant Mlle. de Langeac, & son mari; on veut que celui-ci, dans un accès de jalousie fondée ou non, ait maltraité sa femme, & l'ait même battue horriblement: ensorte que la

jeune perſonne eſt retournée chez ſa mere & demande ſéparation. Il auroit été difficile qu'un mariage de cette eſpece fût heureux. La femme eſt très jolie, très coquette & a été élevée avec les plus mauvais exemples. Le mari eſt un agréable, un petit-maître, un libertin qui n'a envisagé qu'une groſſe fortune & un grand crédit: les circonſtances ayant changé tout à coup, il a manqué ce double but & il eſt furieux de s'être deshonoré gratuitement par une ſemblable mesalliance.

A la page 302. Le 16 *Janvier* 1775. L'almanach royal différé paroît enfin, en mauvais ordre encore, à cauſe de la brieveté du tems, qui n'a pas permis de débrouiller parfaitement tout ce nouveau cahos.

A la page 306. Le 20 *Janvier* 1775. Les Etats de Languedoc ont fait un Arrêté pour venir au ſecours des habitans de cette Province, qui ont ſouffert par la maladie épidémique des bêtes à cornes dont les progrès s'étendent de plus en plus. Mr. l'Archevêque de Toulouſe s'eſt piqué de donner un exemple plus ſpécial de généroſité; il a écrit une lettre circulaire aux curés des campagnes, pour qu'ils ayent à avertir les habitans affligés de ſemblables pertes, de s'adreſſer à lui & lui demander des ſecours; ne trouvant rien de plus juſte que d'employer les revenus de l'égliſe au ſoulagement des pauvres, ſuivant leur deſtination légitime. On vante

cette

cette pastorale comme remplie d'une onction qu'il n'a pas puisée parmi ses confreres de l'Académie Françoise, mais digne des anciens Peres de l'Eglise.

A la page 306. Le 20 *Janvier* 1775. Mr. le Comte de la Blache n'a pas triomphé longtems. Le Sr. de Beaumarchais s'est tellement démené qu'il a obtenu de Mr. le Garde des Sceaux la liberté de faire paroître son Mémoire, comme nécessaire à sa justification, comme propre à porter la conviction & l'évidence dans l'esprit des juges: Mr. de Miromesnil pour laisser à cet intriguant le tems nécessaire, a renvoyé le jugement à la huitaine.

A la page 307. Le 22 *Janvier* 1775. La Manufacture de Porcelaine établie à Seve sous la protection immédiate du Roi, est un objet fort onéreux à S. M., malgré la cherté énorme de ces objets de luxe. On assure qu'une compagnie offre de la soutenir dans tout son éclat, pourvu que le Roi veuille bien lui faire don de tous les bâtimens, terreins & établis formés à grands frais dans cet endroit; & elle se chargera de payer les pensions de retraite qui seront accordées aux personnes qui étoient employées à la tête de cette Manufacture. On a tout lieu de croire que ces offres, si elles sont solides, seront acceptées. Cet établissement ne seroit plus à charge, il deviendroit dans les mains

de gens intelligens très utile pour eux, & tout le monde y gagneroit.

A la page 307. Le 22 *Janvier* 1775. Le *Mémoire pour le Sr. Pierre Augustin Caron de Beaumarchais* paroît en effet. Il est précédé d'un Avertissement, où son auteur rend compte des difficultés sans nombre qu'il a éprouvées pour la publication de ce *Factum*, qu'il déclare être son véritable, desavouant en quelque sorte le premier du Sieur Huard du Parc, son défenseur. Il est comme on l'annonçoit, présenté sous la forme d'un Mémoire à consulter, où il demande aux Avocats du Parlement: si, rejetté par les Avocats aux Conseils & par le sien propre, il n'est pas en droit de s'adresser aux premiers; de prendre en suite à partie son Avocat aux Conseils & le rendre responsable de tout le mal qui peut en résulter pour le Sr. Caron?

Suit une Consultation de Me. Ader, Avocat au Parlement, du 12 Janvier, qui bat la campagne, &, sans décider que Mr. Huard du Parc puisse être pris à partie, estime que le Sr. de Beaumarchais peut & doit produire son Avis de lui Ader, comme celui d'un Jurisconsulte, &c.

A la page 307. Le 24 *Janvier* 1775. Le Mémoire à consulter pour le Sr. de Beaumarchais offre plusieurs singularités & impudences dignes de lui. On voit d'abord que malgré le jugement qui l'a diffamé depuis

un an, fans qu'il en foit relevé, il conferve fes qualités & même fes charges qu'il ne doit plus exercer ni pofféder. On voit enfuite qu'il fe donne la liberté de parler très mal d'un tribunal qui, fupprimé par le Roi, ou du moins rendu à fes anciennes fonctions, doit être refpectable pour lui: enfin, ce qu'on lui paffe le moins, c'eft d'avoir annoncé ce Mémoire avec beaucoup de prétention, de le faire vendre comme une piece très curieufe, & d'attraper ainfi le public; perfonne ne pouvant le lire, tant il eft fec, long & mortellement ennuyeux. On y trouve pourtant quelques digreffions très clairfemées, amenées tant bien que mal, où le Lecteur fatigué peut fe délaffer un moment.

A la page 307. Le 24 *Janvier* 1775. On fait que les femmes de qualité attachées à la Cour ou préfentées, lorfqu'elles vont à Verfailles, font obligées d'avoir un habillement qui les diftingue des Bourgeoifes ou autres femmes non préfentées: quant aux Seigneurs, ils n'ont nulle diftinction particuliere que les attributs de leurs charges, ou les différens cordons dont ils peuvent être décorés. On propofe aujourd'hui de ramener pour eux l'ancien habillement de Cour, qu'on rapporte au fiecle de *Henri III*, c'eft-à-dire au vêtement que l'on portoit lors de l'inftitution de l'Ordre du St. Efprit; mais cette innovation n'eft pas fans difficulté & l'on doute fort qu'elle foit adoptée.

A la page 308. Le 27 *Janvier* 1775. Depuis quelque tems il s'est élevé une guerre très vive entre deux Avocats fameux du barreau, Me. Gerbier, & Me. Linguet, qui ne fait honneur ni à l'un, ni à l'autre : il faut convenir même qu'on ne peut lire les *Factums* reciproques des deux parties, sans les méprifer fouverainement, tant ils ont bien l'art de s'inculper réciproquement, & manquent celui de convaincre le public fur leur juftification. Quant à la chaleur, à l'abondance, à l'énergie, Me. Linguet l'emporte conftamment fur Me. Gerbier, & fait infiniment mieux attacher le Lecteur.

Au furplus, on feroit fort embarraffé de rendre compte de cette querelle, dont la jaloufie femble avoir été le principe fecret : on pourra cependant donner par la fuite un compte plus détaille de ces différens écrits, qui caufent une grande fenfation.

A la page 308. Le 27 *Janvier* 1775. On attend inceffamment dans ce pays Mlle. Clairon. Il paroît que l'objet de fon retour eft de préfider au fecond début du Sr. la Rive, fon protégé & toujours cher à fon cœur. On dit que ce jeune Acteur, fon éleve, qui n'avoit pas obtenu un grand fuccès à fa premiere apparition, s'eft perfectionné dans la province, & même dans les pays étrangers dont il a remporté les fuffrages : il efpere maintenant briller fur notre fcene, la plus fameufe de l'Europe. Au refte, on célébre beaucoup la générofité de

l'antique Melpomene, qui s'arrache ainsi aux grandeurs & aux plaisirs d'une Cour, pour se livrer aux attraits de sa bienfaisance.

A la page 308. Le 27 *Janvier* 1775. Le discours de Me. Carlier, Avocat, prononcé à la Cour des Aides le 18 de ce mois, souffrant des difficultés à l'impression par des expressions peu mesurées, il prend le parti d'en distribuer des copies manuscrites: comme il est court & bon, le voici.

MESSIEURS!

Notre cause étoit sur le point d'être présentée à votre audience, lorsque le Temple de la justice, fermé tout à coup, ne s'ouvroit plus aux yeux de la Nation, que pour lui faire regretter ses juges légitimes.

Tandis que votre zèle pour le maintien des loix, & que votre courage à les défendre ajoutoit à votre gloire un nouvel éclat; j'aurois cru avilir mon ministere, si j'eusse fait entendre ailleurs que dans ce sanctuaire auguste les cris de l'innocence opprimée que je défends aujourd'hui.

Un jeune Monarque, un nouveau Titus qui ne veut signaler son regne que par des actes de justice & de bienfaisance, vous a rendus aux vœux de la Patrie.

Les acclamations de tous les citoyens vous ont porté l'hommage dû à votre héroïsme: cet hommage, Messieurs, n'est pas un tribut passager.

Votre illustre Chef le fait germer dans

tous les cœurs : tous les ordres de la société veulent vous enlever ses qualités éminentes, ou veulent les partager avec vous. L'honnête homme le choisit pour exemple, le Magistrat pour modelé, les Savans briguent ses lumieres, les Orateurs son pinceau, les plus grands noms son alliance. C'est à l'heureux assemblage de tant de mérites différens que la Justice doit son rappel & celui de ses Ministres ; c'est à lui que je dois le retour à mes fonctions.

Qu'il est flatteur pour moi, Messieurs, après quatre ans de silence & d'inaction absolue, de vous présenter, en rentrant dans la lice, une cause dont la partie & le premier défenseur (Me. Morisse, Procureur) n'ont point été frappés de la contagion qui en a dégradé tant d'autres.

A la page 308. Le 27 *Janvier* 1775. On annonce une Lettre de Mr. de Voltaire sur l'Arrêt du Conseil, qui rend libre le commerce des grains dans l'intérieur du royaume. On ne doute pas qu'il n'y fasse sa cour à Mr. Turgot.

A la page 308. Le 28 *Janvier* 1775. Tout le Conseil a été pour la cassation du jugement rendu en faveur du Comte de la Blache contre le Sr. de Beaumarchais, sauf Mr. Bastard, dont ce plaisant dit : *qu'il est accoutumé à siffler les pieces avant que la toile soit levée*, pour exprimer la prévention & la partialité de ce Magistrat. Du reste, le

Conseil a supprimé les expressions injurieuses des Mémoires reciproques des parties; &, quant au dernier Mémoire du Sr. de Beaumarchais, le Roi s'en est réservé le jugement: on le représente comme un libelle, parce qu'il n'est muni de la signature d'aucun Avocat aux Conseils; qu'il n'a pas été signifié à la partie; qu'au fond, il traite de beaucoup de choses étrangeres à la question, & que l'auteur s'y permet des sorties très peu respectueuses, très indécentes contre le Tribunal qui l'a jugé. Il est déjà proscrit de fait & les Syndics des Libraires ont reçu défenses de le laisser vendre. Le bruit court que c'est aujourd'hui au Conseil des dépêches que le Roi prononcera sur cet objet.

A la page 310. Le 29 *Janvier* 1775. Me. Mariette, Avocat aux Conseils, défenseur du Comte de la Blache, inculpé dans le Mémoire du Sr. Caron, a cru devoir se défendre brievement. Il répand une feuille intitulée, *Notes sur le Mémoire du Sr. de Beaumarchais contre le Comte de la Blache.* Il y déclare qu'il méprise tout ce qui dans ce libelle n'est que mauvais propos, injures, jeux de mots, sarcasmes, &c.; mais il trouve qu'il existe dans cet écrit un trait qui intéresse sa probité, & il ne peut rester dans le silence à cet égard. Sa réponse est précoce, forte, vigoureuse & sans replique. Il dit un mot en passant pour justifier les

réglemens intérieurs de la Compagnie des Avocats aux Confeils, fur lesquels le plaifant adverfaire s'étend & s'égaye. Ce dernier point eft un des griefs qu'on oppofe au Sr. de Beaumarchais pour attaquer fa diatribe.

A la page 310. Le 31 *Janvier* 1775. Les recherches féveres faites contre les diftributeurs de la *Lettre de Mr. l'Abbé Terrai*, &c. ont opéré l'emprifonnement de différens colporteurs & rendent ce pamphlet très cher.

A la page 310. Le 31 *Janvier* 1775. La mort de la mere du Sr. Molé arrivée la veille du famedi, où l'on devoit jouer *Albert I* pour la premiere fois, ayant paru exiger de cet Acteur quelque tems pour fatisfaire à fa douleur, ce drame, appellé *piece* fur l'affiche, doit enfin avoir lieu famedi 4 Février.

A la page 311. Le 31 *Février* 1775. Il paffe pour conftant que le projet de la nouvelle Salle de Comédie à l'emplacement de l'hôtel de Condé n'aura pas lieu; l'on eft occupé à trouver des moyens pour en établir une qui ne foit pas difpendieufe au Roi, & le Sr. Liégeon vient de communiquer un nouveau plan économique au Marquis de Condorcet, qui s'en eft chargé auprès de Mr. Turgot.

A la page 311. Le 3 *Février* 1775. On parle d'une nouvelle brochure intitulée *les deux Regnes*. On n'en connoît encore que *l'in-*

l'intitulé, qui promet beaucoup, s'il est bien rempli.

A la page 313. Le 4 *Février* 1775. Depuis longtems on se plaint de l'infection que causent dans Paris les cimetieres, entr'autres celui des Innocens, où vingt-deux paroisses viennent journellement déposer leurs cadavres. Il est question aujourd'hui sérieusement de fermer ce séjour de corruption. On assure que Mr. le Lieutenant général de Police a proposé de le clorre par provision pour cinq ans & d'aviser pendant ce tems aux moyens de supprimer absolument un usage aussi funeste.

A la page 313. Le 5 *Février* 1775. On annonce la reception de Mr. le Président de Malesherbes à l'Académie Françoise pour le jeudi 16 de ce mois, & c'est déjà un empressement prodigieux à se ménager des billets, afin d'entrer à cette assemblée mémorable, plus patriotique encore que littéraire.

A la page 323. Le 7 *Février* 1775. Mr. l'Archiduc Maximilien, dont la venue en France est annoncée depuis quelque tems, arrive ce soir: on croyoit d'abord qu'il seroit introduit à la cour sous son vrai nom & avec tous ses titres; mais, à raison de la grande étiquette qu'exigeoit le cérémonial, & tout bien considéré, il restera dans l'*incognito* & ne se produira que sous un nom étranger. La Reine doit aller le recevoir

au château de la Muette & lui donner à souper. Comme S. M. desire qu'il figure convenablement au bal; c'est le bruit de la Cour qu'elle lui a envoyé des maîtres à danser à Bruxelles pour le mettre au fait des quadrilles à la mode, les lui faire bien repéter & figurer & lui fournir par-là les moyens de briller, comme s'il n'étoit point étranger à nos fêtes.

A la page 324. Le 10 *Février* 1775. Samedi dernier 4 Février on a rendu compte au Conseil des dépêches du Mémoire du Sr. de Beaumarchais, dont S. M. s'étoit reservé la connoissance. Mr. de la Blache qui avoit au moins l'espoir de la vengeance en cette partie, ne s'est vu que foiblement satisfait. Il a seulement été jugé que le Mémoire demeureroit supprimé & qu'il seroit fait défenses au Sr. de Beaumarchais de le faire vendre. Il n'y a encore rien de décidé sur le tribunal qui sera constitué juge du fond de l'affaire.

A la page 327. Le 14 *Février* 1775. On ne sauroit croire combien Mr. Turgot commence à prendre d'ascendant sur l'esprit du Roi. Il ne peut malheureusement travailler autant qu'il le voudroit & que l'exigeroient les circonstances; mais il fait l'impossible. Il est toujours tourmenté d'une goutte indolente, héréditaire dans sa famille, qui le tient presque depuis qu'il est Ministre: on appelle cette goutte *indolente*, parce qu'elle

ne le fait pas fouffrir, mais lui ôte l'ufage des jambes: il fe fait porter à bras chez le Roi & affifte ainfi au Confeil. S. M. a l'humanité de lui faire donner tous les fecours qu'exige fon état; & l'on cite une circonftance, où elle a fait affeoir ce Miniftre dans fon propre fauteuil, le feul qu'il y ait au Confeil.

A la page 327. Le 14 *Février* 1775. Mr. le Comte de St. Germain, cet Officier Général fi eftimé, qui par mécontentement avoit quitté le Service & appellé à Copenhague, y avoit paffé avec la permiffion du Roi à la fuprême adminiftration, comme Préfident, Premier Miniftre & Feld-Maréchal, eft rentré en France depuis quelques années, mais fans aucune des récompenfes dûes à fes fervices. Il avoit confié toute fa fortune à un Banquier de Hambourg qui vient de faire banqueroute. Les Colonels Allemands, au fervice de France, inftruits de ce fatal événement qui ruine leur ancien camarade après cinquante ans de travaux, pendant une partie defquels il a occupé les places les plus diftinguées, ont arrêté de fe cottifer pour lui affurer une exiftence honorable. Louis XVI s'eft réfervé cette bonne action: il a donné une penfion de dix mille livres au Comte de St. Germain, & celui-ci a refufé d'une maniere noble & avec les expreffions de la plus vive reconnoiffance le fecours de ces étrangers.

A la page 327. Le 14 *Février* 1775. On parle beaucoup d'une espieglerie de Mr. le Comte d'Ar****. Un Intendant de Province ayant indiscrétement pénétré chez S. A. R. l'a trouvé dans un deshabillé que tout particulier se permet dans son intérieur, mais qui rendoit le Prince méconnoissable à ceux qu'il n'admet point à son intimité; ensorte que le Magistrat, croyant effectivement avoir affaire à un subalterne, encore d'une espece très inférieure, a répondu d'un ton brusque à une question que lui a fait le quidam prétendu. Le jeune Prince, point accoutumé à ce ton peu respectueux, dans un mouvement d'indignation a fait sauter la perruque de l'homme de robe & a ordonné qu'on le mît à la porte. Mr. de Montyon, c'est le nom de l'Intendant, s'est retiré honteusement; il a été obligé d'essuyer ainsi le persifflage des courtisans. On assure que le Roi a fait des reproches à son frere de cette vivacité, & lui a dit qu'un Prince de son rang ne doit jamais s'imaginer que personne puisse lui manquer.

A la page 327. Le 14 *Février* 1775. Mr. le Duc de Choiseul a eu l'honneur de donner à souper avant-hier à l'Archiduc Maximilien; ce qui releve les actions de ce Ministre disgracié & que la Reine desireroit remettre en faveur.

A la page 327. Le 15 *Février* 1775. Mr. Turgot, cherchant à réunir autour de lui

toutes les lumieres des coryphées de la secte des Economistes, a fait revenir de Pologne le Sr. Dupont, l'a logé dans son hôtel, & l'a nommé Inspecteur général des Manufactures. Ce Ministre ne pouvant introduire dans le Commerce la liberté générale qu'il voudroit y mettre, cherche du moins à avoir ainsi des hommes dans son systême pour surveiller ceux qui pourroient agir par des principes opposés. Ce Mr. Dupont étoit celui qui présidoit au Journal des Ephémérides expiré sous sa plume.

A la page 327. Le 15. *Février* 1775. Le Sieur Gabriel, premier architecte du Roi, donne la démission de sa place & S. M. lui accorde une pension de 20,000 livres. Elle a nommé à sa place le Sieur Mique, Chevalier de Saint Michel & ci-devant premier Architecte du Roi de Pologne, Duc de Lorraine; ce qui doit donner une haute opinion de ses talens inconnus dans ce pays-ci & de son économie. On sait que *Stanislas* a fait des choses charmantes, belles, superbes même, en décorations & en édifices, avec des revenus très bornés & sans être à charge à la Province qu'il gouvernoit.

A la page 327. Le 15. *Février* 1775. L'académie royale de musique se dispose à donner demain jeudi trois actes anciens: l'acte *Turc*, l'acte de *la Provençale* & celui d'*Hylas & Eglé*, remis en musique par le Sr. le Gros & son beau-frere.

A la page 328. Le 17 *Février* 1775. Quoique Mr. l'Archiduc Maximilien ne soit ici que sous le nom de Comte de Bourgaw, il y a une difficulté de cérémonial avec les Princes, auxquels il ne veut pas rendre la premiere visite: ceux-ci réclament l'usage & se prévalent des exemples du Roi de Dannemarc & de celui de Suede, qui n'ont pas exigé la même prévenance. On espere que ces grands intérêts d'étiquette se concilieront; autrement les Princes ne pourroient donner aucune fête à l'Archiduc.

A la page 328. Le 17 *Février* 1775. L'Arrêt du Conseil qui supprime un écrit ayant pour titre *Mémoire à consulter & Consultation pour Pierre Augustin Caron de Beaumarchais* est du 4 Février 1775. Il y est dit que S. M. étant dans l'intention de réprimer la licence condamnable à laquelle ne se livrent que trop souvent les auteurs de semblables écrits, & de faire sentir les effets d'une juste sévérité à ceux qui abuseroient de leur esprit pour déchirer la réputation des personnes avec lesquelles ils seroient en contestation, a supprimé ledit imprimé, précédé d'un avertissement & suivi d'un errata, comme contenant des faits témérairement hazardés, étrangers à l'objet de la contestation entre le Comte de la Blache & ledit Beaumarchais, & des expressions injurieuses & contraires à la décence & au respect que l'on doit à la justice de S. M.

fait défenses audit de Beaumarchais de recidiver sous telles peines qu'il appartiendra.

A la page 328. Le 18 *Fevrier* 1775. L'acte mis en musique par le Sr. le Gros n'a pas fait fortune à l'opéra: on connoissoit les deux autres.

A la page 328. Le 19 *Février* 1775. S. M. donne demain dans le sallon d'Hercule une fête à Mr. l'Archiduc, qui consistera en *la fête du château*, intermede des Italiens qu'on y exécutera, choisi comme analogue à la circonstance, des proverbes & un bal: peu de personnes étrangeres y seront admises.

A la page 328. Le 20 *Février* 1775. Tous les obstacles sont levés, & le *Barbier de Seville* est enfin annoncé pour jeudi prochain.

A la page 328. Le 20 *Février* 1775. Madame la Princesse de Lamballe qui étoit allée en Bretagne avec Mr. le Duc de Penthievre pour l'aider à faire les honneurs, tandis que ce Prince tiendroit les Etats, est revenue la premiere, après s'être concilié tous les cœurs de la Province. Elle a dû se trouver à la fête d'aujourd'hui; elle n'est point encore nommée *Surintendante de la maison de la Reine*, place qu'on retabliroit pour elle, ainsi que le desire S. M. Il se présente des difficultés. Madame la Comtesse de la Marche la réclame, comme la plus ancienne; Madame la Duchesse de Bourbon, comme la premiere Princesse du Sang: on

croît que cette concurrence gêne beaucoup le Monarque, repugnant à faire aucun passe-droit; indécision dont n'est pas fâchée la Comtesse de Noailles, Dame d'honneur de la Reine, disposée à se retirer dès qu'il y aura une Surintendante; d'autant plus qu'elle ne plaît point à S. M. qui l'appelle *Madame l'Etiquette*, parce qu'elle lui faisoit souvent, lorsqu'elle n'étoit que Dauphine, des remontrances sur cet objet.

A la page 339. Le 23 *Février* 1775. Tout le monde applaudit au changement du S^r^. Gabriel, dont l'ineptie & les dépenses excessives dans sa partie ont causé le renvoi, car sa démission n'est rien moins que volontaire; mais on blâme la pension énorme accordée à cet artiste, auquel il faudroit au contraire faire rendre compte des déprédations dont on l'accuse: cette conduite contribueroit fort à soutenir le goût de réforme qu'annonce le nouveau Directeur des bâtimens & à mettre en vigueur la sage administration qu'il veut faire regner dans son département.

A la page 340. Le 24 *Fevrier* 1775. M^r^. le Duc de Penthievre est revenu des Etats: malgré toutes les marques publiques qui lui ont été données de joye & d'attachement par les Bretons, il est constant qu'il ne s'est point fait aimer généralement autant que sa charmante bru: son esprit minutieux, craintif & quelquefois despotique a déplu.

A la page 340. Le 24 *Février* 1775. La

reception de Mr. le Président de Malesherbes à l'Académie françoise s'est effectuée le 16 avec un concours de monde, tel qu'on n'en avoit point encore vu à semblable cérémonie. Le discours du Recipiendaire est imprimé & commence à se distribuer, avec la réponse du Directeur, Mr. l'Abbé de Radonvilliers.

Le discours du premier, interrompu fréquemment, lorsqu'il l'a débité, par les plus vifs transports de l'enthousiasme, est un chef-d'œuvre de précision, pour l'étendue, la multitude & la profondeur d'idées, resserrées dans les bornes étroites d'une éloquence simple, rapide & nerveuse.

Quant au discours de Mr. l'Abbé de Radonvilliers, il est peu fait pour être goûté par comparaison avec l'éloquence moderne; mais il est clair dans ses pensées, simple dans ses expressions, juste dans sa maniere d'apprécier les hommes & les choses & conséquemment préférable à tout le fatras des auteurs à la mode.

A la page 341. Le 26 *Février* 1775. Le différend des Princes du sang avec l'Archiduc au sujet du Cérémonial ne s'est point arrangé, comme on l'espéroit; en conséquence ils n'assisteront point aux fêtes & ils se sont dispersés dans leurs terres respectives. Mr. le Duc d'Orléans est à Ste. Assise, M. le Prince de Condé à Chantilly, M. le Prince de Conti à l'Isle-Adam.

A la page 341. Le 26 *Février* 1775. La

Reine, jeune, aimant le plaisir & réfléchissant peu à la dépense, s'étoit constituée en dettes & a eu besoin de 300,000 livres pour les acquitter. Elle a eu recours au Contrôleur-général qui, fort embarrassé & ne s'attendant pas à cette demande, a supplié cette Majesté de lui accorder quelques heures pour se retourner. Il n'a eu rien de plus pressé que de rendre compte au Roi de son anxiété. S. M. lui a répondu qu'il falloit donner cet argent à la Reine, mais l'apporter en nature à lui Roi; S. M. s'est en même tems chargé des représentations: en effet on assure qu'en remettant les 300,000 livres à son auguste compagne, il lui a fait sentir que ceux qui l'entouroient, de crainte de lui déplaire, lui déguisoient la vérité; il l'a priée de réfléchir que cet argent provenoit de la substance le plus pure des Peuples & ne devoit pas être consacré à des dissipations frivoles.

A la page 341. Le 26 *Février* 1775. Le jeudi gras empiétant sur la fête de St. Matthias, Mr. l'Archevêque de Paris s'est opposé à ce qu'il y eût bal dans la nuit; en conséquence il a été avancé & donné le mercrédi; &, pour indemniser les Directeurs du tort que ce changement pouvoit causer à leur recette, on leur a en outre accordé la permission d'en annoncer un extraordinaire pour le vendredi à minuit, moment où la fête finissoit; ainsi la difficulté du Prélat a occa-

ſionné deux ſcandales pour les dévots, au lieu d'un.

A la page 341. Le 26 *Février* 1775. *Monſieur* & le Comte d'Artois ayant demandé au Roi la permiſſion de donner une fête au Prince Maximilien, S. M. y a conſenti & a bien voulu en fournir les fonds qui ſe monteront, à ce qu'on aſſure, à 600,000 livres. Elle conſiſtera principalement dans une fête & dans une lotterie gratuite pour toutes les Dames de la Cour. On a élevé à cet effet dans le manege de la grande écurie à Verſailles une magnifique ſalle; tous les jeux de la foire, en outre, y ont rendez-vous & elle ſera terminée, ſuivant l'uſage, par un grand bal. Il n'y entrera que les femmes préſentées, mais on aſſure que les hommes auront plus de facilité.

A la page 342. Le 28 *Février* 1775. Les gens au fait des formules uſitées dans les Arrêts de ſuppreſſion d'écrits, rendus au Conſeil, ont obſervé que celui concernant le Mémoire du Sieur de Beaumarchais en contient une extraordinaire & deshonorante en quelque ſorte; celle où l'on dit, *fait défenſes audit Beaumarchais de recidiver, ſous telles peines qu'il appartiendra.*

A la page 343. Le 1er. *Mars* 1775. On ne parle point avantageuſement des fêtes de Verſailles, où les gens de Paris, ſurtout les femmes, n'ont pas joué un rôle brillant. L'obſtination des Princes à ne point vou-

loir accorder à Mr. l'Archiduc une distinction qu'il croyoit mériter, surtout ayant l'honneur d'être frere de la Reine de France, & S. M. le soutenant dans sa prétention, la hauteur qu'on reproche à ce Prince étranger d'y avoir mise; toutes ces pointilleries ont écarté bien du monde à la suite de ces illustres personnages, ainsi que des Princesses, & ont causé un grand vuide dans ces fêtes. Mr. le Duc de Chartres & Mr. le Comte de la Marche, jeunes Princes plus sensibles que les autres, ont affecté de se montrer beaucoup à Paris ces jours-là.

A la page 345. Le 2 *Mars* 1775. Madame la Princesse de Lamballe est toujours fort accueillie de la Reine. S. M. empressée de la voir, lui avoit fait écrire de se rendre chez elle à son passage, lors de son retour de Rennes & de ne point craindre de paroître en tel état qu'elle fût. En entrant chez la Souveraine, S. A. a été agréablement surprise de se voir peinte sur une glace de l'appartement de la Reine. On ne doute plus aujourd'hui, dans un degré de faveur si marqué, qu'elle ne l'emporte & n'obtienne la Surintendance, malgré la prétention des vraies Princesses du sang.

A la page 346. Le 4 *Mars* 1775. Mr. le Duc *de Cossé*, après avoir célébré son avénement à la place de Gouverneur de Paris par un bal superbe donné le samedi 25 Février, & où ont assisté toute la Cour, la

famille royale, même la Reine, qui n'en est sortie qu'à six heures du matin, s'est fait recevoir au Parlement aujourd'hui & a fait son entrée, où il a joui de la prérogative précieuse & remarquable de distribuer de l'argent au peuple.

A la page 346. Le 5 *Mars* 1775. L'Archiduc toujours resté ici sous le nom de Comte de Bourgaw, est parti. Il n'a fait aucune sensation agréable dans Paris & à la cour: il n'a plu ni par sa figure, ni par son esprit; il a paru sans goût, sans amour pour les arts & les belles choses. Les plaisans de Versailles n'ont pas manqué de le qualifier d'une façon très indécente sans doute, ils l'ont appellé *l'Archi*.... La froideur que la difficulté sur le cérémonial à son égard, a occasionnée entre la Reine & les Princes du sang, n'a pas peu contribué à le faire voir de mauvais œil.

La derniere fête que les freres du Roi ont donnée à cette Altesse le lundi gras, dont on a parlé succinctement, mérite quelques détails ultérieurs. Elle consistoit en une foire, un caffé, un bal, un souper. Elle a commencé à neuf heures du soir: excepté les billets de la cour, ceux qui ont été donnés aux gens de Paris n'ont servi qu'à les faire entrer très tard & à procurer beaucoup d'humeur à ces badauds. La dépense est très considérable. On avoit mis à contribution l'Opéra, la Comédie Italienne, sa

Comédie Françoiſe, Nicolet, Audinot, toute la foire, & les Spectacles n'en ont pas été meilleurs.

Celui qui a excité le plus la curioſité, ç'a été le *Poirier*, opéra-comique du Sr. Favart, mis en muſique par le Chevalier Gluck. On veut qu'il n'ait pas eu le ſuccès que ſon auteur & ſes partiſans s'en promettoient.

Fin du vingt-neuvieme Volume.

00102527

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016